

repères

recueil
d'actions locales

Politique de la ville et prévention de la délinquance



Les éditions de la DIV

Coordination : Marie-Géraldine BARRA
Pascale BRUSTON
Éric LENOIR

**Rédaction et
secrétariat
de rédaction :** Le département citoyenneté prévention
sécurité de la DIV :

Marie-Géraldine BARRA
Pascale BRUSTON
Josyane CLERICI
Nathalie DALET
Serge FRAYSSE
Ali HAROUNE
Éric LENOIR

Avec la contribution du Forum français
et du Forum européen pour la sécurité urbaine,
de la direction générale de la police nationale,
de la direction générale de la gendarmerie nationale,
de la direction des affaires criminelles et des grâces
du service de l'accès au droit et à la justice
et de la politique de la ville,
de la direction de l'administration pénitentiaire,
de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse
et de la mission interministérielle de lutte
contre les drogues et les toxicomanies.

Contact : délégation interministérielle à la ville
département citoyenneté prévention sécurité
Tél. : 01 49 17 46 34
Fax : 01 49 17 45 65

repères

**Politique
de la ville et
prévention
de la
délinquance**

Recueil d'actions locales

Les politiques locales de prévention de la délinquance se sont développées depuis une vingtaine d'années en France dans le cadre de la politique de la ville en articulant les approches préventives et répressives. Sur les territoires de la politique de la ville où les questions d'insécurité s'expriment avec une acuité toute particulière, les contrats locaux de sécurité constituent le volet prévention-sécurité des contrats de ville.

Si les problèmes d'insécurité concernent l'ensemble du territoire national, les actes de délinquance et les atteintes à la tranquillité publique accentuent le sentiment d'abandon de la population des zones urbaines sensibles, souvent fragilisée et exposée à une insécurité économique et sociale. La prévention de la délinquance concourt au rétablissement de la tranquillité et de la sécurité publiques. Elle est donc l'une des priorités de la politique de la ville, avec pour objectif de réduire les inégalités dans les zones urbaines sensibles, comme le dispose la loi du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine. En juin 2001, la délégation interministérielle à la ville avait édité un premier recueil d'expériences sur « la politique de la ville et la prévention » qui illustre la diversité des actions élaborées et mises en œuvre dans ce domaine en rapport avec la politique de la ville.

Depuis, les préoccupations du public comme celles des élus ont évolué, certaines pratiques ont été mieux ciblées, l'autorité de l'État a été réaffirmée, notamment par des textes relatifs à la sécurité intérieure, et il m'a semblé utile d'actualiser et de compléter ce guide afin de tenir compte de ces évolutions.

Ainsi, le présent recueil met à jour une vingtaine d'expériences en raison de leur intérêt et de leur actualité. Il s'enrichit ensuite d'une cinquantaine d'expériences relevant des grands axes de la prévention de la délinquance, complétées par un éclairage sur des projets relevant de la prévention situationnelle, en fort développement sur le terrain et révélatrice de la volonté d'améliorer la tranquillité sur l'espace public.

Par ailleurs, plus d'un an après la mise en place des nouveaux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance, il m'a semblé utile de présenter certains de ces dispositifs de concertation et de coordination ainsi que des outils méthodologiques développés localement dans le cadre de l'ingénierie et de la conduite de ces démarches de prévention et de sécurité.

L'aspect international n'a pas été oublié. Compte tenu du contexte de développement de la coopération et des échanges européens dans le

cadre du Réseau européen de prévention de la criminalité (REPC), j'ai souhaité que chaque chapitre de ce guide soit illustré par une ou plusieurs expériences conduites dans l'un des pays de l'Union européenne.

Les actions présentées dans cet ouvrage, par leur diversité, mettent donc en exergue la richesse et le pragmatisme des approches locales et sont fortement révélatrices de l'affirmation du rôle des maires comme animateurs des politiques locales de prévention et tranquillité publique.

Ces différentes expériences illustrent également l'importance du partenariat entre les acteurs des champs de la prévention, de l'éducation et de la répression (école, travail social, prévention spécialisée, police, justice...) et l'implication essentielle des professionnels et des « métiers de l'humain ». Enfin, alors que les opérations de rénovation urbaine vont se multiplier dans les années qui viennent, plusieurs projets présentés dans ce guide montrent bien l'enjeu qu'il y a à mieux articuler et coordonner les démarches de prévention situationnelle axées notamment sur des projets de qualité dans le domaine de l'urbanisme, avec pour objectif de mieux humaniser l'espace public.

Le présent document est le résultat d'un large travail de repérage, d'analyse et de concertation avec nos différents partenaires, et a bénéficié, en particulier, des contributions de la direction générale de la police nationale, de la direction générale de la gendarmerie nationale, de la direction des affaires criminelles et des grâces, du service de l'accès au droit et à la justice et de la politique de la ville, de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, de la direction de l'administration pénitentiaire, et de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies.

Sans prétendre à l'exhaustivité, il a simplement vocation à offrir un panorama de l'existant, un fil directeur de certaines actions de prévention de la délinquance aujourd'hui. Il a pour objectif de susciter le débat, d'éveiller la curiosité des acteurs, d'encourager les échanges et a vocation à s'enrichir de nouvelles expériences.

En conclusion, je souhaite remercier les porteurs de projets qui ont activement contribué à la réalisation de ce guide et qui, dans les domaines de la prévention, de la sécurité, de la tranquillité publique, et donc de la cohésion sociale, sont, au quotidien, au cœur de l'action.

Jean-Louis Borloo

Ministre délégué à la Ville et à la Rénovation urbaine



2 **Avant-propos**
par Jean-Louis BORLOO, ministre délégué à la Ville et à la Rénovation urbaine

8 **Introduction**

18 **1** Prévention de la délinquance : dispositifs et outils

- 28 **Communauté urbaine d'Arras** (Pas-de-Calais)
Un dispositif communautaire de prévention et sécurité
- 32 **Bordeaux** (Gironde)
Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et conseils déconcentrés
- 35 **Saint-Denis** (Seine-Saint-Denis)
Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
- 38 **Département de la Gironde**
Un protocole d'implication du conseil général dans les contrats locaux de sécurité
- 41 **Département des Bouches-du-Rhône**
La cellule départementale Ville Vie Vacances
- 44 **Besançon** (Doubs)
Un observatoire de la sécurité
- 48 **Agglomération toulousaine** (Haute-Garonne)
La mission d'observation de la délinquance de l'agglomération toulousaine

EUROPE

- 52 **Édimbourg** (Grande-Bretagne)
Partenariat local pour la sécurité
- 55 **Liège** (Belgique)
Conseil communal consultatif de prévention et de sécurité
- 58 **Lübeck** (Allemagne)
Conseil communal de prévention de la criminalité

62 **2** Prévention situationnelle

- 70 **Aulnay-sous-Bois** (Seine-Saint-Denis)
Une opération de résidentialisation pour l'amélioration du cadre de vie
- 74 **Département de l'Essonne**
Prévention technique et présence humaine dans les transports
- 78 **Lyon** (Rhône)
Une commission consultative communale de prévention situationnelle
- 82 **Mulhouse** (Haut-Rhin)
Un service de tranquillité des immeubles
- 86 **Roubaix** (Nord)
La vidéosurveillance pour une redynamisation du centre-ville
- 90 **Département de Seine-Saint-Denis**
Cellule sécurité du secteur économique
- 92 **Vaulx-en-Velin** (Rhône)
Une approche globale de prévention sur l'espace public

EUROPE

- 95 **Bologne** (Italie)
Un réseau intégré de protection et sécurité

MÉDIATION SOCIALE SUR L'ESPACE PUBLIC

- 108 Agglomération d'Angoulême (Charente)
Le portage d'un service de médiation par un groupement d'employeurs sur une agglomération
- 112 Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)
Mutualiser les moyens pour la médiation sociale
- 116 Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)
« Partenaires pour la ville », un système partenarial et mutualisé de médiation sur des espaces publics urbains
- 119 Vénissieux (Rhône)
Office public de la tranquillité : une permanence pour la médiation et l'aide aux habitants

CORRESPONDANTS DE NUIT

- 122 Chambéry (Savoie)
Les correspondants de nuit : un métier pour assurer la continuité d'une présence sociale de proximité
- 126 Communauté d'agglomération de La Rochelle (Charente-Maritime)
La médiation sociale : créer du lien le jour et la nuit
- 130 Marseille (Bouches-du-Rhône)
Des médiateurs sociaux auprès des « urgentistes »

MÉDIATION CITOYENNE

- 133 Marseille (Bouches-du-Rhône)
Rapprocher les familles et l'école : des parents-relais dans les collèges
- 136 Saint-Herblain (Loire-Atlantique)
Gérer les conflits : une expérience de médiation citoyenne

EUROPE

- 139 Bruxelles (Belgique)
Médiation locale-sociale-scolaire : une approche globale et intégrée de médiation

142 4 Accès au droit, aide aux victimes

ACCÈS AU DROIT

- 148 Marseille (Bouches-du-Rhône)
Un centre d'accès au droit des étrangers
- 150 Marseille (Bouches-du-Rhône)
Des antennes juridiques et de médiation
- 153 Paris (Île-de-France)
Une permanence de prévention des expulsions
- 156 Strasbourg (Bas-Rhin)
Accès au droit des jeunes

AIDE AUX VICTIMES

- 159 Agglomération bordelaise (Gironde)
Un dispositif global d'aide aux victimes en urgence
- 162 Agglomération lyonnaise (Rhône)
Améliorer les pratiques : la formation des professionnels
- 164 Maubeuge (Nord)
Un travailleur social au commissariat

**EUROPE**

- 168 Rome (Italie)
Service d'assistance aux personnes âgées victimes d'infractions pénales

172 | 5 Accompagnement des jeunes et soutien à la parentalité

DES LIEUX ET DES DISPOSITIFS POUR LES PARENTS

- 180 Montfermeil / Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)
Une démarche de soutien à la parentalité au centre de loisirs de la jeunesse
- 183 Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine)
Conforter la cellule familiale : un espace parent-enfant
- 186 Trappes (Yvelines)
Un café des parents dans les établissements scolaires

DES ACTIONS POUR LES JEUNES

- 189 Nord-Pas-de-Calais
Des activités pédagogiques dans les quartiers : le Scientificobus
- 192 Saint-Hilaire-de-Riez (Vendée)
Un plan d'accueil des jeunes dans une station balnéaire
- 195 Marseille (Bouches-du-Rhône)
Un lieu pour écouter et orienter les jeunes
- 198 Évry (Essonne)
Une cellule de veille éducative

DES PARTENARIATS INNOVANTS

- 202 Cergy (Val-d'Oise)
Une charte en faveur des mineurs et jeunes majeurs en difficulté
- 205 Département de l'Hérault
Gendarmerie nationale – Éducation nationale : un partenariat au cœur de l'école
- 208 Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)
Une passerelle entre travailleurs sociaux et commissariat

UN PAS VERS L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

- 211 Agglomération de Nancy (Meurthe-et-Moselle)
Argent de poche : des chantiers pour les jeunes
- 214 Rillieux-la-Pape (Rhône)
Un chantier permanent pour l'insertion et la prévention

EUROPE

- 218 Luton (Grande-Bretagne)
Prévention ciblée sur les jeunes « à risque »

222 | 6 Prévention des toxicomanies

SOUTIEN AUX ACTEURS ET AUX PROFESSIONNELS

- 228 Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines)
Évaluation des programmes de prévention des conduites addictives dans les collèges
- 231 Île de la Réunion (DOM)
Prisme, un programme de prévention des toxicomanies
- 235 Agglomération du Creusot (Saône-et-Loire)
Diagnostic local des usages et abus de substances psycho-actives
- 238 Communauté d'agglomération de Poitiers (Vienne)
Stage de formation : « Adolescence Toxicomanie Prévention »

INFORMATION, PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES RISQUES

- 241 **Libourne** (Gironde)
Une action de prévention de proximité en direction des jeunes : le bus « Arthur »
- 243 **Malzéville–Nancy** (Lorraine)
Prévention des conduites à risques au travers d'une action artistique
- 245 **Paris** (Île-de-France)
Santé et tranquillité publique : traiter globalement les problèmes de toxicomanies
- 250 **Chambéry** (Savoie)
Un programme de réduction des risques auprès des publics précarisés

EUROPE

- 253 **Lisbonne** (Portugal)
Action de prévention des toxicomanies en milieu scolaire

256 **7** **Prévention de la récidive****PRÉPARATION À LA SORTIE DE PRISON ET RETOUR À LA SOCIÉTÉ CIVILE**

- 262 **Amiens** (Somme)
Un accompagnement du placement à l'extérieur
- 266 **Communauté urbaine d'Arras** (Pas-de-Calais)
Un placement extérieur pour de jeunes détenus
- 268 **Communauté urbaine de Nantes** (Loire-Atlantique)
Un accompagnement des sortants de prison vers l'emploi
- 271 **Gradignan** (Gironde)
Un dispositif de préparation à la sortie de prison
- 274 **Lyon** (Rhône)
Un relais pour la réinsertion des sortants de prison
- 277 **Nantes** (Loire-Atlantique)
Un réseau d'accueil en famille pour les sortants de prison
- 279 **Roubaix** (Nord)
Une approche globale et partenariale d'accompagnement de la sortie de prison

MESURES ALTERNATIVES

- 283 **Dieppe** (Seine-Maritime)
Un stage de sécurité routière
- 285 **Lorient** (Morbihan)
TIG sécurité routière : le tigiste, acteur de prévention auprès des scolaires
- 288 **Toulon** (Var)
Un stage de soutien à la parentalité
- 291 **Département des Yvelines**
Dialogue citoyen : le TIG pour restaurer le lien civique
- 294 **Villepinte** (Seine-Saint-Denis)
Un stage d'accompagnement d'instruction civique

EUROPE

- 297 **Suède**
Une démarche de réinsertion des délinquants dans la société

256 **8** **Annexes**

- 300 **Textes officiels**
- 302 **Bibliographie**
- 307 **Abréviations et sigles utilisés**



INTRODUCTION

Les politiques locales de prévention et de sécurité embrassent les évolutions de la société et s'inscrivent dans un contexte économique, social, urbain et politique qui s'est incontestablement transformé depuis une vingtaine d'années.

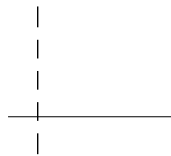
Les manifestations de la violence se caractérisent par des phénomènes nouveaux ou d'une acuité plus grande :

- progression de la délinquance juvénile et rajeunissement des mis en cause dans des actes plus violents ;
- aggravation générale des actes de délinquance, notamment avec une augmentation significative des faits de violence et d'atteintes aux mœurs ;
- extension des violences urbaines, destructions de biens publics, outrages et violences contre les agents dépositaires d'une autorité publique ;
- développement des pratiques polytoxicomaniaques ;
- développement des « incivilités », des conflits d'usage et d'appropriation des espaces ouverts au public et des tensions de la vie quotidienne entre générations, cultures, services publics et usagers ;
- progression du sentiment d'insécurité se nourrissant d'un sentiment d'abandon et d'injustice et d'une vulnérabilité élargie sur le plan social.

Au regard de ces évolutions et de la pluralité de leurs causes, les politiques locales de prévention et de sécurité se sont développées à partir d'orientations nationales soutenues par la politique de la ville, en lien avec les contrats locaux de sécurité (CLS) et les conseils communaux de prévention de la délinquance (CCPD) transformés en conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Elles mobilisent des compétences croisées autour de la figure du maire institué clairement comme l'animateur de cette démarche.

Les 71 expériences qui figurent dans ce recueil sont représentatives dans leur objet, leur démarche et leur méthode de ces évolutions des problèmes constatés et des réponses qui leur sont apportées.



Ces réponses relèvent du champ de la prévention de la délinquance et de la tranquillité publique et ne constituent qu'une partie des actions menées dans le cadre des politiques locales de prévention et de sécurité développées depuis six ans au sein des contrats de ville et des contrats locaux de sécurité (CLS).

Ces expériences prennent en compte certains des nouveaux outils mis en œuvre dans le cadre du partenariat local sur ces questions (CLSPD, observatoires de la délinquance...).

Elles synthétisent ensuite les orientations prioritaires de la prévention de la délinquance soutenues par la politique de la ville visant à : prévenir la violence et encourager les nouveaux modes de régulation des conflits, développer une prévention précoce en lien avec les familles et les acteurs de la protection de l'enfance et de l'éducation, prévenir les toxicomanies, favoriser l'accès au droit et à la citoyenneté, répondre à un besoin de solidarité envers les victimes, prévenir la récidive et soutenir les parcours individualisés de réinsertion.

Par ailleurs, elles s'inscrivent en référence aux principes de la prévention situationnelle qui se diffusent depuis quelques années dans les pratiques locales.


Une ouverture européenne

Compte tenu du contexte de développement de la coopération et des échanges européens dans le champ de la prévention de la criminalité, chaque partie de ce guide présente une ou plusieurs expériences menées dans des pays européens.

En effet, le Conseil européen de Tampere consacré en octobre 1999 à la création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice dans l'Union européenne a affirmé la nécessité de développer la coopération et l'échange des meilleures pratiques en matière de prévention de la criminalité et notamment de délinquance des jeunes, de criminalité urbaine et de délinquance liée à la drogue.

En référence à ces conclusions, un Réseau européen de prévention de la criminalité (REPC) poursuivant ces objectifs a été créé par décision du Conseil européen du 28 mai 2001.

Dans un cadre interministériel, la délégation interministérielle à la ville (DIV) représente la France au sein de ce réseau dont elle a soutenu la création dès l'origine. Les échanges sur les pratiques au regard de la prévention de la délinquance contribuent ainsi à la construction



progressive d'outils communs pour le Réseau, mais aussi à l'émergence d'une politique européenne en matière de prévention de la délinquance.

À ce titre, la France participe au prix européen de prévention de la délinquance, dans le cadre duquel le plan d'accueil des jeunes sur les communes touristiques (PAJECOT) des Hautes-Alpes a terminé deuxième en 2002.

Quelques éléments de méthode

Les outils et actions figurant dans ce recueil ont été repérés par la DIV, avec la participation et l'avis des différentes administrations centrales concernées, à travers la diversité des opérations et des territoires.

Ils ont fait l'objet d'une première présentation par les porteurs de projet, responsables des expériences, selon une grille élaborée par la DIV. À partir des éléments d'information recueillis, d'entretiens et de visites sur sites le cas échéant, la DIV a procédé à l'établissement des fiches dans un souci de mise en cohérence de la présentation, de facilité de lecture et selon une démarche destinée à favoriser l'analyse. La dernière partie de ces fiches comporte souvent les observations de la DIV sur l'action ainsi présentée.

Ce document n'a aucunement la prétention de couvrir l'ensemble des domaines de la prévention de la délinquance ni de présenter de manière exhaustive l'ensemble des actions, des acteurs et des territoires concernés.

Il participe de la volonté d'illustrer la diversité des actions mises en œuvre localement dans le domaine de la prévention de la délinquance en lien avec la politique de la ville, de capitaliser et de valoriser les pratiques et de faciliter les échanges d'information entre les acteurs.

Par-delà leur spécificité, ces expériences locales appellent un certain nombre d'observations et apportent des enseignements communs.

La diversité des contextes d'émergence

Les expériences présentées dans cet ouvrage sont révélatrices de la diversité des contextes qui peuvent présider à l'émergence des projets de prévention de la délinquance :

- actualité ou incidents particuliers appelant à une adaptation des réponses de la part des acteurs locaux (violences urbaines,

problèmes liés à la présence de toxicomanes sur l'espace public, viol collectif mettant en cause des mineurs, problèmes de sécurité pour les professions de santé la nuit...);

- mobilisation institutionnelle et inscription dans le cadre de dispositifs et de politiques publiques;

- initiatives citoyennes comme dans certaines actions de médiation;

- importance de la prise en compte du paramètre sécurité pour la réussite d'un projet d'ensemble (projet de rénovation urbaine à Aulnay-sous-Bois, ou à Roubaix...).

Les territoires d'intervention


Si l'élaboration des politiques de prévention peut trouver sa cohérence dans un large périmètre lié notamment aux nouveaux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et se voit confortée de ce fait par la mutualisation des moyens, l'intervention, quant à elle, doit se situer dans la proximité, au plus près des besoins ressentis par les populations.

Dans la réalité, compte tenu en particulier des compétences des maires en matière de prévention et de tranquillité publique, il apparaît que la majorité des actions restent conduites au niveau du territoire communal.

Toutefois, sous l'effet de la loi du 12 juillet 1999, on peut observer plusieurs démarches portées à l'échelle d'agglomérations dans les domaines suivants: médiation sociale à Angoulême et La Rochelle, prévention de la récidive à Arras et à Nantes, aide aux victimes à Lyon (formation) ou Bordeaux, travailleurs sociaux au commissariat à Maubeuge, prévention des toxicomanies à Poitiers... La prévention de la délinquance dans les transports a, quant à elle, naturellement vocation à être traitée au niveau intercommunal voire départemental ainsi que l'illustre la démarche conduite dans l'Essonne.

Ce mouvement vers l'intercommunalité encouragé par la mobilité de la délinquance et la volonté de mutualiser des moyens d'ingénierie et d'intervention n'exclut pas la recherche concomitante de relais de proximité comme le montre l'organisation des dispositifs de prévention et de médiation à Arras et à Angoulême.

Le quartier, synonyme de la proximité avec les habitants, reste un terrain d'intervention spécifique pour plusieurs projets à l'instar du service tranquillité publique des Coteaux à Mulhouse, de la coordination toxicomanie à Paris dans le 18^e arrondissement ou encore des



CLSPD de secteurs à Bordeaux. *In fine*, le diagnostic se révèle important pour déterminer le territoire pertinent d'intervention face à chaque situation.

La diversité des opérateurs et des partenaires

Les opérateurs recensés relèvent de statuts divers: associations (dans un tiers des cas), communes, EPCI, opérateurs privés (bailleurs, transporteurs...), services déconcentrés de l'État, groupement d'intérêt public, groupe de citoyens engagés dans un processus particulier...

Aux côtés de ces opérateurs, un nombre grandissant de partenaires est associé à la mise en œuvre des actions: police, gendarmerie ou justice dans près de la moitié des expériences, établissements scolaires, diverses associations locales (près de la moitié des cas), travailleurs sociaux et centres médico-sociaux (un quart des projets), bailleurs (un tiers), transporteurs, polices municipales, centres hospitaliers...

La participation des clubs de prévention illustre pour sa part le partenariat spécifique entre les acteurs de la prévention, de l'éducation et de la sécurité comme à Rosny-sous-Bois, Cergy ou Marseille.

Cette diversité des opérateurs et des partenaires est en forte progression depuis quelques années, ce qui se concrétise également en matière de financement. Du côté de l'État, les crédits de la politique de la ville restent fortement mobilisés, mais il convient de souligner la contribution de crédits de droit commun des DDASS, du ministère de l'Emploi (contrats aidés), de la Justice, du FASILD, de la CAF...

Les autres principaux financeurs sont les collectivités locales, communes et EPCI en premier lieu, mais aussi les conseils généraux qui participent au financement de près de la moitié des actions ainsi que les conseils régionaux (environ 15 %). Il y a lieu de souligner, en outre, l'implication financière des bailleurs et de quelques partenaires privés comme la Fondation de France.

Enfin, on observera avec intérêt que les financements européens (FSE et FEDER) sont mobilisés pour plusieurs actions de médiation (Chalon-sur-Saône, Chambéry) et de prévention de la récidive (Arras, Nantes, Roubaix) en lien notamment avec des démarches d'insertion et de formation.

Dans nombre de cas, une articulation efficace des moyens et des financements de droit commun avec les fonds spécifiques de la politique de la ville permet l'expérimentation et l'innovation. La question reste posée cependant d'une pleine intégration de ces actions dans le droit commun.

Une implication générale des maires et de leurs services

Si les communes et EPCI ne sont directement opérateurs que dans environ un quart des expériences, on constate toutefois une implication essentielle de leur part dans la plupart des projets.

Souvent à l'initiative des démarches dans le cadre du CLS, du CCPD ou à présent du CLSPD, les communes jouent un rôle important en terme de soutien, d'accompagnement à la mise en œuvre et de mobilisation des partenaires pour la cohérence des actions. Il en est ainsi à des titres divers de l'implication des villes de Bordeaux, Roubaix ou Saint-Denis dans des projets partenariaux d'aide aux victimes, de prévention de la récidive et de médiation sociale sur leur territoire.


Aux côtés de l'État qui dispose de compétences régaliennes en matière de sécurité publique, il est patent que les maires occupent aujourd'hui une place prépondérante dans l'animation des politiques locales de prévention et de tranquillité publique.

Auprès de ces élus, les chargés de mission ou coordonnateurs de CLS/CLSPD, en lien le cas échéant avec les chefs de projets de contrat de ville, jouent un rôle essentiel dans l'émergence des projets et leur animation territoriale sur la durée.

La diversité des dispositifs dans lesquels ces expériences s'inscrivent

Une grande majorité des projets s'inscrit en référence aux CLSPD et aux CLS ou encore aux contrats de ville, même si, à l'origine, leur élaboration a pu dépendre d'initiatives ou de dispositifs particuliers (direction départementale de la sécurité publique, groupement de gendarmerie, service pénitentiaire d'insertion et de probation, conseil général...).

Le lien fréquent avec la politique de la ville et les contrats de ville permet d'assurer un soutien financier, des apports méthodologiques et partenariaux particulièrement utiles à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets.



Nonobstant la spécificité de certaines réponses et démarches dans le domaine de la prévention de la délinquance, plusieurs expériences mettent en exergue l'importance d'articuler ces interventions avec celles relevant de la rénovation urbaine, de la gestion urbaine de proximité, des démarches éducatives locales ou encore des plans locaux d'insertion par l'économique.

Des actions ciblées sur les publics en risque de délinquance et sur les victimes

Compte tenu des évolutions des situations de délinquance et d'insécurité, le cœur de cible des programmes de prévention a été progressivement orienté vers les publics les plus exposés aux risques de délinquance et de marginalisation, avec la définition d'objectifs prioritaires à partir de la circulaire interministérielle du 19 mai 1994, actualisés par les circulaires interministérielles des 13 février 1997, 7 juin 1999 et 29 mars 2001.

Alors qu'en 1994, 60 % des projets financés relevaient d'une démarche de prévention primaire à dominante socio-culturelle, un meilleur ciblage des actions s'est progressivement opéré avec à présent environ les trois-quarts des projets financés relevant des cinq axes prioritaires.

Toutefois, comme le montrent les expériences contenues dans cet ouvrage, la situation actuelle nécessite, selon les contextes locaux, de renforcer et d'assurer encore un meilleur ciblage des actions de prévention de la délinquance et de renouveler cette démarche dans le cadre d'une politique de sécurité globale et cohérente, alliant une répression proportionnée et effective et une intervention de prévention de la délinquance à plus long terme, s'attachant à agir sur les causes de ces phénomènes.

Il s'agit également d'articuler la démarche de la prévention sociale (tournée vers les individus et ciblée sur les délinquants pour ce qui concerne la prévention secondaire et tertiaire) avec celle de la prévention situationnelle (orientée vers l'acte) qui connaît des développements récents.

La pluralité des causes de la violence et de l'insécurité appelle, en effet, à conjuguer et à coordonner les interventions visant d'une part à éviter la production de comportements déviants et à réduire les facteurs sociaux prédisposant à la délinquance, d'autre part à rendre plus difficile, plus risqué et moins profitable la commission des infra-

ctions par la dissuasion et la protection des personnes et des biens. Il importe également de distinguer plus nettement pour les rendre plus lisibles et complémentaires les interventions relevant d'une prévention primaire qui vise à agir sur le contexte général pour éviter l'apparition de comportements délinquants, de celles relevant d'une prévention plus spécialisée (secondaire et tertiaire) opérant un ciblage des publics en cherchant à éviter la commission d'actes délictueux et la récidive. Enfin, à la politique de prévention ainsi définie et visant à agir sur les faits de délinquance, il convient d'intégrer de façon cohérente les politiques développées autour de l'aide aux victimes, de l'implication des habitants et de la gestion des risques souvent liée aux CLS.

Des facteurs de réussite essentiels, au cœur de la démarche de projet

D'une manière générale, au-delà de leur spécificité, on retrouve en chacune des expériences ce qui fait la force d'une initiative et contribue à l'émergence puis à la consolidation d'un projet.

Une exigence en terme d'ingénierie, de méthode et de formation

- Le diagnostic partagé apparaît comme un élément important pour garantir la qualité du projet.

Au-delà des constats d'experts, c'est bien une intelligence commune et contextualisée des situations qui permet de tenter la mise en œuvre de réponses nouvelles et concertées à des problèmes qui, jusque-là, ne trouvaient pas de solutions dans les cadres existants.


- La démarche de suivi et d'évaluation apparaît de plus en plus intégrée au projet afin de faire évoluer celui-ci et de l'adapter aux dynamiques qu'il engendre sur un territoire ou auprès d'un public donné.

Toutefois, il reste à systématiser ces démarches et à apporter aux acteurs concernés le soutien méthodologique nécessaire.

- L'intelligence du partenariat construit autour du projet.

Dans les diverses expériences qui nous ont été présentées, les acteurs insistent sur trois éléments, à leurs yeux fondamentaux, du partenariat : partage des objectifs, complémentarité des interventions, respect des compétences et du champ d'action spécifique de chacun.

- L'engagement des techniciens, qu'ils soient professionnels salariés ou bénévoles, au service du projet, particulièrement lorsque l'action entreprise rompt avec les habitudes de travail ou génère des



contraintes supplémentaires liées en particulier aux caractéristiques d'un public exigeant du fait de ses difficultés: toxicomanes, sortants de prison, jeunes en voie de désocialisation, personnes en errance...

- La formation initiale et continue des acteurs salariés ou bénévoles, notamment dans une logique pluri-professionnelle.
- L'encadrement, le soutien et la supervision de ces mêmes acteurs.

La participation des habitants

La mise en œuvre de la participation des habitants reste encore pour une large part au stade de l'expérimentation, même si elle apparaît comme le gage d'une visibilité, d'une efficacité et d'une pérennité des actions et comme un moyen de lutter contre le sentiment d'abandon et le sentiment d'insécurité.

Ainsi, plusieurs projets se sont fondés sur une information et une consultation des habitants au moment du diagnostic (service tranquillité des immeubles à Mulhouse, installation d'un système de vidéosurveillance à Roubaix, CLSPD à Bordeaux et Saint-Denis...).

Pour leur part, les actions de médiation portées par des bénévoles, mais aussi par les institutions, ont pour objectif de favoriser la participation des habitants à la résolution de « leurs conflits » et leur autonomie.

De même, les actions d'accompagnement individuel comprennent de plus en plus fortement une dimension contractuelle qui lie l'accompagnant à l'accompagné, avec une adhésion volontaire de ce dernier à la dynamique engagée (les sortants de prison suivis à Lyon...).

À noter enfin l'originalité des démarches de prévention de la récidive à Lorient (TIG sécurité routière) et en Suède qui impliquent une participation des condamnés ou ex-condamnés eux-mêmes dans des actions de sensibilisation et d'accompagnement.

Des actions innovantes

Parce qu'ils partent des besoins du terrain, disposent d'une réelle ingénierie et mobilisent des énergies et savoir-faire de professionnels et de citoyens volontaires, plusieurs des projets de ce recueil relèvent encore de l'innovation et de fonctions en émergence qui devront trouver les moyens de se consolider.

- Dans le champ de la médiation, les démarches de correspondants de nuit ou les systèmes partenariaux et mutualisés de médiation sur

les espaces publics qui permettent d'améliorer la tranquillité publique et de renouer des liens sociaux défailants.

- Dans le champ de l'accompagnement social, la prise en compte de publics aux difficultés particulièrement aiguës amène la mise en place de stratégies globales, avec des approches pluridisciplinaires, mobilisant des professionnels de champs divers : médicaux, sociaux, judiciaires, de l'insertion professionnelle... (Amiens, Roubaix...).
- Dans le champ de la prévention de la récidive, les mesures alternatives à l'incarcération s'accompagnent de modules de formation à la citoyenneté (TIG des Yvelines) ou de prévention routière (TIG de Lorient).
- Dans le champ de l'aide aux victimes : les expérimentations mises en œuvre pour améliorer la prise en charge des victimes en urgence sur les plans juridiques, psychologiques, sanitaires et matériels (CAUVA, dispositif du SAVU initié par le ministre délégué à la Ville et à la Rénovation urbaine).
- Dans l'objectif de responsabiliser les parents, la mise en place à Toulon d'un stage parental dans le cadre des alternatives aux poursuites.
- Dans le cadre de la prise en compte de maux sociaux révélés à la faveur de la sollicitation de la police, l'intervention de travailleurs sociaux dans les commissariats ou le partenariat instauré à Rosny-sous-Bois entre services sociaux et police.
- Ou encore dans le domaine de la prévention situationnelle, des démarches telle que celle initiée à Lyon visant à associer les maîtres d'ouvrage, les concepteurs, les futurs gestionnaires d'équipements, la police nationale et les autres services de l'État concernés à une réflexion à visée opérationnelle pour une prise en compte effective du paramètre sécurité dans la conception de projets d'urbanisme et d'aménagements, mais également dans la gestion ultérieure des équipements réalisés.

Prévention de la délinquance : dispositifs et outils

Les instances locales de prévention et de sécurité

Depuis 1983, la prévention de la délinquance s'est développée en France selon une démarche territorialisée en cherchant à lier les approches préventives et répressives.

Interministérielle et interpartenariale, cette politique vise à mobiliser les énergies des acteurs locaux, à conduire les professionnels à travailler dans la complémentarité, à adapter les réponses aux caractéristiques et aux besoins de la population et des territoires concernés, et ce dans le respect des compétences de chaque institution.

Le développement de cette politique s'est d'abord appuyé sur la création de conseils communaux, intercommunaux et départementaux de prévention de la délinquance (CCPD, CIPD et CDPD) conformément aux dispositions du décret du 8 juin 1983.

Les CCPD qui ont concerné plus de 850 communes et agglomérations ont consacré le rôle nouveau des maires comme catalyseurs et agents des politiques locales dans ce domaine.

Mis en place à partir de la fin 1997, les contrats locaux de sécurité (CLS) constituent pour leur part l'outil de contractualisation d'un large partenariat actif et continu entre l'ensemble des acteurs qui, au plan local, sont en mesure d'apporter une contribution à la sécurité. Au 31 août 2003, 636 CLS étaient signés, dont 60 % situés sur des sites dotés de contrats de ville, et 160 étaient en cours d'élaboration.

La mise en œuvre des CLSPD

Appelés, selon les termes du décret du 17 juillet 2002, à se substituer aux CCPD à compter du 1^{er} octobre 2002, les conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) se mettent progressivement en place. Au 15 septembre 2003, 545 CLSPD ont été créés parmi lesquels 412 sont effectivement installés.

La création des CLSPD participe de la volonté de simplifier et de coordonner les dispositifs dans le sens d'une coproduction de sécurité et de conforter l'implication et l'information des maires en ce qui



concerne l'évolution de la délinquance et la lutte contre l'insécurité sur leur territoire.

Ces nouvelles instances sont le lieu de concertation et de coordination de tous les acteurs concernés par la sécurité sur l'analyse des attentes de la population et les actions de prévention, mais également sur les stratégies de la lutte contre l'insécurité.

Par-delà la nécessaire simplification souhaitée par les acteurs locaux eux-mêmes et l'objectif de conforter l'implication des maires, un enjeu majeur de cette réforme réside dans la capacité à réussir une bonne intégration et coordination entre les approches et les acteurs de la prévention et de la sécurité.

Comme le souligne le *Guide pratique relatif à l'installation d'un CLSPD* coordonné par l'Institut des hautes études pour la sécurité intérieure (IHESI), la composition des trois collègues (élus, État, autres partenaires) du conseil est particulièrement stratégique à cet égard. Ces collègues doivent réunir les acteurs clés dans l'objectif d'intégrer à la fois la prévention de la délinquance dans ses composantes de prévention sociale et de prévention situationnelle, la prévention de la récidive, la réponse systématique aux actes de délinquance, la citoyenneté, la médiation et l'aide aux victimes. Ainsi, la participation des conseils généraux (par l'intermédiaire d'élus dans le cadre du premier collègue, de celle de leurs services effective dans 51 % des cas au titre du troisième collègue) et celle des associations de prévention spécialisée (effective dans près de la moitié des conseils créés) sont essentielles pour traiter des questions de prévention.

Le troisième collègue permet également de mobiliser les professions, acteurs et associations confrontés aux manifestations de la délinquance et impliqués dans la mise en œuvre d'actions de prévention, de sécurité, d'aide aux victimes : bailleurs, transporteurs, secteur économique, services publics, professions de santé, services de médiation, associations du secteur socio-culturel, représentants d'habitants...

À partir du CLSPD, il s'agit donc de mettre en place une stratégie répondant à une double temporalité, à savoir une intervention à court terme visant à apporter des réponses effectives et adaptées aux phénomènes de délinquance et d'insécurité et une action de prévention de la délinquance à plus long terme, s'attachant à agir sur les causes de ces phénomènes.

Cela suppose de s'appuyer sur les acquis et les partenariats souvent construits dans le cadre des CCPD (75 % des CLS signés concernent des sites dotés de CCPD) et de la politique de la ville tout en cherchant à conforter et à améliorer l'existant et à surmonter les blocages rencon-

trés localement. Si cette nouvelle architecture vise à remédier à un certain nombre de points faibles (propension à se réunir sous la forme d'une « grande messe » et manque d'opérationnalité notamment), elle ne doit pas remettre en cause les partenariats et les méthodes innovantes qui ont pu être développés localement.

Dans ce contexte, les conditions de partenariat doivent être précisées de façon à clarifier les règles de fonctionnement mais aussi les missions partagées.

Le protocole signé entre le conseil général et la préfecture de la Gironde relatif à la participation du conseil général aux CLS et aux CLSPD est une initiative intéressante à cet égard : il rappelle le rôle et les missions de chacun des acteurs de la prévention et de la sécurité, les objectifs visés, et pose les conditions d'un partenariat dont l'objet et le sens sont ainsi clarifiés.

Dans ce cadre, la question des échanges d'informations nominatives et du traitement collectif de celles-ci doit faire l'objet de protocoles de travail particuliers avec un nombre restreint d'acteurs, dans le respect des compétences et obligations, notamment déontologiques, des différents professionnels et des droits des personnes.

Le lien entre CLSPD et CLS

La présente réforme obéit également à l'objectif de simplifier et de rendre plus opérantes les structures de suivi et de pilotage du CLS. Le CLSPD devient ainsi le lieu unique d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du CLS, se substituant, le cas échéant, au comité de pilotage et de suivi du CLS.

Afin de répondre au double objectif de recherche d'efficacité et d'élargissement du partenariat y compris dans un souci d'information, de nombreux sites, tels que **Bordeaux** et **Saint-Denis**, se sont attachés à organiser le fonctionnement de leur CLSPD selon deux niveaux :

- une instance élargie ou plénière permettant de mobiliser et d'étendre le partenariat à l'ensemble des acteurs locaux concernés — y compris des habitants comme à Saint-Denis — autour des enjeux et de la démarche du diagnostic, de l'information, du débat, de la réflexion et de l'élaboration de propositions en rapport avec les questions de prévention et de sécurité ;
- une configuration resserrée sous la forme d'un comité restreint qui joue le rôle d'un comité de pilotage (politique) et de suivi (technique) du CLS regroupant *a minima* les partenaires signataires ou



leurs représentants (préfet, procureur, maire, président d'EPCI, et, en fonction des situations, l'inspecteur d'académie, le conseil général, les bailleurs, transporteurs...) et qui est en mesure de se réunir autant que de besoin, en fonction de la situation locale.

Dans la majorité des situations, des groupes de travail opérationnels, thématiques ou territoriaux, des cellules de veille sont également mis en place, permettant d'associer divers partenaires, selon les thèmes abordés. À Bordeaux, la mise en place de CLSPD sur les principaux quartiers de la ville illustre la façon dont l'activité d'un conseil sur une grande ville peut se décliner d'une façon opérationnelle dans la proximité.

À ce stade, les nouveaux conseils restent majoritairement communaux (près de 70 %), dans une proportion proche de celle des contrats locaux de sécurité.

Des démarches telle que celle conduite par la **communauté urbaine d'Arras** illustrent l'intérêt d'un portage intercommunal des questions de prévention et sécurité. Il s'agit alors de mutualiser des moyens pour la prévention et le traitement de phénomènes de délinquance par essence mobiles, tout en développant des relais de proximité afin de prendre en compte les problèmes de la vie quotidienne et de mettre en œuvre des réponses adaptées aux besoins et aux demandes des publics et des territoires.

La mise en place des CLSPD apparaît comme une opportunité pour revoir et réajuster le CLS en cours, à partir notamment d'une évaluation ou de l'actualisation du diagnostic local de sécurité, afin de tenir compte de plusieurs éléments le cas échéant :

- la redéfinition des orientations (notamment avec une politique de prévention de la délinquance mieux ciblée se fixant des objectifs évaluables) et des priorités d'intervention au regard de l'évolution de la situation locale en matière d'insécurité ;
- l'adjonction de nouveaux partenaires (notamment les départements) ;
- la possible extension géographique (vers l'intercommunalité).

Ainsi, des avenants aux CLS ou de nouveaux CLS ont été récemment conclus à Angoulême, Chalon-sur-Saône, Mulhouse ou Pau et sont en cours sur d'autres sites.

Selon les premiers éléments de synthèse disponibles au niveau national, les principales priorités définies par les CLSPD sont les suivantes : délinquance des mineurs, lutte contre les incivilités,

prévention et lutte contre les toxicomanies, aide aux victimes, médiation, sécurité routière, démarches de sécurisation, éducation à la citoyenneté

Le lien avec la politique de la ville

Le caractère global des phénomènes de délinquance et d'insécurité, dépendant de causes individuelles et collectives, ajouté à la prégnance des questions de sécurité dans les zones urbaines sensibles (ZUS) confortent l'importance de traiter ces questions en lien avec la politique de la ville et la rénovation urbaine sans renoncer pour autant à la spécificité de certaines réponses.

Avec l'emploi, l'éducation et le renouvellement urbain, les CLS sont ainsi, dans les territoires concernés par la politique de la ville, une des composantes essentielles des 247 contrats de ville pour 2000-2006. Le contrat de ville a vocation à constituer l'outil de mise en cohérence de l'ensemble des réponses dans un projet global sur ces territoires.

Sur ces sites, les CLSPD doivent utilement rechercher des liens avec les instances de pilotage du contrat de ville. À cet égard, le coordinateur du CLSPD et le binôme qu'il constitue avec l' élu sont appelés plus que jamais à jouer un rôle essentiel d'impulsion du partenariat local.

Un lien particulier mérite d'être instauré entre les démarches impulsées par les CLSPD et les questions relevant de la place des services publics, de la rénovation urbaine, de la gestion urbaine de proximité, d'éducation, d'insertion et emploi (PLIE).

Enfin, il convient d'évoquer l'importance des articulations à développer avec le conseil départemental de prévention (CDP) de façon à travailler à la mise en cohérence des différents schémas départementaux (prévention spécialisée, aide sociale à l'enfance, lutte contre la toxicomanie, aide aux victimes...) et, ce faisant, à favoriser la mobilisation des conseils généraux. Dans le même esprit, les **cellules départementales Ville Vie Vacances**, à l'instar de celle des **Bouches-du-Rhône**, doivent travailler en lien étroit avec les CDP et les CLSPD.

Le soutien à l'ingénierie locale

La conduite des politiques locales de prévention et de sécurité doit s'appuyer sur une démarche méthodologique précise faisant appel à des outils particuliers :



- les diagnostics de sécurité: ceux-ci peuvent avoir un objet large (diagnostic local de sécurité lié à un CLSPD par exemple) ou spécifique (diagnostic de sécurité lié à un projet de rénovation urbaine). Si l'opération peut être utilement externalisée, elle doit bénéficier d'un portage collectif dans une démarche de diagnostic partagé fondatrice d'un projet qui soit un exercice de production d'une connaissance pertinente et actualisée, avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs, et un temps de mise en mouvement des acteurs;
- les études: celles-ci doivent clairement s'inscrire dans une logique d'aide à la décision et ont vocation à être portées également par les principaux partenaires du CLSPD. Elles peuvent concerner le sentiment d'insécurité ou différents phénomènes constatés localement (délinquance des mineurs, toxicomanie...);
- le soutien à un accompagnement technique professionnalisé assurant le suivi et la coordination des politiques locales de prévention et sécurité: les coordonnateurs de CLS/CLSPD sont amenés, en liaison avec les élus locaux, à jouer un rôle particulièrement important en terme de mobilisation des partenaires et de suivi opérationnel en liaison avec les référents des institutions partenaires. Ces postes nécessitent de multiples compétences (d'ordre technique et méthodologique, dans les domaines administratif et financier, dans le champ du management, dans le domaine relationnel...) qui appellent la mise en œuvre d'une offre de formation adaptée en s'appuyant notamment sur les centres de ressources de la politique de la ville;
- le développement de la formation des acteurs, notamment dans une dimension pluri-professionnelle susceptible de regrouper différents acteurs locaux également concernés par un territoire et par les enjeux de la prévention et de la sécurité (agents de l'État et des collectivités locales, associations et autres opérateurs urbains, emplois aidés);
- la réalisation de campagnes d'information partenariales et de supports de communication en rapport avec les problématiques de la prévention de la délinquance et avec les actions conduites (à l'instar du passeport tranquillité publique du CLSPD du Creusot);
- l'évaluation: cette démarche a pour objectif de mesurer tout à la fois la pertinence des actions mises en œuvre, leur cohérence par rapport à l'ensemble des réponses, leur efficacité, leur efficacité et leur impact. Cette démarche est destinée *in fine* à préparer les décisions concernant la poursuite, l'arrêt ou la refonte des actions. Elle doit contribuer à mieux définir et à mieux cibler les objectifs des différents acteurs. L'évaluation revêt un caractère stratégique particulier qui rend nécessaire son portage par tous les partenaires. Elle doit pouvoir,

sous certaines conditions, s'appuyer sur des travaux d'experts afin de conserver une distance critique par rapport à la conduite des actions menées.

Les observatoires locaux de la délinquance

Ces dernières années ont vu le développement à travers la France de nouveaux outils répondant à l'appellation d'« observatoires locaux de la délinquance » et/ou « de la sécurité ». Ces outils, généralement liés aux CLS, répondent à la volonté de renforcer l'ingénierie nécessaire à la définition, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques locales de prévention et de sécurité.

Les démarches développées localement sont étroitement liées aux contextes et aux objectifs locaux, à l'implication des différents acteurs, à l'organisation et aux moyens mis en œuvre pour construire et faire vivre ces observatoires.

Selon les derniers éléments de recensement effectués dans le cadre de la mise en œuvre des CLSPD, une cinquantaine d'observatoires locaux de la délinquance et de la sécurité ont été créés ou sont en projet.

Ces observatoires sont la plupart du temps communaux et pluripartenariaux, comme à Lyon, Vienne ou **Besançon**. Toutefois, il existe certaines déclinaisons thématiques (observatoire départemental de la sécurité dans les transports dans l'Essonne, observatoires créés par certains bailleurs sociaux ou centres commerciaux) ou quelques expériences conduites au niveau d'un quartier ou au niveau intercommunal (**agglomération toulousaine**).

Les observatoires ont vocation à constituer un dispositif permanent de recueil et d'analyse statistiques susceptible de produire des informations sur l'état de la délinquance et sur l'évolution du climat général sur le territoire. Ils assurent la collecte, le croisement et la mise en perspective de statistiques et sources d'information à la fois quantitatives et qualitatives émanant de la police, de la justice et de divers partenaires locaux (éducation nationale, villes, transporteurs, bailleurs, services sociaux...), complétées le cas échéant par des informations issues d'enquêtes de victimation et d'entretiens ou questionnements auprès des habitants et de relais locaux.

Ces observatoires répondent à des finalités et caractéristiques différentes, qui peuvent parfois se cumuler :

- dispositif d'information stratégique partagé et d'actualisation du diagnostic de sécurité entre différents partenaires ;



- système de veille et d'alerte ;
- outil d'aide à la réorientation de l'action et d'adaptation des réponses des acteurs concernés au regard de l'évolution de la nature des problèmes et de leur localisation dans le temps et dans l'espace ;
- vecteur de participation et de communication avec les habitants ;
- support de connaissance et d'étude, utile au suivi et à l'évaluation des politiques locales de prévention et de sécurité.

Il n'existe donc pas de modèle unique dans ce domaine. Chaque démarche locale obéit à un contexte particulier et un certain pragmatisme semble prévaloir.

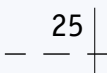
Toutefois, la nature même des informations collectées et la diversité des partenaires qui peuvent être associés à cette démarche nécessitent de porter un regard attentif au portage de ces observatoires et aux règles déontologiques de leur fonctionnement. L'installation en 2004 de l'Observatoire national de la délinquance et de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles doivent être l'occasion de capitaliser ces expériences locales.

Les instances locales en Europe

D'une manière générale, le principe de politiques locales et partenariales de prévention de la délinquance se développe à travers les pays de l'Union européenne, en référence notamment aux orientations définies lors du Conseil européen de Tampere (15 et 16 octobre 1999) et de la Conférence de haut niveau sur la prévention de la criminalité organisée sous la présidence portugaise de l'Union en Algarve les 4 et 5 mai 2000.

Cette démarche se concrétise en particulier par la création d'instances locales de concertation et le cas échéant par la conclusion de contrats locaux dans le domaine concerné. À partir d'orientations nationales et d'une coordination existant au niveau gouvernemental, la priorité est ainsi clairement donnée à l'action locale.

Dans le cadre de la présidence grecque de l'Union européenne, le Réseau européen de prévention de la criminalité (REPC) a organisé, en juin 2003 à Héraklion, un séminaire consacré à cette question des instances locales dans le champ de la prévention de la délinquance. Actuellement, environ la moitié des pays de l'Union a créé des instances locales : Allemagne, Belgique, Danemark, France, Grande-Bretagne, Suède et encore récemment la Grèce...



Si elles se réfèrent à des objectifs et à des principes souvent similaires, ces instances obéissent toutefois à des spécificités locales dans leur organisation et leur fonctionnement.

Ainsi, à l'instar de la démarche développée à **Liège**, la Belgique s'est engagée depuis une dizaine d'années dans la création de conseils communaux consultatifs de prévention et de sécurité pilotés par les bourgmestres et la conclusion de contrats de sécurité et de prévention qui concernent actuellement plus de 70 communes.

Selon les orientations du Crime and Disorder Act de 1998, des partenariats locaux pour la réduction du crime et des désordres concernent 376 villes en Angleterre et au Pays-de-Galles. Le partenariat stratégique développé à **Édimbourg** s'intègre dans la mise en place de ces dispositions en Écosse.

Il convient de noter que, dans certains pays comme la Belgique et la Grande-Bretagne, le gouvernement lie son soutien financier aux villes, dans le cadre des politiques locales de prévention de la délinquance, aux résultats d'une évaluation annuelle.

Le conseil communal de prévention de la criminalité de la ville de **Lübeck** (Allemagne) illustre pour sa part la construction d'un partenariat local piloté par le maire autour de l'organisation de groupes de travail spécifiques, de la réalisation de campagnes d'information et de la mise en œuvre de projets.

Par-delà la diversité des expériences et des contextes administratifs, politiques et sociaux de chaque pays, le séminaire organisé par le REPC a été l'occasion de présenter quelques conclusions relatives au développement de ces instances locales :

- compte tenu des spécificités locales, les conseils locaux de prévention de la délinquance doivent avoir pour origine soit un texte normatif soit une initiative locale ;
- outre les maires, le partenariat doit impliquer la police, la justice et la société civile ;
- il apparaît particulièrement important d'assurer une consultation des habitants et leur information sur les réponses apportées à l'insécurité au niveau local ;
- la conduite d'actions au niveau local rend nécessaire l'octroi d'un soutien, notamment financier, à ces instances.

- 28 Communauté urbaine d'Arras (Pas-de-Calais)**
Un dispositif communautaire de prévention et sécurité
- 32 Bordeaux (Gironde)**
Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance et conseils déconcentrés
- 35 Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)**
Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
- 38 Département de la Gironde**
Un protocole d'implication du conseil général dans les contrats locaux de sécurité
- 41 Département des Bouches-du-Rhône**
La cellule départementale Ville Vie Vacances
- 44 Besançon (Doubs)**
Un observatoire de la sécurité
- 48 Agglomération toulousaine (Haute-Garonne)**
La mission d'observation de la délinquance de l'agglomération toulousaine

EUROPE

- 52 Édimbourg (Grande-Bretagne)**
Partenariat local pour la sécurité
- 55 Liège (Belgique)**
Conseil communal consultatif de prévention et de sécurité
- 58 Lübeck (Allemagne)**
Conseil communal de prévention de la criminalité

Communauté urbaine d'Arras (Pas-de-Calais)

Un dispositif communautaire de prévention et sécurité

OPÉRATEUR

Communauté urbaine
d'Arras (CUA)

PARTENARIAT

Financiers

Les élus des différentes
communes, la préfecture,
la police nationale,
la police municipale,
la gendarmerie nationale,
la justice, l'éducation
nationale, le conseil
général du Pas-de-Calais,
sociétés de transports
en commun de la région
d'Arras, ordre des avocats
d'Arras, chambre de
commerce et d'industrie,
Pas-de-Calais habitat,
associations locales...

Aspects financiers

En 2003, l'ensemble
du budget dédié à la
politique de prévention
et de sécurité de la
communauté urbaine
d'Arras s'élève à
762 000 euros toutes
actions confondues.
Sur ce budget, la part
de la communauté
urbaine s'élève à
316 862 euros et celle
de l'État au titre de
la politique de la ville
à 147 149 euros.

Cadre de référence du dispositif

La création du poste, pour la communauté
urbaine d'Arras (CUA), de directeur de cabinet en
charge uniquement des questions de prévention
de la délinquance et de sécurité est une
spécificité locale liée aux orientations définies
par les élus de la CUA.

Cette démarche s'inscrit toutefois en référence
aux dispositions de la loi du 12 juillet 1999 sur
le renforcement et la simplification de la
coopération intercommunale qui octroie aux
communautés urbaines des compétences de
plein droit en matière de politique de la ville
et de dispositifs locaux de prévention de la
délinquance.

Objectifs principaux

- Coordonner la politique globale de prévention
de la délinquance et de sécurité et ses outils sur
l'agglomération.
- Coordonner le contrat local de sécurité
de l'agglomération d'Arras.

C O N T A C T

· Sébastien COOLZAET – Directeur de cabinet du président
· 3, rue Frédéric-Degeorge - BP 345 - 62026 Arras
· Tél. : 03 21 21 86 86, 06 07 10 90 82 - Fax : 03 21 21 87 89
· email : cuacabinetdupresident@wanadoo.fr

À l'origine...

Héritée de l'ancien district urbain fondé en 1965, la communauté urbaine d'Arras (CUA) est créée le 1^{er} janvier 1998 sous l'impulsion du maire d'Arras, et de 17 communes associées.

Depuis 2003, elle compte 24 communes et 95 000 habitants. Elle est la troisième communauté urbaine de la région Nord-Pas-de-Calais et regroupe plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave, qui s'associent au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire.

Les compétences transférées à la communauté d'agglomération concernent le développement urbain et l'environnement, les services d'intérêt collectif (transports, voirie, eau et assainissement, traitement des déchets...), la politique de l'habitat, l'aménagement et le développement économique, l'enseignement et la formation, la politique de la ville et la prévention de la délinquance.

Dans le cadre du contrat de ville, un diagnostic partagé a fait ressortir les problématiques liées à la prévention de la délinquance et les spécificités du territoire. Aussi, cinq priorités ont été déclinées :

- renforcer la sécurité en terme de protection, de surveillance et de dissuasion ;
- traiter la délinquance et renforcer l'aide aux victimes ;
- renforcer la prévention spécialisée de la délinquance et de la récidive ;
- développer une gestion de proximité urbaine et sociale ;
- renforcer l'éducation, la citoyenneté et la santé.

À partir de ces orientations, les élus de la communauté ont élaboré avec les

partenaires concernés un contrat local de sécurité (CLS), signé en mars 2000 et qui intégrait initialement les 8 communes en zone police.

Dès lors, un chargé de mission prévention de la délinquance, intégré à l'équipe maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) du contrat de ville a été mis à disposition à temps plein.

À partir de ce travail et face au constat du déplacement de la délinquance sur les communes rurales, les élus, souhaitant aussi développer la thématique sécurité, ont travaillé à la création d'un poste de directeur de cabinet en charge uniquement des questions de prévention de la délinquance et de sécurité.

Fonctionnement

Ce poste a été voté à l'unanimité du conseil de communauté réuni en séance en juin 2002.

Ce poste, à caractère unique en France, a alors été mis en place afin de décliner une politique globale de lutte contre la délinquance et de prévention.

À ce titre, il a en charge de :

- faciliter la définition des objectifs sécuritaires entre les collectivités et les services de police et de gendarmerie nationale ;
 - mettre en place des outils de communication à destination des maires de la CUA, concernant les problématiques de délinquance sur leur territoire ;
 - permettre une meilleure coordination entre les services de la police nationale et de la gendarmerie nationale ;
 - favoriser une meilleure coopération entre la justice et les collectivités de la CUA ;
 - permettre un meilleur suivi des pétitions ou doléances des habitants.
- assurer un suivi de l'évolution et de la mobilité de la délinquance et de l'insécurité ;

- animer le réseau des partenaires ;
- favoriser une meilleure écoute des préoccupations et des attentes des habitants, des acteurs économiques et institutionnels ;
- élaborer des propositions de politiques pour la prise en charge des victimes, la lutte contre la délinquance et la lutte contre le sentiment d'insécurité.

Le cabinet est composé de cinq personnes à temps plein : le directeur de cabinet, une assistante chargée de mission prévention, une assistante chargée de mission « justice – aide aux victimes – éducation », un travailleur social intervenant au commissariat et une secrétaire de direction.

À disposition des 24 maires de la CUA, ce nouveau service a capacité à intervenir sur les territoires 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 afin de mettre à disposition les moyens de la collectivité en lien avec les services de police, de gendarmerie et de justice. Dans ce cadre, ce service travaille directement en relation avec ces partenaires, dans le respect des missions de chacun, en parfaite complémentarité et selon une logique de sécurité adoptée par tous. Ce poste est porté intégralement par la CUA.

Au service du président de la CUA ou de son vice-président délégué pour toutes les questions de prévention et de sécurité, il est aussi à l'écoute des 24 maires ou de leurs délégués. Il travaille en étroite relation avec le directeur général des services de la CUA et peut s'investir sur des problématiques particulières.

Les outils à la disposition de cette politique sont :

- le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD),

installé en novembre 2002 et étendu aux 24 communes de la CUA, composé de 63 membres (collèges élus : 29 ; représentants de l'État : 16 ; autres partenaires : 18) ;

- deux réunions plénières par an (janvier et juillet) ;

- douze cellules de veille réparties sur le territoire selon une logique de bassins de vie ;

- des cellules de veille thématique : « gens du voyage », « SDF »,

« nuisances sonores de centre-ville », « centre-ville et centre-bourg » ;

- une cellule de crise « mineurs en garde à vue » ;

- 3 cellules de veille éducative ;

- un groupe local de traitement de la délinquance ;

- un observatoire de la délinquance ;

- une équipe de 8 médiateurs urbains ;

- un médiateur rural ;

- un service d'aide aux victimes d'astreinte 24 heures sur 24 (psychologue) ;

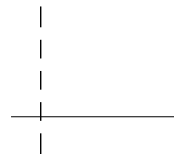
- des réunions mensuelles du comité de pilotage restreint (police nationale, gendarmerie nationale, justice (parquet et siège), préfecture, vice-président CUA et directeur de cabinet).

Lien avec le contrat de ville

Le volet prévention de la délinquance reste partie intégrante du contrat de ville, le cabinet a capacité à solliciter l'équipe MOUS répartie sur les territoires.

L'appel à projets reste géré par la MOUS, il est porté ensuite par le cabinet.

Le directeur de cabinet participe aux réunions publiques, réunions de quartiers sur le territoire de la CUA, à la demande des maires. Il participe à la définition des politiques de la jeunesse et de prévention sur les



différents territoires. Il est mobilisé dans le cadre des opérations de renouvellement urbain à l'instar de celle conduite sur la ZUS résidence Saint-Pol.

Principales actions

- Étude sur la vidéosurveillance intercommunale et création d'un comité d'éthique.
- Actualisation de la convention de coordination police nationale/police municipale.
- Embauche d'un travailleur social installé auprès du commissariat.
- Création et gestion d'un numéro de téléphone unique 24 heures sur 24, à destination des habitants, des services de médiation et services municipaux.
- Réflexion autour de la création d'une maison de justice et du droit (MJD).
- Réflexion autour de la création d'un service de police intercommunale.
- Déclinaison d'une politique locale de lutte contre l'insécurité routière.
- Organisation d'un séminaire des maires sur « la place de la collectivité dans les politiques de prévention de la délinquance et de sécurité ».
- Réflexion autour de la création d'une structure d'hébergement des jeunes sortants de prison.
- Mise en place d'un chantier jeunes détenus.

Bilan/Évaluation

Constitution d'un réseau actif et opérationnel de lutte contre la délinquance,
Baisse de la délinquance tant en zone gendarmerie qu'en zone police.
Satisfaction des partenaires et des élus.
Évaluation prévue tous les 3 ans (en cours actuellement).

À l'origine...

Le territoire de la ville de Bordeaux est un territoire relativement calme, du point de vue de la délinquance et de l'insécurité, du moins au regard d'autres zones urbaines sensibles. On n'y rencontre ni phénomènes de guérilla urbaine ni véritables zones de non-droit, même si des tensions sérieuses menacent de temps en temps l'équilibre social de quelques quartiers à l'occasion d'événements déclencheurs. L'insécurité constatée est plutôt le fait d'une petite délinquance quotidienne qui se double parfois d'incivilités, même si quelques raids organisés mobilisent parfois les forces de police.

Dans ce contexte l'articulation entre prévention et sécurité prend toute sa signification. Elle se manifeste, d'une part, par la prise en compte dans chaque convention territoriale du contrat de ville des objectifs de prévention et de sécurité spécifiques à chaque quartier et, d'autre part, dans la mise en place depuis deux ans de CLPS présidés par le maire, en particulier sur les quartiers en contrat de ville, voire sur des micro-quartiers.

Fonctionnement

Cette démarche est évolutive dans le temps en fonction de l'acuité et de l'actualité des questions d'insécurité sur les quartiers. Ainsi, certains CLPS se réunissent à la faveur d'une situation particulière sur un quartier. Ils rassemblent les principaux acteurs institutionnels concernés (préfecture, police nationale, justice, éducation nationale, protection judiciaire de la jeunesse [PJJ], bailleurs sociaux,...) ainsi que les représentants des habitants (associations de locataires, de commerçants, etc.) et les opérateurs sociaux éducatifs du quartier (éducateurs, de prévention, circonscription d'action

sociale, enseignants, agents de développement, etc.). Ils peuvent réunir jusqu'à une quarantaine de participants. La réunion semestrielle du CLPS est habituellement précédée par une rapide enquête sur le sentiment d'insécurité auprès d'un échantillon d'habitants (de 30 à 50 selon les quartiers) interrogés par deux membres de l'équipe prévention-sécurité du contrat de ville, enquête qui s'appuie sur un questionnaire s'inspirant des travaux de l'Institut des hautes études pour la sécurité intérieure (IHESI). La restitution de cette enquête rapide sert souvent d'introduction à la séance du CLPS. Ensuite, la préfecture et les forces de police présentent leur rapport relatif aux faits constatés sur le quartier et sur les actions engagées depuis six mois. Le maire est particulièrement attentif à ce qu'un compte-rendu de l'exécution des mesures décidées six mois auparavant soit dressé publiquement en présence des habitants. Dans cette optique, il donne successivement la parole aux acteurs institutionnels ou aux opérateurs concernés par le relevé de décision de la séance précédente du CLPS. À l'occasion, il demande des explications sur les décisions prises et non suivies d'effet. Dans un troisième temps, la parole est donnée à l'ensemble des acteurs présents pour recueillir leur avis à la fois sur l'évolution de la situation dans le quartier et sur les actions qui leur sembleraient indispensables pour faire progresser tant la réalité que le sentiment de sécurité sur le quartier. Cette troisième phase est souvent l'occasion d'échanges entre opérateurs locaux et institutionnels tant sur la réalité des faits dénoncés que sur leur ampleur et la pertinence des actions envisagées. C'est à cette occasion qu'est par exemple rappelée la différence de délai que peut demander la mise en place d'une présence policière à la sortie du collège

(souvent possible à court terme), la clôture ou la sécurisation d'un parking (réalisable à moyen terme) et la réinsertion d'un groupe de jeunes marginalisés qui prend en général plus de temps. Cette mise en perspective temporelle des différents niveaux de réponse mobilisables est souvent l'occasion d'un dialogue constructif qui permet de dépasser les rituels « il n'y a qu'à » et d'instaurer un climat de compréhension s'améliorant d'une séance à l'autre.

Perspectives

L'institution d'un dialogue de proximité et d'un climat de confiance autour des questions de prévention et de sécurité semble constituer l'apport essentiel de cette déclinaison du CLSPD à l'échelle des quartiers.

Les habitants se montrent particulièrement sensibles au fait que la puissance publique se mette à leur portée et prenne le temps d'écouter ce qu'ils ont à dire en matière d'insécurité quotidienne. S'il en était besoin, les CLPS viennent confirmer combien le traitement du « sentiment » d'insécurité relève au moins autant de l'instauration d'un dialogue et de la prise en compte des inquiétudes des habitants que du déploiement de mesures de sécurisation. Par ailleurs, l'examen attentif de la réalité de chacun des quartiers et des troubles qui les affectent permet un ciblage des objectifs et un ajustement permanent des réponses. Ceci d'autant plus que la culture de l'efficacité symbolisée par le passage en revue systématique du degré de mise en œuvre des décisions d'un semestre sur l'autre oblige chacun des acteurs à sortir du discours convenu pour donner des gages de son engagement concret dans la résolution des problèmes à traiter.

OBSERVATIONS

La mise en place des conseils locaux de prévention et de sécurité sur les principaux quartiers de Bordeaux illustre la façon dont l'activité d'un CLSPD sur une grande ville peut se décliner d'une façon opérationnelle à un niveau infracommunal.

Cette démarche de proximité pilotée par la ville, et qui associe les principaux partenaires du CLSPD dont la police et la justice, permet en particulier d'assurer une meilleure prise en compte des doléances et des inquiétudes des habitants en matière de sécurité dans leur vie quotidienne.

Elle contribue en conséquence à adapter les réponses aux spécificités de chaque territoire, à favoriser une réassurance des habitants et à mettre en œuvre en quelque sorte une pédagogie de l'action de prévention et de sécurité en direction des citoyens. Ce travail de proximité qui obéit à une certaine souplesse apporte également une contribution utile au diagnostic territorialisé de sécurité préalable au projet d'actualisation du contrat local de sécurité et de prévention de Bordeaux.

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE : DISPOSITIFS ET OUTILS

Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)

Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)

OPÉRATEUR

Ville de Saint-Denis

PARTENARIAT

Financeurs

Préfet du département,
procureur de la République,
membres de droit, maire
de Saint-Denis, président
du CLSPD, divers
partenaires représentés
au sein des collèges élus,
État et autres acteurs.

Aspects financiers

Il n'existe pas de budget
spécifique au CLSPD ;
les actions envisagées
sont financées dans le
cadre du contrat de ville
et par la ville.

Cadre de référence du dispositif

La création du CLSPD s'est faite selon les termes
du décret et de la circulaire du 17 juillet 2002.

Objectifs principaux

L'installation du CLSPD s'inscrit en référence
aux huit orientations générales définies dans
le cadre du contrat local de sécurité (CLS) :

- promotion d'une solidarité et d'une tranquillité
de voisinage ;
- sécurisation et médiation dans les espaces publics ;
- sécurisation et médiation dans les établissements
scolaires ;
- sécurisation et médiation dans les transports ;
- actions de prévention et accompagnement des
personnes en rupture ;
- sécurisation des activités économiques et services ;
- pour une police proche du territoire et des
habitants ;
- pour une justice et un accès au droit de proximité.

Toutefois, le CLSPD s'est fixé de nouvelles
orientations spécifiques de travail en 2003 avec
l'installation de commissions de travail thématiques
centrées sur la sécurité routière (notamment à
propos des sorties d'écoles), les mineurs délinquants
(TIG mineurs, peines de réparation et de
substitution, sortants de prison), et une priorité
d'intervention par la création d'une maison de
justice et du droit, (MJD) axée sur une offre en
matière d'accès au droit, et la mise en réseau
d'actions territorialisées, rassemblées au sein
d'un centre de ressources.

Patrick SALOU – Chargé de mission
: prévention/tranquillité publique
: Hôtel de ville – 2, place Victor-Hugo
: BP 269 – 93205 Saint-Denis cedex 1
: Tél. : 01 49 33 71 69

C O N T A C T

À l'origine...

En 1988, la ville s'était dotée d'un conseil communal de prévention de la délinquance (CCPD) qui est à présent remplacé par un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), officiellement installé le 29 janvier 2003.

En décembre 2000, elle avait formalisé son partenariat sur les questions de prévention et sécurité par la signature d'un contrat local de sécurité (CLS). Le comité de pilotage du CLS est constitué des signataires du contrat, le sous-préfet, le procureur de la République, le député-maire ainsi que d'un représentant de l'éducation nationale, du conseil général et du commissaire de police.

Fonctionnement

Aujourd'hui le CLSPD dispose d'un comité restreint, instance politique et décisionnelle chargée de la mise en œuvre du CLS : il fixe les orientations, valide l'organisation du travail et les projets. Au-delà des membres du comité de pilotage initial, ce comité restreint accueille désormais un représentant des transporteurs et des bailleurs locaux.

Le CLSPD, composé de près de 150 membres, est une instance de réflexion globale sur la politique de tranquillité publique conduite à Saint-Denis. Le premier collège compte 14 membres, le deuxième 57 membres et le troisième collège 67 membres. Il se réunit deux à trois fois par an. Entre-temps, il existe des commissions de travail thématiques (accès au droit, aide aux victimes, alternatives à l'incarcération, sécurité routière, mineurs délinquants...) qui alimentent la réflexion et proposent des modes de traitement et d'interventions

spécifiques, sous forme d'avenants au CLS.

Une vingtaine de citoyens, représentants des habitants, participent à cette instance. Ils sont auprès des partenaires institutionnels une force de proposition ancrée dans la vie quotidienne. Ces habitants sont, pour l'instant, désignés par les chargés de mission « démarches quartiers » sur la base du volontariat et de leur investissement, à titre personnel et/ou dans un cadre associatif. Leur présence tend à « rompre » l'aspect formel et institutionnel du CLSPD, en introduisant une force d'interpellation au travers d'une « parole citoyenne ». Le coordonnateur du CLSPD assure le secrétariat, la préparation des séances, l'animation des séances de travail des commissions thématiques, assiste l' élu en charge de la délégation tranquillité publique, prépare et suit les dossiers du CLSPD restreint, propose un bilan régulier des actions par le biais d'un tableau de bord.

Au regard du nombre important de membres le composant (150), le CLSPD est un organe consultatif et non décisionnel. Le CLSPD restreint est la véritable instance délibérative.

Principales actions

En 2003, l'axe majeur d'action du CLSPD porte sur l'accès au droit, selon plusieurs déclinaisons :

- la création, en octobre 2003, d'une maison de la justice et du droit (MJD) ;
- le développement de la médiation pénale, la mise en place d'actions innovantes en matière d'exécution de travaux d'intérêt général (TIG), en direction des mineurs notamment, avec l'Académie des arts du cirque, par exemple ;
- l'animation dans les écoles, en lien

avec l'éducation nationale et la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), autour de l'accès au droit des jeunes.

L'ensemble du dispositif repose sur l'exploitation des ressources existantes, leur valorisation (points d'accès au droit...) et vise à installer sur l'ensemble du territoire concerné des réponses diversifiées que la MJD aura pour mission principale de coordonner.

Bilan/Évaluation

Les différentes instances sont trop récemment installées pour qu'il soit possible de tirer un véritable bilan. Le diagnostic local de sécurité, réalisé préalablement au CLS, s'appuyait majoritairement sur des informations qualitatives qui restent pertinentes aujourd'hui. Par conséquent, aucune actualisation de ce diagnostic n'est prévue à l'heure actuelle. Néanmoins, un bilan du CLS est effectué annuellement par le conseil restreint (auparavant comité de pilotage). Dans ce cadre des avenants au CLS sont régulièrement élaborés. Concernant la MJD, elle a déjà reçu, au début du mois de novembre 2003, soit un mois seulement après sa création, plus de 500 personnes et 350 appels téléphoniques.

Perspectives

Fin 2003, le CLSPD fera un premier point d'étape qualitatif des actions engagées. Les principaux axes de travail sont articulés autour :

- de la MJD et de son objectif d'inscription dans une dynamique locale de réseau ;
- du traitement des mineurs délinquants ;
- de la mise en place de « stages citoyenneté » ;
- de l'accès au droit des sortants de prison ;
- de la sécurité routière, notamment aux abords des écoles : recrutement d'« agents de prévention et de proximité » dont la

fonction sera d'assurer, en lien avec les chefs d'établissements et les parents d'élèves, la sécurité lors des entrées et sorties d'école, tout d'abord dans six sites considérés comme prioritaires au regard de critères de dangerosité définis après une étude d'exploration. Ces agents auront également un rôle de prévention générale auprès des écoles.

OBSERVATIONS

La création du CLSPD de Saint-Denis s'appuie sur les acquis d'une démarche locale fondée sur le partenariat et la concertation en matière de prévention et de tranquillité publique. Le CLSPD formalise la participation des bailleurs et des transporteurs qui apparaissent comme de nouveaux acteurs importants dans ce domaine depuis quelques années. L'organisation et le fonctionnement de ce conseil distinguent bien ce qui relève :

- ***d'un comité restreint, véritable instance de pilotage, de décision et de suivi de la mise en œuvre des orientations ;***
- ***d'un conseil élargi organisé en groupes de travail thématiques dans l'objectif d'étendre la concertation et d'être force de propositions.***

L'originalité du troisième collège réside dans la présence de représentants des habitants issus des démarches quartiers permettant ainsi d'assurer un meilleur ancrage dans la vie quotidienne.

Département de la Gironde

Un protocole d'implication du conseil général dans les contrats locaux de sécurité (CLS)

OPÉRATEUR

Conseil général –
direction générale
adjointe chargée
de la solidarité et du
logement – direction
des politiques sociales
contractuelles –
Bureau de l'insertion
de la jeunesse
Esplanade
Charles-de-Gaulle
33074 Bordeaux cedex

PARTENARIAT

Financeurs
État/département

Cadre de référence du dispositif

Convention de partenariat ayant pour objet de préciser le mode de participation des centres médico-sociaux et des équipes de prévention spécialisée aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), et donc aux contrats locaux de sécurité (CLS).

Objectifs principaux

- Acter une volonté commune de partenariat entre l'État et le département de la Gironde qui pourra ensuite se décliner dans chaque CLS et CLSPD.
 - Réaffirmer l'importance de la pratique éducative dans le champ social actuel.
 - Différencier les actions de prévention des centres médico-sociaux et de la prévention spécialisée des actions de sécurité et clarifier les missions des acteurs de terrain et les pratiques des nouveaux intervenants dans le champ du social.
 - Développer des méthodes de travail complémentaires entre les différents intervenants.
- En effet, l'arrivée sur le terrain de nouveaux acteurs de la médiation et de la sécurité oblige les acteurs de l'éducatif et du social à mieux préciser leur mission et la singularité de leur pratique, et à s'engager dans des formes nouvelles de concertation et de partenariat.

Date de démarrage

Signature de la convention en juin 2002,
actualisée le 4 février 2003.

C O N T A C T

· Marie-Christine MICHAUD
· Chef du Bureau de l'insertion de la jeunesse
· Tél. : 05 56 99 33 92
· Fax : 05 56 99 57 33

À l'origine...

À l'origine de cette convention de partenariat, on peut relever :

- de nombreuses interrogations posées par les professionnels de la prévention sur leur place et leur rôle dans les dispositifs de prévention et de sécurité ;
- le souhait du conseil général de s'associer à la procédure de mise en œuvre des CLSPD et CLS et d'assurer une bonne articulation des interventions dans une logique de complémentarité et de réponses à apporter à des phénomènes aux causes multiples.

Actuellement, 12 CLS ont été conclus et 17 CLSPD ont été créés dans le département.

Fonctionnement

En 2001 et 2002, un groupe de travail s'est réuni en vue de l'élaboration de cette convention. Il a regroupé des représentants des centres médico-sociaux et des associations et équipes de prévention spécialisée, auxquels se sont associés des représentants de la mission prévention de la délinquance de la préfecture et des directions du conseil général chargés des centres médico-sociaux et de la prévention spécialisée, avec la participation d'un représentant de la délégation interministérielle à la ville.

Une fois signée par le préfet et le président du conseil général, cette convention a été transmise à tous les services et associations concernés. Tout en affirmant la volonté commune du partenariat, cette convention précise les objectifs de l'action de prévention des centres médico-sociaux et des équipes de prévention spécialisée, d'une part, et des actions de sécurité, d'autre part :

- « la pratique éducative vise, en construisant des références, des valeurs et des représentations, à organiser des

conduites et à affermir des identités et une sociabilité » ;

- « la pratique sécuritaire » vise à prévenir les situations, à modifier les représentations et les comportements délinquants, à apporter des réponses judiciaires pour modifier le contexte et réduire le sentiment d'insécurité.

Elle permet à chaque partenaire de participer aux différents groupes de travail mis en place dans le cadre des CLSPD, et à la construction de projets, au cas par cas, sur leur secteur d'intervention.

Principales actions

Selon les objectifs et les principes définis dans cette convention, de nouvelles actions partenariales ont pu se développer, parmi lesquelles :

- la mise en place d'actions de formation inter-services des acteurs locaux ;
- à Bordeaux, une réflexion est engagée autour de la prise en compte des jeunes dans la rue par un groupe de travail inter-institutions (DDASS, aide sociale à l'enfance, prévention spécialisée, centre communal d'action sociale [CCAS], services municipaux...), en vue de déterminer une action complémentaire des différents intervenants de terrain ;
- la participation des services du conseil général concernés à la démarche de veille éducative sur Bordeaux déclinée par quartiers autour des collèges.

Bilan/Évaluation

Peu de temps après la signature, il est possible de constater une réelle mobilisation des professionnels dans la mise en œuvre des CLSPD, et une participation active, dans le respect des missions de chacun, aux groupes de travail et cellules de veille mis en place dans le cadre des CLS.

Perspectives

L'objectif est d'intensifier la collaboration entre les différents services et associations, et de mettre en place des réunions de travail sur chaque secteur autour de la prévention. À terme, ce travail pourrait aboutir à la signature par le conseil général d'avenants aux CLS.

OBSERVATIONS

Résultat d'un travail de concertation interpartenarial, impliquant des acteurs de terrain, cette convention-cadre affirme la volonté de développer un nécessaire partenariat territorialisé entre les acteurs du champ éducatif et ceux de la sécurité, à partir des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Elle permet de rappeler le rôle et les missions de chacun des acteurs de la prévention et de la sécurité, les objectifs visés et pose les conditions d'un partenariat reposant sur la complémentarité dont l'objet et le sens sont ainsi clarifiés.

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE : DISPOSITIFS ET OUTILS

Département des Bouches-du-Rhône

La cellule départementale Ville Vie Vacances (VVV)

OPÉRATEUR

Cellule départementale
Ville Vie Vacances (VVV)

PARTENARIAT

Financeurs

État : crédits politique de la ville et autres services participants, conseil général (service aide sociale à l'enfance – bureau des actions préventives), CAF

Autres partenaires

Éducation nationale, direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS), service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), union des maires, association départementale de développement des actions de prévention (club de prévention ADDAP), Léo-Lagrange animation.

Cadre de référence du dispositif

Les opérations Ville Vie Vacances existent depuis plus de vingt ans. Elles permettent une large participation de nombreux partenaires, au financement ou à la mise en œuvre de projets éducatifs et de loisirs pendant les vacances scolaires.

Il s'agit de cibler un public jeune, en difficulté sociale ou en voie de marginalisation, issu prioritairement des quartiers inscrits en zone urbaine sensible. La cellule Ville Vie Vacances est le maître d'œuvre des opérations dans le département.

Objectifs principaux

- Mettre en œuvre le dispositif dans le département.
- Conduire les jeunes vers une insertion sociale et familiale, en les associant à l'élaboration des projets et en les impliquant dans leur organisation.
- Fédérer avec les partenaires les actions envers les jeunes sur les territoires de la politique de la ville.

Publics visés

Les services de l'État et des collectivités territoriales, les associations et autres porteurs de projets au profit des :

- jeunes de 11 à 18 ans dans les communes en contrat de ville ou ayant créé un CLSPD ;
- jeunes jusqu'à 21 ans s'ils sont inscrits dans un projet de chantier ;
- jeunes en milieu carcéral.

Laurence GAUBERT
Préfecture 13
: Tél. : 04 91 15 65 66
: Anne DAFREVILLE
: DDASS 13
: Tél. : 04 91 00 59 15

C O N T A C T S

À l'origine...

La DDASS assure depuis 1982, première année de mise en œuvre du dispositif, l'animation et le secrétariat de la cellule départementale, le service d'aide sociale à l'enfance en étant chargé avant la décentralisation. À partir de 1985, la cellule initiale est élargie à d'autres partenaires financiers et institutionnels ainsi qu'aux partenaires de terrain et opérateurs. Ce sont donc près de 50 partenaires qui peuvent se réunir lors des assemblées plénières.

Le dispositif opérationnel est composé de deux instances :

- la cellule départementale, chargée de l'examen de l'ensemble des projets et lieu unique de décision ;
- des cellules locales, le référent étant le chef de projet du contrat de ville ou le correspondant du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) ; son rôle est d'informer les associations sur son territoire, de leur apporter un appui technique et d'émettre des avis motivés sur les projets présentés et de les transmettre à la cellule départementale.

Intervenants

Une séance plénière se réunit une à deux fois par an à la préfecture, et sont invités tous les membres qui composent la cellule départementale : les représentants des services de l'État, les financeurs et les conseillers techniques qui ont un rôle consultatif. Aux réunions techniques, très nombreuses, participent le plus régulièrement possible la préfecture, la DDASS, la direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) et les conseillers techniques (club de

prévention ADDAP et Léo-Lagrange animation). Les opérateurs sont essentiellement des associations de quartiers et les centres sociaux.

Par ailleurs, deux associations interviennent dans le dispositif sur la base d'une convention annuelle :

- l'Union des centres de plein air (UCPA), pour l'organisation de séjours découverte de la montagne et de stages de moto trial ;
- l'association Eau Libre pour la mise en place de mini-séjours voile.

Fonctionnement

Dès la fin du mois de septembre, un groupe de travail se réunit pour préparer le guide projet annuel à partir des orientations nationales et des observations faites par les partenaires de terrain. Ce projet est soumis à l'ensemble des membres de la cellule.

En octobre : séance plénière sous la présidence du sous-préfet chargé de mission pour la politique de la ville et la participation de tous les membres de la cellule départementale. Cette réunion a pour objet essentiel de faire l'évaluation de la programmation annuelle et la validation du guide départemental. Début novembre, la DDASS adresse le guide ainsi que les dossiers de demande de subvention à tous les opérateurs et aux partenaires (chefs de projets développement social urbain [DSU], chargés de mission des CLSPD, districts de la CAF et services du conseil général). Une réunion d'information est organisée à l'attention des chefs de projets du contrat de ville et des correspondants des CLSPD qui sont les relais de la cellule au niveau de leur territoire.

Les dossiers doivent être déposés dans un premier temps auprès des référents locaux qui coordonnent la cellule référente locale, lieu d'information, de concertation locale, de détermination des priorités et d'harmonisation des différents dispositifs en direction du public jeune. Le référent local transmet ensuite à la cellule départementale des avis motivés pour chaque dossier.

Les dossiers sont adressés à la cellule départementale au début du mois de janvier et des réunions techniques (environ 8) sont organisées courant janvier/février en vue de l'examen des projets déposés au titre de l'année en tenant compte de l'avis local.

Les propositions faites lors de ces réunions sont ensuite soumises à la décision du sous-préfet, chargé de mission pour la politique de la ville. La DDASS est chargée de notifier les décisions aux associations et aux partenaires et assure le suivi des dossiers. La cellule départementale se réunit en tant que de besoin toute l'année et systématiquement avant chaque période de vacances scolaires. La cellule départementale participe au jury national déconcentré pour l'instruction des dossiers Ville Vie Vacances/Solidarité internationale.

Principales actions

Au plan national, les activités proposées dans le cadre de Ville Vie Vacances sont essentiellement liées au sport (20 %), la culture (12 %) et à l'organisation de sorties à la journée (22 %) ainsi que des chantiers (13 %).

Une attention particulière est portée au contenu éducatif des actions proposées, les chantiers éducatifs et autres travaux saisonniers, par exemple, étant en augmentation constante. Ces travaux d'intérêt collectif font souvent l'objet d'une rétribution ou d'une

indemnisation, ce qui permet aux jeunes de développer leur autonomie en matière de loisirs ou de vacances s'ils le souhaitent. Dans le département des Bouches-du-Rhône, le fait de participer à des chantiers donne aux jeunes la possibilité d'accéder à des loisirs financés par la cellule départementale.

Plus de la moitié de ces activités sont organisées dans la commune de résidence des jeunes, près de 20 % le sont au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, 13 % des séjours ont lieu en dehors de leur région et 2 % à l'étranger.

Bilan/Évaluation

À la fin de chaque période de vacances scolaires, des réunions techniques sont organisées pour faire le point.

Par ailleurs, des visites inopinées sont effectuées sur les lieux de déroulement des activités.

En fin d'année, la cellule départementale élabore le bilan quantitatif et qualitatif des actions à partir d'une grille et d'un questionnaire de la délégation interministérielle à la ville.

Perspectives

- Mettre en place un système d'évaluation des actions.
- Rechercher l'implication des communes.
- Poursuivre le financement d'une formation des animateurs au brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD).

Besançon (Doubs)

Un observatoire de la sécurité

OPÉRATEUR

Ville de Besançon

PARTENARIAT

Financeurs

Préfecture, bailleurs sociaux, compagnie de transport, éducation nationale, La Poste, prévention spécialisée (Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence [ADSEA]).

Aspects financiers

5 000 euros par an

Cadre de référence du dispositif

Contrat local de prévention et de sécurité (CLPS) de Besançon-Chaleuze

Objectifs principaux

L'objectif initial de l'observatoire de la sécurité est de rechercher un dispositif de recensement des principaux événements perturbateurs de la vie sociale pour constituer un instrument de mesure et d'analyse utile à la prise de décision et, *in fine*, à l'action.

La démarche consiste à recueillir de la manière la plus exhaustive possible les événements constitutifs de l'insécurité « urbaine » :

- faits de délinquance recensés par la police nationale ;
- actes d'incivilités qui, bien que ne faisant pas l'objet de plainte ou poursuite judiciaire, contribuent à l'émergence d'un climat d'insécurité.

Frédérique PETITCOLIN - Chargée de mission prévention sécurité - Service politique de la ville
Mairie de Besançon

2, rue Mégevand, 25034 Besançon cedex

Tél. : 03 81 61 50 50

Franck DESGEORGES - Directeur adjoint - Police municipale
Mairie de Besançon

2, rue Mégevand, 25034 Besançon cedex

Tél. : 03 81 61 59 18

C O N T A C T S

À l'origine...

En juillet 1997, l'observatoire de la sécurité est créé avec tous les partenaires impliqués dans le conseil communal de prévention de la délinquance (CCPD), pour mieux « connaître, comprendre et agir » face à l'évolution de la délinquance.

Le contexte de création de l'observatoire est celui de l'apparition des premières manifestations de violences urbaines à Besançon en 1995, dans un petit quartier de la ville (3 000 habitants). Toutes les institutions sont touchées par ces manifestations graves, au point que cette situation génère une prise de conscience politique et institutionnelle : face à ces phénomènes nouveaux, il faut réagir avec de nouvelles méthodes de travail. Aussi, dès 1996, les premiers outils se mettent en place dans le cadre du CCPD. Ils préfigurent les principes de fonctionnement de l'observatoire et le dispositif actuel du CLPS :

- une cellule d'urgence regroupant le préfet, le procureur et le maire est une première étape importante dans la prise en compte partagée des questions de sécurité ;

- une commission paix publique, copilotée par la Police nationale et la Police municipale se réunit avec pour objectifs : l'analyse des situations, la mise en réseau des acteurs et la lutte contre le sentiment d'insécurité. Elle préfigure la constitution du groupe des correspondants de sécurité.

Néanmoins, en 1997, une augmentation des actes d'incivilité et de petite délinquance s'est traduite par une forte sollicitation du maire et de ses adjoints de la part des habitants exprimant un réel sentiment d'insécurité, mais manquant totalement de clarté et d'objectivité. La création de l'observatoire est une réponse à cette situation.

Lors de la signature du premier CLS bisontin en 1998, l'observatoire est naturellement intégré comme outil et mode de fonctionnement.

Fonctionnement

Un recensement organisé par chaque partenaire du CLPS sur la base d'un formulaire commun

Le formulaire de recueil des données a été conçu lors de la création de l'observatoire afin d'harmoniser les informations recueillies. Il comporte sept rubriques : organisme qui signale l'événement, date de l'événement (ou de son constat), heure de l'événement (ou de son constat), adresse (rue et n° de rue), type d'événement, auteurs ou éléments d'identification (groupe d'individus, individuel, avec chien, sans identification), commentaires.

Huit types d'événements répertoriés

Les incendies : incendies de poubelles, incendies de véhicules, autres incendies.

Les agressions : agressions, agressions avec vol, jets de pierre.

Les dommages : troubles, dégradations.

Ces événements correspondent aux faits signalés suivants :

- les incendies volontaires : poubelles, véhicules, autres (murs, locaux ascenseurs) ;

- les agressions : agressions verbales, agressions physiques, agressions et vols (vols avec violences), jets de pierre (bâtiments, transports, police) ;

- les dommages : dégradations/dommages (espaces publics, structures scolaires, transports en commun-espaces privés) et dommages volontaires : tags ;

- troubles/nuisances : attroupements bruyants, troubles de voisinage, insultes/menaces, nuisances sonores.

Besançon (Doubs)

Un observatoire de la sécurité

Une base de données informatisée commune aux partenaires du CLPS

La ville de Besançon, à travers ses services de la police municipale, de la politique de la ville et du service du plan et des informations géographiques organisent la collecte de l'information et son enregistrement en une base de données unique après que toutes les données aient été « anonymisées ». Toutes les informations recueillies depuis 1997 figurent dans une seule base de données (QUEST), centralisée sur un serveur informatique de la ville de Besançon. En théorie, le logiciel est conçu pour qu'un même fait ne puisse être saisi deux fois.

Une restitution cartographique mensuelle

Chaque mois, une carte des faits est établie par le service du plan et des informations géographiques de la ville de Besançon par le biais du système d'information géographique municipal.

Chaque mois, plusieurs tableaux et courbes statistiques sont également établis à destination du groupe des correspondants sécurité.

La réunion de ce groupe permet aux partenaires de partager l'information, de l'analyser, de la comprendre et ainsi de proposer des actions en réponse aux problèmes diagnostiqués.

Principaux partenaires

Les partenaires qui alimentent aujourd'hui l'observatoire de la sécurité :

- la police nationale (rapports journaliers) ;
- la gendarmerie nationale ;
- la police municipale et les services municipaux ;
- les bailleurs sociaux (OPMHLM, SAFC, SAIEMB, Habitat 25) ;

- la Compagnie de transports de Besançon (CTB) ;
 - l'éducation nationale.
- Cette démarche est copilotée par la ville et la préfecture.

Principales actions

Coût annuel de l'observatoire : 5 000 euros cofinancés par la ville et la préfecture dans le cadre du volet prévention sécurité du contrat de ville. L'observatoire sert d'outil d'évaluation (partagée) pour plusieurs actions inscrites dans le CLPS. Il permet également à chaque partenaire d'interroger et d'adapter, le cas échéant, sa propre intervention dans les différents secteurs de la ville.

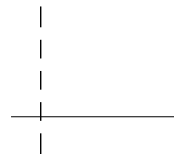
Bilan/Évaluation

En 2001, l'évaluation du CLS bisontin – réalisée par le Forum français pour la sécurité urbaine – a montré que l'observatoire était une source de satisfaction notamment en terme de constitution d'un réseau de partenaires et de l'existence d'un outil d'observation régulier. La nécessité d'adapter cet outil a néanmoins été pointée par la majorité des partenaires.

En 2003, le nouveau CLPS de Besançon-Chaleuze, signé le 3 avril, intègre donc logiquement l'observatoire comme outil au service du dispositif.

Perspectives

Compte tenu des résultats de l'évaluation, l'ensemble des partenaires de l'observatoire réfléchit actuellement à une évolution de l'outil en y associant, le cas échéant, de nouveaux partenaires (justice, conseil général...).



Plusieurs points sont ainsi discutés.

1) Partager plus de données entre partenaires :

- partager mensuellement les données des services de police et de gendarmerie, notamment pour l'établissement d'une cartographie diffusable au-delà des partenaires (outil de communication du CLPS) ;
- partager les données des autres institutions dont l'action s'inscrit dans le CLPS sans intégration à la base de données informatique (statistiques judiciaires et du conseil général, ASE).

2) Améliorer les circuits de remontée d'information.

3) Élargir l'observation à l'échelle de l'agglomération.

4) Optimiser les documents de restitution auprès des partenaires :

- automatisation de la restitution cartographique à partir de la base de données ;
- évolution du rendu cartographique et statistique de manière à permettre à nouveau à l'outil de servir de support à l'action (cartographie des faits par point à l'échelle de la ville, cartographie de l'évolution du nombre de faits par îlot d'habitation et cartographie des zones de concentration tous faits confondus) ;
- restitution régulière de l'information (avec des supports différents) auprès des différentes instances du CLPS ainsi que ponctuellement pour répondre à une demande spécifique.

À l'origine...

Au niveau local, la constitution d'un observatoire des faits de délinquance et des réponses institutionnelles apportées à l'insécurité est une préoccupation exprimée par le contrat local de sécurité (CLS) de la ville de Toulouse signé en décembre 1999, dans sa fiche action n° 11 : « mettre au point un atelier d'observation et d'étude de la délinquance ». Le contrat de ville 2000-2006 pour le développement maîtrisé et solidaire de l'agglomération toulousaine (novembre 2000) a repris ce projet, en considérant qu'il avait vocation à être élargi à l'ensemble de l'agglomération : « il permettra de mieux comprendre les statistiques des services ainsi que leur activité, de mesurer régulièrement et d'analyser le sentiment d'insécurité et l'état de victimation de la population de l'agglomération ». Le contrat local de sécurité périurbain de l'agglomération toulousaine (janvier 2002) intègre également cette préoccupation et prévoit, dans le cadre de la mise en œuvre d'un « dispositif de suivi et d'évaluation cohérent et rationalisé », la création d'une mission d'observation de la délinquance (MODAT). Le conseil d'administration du groupement d'intérêt public du contrat de ville de l'agglomération toulousaine a approuvé la création de la MODAT lors des conseils d'administration du 17 décembre 2001 et du 31 mai 2002.

Intervenants

Un chargé de mission s'occupe de l'animation et de la coordination des différentes activités dévolues à la MODAT. Il assure notamment la liaison avec les partenaires locaux et les organismes universitaires.

Un responsable scientifique intervient en tant qu'expert. Universitaire, spécialiste

des politiques publiques de sécurité, il apporte ses connaissances et son appui méthodologique à la MODAT. La MODAT accueille de nombreux stagiaires qui contribuent activement à ses activités et bénéficient d'une initiation aux questions d'évaluation de l'insécurité et en matière de « recherche-action ».

La MODAT travaille en collaboration étroite avec l'ensemble des services de l'État et des collectivités locales et notamment avec les conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) des communautés d'agglomération du Grand Toulouse et du SICOVAL.

Fonctionnement

La MODAT doit :

- collecter et rassembler les indicateurs institutionnels relatifs aux mesures de la délinquance et des insécurités ;
- développer des outils complémentaires de mesure et conduire des études et des recherches sur les phénomènes de délinquance, de déviance, et sur les réponses publiques et privées à l'insécurité ;
- constituer un pôle de ressources pour les acteurs locaux ;
- participer au développement d'une culture inter-institutionnelle de l'observation en prenant appui sur les dynamiques existantes ;
- être un lieu d'échange et de débat permettant d'appréhender les questions d'insécurité.

Elle est structurée en trois pôles thématiques.

Pôle 1 : indicateurs et tendances

Dans ce cadre, la MODAT participe au rassemblement et à l'actualisation des principaux indicateurs institutionnels de l'insécurité à partir des différentes sources existantes (police et gendarmerie

nationales, tribunal de grande instance, inspection d'académie, transporteurs publics, bailleurs, clubs de prévention, etc.). Elle constitue des tableaux de bord mensuels sur plusieurs niveaux territoriaux (territoire du contrat de ville, intercommunalités, communes) permettant une confrontation des données et de suivre leur évolution dans le temps. Elle élabore et actualise un guide de lecture de ces indicateurs afin d'en cerner l'intérêt mais aussi les limites.

Pôle 2 : enquêtes et évaluations

La MODAT élabore des études et conduit des enquêtes scientifiques de terrain afin d'améliorer la connaissance des phénomènes d'insécurité en utilisant les méthodes des sciences sociales appliquées à l'étude des délinquances et des déviances (enquêtes de victimation, mesures du sentiment d'insécurité, études thématiques ou territoriales, observations directes ou participantes, entretiens semi-structurés, etc.)

Pôle 3 : contacts et information

La MODAT met à la disposition de l'ensemble des partenaires les résultats de ses investigations sous la forme de rapports d'études et de recherches.

Elle publie mensuellement un bulletin d'information (*MODAT Info*), outil de veille en matière réglementaire et de recherche sur les questions de délinquance, de prévention et de politiques publiques de sécurité. Elle publie également des notes techniques (*MODAT Repères*) visant à faire partager des travaux de recherche et d'exposer, sous la forme d'un dossier, un thème précis en relation avec les évolutions juridiques ou sociales.

Elle participe à des actions de formation et organise des conférences-débat.

Bilan/Évaluation

Dans le cadre du « pôle indicateurs et tendances », la MODAT a élaboré, en concertation avec les partenaires locaux, un tableau de bord mensuel, « MODAT indicateurs », regroupant l'ensemble des données institutionnelles ayant comme objet d'évaluer l'insécurité objective. L'envoi du premier tableau de bord (janvier 2003) a été précédé de la réalisation et de la diffusion d'un guide méthodologique destiné aux utilisateurs.

Au niveau du « pôle enquêtes et évaluations », elle a mené un diagnostic de sûreté de la gare Matabiau de Toulouse, une enquête sur la question des violences faites aux jeunes filles dans l'agglomération toulousaine, ainsi qu'une étude sur les incidents majeurs signalés par les établissements scolaires.

Elle a participé à l'encadrement de nombreux travaux de recherche menés par des stagiaires (ex : personnes écrouées en maison d'arrêt, habitat social et sécurité, etc.) assumant, par cette voie, son rôle d'animateur des logiques de recherche locales.

Pour le « pôle contacts et information », la MODAT a répondu à de nombreuses sollicitations, en assurant un rôle de conseil et d'aide à la décision. Elle a publié mensuellement *MODAT Infos* et *MODAT Repères* (exemples de thèmes traités : les nouveaux dispositifs territoriaux de sécurité ; la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure ; la délinquance des mineurs, approches sociologiques ; intercommunalité et sécurité ; la question SDF, état des lieux ; le travail d'intérêt général ; la production de sécurité dans les territoires ruraux français, etc.).

Elle a participé à des sessions de formation pour les élus locaux sur les questions d'évaluation des contrats locaux de sécurité. Elle a participé à l'organisation de soirées-débat en collaboration avec l'Association française de criminologie.

Perspectives

Dans le cadre de son programme d'action 2004, la MODAT met en place un tableau de bord sur les quartiers prioritaires du contrat de ville en prenant pour base une approche de type quantitatif et qualitatif. De même, elle mène une réflexion pour la mise en œuvre d'outils cartographiques d'appréhension de la délinquance constatée.

OBSERVATIONS

Au-delà de ses missions et de ses axes d'action, l'activité de la MODAT concourt à construire une dynamique d'observation inter-institutionnelle de nature partenariale qui participe du débat démocratique.

Son implantation au sein d'un groupement d'intérêt public est de ce point de vue un élément facilitateur et concourt à son inscription dans l'élaboration des conventions thématiques et territoriales du contrat de ville.

De même, la MODAT entend développer des contacts avec les observatoires comparables en France et à l'étranger et faire partager son expérience aux communes ou groupements de communes qui souhaitent se doter d'outils d'observation et d'analyse de la délinquance.

Édimbourg (Grande-Bretagne)

Partenariat local pour la sécurité

OPÉRATEUR

Ville d'Édimbourg

PARTENARIAT

Financeurs

Service de police, chambre de commerce, office du tourisme, conseil des associations université, entreprises privées, service national de l'emploi, services de santé

Cadre de référence du dispositif

Le partenariat local pour la sécurité d'Édimbourg (Community Safety Partnership [ECS]), établi en 1996, est l'un des partenariats stratégiques de la ville, visant au développement d'Édimbourg. Il obtient des financements du Scottish Executive, gouvernement écossais, qui a des responsabilités dans les domaines des collectivités locales, de l'éducation, de la santé, du travail social, du logement, du développement économique, des transports et de la justice. Il s'intègre dans la mise en place du Crime and Disorder Act de 1998 en Écosse, où d'autres partenariats de ce type existent, même si celui d'Édimbourg est le plus développé.

Objectifs principaux

- Soutenir le « mainstreaming » de la sécurité, c'est-à-dire intégrer les enjeux de sécurité urbaine dans la gestion des services publics.
- Soutenir les approches de gestion de proximité des questions de sécurité, notamment pour impliquer davantage les habitants.
- Assurer la sécurité locale à travers le développement urbain.

Frances Mc CORMACK
 Acting Community Safety and Social Inclusion Manager
 (Manager de la sécurité et de l'inclusion sociale)
 The City of Edinburgh Council
 Community Safety, Social Strategy Unit
 Corporate Services
 12 st Giles Street -Edimburg EH1 1PT
 Tél. : 0131 469 3827 - Fax : 0131 469 3937

C O N T A C T

À l'origine...

La ville d'Édimbourg est une ville prospère, qui contient cependant des quartiers et groupes de population pauvres et marginalisés.

Cette exclusion est d'autant plus marquante dans le contexte de prospérité. Édimbourg a le troisième taux de criminalité le plus élevé (116 crimes pour 1000 habitants) parmi les collectivités territoriales en Écosse, après Glasgow et Dundee. 44 % des victimes sont des femmes ; 82 % des mis en cause sont des hommes.

La tranche des 19-35 ans représente 40 % des victimes et 48 % des mis en cause.

Les délits les plus fréquents sont le vol et la possession de drogues.

44 % des jeunes déclarent penser qu'Édimbourg n'est pas une ville sûre.

Fonctionnement

Le programme est piloté par la ville, qui sollicite des contributions des partenaires selon l'objectif.

Le partenariat local pour la sécurité (ESCP) s'appuie sur un audit sécurité de la ville (réalisé tous les 3 ans), des chiffres et données régulièrement échangés entre partenaires et des études et données sectorielles issues des partenaires.

Le ECSP a mis en place plusieurs groupes de travail qui ont pour objectif de mettre en œuvre les objectifs définis par le partenariat, autour de victimations particulières :

- groupe de travail minorités ethniques ;
- groupe de travail communauté homosexuelle (prise en compte des délits à caractère homophobes dont sont victimes ou potentiellement victimes les homosexuels) ;
- groupe de travail promotion de la

sécurité des femmes ;
- groupe de travail agresseurs sexuels.

Le ESCP emploie plusieurs personnes :
- un Community Safety and Social Inclusion Manager est le cadre responsable de l'équipe ;

- un CCTV Strategic Manager est un poste créé en 2002 pour suivre la mise en place et l'utilisation de la vidéosurveillance ;

- deux Local Community Safety Development Officers travaillent sur le renforcement des partenariats opérationnels sur le terrain ;

- un policier mis à disposition pour suivre un projet particulier « apprentissage interactif de la sécurité » ;

- deux chargés de mission qui suivent les groupes de travail, évaluent les projets subventionnés et mènent des recherches pour soutenir le travail du partenariat ; ces deux postes sont des mises à disposition ;

- un ESCP Information Officer, un responsable de concertation à mi-temps est responsable de la diffusion des informations et des programmes de consultation.

Au sein de cette direction de sécurité, il y a aussi un coordonnateur de la réduction de la délinquance juvénile et un responsable de concertation sur la délinquance juvénile.

Principales actions

Les actions sont déclinées par objectifs (avec le budget correspondant).

Objectif 1 : soutenir le « mainstreaming » de la sécurité locale, c'est-à-dire l'intégration des enjeux de sécurité urbaine dans la gestion des services publics :

- consultation de la population de l'ensemble de la ville (47 000 £) ;

- implantation partenariale du code de conduite sur la signalisation d'incidents racistes développé localement (12 000 £) ;
- actions éducatives pour promouvoir la lutte contre les incendies (12 700 £) ;
- soutien à la communauté homosexuelle et transsexuelle à travers les services de logement (12 000 £) ;
- amélioration de la communication et des services publics liés à la violence familiale et les violences faites aux femmes (30 000 £).

Objectif 2 : gestion de proximité des questions de sécurité :

- embauche de deux chargés de projet sécurité locale (68 000 £)
- task force de réponses rapides (22 000 £)
- soutien à des partenariats locaux de résolution de problèmes (45 000 £)
- soutien aux demandeurs d'asile et information sur la lutte contre le racisme dans des quartiers prioritaires (22 000 £)

Objectif 3 : développement urbain :

- lutte contre la criminalité liée à l'abus d'alcool et de drogues parmi les jeunes (132 000 £) ;
- soutien des projets de sécurité au sein de quartiers en développement urbain (42 000 £) ;
- prise en compte du sentiment d'insécurité parmi les populations âgée et jeune d'Édimbourg (17 000 £).

Bilan/Évaluation

Un bilan du programme 2002-2003 a permis de faire émerger des bonnes pratiques :

- en terme de consultation de la population ;
- mise en place d'un comité de

pilotage inter-institutionnel sur la vidéosurveillance ;

- approfondissement du travail sur le terrain, permis par l'embauche de deux chargés de projet ;
- travail sur les attitudes et comportements, sur les incendies volontaires, sur l'intimidation à l'école.

Un certain nombre de ces projets se sont terminés en 2003 et seront alors soumis à une évaluation complète.

Perspectives

Le diagnostic sur lequel se base le ECSP date de 2001 et les objectifs opérationnels sont réactualisés chaque année. Un diagnostic complet de sécurité sera effectué en 2004.

Liège (Belgique)

Conseil communal consultatif de prévention et de sécurité

OPÉRATEUR

Secrétariat permanent
du contrat de sécurité et
de prévention

PARTENARIAT

Aspects financiers

L'ensemble des frais est pris en charge par les subventions du ministère fédéral de l'Intérieur ou de la région wallonne, dans le cadre du contrat de sécurité et de prévention. Ainsi, en 2002, les subventions pour le contrat de sécurité et de prévention s'élevaient à 2 000 000 euros émanant du ministère de l'Intérieur, d'environ 1 500 000 euros de la région wallonne, et environ 100 000 euros du ministère de la Justice.

Toutes ces subventions couvrent principalement les frais de personnel (fonctionnaire de prévention, équipe du secrétariat permanent, six chefs de projets sont concernés par le fonctionnement du conseil de prévention), les frais liés à l'acquisition de matériel didactique pour l'animation professionnelle des réunions, des frais de secrétariat et des frais de formation des agents impliqués dans le bon fonctionnement de ces outils de concertation et de partenariat.

Cadre de référence du dispositif

Au niveau local, les communes peuvent être dotées de « contrats de sécurité et de prévention ». Ce dispositif partenarial lancé dès 1992 et qui concerne actuellement plus de 70 communes a été modifié à plusieurs reprises, notamment avec la réforme des polices. Les communes obtiennent un contrat en fonction d'un des facteurs suivants : le caractère urbain, le niveau de la criminalité et la situation économique. À la différence de nombreux autres dispositifs du même type en Europe, les contrats de sécurité et de prévention sont caractérisés par une contractualisation verticale (l'État finance les actions mises en place par la ville) et leur annualité. Les conseils communaux consultatifs de prévention et de sécurité constitués dans toutes les villes dotées d'un contrat de sécurité et de prévention sont les structures partenariales chargées d'aiguiller la politique communale de prévention.

Objectifs principaux

Le conseil de prévention émet des avis sur :

- l'analyse de la criminalité ;
- la définition des problématiques prioritaires : il suggère un programme d'action comprenant les objectifs poursuivis, les opérateurs concernés, les instruments et les moyens d'action nécessaires ;
- les projets de prévention des insécurités urbaines ;
- l'information et la sensibilisation du public.

CONTACT

: Catherine SCHLITZ - Fonctionnaire de prévention
: Rue Lonhienne, 24 000 Liège
: Tél. : 00 32 4 230 58 00 - Fax : 00 32 4 232 13 54
: contrat-securite@hotmail.com

À l'origine...

Liège, qui compte 186 000 habitants et enregistre un taux de criminalité particulièrement élevé (229 ‰ contre 81 ‰ au niveau national en 2001), a été l'une des premières villes à être dotée d'un contrat de sécurité et de prévention. En janvier 1993, un règlement communal a porté création du conseil consultatif. Ce règlement a été revu en juin 2000, pour tenir compte des recommandations exprimées par le ministère belge de l'Intérieur et pour actualiser la liste de ses membres.

Fonctionnement

Outre les réunions plénières, les organes les plus actifs sont les ateliers thématiques du conseil de prévention, qui ont été mis en place dès 1993 s'attachant à trois types de missions :

- l'étude et la production d'avis concernant la prévention et l'amélioration de la sécurité du citoyen ;
- la concertation, le développement concret, l'accompagnement et l'évaluation de projets déterminés par le conseil de prévention ;
- la rencontre des besoins exprimés par les acteurs de terrain grâce à l'élaboration de projets novateurs.

Les membres du conseil de prévention

- Le bourgmestre, président du conseil de prévention, fixe l'ordre du jour et l'agenda des réunions en assemblées plénières et en préside les séances de travail.
- Le fonctionnaire de prévention assure la préparation, le secrétariat et le suivi des travaux menés en assemblée plénière.
- Il est assisté dans sa tâche par un service, le secrétariat permanent du contrat de sécurité, constitué de sept

personnes, qui a pour mission première la coordination générale de l'ensemble des actions menées par la ville de Liège dans le cadre de son contrat de sécurité.

Les ateliers thématiques

Les ateliers thématiques sont animés par les chefs de projet des grands axes d'action du contrat de sécurité qui ont pour mission de veiller à la cohérence des actions menées par la ville, entre elles et avec les actions menées par d'autres institutions actives sur le territoire communal. Le secrétariat permanent assure la coordination générale du travail des ateliers.

L'organisation du service de prévention de Liège illustre bien la nécessité pour les villes d'allier implication politique, coordination générale, mise en place concrète des projets et gestion des contraintes administratives.

- Le manager du contrat est le bourgmestre, représenté par son chef de cabinet. Il incarne le suivi politique du dossier de sécurité de la ville.
- À l'occasion de la séance publique d'évaluation du 16 octobre 2001, la fonctionnaire de prévention a défini sa fonction comme suit : « Il s'agit en premier lieu de provoquer des occasions de rencontres entre personnes qui n'ont pas l'habitude de se parler, et qui ont en commun un même problème à résoudre. Il faut ensuite faire remonter, du terrain vers les autorités communales, des informations sur ce qu'il serait bon de faire pour que les choses aillent mieux. Et enfin, il faut manœuvrer une série de services différents, constitués de compétences diversifiées et rattachés institutionnellement à différentes organisations, en vue de mettre en œuvre concrètement les projets émanant de la concertation avec les acteurs de terrain et retenus par les autorités communales ».

- Une coordinatrice administrative et financière qui assure la gestion et le suivi financiers des actions entreprises.
 - Une évaluatrice interne qui est en charge de l'évaluation permanente (mise en œuvre et effets) de ces actions.
 - Les coordonnateurs des projets spécifiques.
- Le conseil se compose de 35 membres.

Outre le bourgmestre et la fonctionnaire de prévention, on retrouve les six responsables des ateliers thématiques, le commissaire de police, des représentants de la justice (juge du tribunal de jeunesse, bâtonnier de l'ordre des avocats, procureur du Roi, etc.), des représentants de la ville concernés en fonction des thématiques abordées ainsi que des représentants des secteurs associatifs et privés (représentant de l'ordre des médecins, représentant de la Croix-Rouge, etc.).

Principales actions

- Dès l'installation du conseil de prévention en 1993, des sous-conseils ont été mis en place avec comme objectifs :
- l'étude et la production d'avis concernant la prévention et l'amélioration de la sécurité du citoyen ;
 - la concertation, le développement et l'évaluation de projets déterminés par le conseil de prévention ;
 - à partir des besoins exprimés par les acteurs de terrain l'élaboration de projets novateurs.

Six ateliers sont des lieux de rencontre privilégiés entre les institutions ou services concernés et les pouvoirs communaux sur les thèmes suivants : « détresses sévères », « renouveau urbain », « hooliganisme », « politique d'insertion des personnes étrangères », « aide aux victimes » et « prévention intégrée ».

À titre d'illustration, l'atelier « prévention intégrée », regroupe plusieurs groupes techniques : « observatoire de

prévention », « sécurité des médecins », « sécurité en milieu hospitalier », « sécurité dans les transports publics » et « violence en milieu scolaire ». Il compte également un projet intitulé CAP-sécurité destiné à la sécurisation des buralistes, des agents de la Poste et des médecins qui effectuent des gardes de nuit. Il s'agit d'associer la prévention situationnelle (système de communication avec les services de police) à des actions de sensibilisation et de formation de ces publics spécifiques.

Bilan/Évaluation

Le conseil de prévention, et surtout ses ateliers thématiques, sont devenus des outils incontournables pour les partenaires engagés dans les actions de prévention de la criminalité.

Ils permettent d'installer une concertation entre les acteurs concernés et une coordination des actions de prévention et de lutte contre les phénomènes les plus liés à l'insécurité à Liège, en dehors des contrats relatifs à la criminalité organisée. Dans la logique de contractualisation verticale qui préside aux contrats de sécurité et de prévention en Belgique, les services de la ville de Liège remettent annuellement au ministère de l'Intérieur une évaluation interne en vue de la reconduction du dispositif. Cette évaluation, qui fait l'objet d'une restitution publique, comporte un volet financier et un volet de suivi et de bilan des actions menées.

Perspectives

Le conseil de prévention sera investi de plus en plus fortement, notamment dans sa fonction d'analyse permanente de l'évolution des insécurités urbaines à Liège. Son fonctionnement reste lié au maintien des subventions allouées à la ville dans le cadre du contrat de sécurité.

Lübeck, Land du Schleswig-Holstein (Allemagne)

Conseil communal de prévention de la criminalité

OPÉRATEUR

Office communal de prévention de la criminalité

PARTENARIAT

Financiers

Représentants du département de la jeunesse, des écoles, des centres de santé et de sport, du tribunal d'aide aux enfants, d'associations d'aide aux victimes, de la police, des églises, des associations de protection de l'enfance, et autres associations de quartiers

Aspects financiers

L'office municipal de prévention de la criminalité dispose d'un budget ville qui s'élève pour l'année 2003 à 150 000 €. Il est destiné au fonctionnement de la structure ainsi qu'au subventionnement de projets spécifiques mis en œuvre par le secteur associatif.

Cadre de référence du dispositif

Le conseil communal de prévention de la criminalité de la ville de Lübeck est l'une des plus anciennes structures de ce type qui ait été mise en place en Allemagne. Le Land du Schleswig-Holstein a fait figure de pionnier en la matière. On compte désormais environ 2 000 structures dont l'activité dépend presque entièrement de la qualité du partenariat local (dans la mesure où il n'existe aucune obligation légale imposée par les Länder aux villes pour l'activité de ces structures) auxquelles s'ajoutent des conseils de prévention de la criminalité au niveau de chaque Land. Si aucune loi n'impose ou n'encadre le partenariat local en matière de prévention, le ministère de l'Intérieur a institué en 2001

le Forum allemand pour la prévention de la criminalité (Deutsches Forum für Kriminalprävention) chargé de donner une nouvelle impulsion à la prévention de la criminalité au niveau fédéral et local.

Objectifs principaux

Les objectifs du conseil communal sont les suivants :

- réduction de la criminalité ;
- aide aux victimes et aux groupes à risques ;
- aide à la qualification du secteur de l'aide aux victimes ;
- réduction du sentiment d'insécurité.

Hansestadt Lübeck

Fachbereich 4 Kultur, Kriminalpräventiver Rat

Z. Hd. Herrn Karl-Heinz GEORG

Schildstr. 12

· D-23539 Lübeck, Allemagne

· Tél. : +49 451 122 4447, Fax : +49 451 122 4548

· kriminalpraeventiverrat@luebeck.de

· karl-heinz.georg@luebeck.de

C O N T A C T

À l'origine...

À Lübeck (215 165 habitants), la décision de la création de cette structure par la ville a été motivée par l'élévation du taux de criminalité à la fin des années 1980 et début des années 1990. Face à cette situation, il est apparu clairement aux acteurs locaux que la réduction de la criminalité ainsi que du sentiment d'insécurité ne pouvait pas être prise en charge uniquement par les services de police, traditionnellement en charge de la prévention de la criminalité, mais nécessitait l'implication de représentants des différents secteurs (société civile notamment). La structure générale s'inspire assez largement des modèles rencontrés en Scandinavie.

Fonctionnement

Principales caractéristiques, mode de fonctionnement

Concrètement le travail du conseil communal de prévention de la criminalité consiste en l'organisation et le suivi de groupes de travail spécifiques, la mise en œuvre de projets et la réalisation de campagnes d'information. Outre son rôle d'impulsion et de coordination, le conseil est amené à financer des projets.

Existence d'un coordonnateur

Un coordonnateur, M. Karl-Heinz Georg, est chargé de la coordination générale des travaux du conseil de prévention de la criminalité.

Principaux partenaires

Placé sous la présidence du maire, le conseil communal de prévention de la criminalité de la ville de Lübeck est une structure partenariale coordonnée par l'office communal de la prévention de la criminalité. Le partenariat mobilisé est composé des représentants : du département à la jeunesse, des écoles,

des centres de santé et de sport, du tribunal d'aide aux enfants, d'associations d'aide aux victimes, de la police, des églises, des associations de protection de l'enfance, et autres associations de quartiers.

Il est à signaler que le conseil communal de prévention de la criminalité a étendu son action au niveau fédéral en participant à un réseau de villes sur le thème de la prévention de la criminalité au sein du Forum allemand pour la prévention de la criminalité (Deutsches Forum für Kriminalprävention). Le Congrès allemand pour la prévention de la criminalité (Deutsches Präventionstag), équivalent d'un salon de la prévention pour les acteurs locaux et fédéraux, se réunit annuellement depuis 1995 et permet aux acteurs locaux et fédéraux de présenter leurs projets respectifs.

Principales actions

Les thèmes de travail prioritaires concernent les domaines de la lutte contre la violence et les drogues dans les écoles (campagnes de communication, implication des enseignants dans les actions du conseil communal), la prévention des toxicomanies, les vols à la tire, la violence domestique, la lutte contre les graffitis et les campagnes d'information à destination des personnes âgées.

Bilan/Évaluation

Outre l'évaluation ponctuelle de projets spécifiques, la ville de Lübeck a commandité deux études sur le sentiment d'insécurité en 1992 et en 2000 (sur la base d'un échantillon de 1000 personnes auxquelles a été soumis un questionnaire). La mise en perspective desdites études a fait apparaître une réduction du sentiment

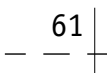
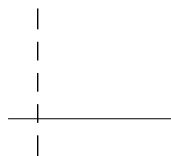
d'insécurité et ce, plus particulièrement dans les quartiers difficiles où le travail partenarial est désormais privilégié. Pour la ville, c'est ce travail partenarial qui constitue l'un des éléments déterminants du succès de la politique menée.

Perspectives

Dans la mesure où l'office municipal de prévention de la criminalité est partie intégrante de la délégation municipale de la culture, ces dernières années ont été l'occasion de renforcer les liens entre les actions culturelles et de prévention de la criminalité. Pour les membres de l'office, il est devenu évident que le théâtre, la musique, le cinéma, les expositions d'art sont particulièrement utiles au même titre que les médias pour promouvoir la prévention de la criminalité. De plus, depuis que la ville de Lübeck s'est portée candidate pour le titre de « ville culturelle européenne 2010 », les services de prévention multiplient les actions de ce type.

Ces dernières années, deux thèmes ont émergé pour lesquels la ville est en train de mettre des projets spécifiques en place. Le premier concerne la concentration d'une certaine délinquance en centre-ville (graffitis, vols à l'arraché, consommation de drogues et consommation abusive d'alcool). Pour ce thème les services de la ville ont entrepris en octobre 2003 une consultation auprès d'autres villes (telles que Francfort-sur-le-Main ou encore Stuttgart) pour juger de l'opportunité de la mise en place de dispositifs de prévention situationnelle. Le second concerne l'augmentation de l'absentéisme scolaire.





Prévention situationnelle

Eléments de définition

En France, le développement de la prévention de la délinquance depuis une vingtaine d'années s'est fait pour l'essentiel en référence au modèle de la prévention sociale ». Axée plutôt sur le long terme, la prévention sociale concerne les interventions qui visent, indirectement ou directement, à influencer sur la personnalité et les conditions de vie des individus pour éviter la production de comportements déviants et réduire les facteurs sociaux prédisposant à la délinquance. Selon qu'elle s'inscrit au niveau primaire, secondaire ou tertiaire, elle est plus ou moins ciblée sur les groupes à risques et les délinquants eux-mêmes.

Depuis quelques années, il est possible de constater l'émergence d'un nouveau modèle de prévention répondant à l'appellation de « prévention situationnelle », plus axée sur le court terme et la maîtrise de la tranquillité sur l'espace public.

Orientée vers l'acte, la prévention situationnelle désigne des mesures qui visent à supprimer ou à réduire les opportunités de commettre une infraction en modifiant les circonstances dans lesquelles ces infractions pourraient être commises. Elle s'attache à rendre plus difficile, plus risqué et moins profitable la commission des infractions par la dissuasion et la protection des victimes potentielles, que celles-ci soient des personnes ou des biens.

À partir des travaux et des expériences conduits aux États-Unis – notamment en matière d'urbanisme – la prévention situationnelle s'est développée ces dernières années en Europe, en particulier par l'intermédiaire de la Grande-Bretagne qui l'a intégrée comme politique publique de prévention et de lutte contre le crime.

Cette démarche repose sur trois pré-requis théoriques :

- la théorie de l'activité routinière ou, théorie des opportunités, établissant un lien dans le temps et dans l'espace entre un délinquant probable, une cible vulnérable et l'absence de gardien crédible ;

- la théorie du choix rationnel selon laquelle le délinquant potentiel effectue une évaluation du gain escompté au regard de l'effort à réaliser et du risque encouru ;
- la théorie de l'espace défendable qui lie la conception urbanistique des sites à la prévention de la criminalité (notamment au regard des possibilités de surveillance naturelle des lieux par leurs occupants offertes par la conception urbanistique et l'architecture).

À partir de ces principes, la prévention situationnelle se développe selon un ensemble de techniques récapitulées par un chercheur britannique, Ronald Clark. Celles-ci, au nombre de 16, sont organisées autour de 4 axes :

- augmenter l'effort (protection des cibles, contrôle des accès, découragement du délinquant, contrôle des « facilitators ») ;
- augmenter les risques (contrôle des entrées et des sorties, surveillance formelle, surveillance par les employés, surveillance naturelle) ;
- réduire les gains (élimination des cibles, identification des biens, réduction de la tentation, suppression des bénéfiques) ;
- empêcher la justification par un affichage de la règle et de la norme (facilitation du respect de la loi, contrôle des « désinhibiteurs », mise en place de règles, donner « mauvaise conscience »).

Depuis quelques années, ces principes commencent à se diffuser en France sous l'impulsion de certaines dispositions législatives ou réglementaires et de façon opérationnelle et pragmatique sur le terrain, à travers diverses actions de prévention dans l'habitat et l'urbanisme ou faisant appel aux nouvelles technologies de sécurité, ainsi que l'illustrent les points suivants.

Les actions de prévention dans l'habitat et l'urbanisme

Comme l'indique la loi du 29 août 2002 d'orientation et de programmation sur la sécurité intérieure (annexe I, chapitre IX), « il est désormais admis que certains types de réalisations urbaines ou d'activités économiques peuvent se révéler criminogènes et qu'il est possible d'y prévenir ou d'y réduire les sources d'insécurité en agissant sur l'architecture et l'aménagement de l'espace urbain ».

Toutefois, il existe peu de travaux de recherche en France permettant d'éclairer les rapports entre la conception de l'espace et l'expression de l'insécurité. Ainsi, il y a un réel enjeu à développer une vraie expertise

pluridisciplinaire en rapport avec les diagnostics de sécurité dans l'aménagement urbain et les opérations architecturales.

Ces diagnostics ne peuvent se réduire à identifier les recoins insécurisants, les zones d'ombre ou les problèmes d'éclairage public, aussi importantes ces questions puissent-elles être.

Il y a lieu de restituer ces questions dans leur environnement à la fois, physique et social et de lier étroitement l'urbanisme et la conception avec la gestion urbaine et sociale, l'entretien des espaces et des lieux concernés et une réflexion sur leur usage.

De ce point de vue, la démarche de **commission consultative communale de prévention situationnelle créée à Lyon** présente l'intérêt d'associer les maîtres d'ouvrage, les concepteurs, les futurs gestionnaires d'équipements, la police nationale, et les autres services de l'État concernés, à une réflexion à visée opérationnelle pour une prise en compte effective du paramètre sécurité dans la conception de projets d'urbanisme et d'aménagements, mais également dans la gestion ultérieure des équipements réalisés.

À cette aune, il convient de rappeler que la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité (LOPS) du 21 janvier 1995 rend obligatoire, par son article 11, la conduite d'une étude de sécurité publique préalablement à la réalisation d'opérations d'équipement et de construction lorsque ces opérations, par leur importance, leur localisation ou leurs caractéristiques propres, peuvent avoir des incidences sur la protection des personnes et des biens contre les menaces et les agressions.

À l'instar de l'expérience conduite à **Aulnay-sous-Bois**, les démarches de résidentialisation dans les cités d'habitat social peuvent également contribuer à améliorer la convivialité, à assurer une meilleure gestion des espaces d'usage collectif et, *in fine*, à renforcer la sécurité et le contrôle des accès aux immeubles. Dans le cadre d'une action engagée entre les bailleurs sociaux et les villes, la résidentialisation permet de requalifier les espaces collectifs, les parties communes et les abords des immeubles.

D'une manière générale, l'amélioration de la gestion urbaine de proximité participe de la prévention situationnelle. Elle est fortement soutenue dans le cadre de la politique de la ville, en particulier par le financement sur subvention des opérations engagées ou par une exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les bailleurs sur les zones urbaines sensibles (ZUS). 130 conventions de gestion urbaine de proximité ont ainsi été signées. Dans ce

contexte, l'obligation de doter les immeubles d'habitat social d'un gardien pour 100 logements participe aussi d'un renforcement d'une présence humaine de proximité et d'une vigilance accrue.

Dans ce même objectif de lutter contre le sentiment d'abandon et d'insécurité, l'amélioration de l'éclairage public constitue aussi une intervention appuyée par la politique de la ville, notamment dans le cadre de l'appel à projets « mise en lumière des quartiers et éclairage public » lancé en 2002 par la délégation interministérielle à la ville (DIV), EDF et leurs partenaires.

Enfin, la réussite des opérations de rénovation urbaine, qui constituent une forte priorité du ministère de la Ville, dépend en particulier de la capacité à trouver des solutions aux problèmes d'insécurité qui se posent souvent avec acuité sur les territoires concernés et à intégrer le paramètre sécurité dans les projets d'aménagements urbains. Par ailleurs, le règlement des problèmes d'insécurité nécessite une approche plus globale visant à l'amélioration des conditions de vie et une réhumanisation de ces espaces. La participation des habitants-usagers devrait pouvoir être renforcée dans ce cadre.

Compte tenu de ces enjeux spécifiques, les CLSPD doivent pouvoir prendre en compte ces questions liées à la prévention dans l'habitat et l'urbanisme et enrichir les projets de rénovation urbaine.

Vidéosurveillance et techno-prévention

Légalisée par l'article 10 de la loi du 21 janvier 1995, la vidéosurveillance a connu d'incontestables développements en milieu urbain depuis quelques années.

Au-delà des systèmes de vidéosurveillance dédiés au contrôle du trafic automobile ou à la surveillance de bâtiments publics, on recense actuellement une cinquantaine de villes qui sont équipés en dispositifs de vidéosurveillance axés sur la lutte contre la délinquance et les désordres sur l'espace public.

La mise en place de systèmes de ce type obéit à des règles juridiques spécifiques s'agissant de l'autorisation préfectorale préalable, de la limitation de la vidéo à des objectifs précis et à des lieux publics clairement identifiés, du droit d'accès des citoyens aux images ou encore de la durée limitée de leur conservation.

De tels dispositifs ont un coût élevé lié notamment aux frais de fonctionnement pouvant faire appel à un nombre d'opérateurs important. Comme l'illustrent les démarches conduites à **Roubaix et Vaulx-en-**

Velin sur l'espace public, à Mulhouse auprès des bâtiments d'habitat social et dans les bus du centre Essonne, ces démarches peuvent présenter de l'intérêt si elles s'insèrent dans un projet social et urbain cohérent axé notamment sur un renforcement de la présence humaine de proximité afin de réguler les tensions sociales sur l'espace public.

In fine, l'évaluation de la vidéosurveillance doit porter sur sa contribution à l'identification et à l'interception de suspects ou éléments perturbateurs, mais également sur son impact en terme d'amélioration de la tranquillité publique et de réduction du sentiment d'insécurité. Elle ne peut cependant être isolée d'un ensemble d'actions de prévention et de réhumanisation sur l'espace public.

En complément de la vidéosurveillance, d'autres technologies ou outils peuvent être employés pour améliorer la protection des cibles et dissuader le passage à l'acte (dispositifs d'alarmes, systèmes anti-intrusion, rideaux de fer, dispositifs contre les voitures béliers...).

Depuis plusieurs années, la politique de la ville s'est ainsi attachée à soutenir l'installation ou le maintien des activités économiques dans les ZUS, par l'aide à la sécurisation à travers l'octroi de crédits d'investissement ou de fonctionnement aux commerçants ou aux professions de santé (exemple de la maison médicale d'Avignon).

Autres démarches de prévention situationnelle ciblées sur publics à risques ou infractions particulières

Les démarches de prévention situationnelle peuvent aussi être ciblées sur certaines catégories de population particulièrement fragilisées ou exposées à certains types de délinquance ou sur certaines infractions et certains biens (voitures, téléphones portables...).

En complément des mesures de dissuasion et de protection des cibles, les interventions consistent alors à effectuer un travail d'information, de sensibilisation, de réassurance et de conseil auprès des victimes potentielles :

- démarche développée par la cellule sécurité du secteur économique de la direction départementale de la sécurité publique de Seine-Saint-Denis ;
- campagnes de prévention des vols par ruse en direction des personnes âgées à l'instar des actions conduites par la gendarmerie ou la police nationale ;

- opération tranquillité vacances (prévention des cambriolages pendant les vacances) ;
- campagnes de prévention et de sensibilisation par rapport aux vols à la roulotte dans les véhicules (à l'instar d'une opération conduite à Saint-Herblain) ;
- diffusion d'un passeport tranquillité publique dans le cadre du CLS du Creusot.

Dans d'autres cas, il s'agit d'associer les habitants ou certaines catégories d'entre eux plus sensibles à l'insécurité (les femmes, par exemple) à une réflexion sur des aménagements de sécurité au regard d'un projet ou d'une opération particuliers d'urbanisme ou d'architecture.

Alors que ces démarches sont assez répandues au Canada (programme Tandem à Montréal) ou encore en Allemagne (Berlin), elles restent pour l'instant limitées en France (par exemple, les marches exploratoires de Grand-Couronne) mais pourraient se développer dans le cadre des projets de rénovation urbaine.

Éléments de bilan et enjeux

L'analyse des actions conduites dans le cadre des CLS montre clairement la préoccupation des acteurs locaux, au premier rang desquels les maires, pour une meilleure prise en compte de la tranquillité publique sur l'espace public, faisant appel à différentes techniques de la prévention situationnelle.

Comme l'ont affirmé les experts européens lors de la Conférence de Sundsvall « Vers une stratégie basée sur la connaissance pour prévenir la malveillance » (Suède, les 21-23 février 2001), dans des conclusions approuvées par le conseil de la justice et des affaires intérieures du 15 mars 2001, « la prévention de la malveillance par la conception de l'environnement, intégrée à une approche multidisciplinaire, s'est avérée être une stratégie utile, efficace, tout à fait concrète et applicable pour prévenir la malveillance et le sentiment d'insécurité ».

Il convient toutefois de prendre garde aux risques d'un développement non maîtrisé de cette démarche de prévention situationnelle qui pourrait avoir pour effet :

- de réduire l'approche de la prévention à une démarche purement technique (la techno-prévention) faisant fi de la nécessité de l'articuler à une démarche fondée sur la prévention sociale afin de tenir compte, en particulier, des facteurs sociaux de la délinquance ;

- d'accroître les inégalités face à l'insécurité en « surprotégeant » certains secteurs ou champs professionnels qui auraient les moyens de s'équiper et en délaissant d'autres territoires ne disposant pas des mêmes moyens ;
- de contribuer à un transfert ou déplacement des problèmes et des délinquants sur des espaces moins « protégés ».

Il est intéressant de souligner à cet égard la contribution particulière de la médiation sociale à la prévention situationnelle par une « réhumanisation » de l'espace public.

Par leur mission de veille active (à la fois sociale et technique) et d'écoute, les médiateurs sociaux, de jour ou de nuit, contribuent incontestablement à améliorer la tranquillité publique, la gestion urbaine de proximité et à réduire le sentiment d'insécurité ressenti plus fortement sur les quartiers de la politique de la ville. Ainsi, à Angoulême, les médiateurs sociaux ont participé activement au diagnostic préalable à l'élaboration de la convention de gestion urbaine de proximité sur les quartiers visés par les opérations de rénovation urbaine.

- 70 Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)**
Une opération de résidentialisation pour l'amélioration du cadre de vie
- 74 Département de l'Essonne**
Prévention technique et présence humaine dans les transports
- 78 Lyon (Rhône)**
Une commission consultative communale de prévention situationnelle
- 82 Mulhouse (Haut-Rhin)**
Un service de tranquillité des immeubles
- 86 Roubaix (Nord)**
La vidéosurveillance pour une redynamisation du centre ville
- 90 Département de la Seine-Saint-Denis**
Cellule sécurité du secteur économique
- 92 Vaulx-en-Velin (Rhône)**
Une approche globale de prévention sur l'espace public

EUROPE

- 95 Bologne (Italie)**
Un réseau intégré de protection et sécurité

Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)

Une opération de résidentialisation pour l'amélioration du cadre de vie

OPÉRATEURS

La ville d'Aulnay-sous-Bois pour les espaces extérieurs publics et la voirie.
Les trois bailleurs sociaux pour les espaces extérieurs privés :
le Logement français, Emmaüs, Logements familiaux (sachant que le Logement français est largement majoritaire).

PARTENARIAT

Les signataires de la convention territoriale le du GPV (juin 2001) : État, CR, CG, CDC, les villes d'Aulnay et Sevran et 16 bailleurs sociaux.
Les financements proviennent de l'État, la région, les villes, les bailleurs (contribution statutaires), du conseil général et de la CDC (par projets), de l'Europe (Objectif 2).

Autres partenaires

Caisse d'allocations familiales, éducation nationale...

Nature de l'action

Opérations de résidentialisation, accompagnées d'un renforcement de l'offre d'animation et de services dans le cadre du grand projet de ville (GPV) d'Aulnay/Sevran piloté par un groupement d'intérêt public (GIP).

Objectifs principaux

- Améliorer le cadre de vie.
- Favoriser le sentiment de sécurité.
- Favoriser une meilleure appropriation de l'espace de la part des habitants.

Publics visés

Les habitants d'Aulnay-sous-Bois.

Lieu de déroulement

Les quartiers Nord d'Aulnay-sous-Bois.

Date de démarrage

1996

CONTACT

Giovana ESPOSITO - Directrice du GIP du GPV
d'Aulnay-sous-Bois et Sevran
Tél. : 01 48 19 88 20

À l'origine...

Le contexte : les quartiers Nord d'Aulnay-sous-Bois regroupent 24 000 habitants, soit environ 30 % de la population sur 4 % du territoire communal. Les habitations ont été construites entre 1953 et 1973 et sont composées de 6 500 logements sociaux dont 745 pavillons. La gestion des logements sociaux est assurée par 3 bailleurs : la SA-HLM Logement français (4 500 logements), la SA-HLM Emmaüs (802 logements) et la SA-HLM Logements familiaux (264 logements). Ces quartiers Nord sont généralement divisés en 2 pôles géographiques, situés de part et d'autre de la RN2, et eux-mêmes divisés en plusieurs ensembles résidentiels :

- au sud : la cité de l'Europe, les Merisiers, les Étang ;
- au nord : la cité Jupiter, la Rose des Vents, les petites Ormes et les Perrières (secteurs pavillonnaires).

Devant la progressive dévalorisation des quartiers Nord d'Aulnay-sous-bois et une montée de violence, une démarche partenariale a été engagée entre les différents acteurs pour agir sur ces quartiers.

Les documents de diagnostic commandités par les bailleurs font notamment état d'un décalage économique, urbain et socio-démographique entre ces quartiers et leur environnement immédiat. Ils soulignent la rupture entre un bâti massif de type ZUP et des quartiers pavillonnaires, la confusion entre les statuts des différents types d'espaces. Ils insistent sur les déséquilibres socio-démographiques et économiques entre des populations faiblement qualifiées et qui sont pourtant situées dans un bassin d'activités et d'emploi en forte croissance autour du pôle européen de Roissy-Charles-de-Gaulle.

Dès 1993, Aulnay est désigné comme site grand projet urbain (GPU). Un partenariat de projet est formalisé par le biais d'un groupement d'intérêt public (GIP), créé fin 1995 et auquel participent la commune, l'État, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et les trois bailleurs. Cette structure a permis d'établir un partenariat financier avec l'Europe (fonds structurels européens via le Pic Urban), la région, le département... En 2000, le site intègre la nouvelle procédure des grands projets de ville (GPV).

C'est dans ce cadre que naissent les projets de réhabilitation pour l'amélioration du cadre de vie quotidien et les services résidentiels : mise en place du tri sélectif, création « d'antennes multiservices », opérations de résidentialisation et d'aménagements des espaces extérieurs, enlèvement des véhicules hors d'usage, création d'un dispositif pérenne de coordination dénommé « binôme régisseur »...

Fonctionnement

L'aménagement des espaces urbains comme outil de prévention passe à la fois par des modifications sur le bâti et le développement de services mais aussi par une présence humaine accrue.

Les éléments de « résidentialisation »

À titre d'exemple, le quartier du Merisier, premier secteur résidentialisé, en 1997, est un ensemble immobilier de 350 logements, construit autour d'espaces verts et de bâtiments communaux ; il est maintenant considéré comme attractif et tranquille par ses locataires.

Les courées (desservant 10 logements) constituent une transition entre l'espace extérieur public et l'espace privatif intérieur, cet espace extérieur privatif commun favorise l'appropriation

« correcte » par les habitants, voire la surveillance spontanée, y compris depuis la rue. L'accès se fait par interphone et badge magnétique. Ce dispositif a permis de sécuriser les halls et de les préserver de dégradations diverses.

Par ailleurs, la résidentialisation a également permis de réorganiser le dispositif de traitement des ordures ménagères. Des locaux ont été créés pour entreposer les containers avec un accès depuis la courée pour les locataires, et un accès depuis l'espace public pour les professionnels. Dans le cadre du GPU, puis du GPV, le partenariat Ville/bailleurs/État a permis d'engager des opérations de résidentialisation sur d'autres quartiers : Brise, Aquilon... Outre les créations de courées, de jardins privés, de contrôle d'accès, il s'agit également de désenclaver les quartiers Nord, afin, notamment, d'éviter les effets d'impasses.

Parallèlement, un système de vidéosurveillance se met progressivement en place, essentiellement dans les parkings et autour des bâtiments publics.

Développement de locaux d'animation

L'un des projets, cofinancé par le Pic Urban, vise à redéployer l'offre de locaux d'animation pour des activités et services principalement destinés aux jeunes et aux associations.

Par exemple, les fonds européens ont permis de financer, dans le cadre d'un partenariat entre les bailleurs (Emmaüs et Logement français) et la ville, un café-club ouvert la nuit.

Présence humaine

Entre 1998 et 2001, le Logement français a modifié l'organisation de

la gestion de son patrimoine. Il a divisé son patrimoine en 8 secteurs d'environ 500 logements chacun et créé 8 antennes qui regroupent les gardiens. Ces antennes (« Espaces ») sont encadrées par 3 unités de gestion, elles-mêmes dépendantes de l'agence d'Aulnay.

Chaque antenne regroupe une équipe de 4 ou 5 gardiens, dont le lieu de travail est différent du lieu de résidence. Ces gardiens sont polyvalents ; ils assurent l'entretien des parties communes, l'accueil des locataires à l'antenne (ils disposent d'un logiciel informatique permettant de renseigner les locataires sur l'actualité de leur situation, d'une main courante pour faire remonter les demandes et informations...), ainsi que le suivi d'activités de gestion locative. Ce regroupement des gardiens permet également une meilleure amplitude horaire.

Chaque antenne est sous la responsabilité d'un régisseur qui a un rôle d'encadrement (soutien et contrôle) des gardiens, et est l'intermédiaire avec le gérant de l'unité.

Dans le cadre d'une réflexion commune, la ville d'Aulnay et le bailleur ont mis en place 8 binômes de « régisseurs » composés d'un gardien du Logement français (volontaire) et d'un agent de la ville. Une fois par semaine, chaque binôme inspecte son secteur (correspondant aux secteurs Logement français) et identifie, sur fiche navette, toutes les « anomalies » et dysfonctionnements constatés (dégradations, tags, épaves...). Ces réorganisations favorisent le dialogue avec les habitants et contribuent à atténuer le sentiment d'insécurité.

Parallèlement, le Logement français a renforcé la présence de nuit par la mise en place de « SOS tranquillité », en partenariat avec les services de police. De son côté, Emmaüs a mis en place un gardiennage de nuit spécifique. Et de manière plus générale, des éducateurs spécialisés et des îlotiers interviennent sur ces quartiers, contribuant à l'apaisement des tensions et au développement du dialogue.

Bilan/Évaluation

Le bilan des courées, très positif, a justifié l'élargissement du choix de privatisation des pieds d'immeubles à l'ensemble du patrimoine du bailleur (Logement français).

Le principe des « régisseurs » se développe actuellement avec les autres bailleurs du périmètre du GPV, dans le cadre de la gestion urbaine de proximité.

OBSERVATIONS

Cette expérience menée à Aulnay-sous-Bois, en lien avec le grand projet de ville, présente de façon intéressante une démarche de résidentialisation conduite dans le cadre d'un projet plus global pour l'amélioration du cadre de vie et de la sécurité.

La résidentialisation vise, de la part des bailleurs sociaux et des villes, à requalifier les espaces collectifs, les parties communes et les abords des immeubles.

Elle participe à une clarification des fonctions (voiries, stationnement, espaces verts...) et du statut des espaces d'usage collectif et permet ainsi de repréciser la limite entre les espaces publics et les espaces privés.

In fine, il s'agit d'améliorer la convivialité, de renforcer le lien social et la sécurité et d'assurer une meilleure gestion sur ces espaces partagés par les habitants et souvent délaissés. Ce faisant, la réussite de ces opérations réside dans la capacité à les intégrer dans un projet d'ensemble de rénovation urbaine conjuguant interventions sur le bâti, aménagements urbains, gestion urbaine de proximité, renforcement de la présence humaine sur les espaces publics et participation des habitants utilisateurs.

Département de l'Essonne

Prévention technique et présence humaine dans les transports

OPÉRATEURS

Transports intercommunaux du centre Essonne (TICE), société d'économie mixte, société de transports du groupe KEOLIS

PARTENARIAT

Financeurs

Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), région Île-de-France, conseil général de l'Essonne, État.

Nature de l'action

Aménagement technique et humanisation de l'espace dans les transports dans un cadre partenarial pour prévenir les risques de passage à l'acte délinquant.

Objectifs principaux

- Réduire les incidents par la mise en œuvre de moyens techniques et humains.
- Favoriser la communication et l'échange entre les partenaires.
- Améliorer l'offre et la qualité de la desserte.
- Lutter contre la fraude.

Publics visés

Les usagers et professionnels des transports.

Lieu de déroulement

Réseau TICE.

CONTACT

Ludovic DUPONT - Responsable développement
 urbain & prévention et sécurité – TICE
 352, square des Champs-Élysées – Courcouronnes
 91026 Évry Cedex
 Tél. : 01 69 47 35 50

À l'origine...

Dès 1992-1993, le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), autorité organisatrice des transports en Île-de-France, mène une réflexion sur les problèmes d'incivilités dans les transports. Il décide alors de développer la mise en œuvre de dispositifs de prévention et de répression. Dans le prolongement de cette logique, les différents transporteurs cherchent leur propre mode de fonctionnement. La société Transports intercommunaux du centre Essonne (TICE) signe ainsi une convention avec le STIF pour la création d'un service « contrôle ambiance ». Ce service emploie au départ une dizaine d'agents d'ambiance et une dizaine de contrôleurs. Il développe à la fois la politique de prévention des incidents par une présence de proximité et une politique de répression de la fraude. Progressivement, le projet se développe et, parallèlement à une présence humaine accrue, un système de vidéosurveillance est installé dans les bus. Actuellement, ce service se nomme « développement urbain » et emploie environ 60 personnes (30 contrôleurs et 30 agents d'ambiance dont 70 % conventionnés avec le STIF). TICE dessert aujourd'hui dans le département de l'Essonne plus de 20 communes (principalement les trois agglomérations d'Évry, Seine-Essonne et Val-d'Orge et les communes de Viry-Châtillon et Grigny), 300 000 habitants et 10 gares. Elle gère une quinzaine de lignes.

Fonctionnement

Tous les bus sont équipés d'un système de caméras semi-cachées, installées à l'avant et à l'arrière du bus. La présence de ce dispositif de surveillance est signalée aux usagers au moyen d'autocollants. Ce dispositif fonctionne sur un système de cassette qui peut enregistrer jusqu'à 48 heures d'images (effacement automatique au-delà).

En cas d'incident, le personnel chargé de la vidéosurveillance a 24 heures pour retirer la cassette et visionner les faits ou, dans les cas qui le nécessitent (agressions, identification de suspects...), pour la remettre à la police.

Une maintenance au poste de régulation ainsi qu'un système de radiotéléphone et de radiolocalisation, permettent une gestion centralisée du réseau.

Ce système a été installé dans le but de produire trois effets : dissuader, favoriser le sentiment de sécurité et identifier les auteurs d'incidents. Mais il ne peut fonctionner correctement que s'il est doublé d'une présence humaine.

En effet, le matériel ne fait pas tout, et la TICE conjugue la technique et l'humain.

Les agents d'ambiance interviennent dans les bus de 7 h à 23 h, 7 jours sur 7, sur l'ensemble des lignes du réseau. Ils ont en charge :

- la veille technique, la prévention passive par l'observation en faisant remonter tous les dysfonctionnements ou dégradations relevés ;
- la gestion et l'apaisement des conflits (tensions, altercations dans les bus...), mais si la situation s'envenime, ils font appel à la police ;
- l'information et les services auprès de la population ;
- « l'incitation au titre », c'est-à-dire qu'ils sont chargés de vérifier que chaque passager a un titre de transport avant de monter. Si ce n'est pas le cas, soit ils accompagnent le passager pour qu'il s'acquitte du montant du billet ; soit ils lui demandent de descendre. Si l'usager refuse d'obtempérer, ils font appel à la police ;
- les interventions scolaires : régulièrement les agents interviennent auprès des classes de collèves pour sensibiliser les jeunes au fonctionnement des transports, aux différents métiers existants (contrôleurs, conducteurs, agents d'ambiance), mais également pour rappeler les règles d'usage du transport.

Pour effectuer au mieux leurs missions, ces agents, essentiellement recrutés en contrat de qualification ou emplois-jeunes reçoivent une formation qualifiante en alternance. En effet, le groupe Keolis, auquel la TICE est rattachée, met un point d'honneur à la professionnalisation de son personnel. À ce titre, il a créé des centres de formation régionaux (CFR) qui dispensent la formation AMIS (agents de médiation, information et services), reconnue et de niveau V. À raison d'une semaine par mois pendant un an, les agents participent à différents modules portant sur la veille technique, l'observation, la réglementation, le partenariat...

Mais, ces dispositifs, tant humains que techniques, ne peuvent être entièrement efficaces que s'ils s'inscrivent dans un véritable travail partenarial.

En effet, la TICE favorise le partenariat, sous toutes ses formes : institutionnel (police, justice, mairie...), associatif ...

Elle participe notamment aux cinq contrats locaux de sécurité mis en place sur son secteur (Grigny, Évry, Corbeil...). Le système de vidéosurveillance ne peut être complètement efficace à terme que si la chaîne judiciaire, après un incident, est également activée. Cela nécessite donc un partenariat fort avec la police et le parquet.

De même, dans le cadre du contrat départemental de la sécurité dans les transports, le conseil général de l'Essonne a recruté une équipe de médiateurs, soit environ 150 agents locaux de médiation sociale (ALMS) intervenant essentiellement dans les espaces transports, ferroviaires et routiers. Il s'agit donc de coordonner les actions de chacun et de faire circuler l'information. Dans ce cadre, la TICE a souhaité que ces ALMS interviennent essentiellement aux abords des espaces de son réseau : près des gares, autour

des arrêts... pour compléter le travail de sa propre équipe de médiation. Ici la coordination est l'essence même de ce dispositif. En revanche, le partenariat avec les équipes de médiation des différentes villes est plus aléatoire. Si certaines villes favorisent la communication pour une meilleure organisation et efficacité du travail, d'autres s'impliquent moins. Parallèlement, la TICE développe des relations avec les associations de quartiers, participant, à ce titre, à des fêtes de quartier, des festivals au moyen d'outils de communication... Elle organise un travail particulièrement productif avec une association implantée dans le quartier des Pyramides à Évry qui déploie un dispositif permanent d'adultes-relais et de médiateurs sur les sites sensibles de transports afférents au quartier et ce dans le cadre d'une convention tripartite entre l'État, l'association et la TICE.

Bilan/Évaluation

Chaque mois, la TICE produit un document de statistiques des incidents du réseau qui recense les différents faits observés par les agents directement ou grâce au PC qui centralise les informations du terrain. Cette déclinaison permet ensuite de classer les incidents par niveaux de gravité, par communes, par lignes de bus, par tranches horaires et enfin d'établir une carte des incidents par arrêt.

Ces états mensuels permettent à la fois de comparer les évolutions d'un mois sur l'autre, ou sur des périodes plus longues, et d'adapter l'organisation du travail aux besoins du terrain. Ce document est largement diffusé à tous les partenaires de la TICE, notamment à l'observatoire de la sécurité dans les transports, créé au sein du contrat départemental de sécurité dans les transports. En effet, chaque transporteur doit communiquer

une fois par mois ses statistiques à cet observatoire, pour que celui-ci établisse des statistiques globales, une cartographie du territoire.

L'ensemble de ces documents a permis à la TICE d'établir un historique de l'évolution des incidents de 1996 à 2002 qui révèle une diminution significative et régulière du nombre d'incidents sur cette période d'environ 50 %. Parallèlement, la TICE doit fournir un bilan annuel du conventionnement au STIF.

Perspectives

- Pour l'avenir, la TICE a plusieurs projets :
 - renforcer l'axe technique. En effet dans le cadre du contrat départemental de sécurité dans les transports, la TICE, la SNCF et la communauté d'agglomération d'Évry (pour la gestion des parkings) souhaitent développer un système de vidéosurveillance en temps réel (environ 150 caméras), sur les espaces transports sensibles (gares routières, arrêts, sites propres pour les bus). Ce programme, en cours d'élaboration pourrait démarrer à l'automne 2004 ;
 - renforcer le partenariat avec la création en septembre 2003 d'un poste de coordinateur sécurité/environnement ;
 - approfondir l'étude sur les causes des incidents ;
 - renforcer l'offre de services des usagers (amélioration de la desserte, de la fréquence...) ;
 - développer la formation des agents, notamment avec la mise en place de la convention thématique transport.
- Une réflexion a été engagée autour de la question de la pérennisation des emplois-jeunes. En effet, une majorité de médiateurs est sous contrat emplois-jeunes et la question se pose de leur maintien devant la fin annoncée des aides de l'État. Concernant les ALMS du conseil général, chaque partenaire souhaite leur maintien, mais pour cela une solution doit être trouvée pour leur financement.

OBSERVATIONS

Depuis plusieurs années, les sociétés de transports publics sont confrontées à une tendance à la dégradation de l'insécurité sur leur réseau : violences contre les personnels et les voyageurs, vandalisme, fraude... Cette situation a favorisé leur implication dans une démarche partenariale et territorialisée de prévention de la délinquance et de sécurité, en lien avec les collectivités locales et l'État. Cette expérience conduite avec la TICE illustre l'approche globale des questions de sécurité concrétisée par un partenariat général dans le cadre d'un CLS départemental transports qui doit s'articuler avec les actions de proximité conduites dans le cadre des contrats locaux de sécurité conclus sur les communes de son territoire de desserte. Là encore, l'équipement des bus en caméras n'est qu'un outil au service d'une stratégie de sécurité alliant dissuasion, médiation, réorganisation de la présence humaine dans les bus, actions de prévention sociale et de citoyenneté en coordination avec les villes et les associations locales, partenariat avec la police, amélioration de l'aide aux victimes et réponse judiciaire adaptée. De plus, cette démarche a vocation à s'articuler avec une approche qualité de services (questions de tarification, desserte...)

Lyon (Rhône)

Une commission consultative communale de prévention situationnelle

OPÉRATEUR

Ville de Lyon

PARTENARIAT

Financeurs

Moyens internes ville de Lyon

Autres partenaires

Agence d'urbanisme du Grand Lyon et membres de la commission

Nature de l'action

Mise en place d'un dispositif expérimental, dans le but de développer une méthodologie et un savoir-faire en matière de prévention situationnelle.

Cette démarche se décline en deux axes :

- élaboration et diffusion d'un guide méthodologique « à l'usage des chefs de projets » dans le domaine de l'urbanisme ;
- mise en place d'une commission consultative communale de prévention situationnelle.

Objectifs principaux

Inciter les équipes de maîtrise d'ouvrage à :

- une réflexion, en amont de leurs opérations d'urbanisme, sur les caractéristiques de sécurité de l'environnement du projet ;
- intégrer les principes et outils de la « prévention situationnelle » recouvrant aussi bien des mesures spécifiques de construction, d'aménagement que de gestion, d'entretien et de surveillance.

Publics visés

Les maîtres d'ouvrage et les concepteurs, publics ou privés.

Lieu de déroulement

La commune de Lyon.

Date de démarrage

Février 2002

C O N T A C T

· Michel LE CALLOCH - Ingénieur sécurité – Conseil local
· de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)
· Direction de la sécurité et de la prévention
· 1, rue de la République - 69001 Lyon
· Tél. : 04 72 07 38 34

À l'origine...

Dans l'objectif général de prévention de la délinquance du contrat local de sécurité (CLS) de Lyon, signé le 28 novembre 1998, la ville a décidé de promouvoir un outil complémentaire de prévention : la prévention situationnelle. Cet outil vise à concevoir, réaliser et gérer des projets d'urbanisme, d'aménagement d'espaces ou de construction en ayant préalablement eu connaissance de l'environnement de sécurité du projet et ainsi pouvoir en tenir compte à tous les niveaux d'intervention du projet (urbanisme, conception, construction, gestion, entretien et surveillance).

Cette réflexion préalable permet d'anticiper les conséquences sur le projet d'une situation existante d'insécurité et d'imaginer aussi les conséquences du projet lui-même sur son environnement. Ainsi, cette démarche permet de mettre en œuvre les mesures adaptées à la réduction des risques encourus.

L'enjeu pour la ville est de promouvoir cette nouvelle « culture », d'élaborer des outils facilitant l'appropriation des principes et des techniques de la prévention situationnelle par les maîtres d'ouvrage et les concepteurs afin de sensibiliser le maximum d'acteurs et favoriser une discussion transversale autour des phénomènes d'insécurité, et ainsi améliorer :

- la conception et de la gestion des espaces et bâtiments permettant la réduction des sites propices au développement d'actes de délinquance ou du sentiment d'insécurité ;
- l'accompagnement des services municipaux lors de la réalisation de projets.

À ce titre, la ville met en œuvre un « cadre d'examen » des dossiers (préfigurant les dispositions mentionnées dans l'article 11 de la loi de 1995 dite LOPS) à travers la création en février 2002

de la commission consultative communale de prévention situationnelle.

Intervenants

La présidence de cette commission est assurée par l'adjoint au maire chargé de la tranquillité de la ville de Lyon, la vice-présidence par l'adjoint au maire chargé de l'urbanisme. Les autres principaux membres sont les représentants de la direction départementale de la sécurité publique, la direction départementale de l'équipement, le service départemental d'incendie et de secours et les principaux responsables de l'aménagement urbain de la ville et de la communauté urbaine de Lyon.

Sont invités en fonction des dossiers traités, les maires d'arrondissement concernés, les commissaires d'arrondissement et les gestionnaires ou services intéressés par le fonctionnement du futur équipement ou espace.

Fonctionnement

En vertu de l'article 1 de l'arrêté municipal de création, cette commission consultative communale de prévention situationnelle est chargée de « donner un avis sur les mesures prévues par les constructeurs et aménageurs dans leurs projets, pour concourir à la protection des personnes et des biens et faciliter l'intervention des services de police et de secours ».

Aujourd'hui, dans le cadre du fonctionnement expérimental de la commission, les maîtres d'ouvrage ou les concepteurs présentent leurs projets en séance en insistant sur la prise en compte des problèmes de sécurité dont ils ont pu avoir connaissance après la réalisation d'un diagnostic.

La commission émet un avis sur les mesures prévues, après :

- un examen du dossier par des

professionnels regroupant des compétences diversifiées ;

- un échange direct entre le maître d'ouvrage et les membres de la commission permettant un débat constructif sur la meilleure façon de prendre en compte dans le projet les objectifs de sécurité ;
- la participation aux débats des gestionnaires ultérieurs permettant d'évoquer les dispositions constructives les plus appropriées et les modalités futures de gestion (entretien, présence humaine).

Le « guide à l'usage des chefs de projet » propose une méthodologie précise de présentation du dossier.

- Les chefs de projet seront chargés dans un premier temps d'établir un diagnostic de la situation. Une enquête préalable sur l'état de délinquance et le sentiment d'insécurité dans l'environnement du projet doit être établie afin de permettre la constitution d'une typologie des risques encourus : risques liés à l'environnement du projet, risques liés au type de projet envisagé, risques potentiels liés à la conception et/ou au fonctionnement.
- Ces mêmes personnes seront chargées, au regard du diagnostic, de déterminer les mesures adéquates en terme d'urbanisme, de construction et de gestion.
- Enfin, elles devront prévoir les dispositions permettant le suivi et l'évaluation des actions menées.

Bilan/Évaluation

La commission se réunit une fois par mois et l'assiduité des membres est une preuve de l'intérêt porté à ce dispositif. De même, les maîtres d'ouvrage qui se prêtent au jeu peuvent se rendre compte de l'intérêt

de la démarche qui, à travers une réflexion préalable environnementale, permet d'avoir une maîtrise plus globale du projet et d'en assurer au mieux le fonctionnement futur.

Depuis sa création, la commission a examiné une trentaine de dossiers. Les projets étudiés sont aussi divers que la construction d'écoles ou de centres sociaux, des aménagements de places publiques ou de voirie, des créations d'espaces verts ou d'extension de parcs existants.

La construction ou la réhabilitation/sécurisation de bâtiments d'habitation par des bailleurs publics ou privés et des projets de grande ampleur (salle de congrès, centres culturels ou GPV de Lyon-la-Duchère) ont également fait l'objet de débats.

Les points relevés et les remarques faites à l'occasion des travaux de la commission concernent aujourd'hui autant l'organisation et la concertation qui serait nécessaire à la meilleure connaissance des phénomènes dans l'environnement des projets, que les dispositions techniques à mettre en œuvre ou les moyens de fonctionnement, d'entretien ou de surveillance à prévoir.

Ces avis et remarques montrent en tout état de cause la globalité de la réflexion préalable que les chefs de projets doivent mener et le large panel de mesures qu'ils peuvent mettre en œuvre pour prévenir et empêcher les actes de délinquance et d'incivilité.

Perspectives

Ce dispositif, encore expérimental, ne revêt aucun caractère obligatoire, et l'ambition est de pouvoir pérenniser la démarche et surtout que la prise en compte de la prévention situationnelle devienne un aspect incontournable dans l'élaboration des projets.

OBSERVATIONS

Le dispositif de concertation en rapport avec la prévention situationnelle, expérimenté à Lyon depuis près de deux ans, est une démarche assez novatrice en France. Impulsé et coordonné par la ville, il permet d'associer les maîtres d'ouvrage, les concepteurs, les futurs gestionnaires d'équipements, la police nationale et les autres services de l'État concernés à une réflexion à visée opérationnelle pour une prise en compte effective du paramètre sécurité dans la conception de projets d'urbanisme et d'aménagements, mais également dans la gestion ultérieure des équipements réalisés.

L'idée générale d'une intervention sur l'environnement d'un projet dans le but de dissuader le passage à l'acte de délinquants potentiels apparaît comme un élément à prendre en compte dans une stratégie de prévention de la délinquance et de réduction des actes délictueux ou d'incivilité.

Les principes et les techniques de la prévention situationnelle doivent pouvoir être appropriés par les concepteurs en considérant comme base de leur intervention :

- qu'ils sont des acteurs à part entière de la sécurité publique (comme ils sont des acteurs de la sécurité incendie dans les

établissements recevant du public (ERP) ;

- que leur projet subira les conséquences d'une situation d'insécurité existante et que lui-même aura des conséquences en terme de sécurité sur son environnement ;

- que ce projet enfin doit participer de par sa conception, mais également à plus long terme par sa gestion, son entretien ou sa surveillance, à une amélioration d'une situation en matière de sécurité.

In fine, l'évaluation de cette démarche devra notamment porter sur l'articulation entre les interventions sur le bâti, l'aménagement des équipements et espaces publics, les installations de techno-prévention, la gestion urbaine et sociale et le renforcement de la présence humaine de proximité sur le territoire de référence.

Mulhouse (Haut-Rhin)

Un service de tranquillité des immeubles

OPÉRATEUR

OPAC Mulhouse habitat

PARTENARIAT

Financeurs

Conformément à l'accord cadre et aux accords locatifs reconduits jusqu'en 2006 :

- bailleurs sociaux (l'ensemble des investissements et une part du fonctionnement) ;
- locataires à hauteur de 7 euros par mois et par logement (service récupérable dans les charges) ;
- ville de Mulhouse (qui assure l'équilibre budgétaire de l'action jusqu'en 2006 pour compenser l'absence de certaines co-propriétés privées)

Autres partenaires

Services publics signataires du CLS :
police, justice

Nature de l'action

Mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance du quartier des Coteaux comprenant les services suivants :

- un poste central de veille et de surveillance 24heures/24h ;
- des caméras de vidéosurveillance dans les halls d'entrées et les garages, complétées à certains endroits par des systèmes de détection des intrusions et des incendies ;
- une présence humaine assurée par les équipes de ronde d'une société de gardiennage.

Objectifs principaux

Favoriser une ré-appropriation progressive des parties communes et espaces publics par les résidents par le rétablissement d'un climat de confiance et de tranquillité.

Publics visés

Locataires des immeubles concernés (2 600 locataires du parc social des Coteaux + 300 locataires ou co-propriétaires).

Lieu de déroulement

Quartier des Coteaux, situé en zone urbaine sensible (ZUS), patrimoine de l'OPAC Mulhouse habitat, Coopération et Famille et Logi-Est, co-propriété privée des Peupliers.

Date de démarrage

Septembre 2000.

CONTACTS

Jean-Paul BLERY – Directeur général OPAC Mulhouse habitat
 Pascal CHARPENTIER – Responsable de l'agence des Coteaux
 Tél. : 03 89 32 93 40 / pascal.charpentier@mulhouse-habitat.fr
 Yann MACHEREL – Responsable adjoint de l'agence des Coteaux
 Tél. : 03 89 32 93 40 / yann.macherel@mulhouse-habitat.fr

À l'origine...

Dans les années 1990, la ZUS des Coteaux a présenté des signes de désaffection et de fragilisation caractérisés par les difficultés de gestion locative des bailleurs, dans un contexte d'augmentation du chômage, et par le développement d'une délinquance de proximité (agressions, vols, incendies de poubelles, vandalisme...). C'est dans ce contexte, nourrissant un sentiment d'insécurité chez les habitants et une image négative du quartier, qu'un accord locatif a été signé le 27 juillet 2000 entre Mulhouse habitat et l'association des locataires Consommation logement et cadre de vie (CLCV) pour la mise en place d'un service tranquillité des immeubles des Coteaux. Cet accord a pris effet au 1^{er} septembre 2000 pour une durée de trois ans.

Cet accord faisait suite à un travail entre les organismes bailleurs du quartier des Coteaux et les associations de locataires qui, après une concertation approfondie et une consultation des locataires du quartier, avaient conclu à l'intérêt de la mise en place d'un service de « présence humaine soir et nuit avec vidéosurveillance ».

L'association Tranquillité Coteaux constituée des trois bailleurs sociaux du quartier (Mulhouse habitat, Logis Est, Coopération et Famille), des associations de locataires et de résidents (association CLCV des Coteaux, association Confédération nationale du logement des Coteaux, association des Résidents Matisse, Delacroix, Millet), du conseil syndical de la copropriété des Peupliers, de la ville de Mulhouse, a été créée pour gérer le service tranquillité sur le quartier.

Ce service a pour but de :

- réguler l'usage des halls et des communs en y supprimant les rassemblements et activités illicites ;
- faire respecter tous les accès protégés des immeubles, sous-sols et parties privatives ;
- prévenir les incendies volontaires, le vandalisme et les effractions ;
- compléter les actions de la police et des pompiers ;
- réduire les actes d'incivilité qui nuisent à la propreté, au non-respect du règlement intérieur et au bon état des parties communes ou, plus généralement, qui contribuent à la dégradation matérielle des biens et des immeubles ;
- permettre au locataire la jouissance paisible de son logement.

Intervenants

Une société de gardiennage est chargée de l'exploitation des moyens et du dispositif, et rend compte à l'association ATC.

Le comité de direction de l'association pilote le dispositif et gère les relations partenariales avec les acteurs du quartier et les services publics (police nationale, justice...).

Fonctionnement

Les moyens humains mis en place par la société de gardiennage pour assurer le bon fonctionnement et la réactivité du dispositif sur l'ensemble du quartier sont les suivants :

- 1 chef de poste, chargé de la partie administrative et des levées de doutes (41 h par semaine) ;
- 1 agent opérateur PC 24h/24 (168 h par semaine) complété par un deuxième agent en soirée (28 h par semaine) ;
- 2 équipes de ronde de 3 personnes le soir et la nuit (19h – 2h du matin)

(252 h par semaine) ;

Ces moyens humains pourront être adaptés en fonction de l'évolution des besoins.

L'association Tranquillité Coteaux

a notamment pour vocation :

- d'assurer le pilotage de la généralisation du dispositif de tranquillité à l'ensemble du quartier des Coteaux ;
- de gérer les prestations humaines et la maintenance des équipements ;
- de payer les prestataires et les fournisseurs ;
- de re-facturer les coûts aux membres utilisateurs et solliciter les subventions disponibles par ailleurs ;
- de mettre en place les moyens d'évaluation du service et de faire de la communication auprès des habitants.

Parallèlement, l'OPAC a renforcé sa présence de proximité en désignant des correspondants d'agence par secteurs, chargés en particulier de coordonner le nettoyage, la surveillance du patrimoine, les relations avec les locataires et partenaires.

Bilan/Évaluation

À l'issue des trois premières années de fonctionnement, l'association Tranquillité Coteaux a effectué une évaluation du fonctionnement du dispositif. Les bons résultats, présentés aux différentes associations de locataires du quartier, ont permis une reconduction pour trois années du dispositif.

Cette évaluation, qui s'appuie sur une enquête téléphonique auprès des usagers, confirme que la plupart des objectifs de départ ont été atteints. L'OPAC constate pour sa part une réduction des dégradations pour son patrimoine.

Perspectives

Cette évaluation a mis en évidence un certain nombre de pistes d'amélioration :

- mieux informer les locataires qui sollicitent l'intervention du PC de surveillance sur les suites données à leur appel ;
- améliorer l'information des locataires par le bailleur ;
- améliorer la question du stationnement illicite dans les parkings souterrains ;
- mieux articuler le dispositif de surveillance des Coteaux avec l'action d'autres partenaires afin de disposer d'une meilleure efficacité vis-à-vis de certains troubles persistants (les squats de halls d'immeubles qui nécessitent un partenariat avec la police). Le partenariat avec d'autres acteurs de terrain (en particulier avec la police et les médiateurs sociaux) devrait se développer, notamment dans le cadre du nouveau CLS de Mulhouse, signé en novembre 2002.

Les signataires s'engagent à rechercher la mise en œuvre de ces améliorations dans le cadre de l'association Tranquillité Coteaux. Dans le cas où la mise en œuvre de ces améliorations entraînerait des dépenses supplémentaires, les bailleurs sociaux s'engagent à ne pas en faire supporter le coût aux locataires.

OBSERVATIONS

La démarche développée sur la ZUS des Coteaux à Mulhouse est un exemple abouti de la construction partenariale d'un dispositif visant à prévenir et à lutter contre les actes de délinquance et d'incivilité et à améliorer la tranquillité publique sur un important secteur d'habitat social. Ce dispositif présente l'intérêt d'avoir été élaboré en concertation étroite avec les habitants et de fédérer les trois bailleurs sociaux et la copropriété du quartier, en lien avec la ville de Mulhouse. Ce service de tranquillité des immeubles révèle en particulier l'importance de lier le développement de la techno-prévention, illustrée ici par des caméras de vidéosurveillance sur les lieux sensibles, à un renforcement de la présence humaine de proximité impliquant à la fois le recours à des intervenants extérieurs et une réorganisation de la politique de gardiennage des bailleurs. Cette expérience s'inscrit aujourd'hui naturellement dans les objectifs de la convention de gestion urbaine de proximité signée en décembre 2002 sur la ZUS et qui vise à coordonner les actions des différents acteurs concernés pour améliorer en priorité les conditions de vie des habitants.

Roubaix (Nord)

La vidéosurveillance pour une redynamisation du centre-ville

OPÉRATEUR

Mairie de Roubaix
17, Grand-Place
59100 Roubaix

PARTENARIAT

Financiers
Ville de Roubaix, FEDER

Autres partenaires

La police nationale, la justice, la commission départementale d'autorisation des systèmes de vidéosurveillance, deux bailleurs sociaux, les associations de locataires et copropriétaires proches du site, l'association de gestion du centre-ville, les commerçants du centre-ville, l'investisseur (MacArthur Glen et le groupe Casino), la communauté urbaine de Lille, le transporteur (Transpole).

Coût financier

1034 000 euros alloués au projet (première phase vidéo, rénovation du PC, deuxième phase vidéo, gardiennage)

Nature de l'action

Démarche de reconstruction du centre-ville à travers deux approches :

- une approche urbanistique par des méthodes dite de prévention du crime par l'aménagement du milieu urbain ;
- le développement d'un dispositif global de prévention-sécurité sur le centre-ville par l'installation d'un système de vidéosurveillance et de télésurveillance accompagné d'une présence humaine accrue et mieux coordonnée ainsi que de nouvelles procédures de gestion des dysfonctionnements.

Objectifs principaux

- Réduire le taux de délinquance.
- Réduire le sentiment d'insécurité.
- Sécuriser une zone destinée à accueillir des investissements privés et publics.
- Augmenter la propreté du centre-ville par un pilotage commun avec sécurité.

Publics visés

Tous publics, habitants, commerçants...

Lieu de déroulement

Espaces publics, en périphérie du centre commercial en centre-ville.

Date de démarrage

1998

CONTACT

Richard OLSZEWSKI
Adjoint au maire – Prévention et sécurité
Tél. : 03 20 66 46 14
roubaix@nordnet.fr

À l'origine...

Après l'effondrement économique de l'industrie textile qui constituait le socle du développement local, la ville de Roubaix a souhaité engager une reconquête économique, sociale et culturelle de son centre-ville pour l'imposer comme l'un des centres métropolitains de l'agglomération lilloise. La mise en place d'un nœud d'échanges de transports publics (tramway, bus, métro), de nouveaux moyens d'accès routiers et de parkings (3 000 places), l'installation de deux centres commerciaux... provoquent l'afflux d'un grand nombre de personnes. Dans la mesure où le diagnostic, établi pour le contrat local de sécurité signé le 4 mai 1999, a fait ressortir la forte sensibilité du site par rapport aux autres quartiers, il a été décidé de mettre en place un nouveau système de sécurité qui permette de redynamiser le site dans de bonnes conditions. C'est dans ce cadre que s'inscrit le développement de la vidéosurveillance, outil technique de dissuasion, qui ne peut néanmoins se passer de la présence humaine : sécurité privée, policiers nationaux et municipaux, agents locaux de médiation sociale, éducateurs... Ce projet validé en conseil municipal, figure en toutes lettres dans le contrat local de sécurité (CLS). Avant sa mise en œuvre, la ville a largement informé la population par le biais de réunions de quartiers qui, après une présentation du dispositif, s'est montrée largement favorable au projet.

Fonctionnement

Le projet de redynamisation du centre-ville s'inscrit dans une double démarche.

D'abord, la ville de Roubaix a favorisé le développement et la coopération des

moyens humains sur le terrain. En effet, devant l'hétérogénéité des services de prévention et sécurité (police nationale, police municipale intégrant une nouvelle fonction de médiation suite à l'extinction du service de médiation, sécurité privée), la ville a souhaité formaliser la coopération par la voie du conventionnement pour une action plus coordonnée. Par exemple, une convention de surveillance et d'intervention a été signée entre la ville et Transpole en ce sens. Elle permet à la police municipale de patrouiller dans le métro, le tramway et les lignes de bus sur le territoire du centre-ville. Dans le cadre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), les différents services de la ville et les partenaires institutionnels décident, en concertation, des missions et des actions à mettre en œuvre. La cartographie des phénomènes de délinquance et la mise en place d'un observatoire de la délinquance constituent des outils supplémentaires permettant la mise en place d'actions spécifiques sur des territoires identifiés.

Parallèlement, la ville a procédé à l'achat et à l'installation d'un système de vidéosurveillance à partir de l'automne 1998. Les caméras ont été placées essentiellement en centre-ville et autour du centre commercial. Le système a été confié en exploitation au service de police municipale. Le PC est installé dans le poste de police municipale, et seuls les 70 policiers municipaux (50 + 20 anciens médiateurs reçus au concours de policiers municipaux) sont habilités à utiliser et piloter les caméras. En revanche, certaines images (comportements suspects, agressions, deal...) peuvent être envoyées simultanément à la police nationale 24 heures sur 24. En effet, la police nationale, consultée et associée au

projet dès le départ, a demandé un renvoi du système dans sa salle de commandement, mais sans option de pilotage.

Au départ le programme comportait 17 caméras couleurs sous dôme. Aujourd'hui, il en compte 21, mais ce nombre doit augmenter avec l'extension du système au nouveau centre commercial, atteignant ainsi plus d'une trentaine de caméras, ceci notamment grâce à la souplesse d'utilisation et aux baisses des coûts initiés par les technologies de communication autour de l'ADSL. Concernant l'utilisation du système, les opérateurs peuvent piloter chaque caméra indépendamment et enregistrer des images. Celles-ci sont conservées pendant un délai maximum de 7 jours, au-delà duquel elles sont automatiquement détruites, à l'exception des images requises par un magistrat et pouvant servir à une enquête judiciaire. Afin de garantir la protection de la vie privée, les espaces interdits à la visualisation sont automatiquement masqués.

En cas de problèmes repérés ou de déclenchement d'une alarme (toutes les alarmes des commerçants sont reliées au PC), les opérateurs alertent les agents de terrain par un système de « bipeur » qui permet une intervention de ces derniers, dans les 3 minutes en moyenne.

Évaluation

Il est difficile d'évaluer ce système, dans la mesure où il fait partie d'une politique plus globale de sécurité du centre-ville. Mais on peut noter :

- une fréquentation accrue du centre-ville du fait notamment de l'implantation de nouveaux commerces et de l'arrivée du métro ;

- malgré l'afflux de population, la délinquance de voie publique (dégradations, vols de voiture...) mesurée par le taux de délinquance sur le territoire a régressé entre 1999 et 2002 : entre 1999, 2001 et 2002, le taux est passé de 132 ‰ à 99,16 ‰ puis 89,16 ‰ (source : commissariat central de Roubaix) : l'étude menée par un cabinet spécialisé dans les questions de sécurité, en prévision de l'installation du second centre commercial, a montré la validité du système mis en place faisant appel à la fois à une prévention technique et une prévention humaine ;

- plusieurs affaires ont été résolues grâce à l'appui du système de vidéosurveillance, concernant notamment des affaires de consommation et trafic de stupéfiants, tags, vols... ;

- aucune caméra n'a subi de dégradation ou de malveillance, et cela malgré une relative accessibilité (situées à peine à 1,50 m du sol pour certaines, mais elles se protègent entre elles) ;

- les phénomènes délictueux concernent essentiellement les vols à l'étalage dont en moyenne 70 % sont élucidés ;

- bien que le secteur soit criminogène (comme tout centre-ville du fait des richesses et du flux important de personnes), la présence humaine sur le terrain et la réactivité des services de police tendent à faire diminuer le sentiment d'insécurité. Aucun indicateur concret ne peut en témoigner, sauf la satisfaction des commerçants mais aussi et surtout un retour de l'investissement privé sur ce territoire.

Parallèlement on peut aussi relever les difficultés rencontrées :

- le caractère dissuasif des caméras a tendance à diminuer avec le temps.

Ainsi, les passages à l'acte ne sont pas dissuadés uniquement par les caméras mais par le couple caméra/surveillance policière effective ;
 - si le sentiment de sécurité s'est renforcé sur la zone cible, en revanche la délinquance s'exprime toujours en périphérie. On assiste à un déplacement de la délinquance, notamment économique, vers les communes voisines et surtout les campagnes.

Perspectives

Compte tenu des résultats de ce dispositif, il est envisagé de placer sous vidéosurveillance les abords des stations de métro et les bâtiments de prestige de la ville (musée, Colisée,...).

OBSERVATIONS

L'installation d'un système de vidéosurveillance dans le centre-ville de Roubaix s'inscrit dans le cadre du projet de reconquête de ce quartier sur un plan à la fois économique, social, culturel et en matière de desserte par les transports collectifs. Le rétablissement de la sécurité apparaît en effet comme un des facteurs importants de la réussite d'un tel projet de renouvellement et de revitalisation dans l'objectif d'améliorer l'attractivité de ce territoire et de le réinscrire dans un cercle vertueux de développement. Outil de surveillance, de repérage, d'observation et de détection des troubles et infractions sur les espaces publics, la vidéosurveillance

complétée par un système de télésurveillance auprès des commerçants constitue un des éléments d'un dispositif global de prévention-sécurité. L'action conduite localement et ses résultats apparents par rapport à l'évolution de l'insécurité sur le secteur semblent attester l'intérêt d'une démarche qui lie étroitement la techno-prévention au renforcement de la présence humaine de proximité et au chaînage des interventions des acteurs de la police municipale, de la police nationale, de la médiation sociale, de la prévention spécialisée et de la sécurité privée. In fine, une évaluation d'un tel outil devrait s'attacher à mesurer également la réalité et l'ampleur des transferts de délinquance induits par un système de ce type et analyser la complémentarité des opérations de prévention situationnelle et des actions de prévention, d'éducation, de médiation et d'accompagnement social.

Département de Seine-Saint-Denis

Cellule sécurité du secteur économique

OPÉRATEUR

Direction départementale de la sécurité publique de Seine-Saint-Denis

PARTENARIAT

Financiers

MEDEF de l'Est parisien, chambre de commerce et de l'industrie, municipalités (contrats locaux de sécurité/CLS), éducation nationale, organisations professionnelles (ordre des médecins, ordre des pharmaciens...), bailleurs publics et privés (Logement français, SCIC, La Lutèce...).

Nature de l'action

Préconisations et conseils en termes de sécurité (contre la malveillance) à tous les acteurs du pôle économique du département et, au-delà, aux institutions (éducation nationale...), collectivités locales (établissements municipaux) et bailleurs sociaux selon les principes de la prévention situationnelle.

Objectifs principaux

- Informer les salariés par une sensibilisation aux règles de sécurité et de comportement face à l'agression.
- Éviter les fermetures et délocalisations pour des raisons d'insécurité.

Publics visés

Entreprises, commerces, professions libérales, bailleurs, établissements scolaires, collectivités locales.

Lieu de déroulement

Territoire de la Seine-Saint-Denis.

Date de démarrage

Octobre 1998.

Périodicité

Structure permanente.

C O N T A C T S

Fabienne VALENTI - Lieutenant
Jean-Claude CAZAUX - Brigadier-Chef
Tél. : 01 43 93 32 00

À l'origine...

Créée en octobre 1998, la cellule sécurité du secteur économique a pour but d'apporter des conseils et préconisations pour les acteurs du pôle économique. La méthodologie développée a rapidement trouvé des applications dans d'autres domaines, notamment auprès de bailleurs dans le cadre d'opérations de résidentialisation, auprès des établissements scolaires dans le cadre du partenariat renforcé entre l'éducation nationale, la police nationale et la justice, des collectivités locales dans le cadre des contrats locaux de sécurité (CLS).

Intervenants

Au sein de la cellule départementale, un officier, un gradé, deux gardiens de la paix et un adjoint de sécurité élaborent les diagnostics de sécurité. Au sein de chaque commissariat de police, un policier référent entreprise est le relais entre la cellule et le terrain.

Fonctionnement

La cellule départementale intervient sur demande dans diverses structures et sur divers sites. Elle a une approche par structure (étude ciblée sur un établissement) et, de plus en plus, par territoire (rénovation d'un quartier, d'un ensemble de bâtiments ou d'une parcelle...). Elle est saisie par les différents partenaires ou le référent entreprise. En effet, ce dernier est formé aux techniques de la cellule. Ces connaissances lui permettent de donner les premiers conseils et de procéder aux premières évaluations et, si nécessaire, à l'orientation vers la cellule de sécurité. La méthodologie de la cellule sécurité s'appuie sur une approche systémique

du danger visant à intégrer l'ensemble des facteurs de risques et à déterminer pour chaque menace leur niveau de vulnérabilité. Les préconisations s'articulent principalement autour de trois axes : les moyens mécaniques, les équipements techniques et les mesures organisationnelles.

Bilan/Évaluation

Remise d'un diagnostic gratuit et non contractuel à chaque demandeur. L'application des préconisations est laissée à l'appréciation de ce dernier. Sur l'année 2002, plus de 90 audits ont été réalisés et la cellule est de plus en plus sollicitée. Concernant le suivi des préconisations, il est difficile d'établir un bilan, mais les réactions et appréciations sont généralement positives. Des actions de formation se développent auprès des référents entreprise.

Perspectives

- Développer des actions de prévention situationnelle sur des territoires comprenant les sites politiques de la ville qui peuvent, par exemple, conduire à une réflexion sur la sécurité à l'occasion d'une implantation sur le département.
- Étendre les actions de sensibilisation auprès des salariés par la préconisation de formations aux règles de sécurité active (ex. : dans les entreprises importantes, mise en place d'un référent sécurité au sein de l'entreprise, chargé de faire le relais entre la direction et les salariés).
- Développer des structures similaires dans d'autres départements. En effet, la Seine-Saint-Denis est le premier département à avoir mis en place une telle cellule.

Vaulx-en-Velin (Rhône)

Une approche globale de prévention sur l'espace public

OPÉRATEUR

Ville de Vaulx-en-Velin,
direction prévention
sûreté sécurité urbaine
Place de la Nation
69120 Vaulx-en-Velin

PARTENARIAT

Financeurs

État, commune de Vaulx-en-Velin, communauté urbaine de Lyon, bailleurs, police nationale, police municipale, acteurs de terrain ou/et responsables de structures, habitants.

Nature de l'action

Démarche globale de prévention et de gestion des situations de crise à l'aide de différents outils, techniques et humains : vidéosurveillance, sécurisation passive, équipe de médiation, développement du partenariat sur des actions précises du contrat local de sécurité (CLS)

Objectifs principaux

- Prévenir les actes délictueux.
- Faciliter la cohabitation des différents publics et réguler les relations humaines.
- Travailler sur le sentiment d'insécurité et sur l'insécurité.

Publics visés

Habitants de Vaulx-en-Velin.

Lieu de déroulement

Commune de Vaulx-en-Velin.

C O N T A C T

.....
 Birane SALL – Directeur prévention sûreté sécurité,
 coordonnateur CLS - CLSPD
 Tél. : 04 72 04 81 66

À l'origine...

Un des premiers sites en grand projet urbain (GPU), Vaulx-en-Velin est actuellement en grand projet de ville (GPV). Le retour à la tranquillité publique s'est imposé comme une orientation prioritaire pour les quartiers de la ville, notamment après les violences urbaines de 1990. Cette volonté s'est traduite, entre autres, par la création d'un service de médiation. La complexité de cette problématique a incité différents professionnels à travailler ensemble afin de partager leurs connaissances et d'aborder le problème sous différents angles. Dès lors, le partenariat, établi notamment au sein du conseil communal de prévention de la délinquance (CCPD), entre les services municipaux, les bailleurs sociaux, les éducateurs de prévention, le centre social, les services de police, les écoles a permis de co-produire des réponses en lien avec les habitants, les associations, sous forme d'actions et d'expérimentations.

Intervenants

Selon les projets et activités, différents acteurs interviennent : la police nationale, 9 agents de prévention urbaine, 12 agents de police municipale, 13 opérateurs en charge du centre superviseur urbain, les gardiens d'immeubles...

Fonctionnement

Cette réflexion commune a permis à divers projets de voir le jour :

- la mise en place d'un système de vidéosurveillance sur les quartiers sensibles depuis 1997 (Mas du taureau, centre-ville, Le Bourg) et d'un système d'alarmes au sein des équipements publics, le tout relié à un centre superviseur urbain ;

- la sécurisation de bâtiments HLM en renforçant les portes et moyens d'accès ;
- l'amélioration de l'éclairage public ;
- la visite systématique des parties communes et parkings souterrains par les gardiens d'immeubles ;
- le traçage et bornage des parkings en vue de prévenir les rodéos ;
- la gestion des squats dans les halls d'immeubles ;
- la gestion des épaves sur les parkings privés ou publics.

Ces actions nécessitent pour être menées à bien un partenariat et un échange d'informations régulier entre les acteurs. Chacun doit avoir un rôle bien défini, puisque selon le champ d'intervention, les bailleurs vont être en relation avec les services municipaux et, plus particulièrement, avec l'équipe d'agents de prévention urbaine, cette même équipe étant régulièrement en relation avec la police nationale.

À titre d'exemple, le système de vidéosurveillance est géré par des opérateurs rattachés au service municipal prévention sûreté sécurité, selon l'approche « prévention, dissuasion, répression », c'est-à-dire que l'aspect préventif est prioritaire. Dans ce cadre, les agents de prévention urbaine peuvent être amenés à intervenir. En effet, ils effectuent quotidiennement un travail de repérage puis d'accompagnement des personnes. Ils tentent de prévenir les situations de crise ou de les apaiser. Et il est donc fait appel à eux, lorsque, par le moyen de la vidéosurveillance, une situation de tension est repérée. Ils sont alors dans une démarche d'accompagnement et non de répression. En revanche, si un acte délictueux est perpétré et repéré, la police nationale est alors compétente pour intervenir.

Concernant la gestion des squats de halls d'immeubles, les bailleurs sociaux signalent les incidents à la fois à la direction prévention sûreté sécurité

urbaine de la ville de Vaulx-en-Velin, et au commissaire de police. Selon la nature de l'activité de ses groupes, l'intervention revient aux médiateurs ou à la police.

Bilan/Évaluation

Si le partenariat semble fonctionner, les actions mises en place n'ont pas toutes connu la même réussite. La vidéosurveillance semble donner des résultats positifs, puisque depuis 6 ans on constate une baisse de 75 à 95 % des actes délictueux repérés (vols à la tire, vols de voiture...) sur les espaces vidéosurveillés. Mais ces chiffres sont à relativiser devant le déplacement possible de ces actes vers les villes avoisinantes. La gestion des épaves connaît également une certaine réussite : depuis 2001, le nombre de voitures épaves sur l'ensemble des parkings a diminué de 65 %. En revanche, l'aménagement des parkings financé par l'État, la communauté urbaine de Lyon, les bailleurs et la ville ne permet pas une totale satisfaction dans la mesure où les rodéos perdurent. De même, l'amélioration de l'éclairage public n'a pas permis de faire cesser les actes de vandalisme. Néanmoins, l'ensemble de ce travail global a permis une revitalisation du centre-ville. Les commerces s'installent progressivement. Le partenariat a permis de mettre en place un groupe spécifique chargé particulièrement de la situation du centre-ville et regroupant des agents de prévention urbaine, des policiers nationaux et municipaux, des commerçants, des bailleurs... Ce groupe permet de coordonner les moyens de chacun sur le centre-ville de manière quotidienne ou pour des manifestations particulières.

Perspectives

L'objectif est de pérenniser le partenariat et de continuer à élaborer des actions communes toujours dans une approche globale de la prévention. Mais, la précarité de l'actuelle équipe de médiation, composée d'emplois-jeunes, pose un véritable problème. En effet, de l'avis général cette démarche est une vraie réussite, et structure le partenariat. On peut considérer que 80 % des situations explosives ont pu être réglées, mais la pérennisation de cette équipe paraît difficile sans contribution financière de l'État. Le système de la vidéosurveillance doit s'étendre au sud de la commune à partir de 2004.

OBSERVATIONS

Autre démarche de prévention et sécurité portée par une ville où le recours à la vidéosurveillance et aux dispositifs d'alarmes sur les bâtiments est intervenu dans un contexte de forte sinistralité sur les équipements publics. Ici encore, la palette de réponses et l'implication coordonnée des différents partenaires permettent d'articuler actions de prévention, de dissuasion, de médiation et de répression dans un schéma global d'interventions mis en place dès avant la conclusion du contrat local de sécurité. La techno-prévention est clairement présentée comme un outil adossé à un ensemble d'interventions humaines pour prévenir la délinquance, améliorer la tranquillité publique et réduire le sentiment d'insécurité.

Bologne (Italie)

Un réseau intégré de protection et sécurité

OPÉRATEUR

Service sécurité-ville de Bologne

PARTENARIAT

Financeurs

Ville de Bologne, région Émilie-Romagne
Coût total :
1 829 164,80 euros

Autres partenaires

Police d'État, police municipale, carabinieri, brigade des finances, justice, différents services municipaux.

Nature de l'action

Installation d'un système de vidéosurveillance sur le centre historique.

Objectifs principaux

L'objectif principal est de combattre le sentiment d'insécurité qui touche les citoyens qui se sentent de plus en plus menacés par la délinquance (vols, trafics de stupéfiants, agressions), par la présence de SDF, par la dégradation urbaine et par les incivilités. Le projet « système réseau intégré de protection et sécurité » s'appuie sur l'implantation des technologies innovantes pour prévenir et limiter les opportunités de réalisation d'un délit. La priorité est de donner aux citoyens la possibilité de s'approprier à nouveau le centre historique.

Publics visés

Habitants, commerçants de la ville de Bologne.

Lieu de déroulement

Le centre historique de Bologne.

Date de démarrage

Octobre 2000

C O N T A C T

Dott. Gian Guido Nobili
Ville de Bologne
Service sécurité
Place XX Settembre, 6
: **40121 Bologne**
: **Tél.: +39 051 608 82 11**
: **Fax: +39 051 608 82 20**
: **e-mail: gianguido.nobili@comune.bologna.it**

À l'origine...

Les politiques de sécurité menées par la ville de Bologne visent à mettre en place des programmes transversaux entre les différents services de la municipalité. Ainsi, le service de sécurité de la ville de Bologne travaille en collaboration avec les autres services de la mairie. Dans l'ensemble, la ville met en œuvre une approche préventive qui intègre la prévention sociale et situationnelle. Elle développe des programmes basés sur des actions coordonnées entre les services sociaux et l'utilisation des technologies.

En matière de prévention, elle réalise :

- des actions de promotion sociale et de formation qui visent à favoriser l'inclusion et l'intégration des habitants les plus en difficulté, et la cohésion sociale ;
- l'implantation de « bureaux de prévention et d'information » dans la plupart des quartiers de la ville visant à informer les habitants sur les activités menées par la mairie, Elle participe également à des programmes européens, nationaux et locaux en matière de médiation des conflits.

En s'inscrivant dans cette approche, la municipalité met en œuvre une prévention situationnelle fondée sur :

- des recherches et des études sur les technologies et les outils de prévention situationnelle autres que la vidéosurveillance ;
- la promotion et la mise en place de technologies informatiques innovantes en matière de vidéosurveillance ;
- une amélioration de l'éclairage public ;
- une formation de trois jours pour 21 agents de police (2 inspecteurs de police et 19 assistants) articulée sur

un test d'aptitude du personnel et des notions techniques.

Le projet de « réseau intégré de prévention et de sécurité » naît de la volonté de trouver des solutions à un problème considéré comme prioritaire : le sentiment d'insécurité, lié à la présence de groupes de dealers et la dégradation de certains espaces publics dans le centre historique de la ville.

Au mois d'avril 2000, le service responsable de la sécurité de la municipalité de Bologne a réalisé une enquête sur 753 citoyens de la ville, afin de comprendre leur perception de l'insécurité. Les résultats ont démontré que le sentiment d'insécurité est un problème enraciné dans une réelle délinquance, en particulier dans le centre historique de la ville de Bologne. Face à ces réponses, l'administration a décidé d'implanter un système de vidéosurveillance dans la zone nord-est du centre historique de la ville.

Ce projet a été financé à hauteur de 50 % par la région Émilie-Romagne dans le cadre d'un accord de programme signé en 2002 avec la ville de Bologne. La région finance en effet régulièrement l'amélioration de la sécurité urbaine et des espaces publics dans les villes et, en particulier, la requalification urbaine, l'éclairage public et la surveillance des territoires à travers les nouvelles technologies.

Fonctionnement

Pour améliorer les conditions objectives et subjectives de sécurité dans le centre historique, le développement de dispositifs de prévention situationnelle est prévu contre le phénomène diffus d'insécurité et de dégradations urbaines.

Pour assurer la sécurité des catégories les plus exposées (femmes, enfants, personnes âgées), des caméras à haute définition sont installées sur les parcours piétons et aux arrêts des bus.

À terme, l'installation de 250 caméras est prévue dans le centre historique. Pour l'instant, 85 caméras sont installées et fonctionnent. Elles surveillent à distance, par l'intermédiaire d'une centrale radio de la police municipale et d'une centrale de la police de l'État dans la zone nord-est.

Dans le respect de la vie privée des citoyens, les caméras sont exclusivement utilisées pour détecter les actes délictueux. L'accès aux informations est défini par des normes très strictes inscrites dans le protocole entre la préfecture de police et la ville de Bologne avec l'approbation du parquet de la République.

Le projet d'interconnexion entre les deux stations opérationnelles prévoit que les images des caméras positionnées tout au long des parcours piétons les plus fréquentés et aux arrêts de bus, en centre-ville, soient envoyées simultanément aux stations de la préfecture de police et à la station centrale de la police municipale. La préfecture de police peut ensuite les transmettre aux autorités judiciaires comme éléments de preuve. L'autorité judiciaire peut visionner les images cryptées et les conserver pendant 20 jours avant leur destruction.

La création d'un réseau de caméras à large échelle permet aussi de transmettre les images des banlieues directement à la station de la préfecture de police qui peut ensuite les transmettre à la station de la police municipale. Ce réseau leur permet aussi de communiquer oralement et d'échanger les données.

La station centrale du système de vidéosurveillance est constituée d'un

système informatique qui permet la connexion entre la banlieue et la station de la police municipale.

L'opérateur dans la station de la préfecture a la possibilité de :

- visualiser les images de toutes les caméras ;
- diriger les caméras à distance ;
- renvoyer les images qui arrivent à la station centrale vers les stations périphériques.

Le système est organisé en deux sous-systèmes :

- « Parcours sûrs » : il s'agit d'un système de caméras éparpillées dans différents secteurs de la ville tout au long des parcours piétons les plus fréquentés ;
- « Arrêts sûrs » des caméras sont positionnées à plusieurs arrêts de bus.

Dans la station centrale de vidéosurveillance de la police municipale, trois policiers travaillent simultanément par roulement permettant un contrôle 24 heures sur 24.

Dans la station de vidéosurveillance de la préfecture de police, un inspecteur de la police d'État et deux assistants sont présents 24 heures sur 24. Un des deux assistants et l'inspecteur ont participé à la formation organisée par la ville de Bologne.

La fonction de la police d'État est principalement répressive en temps réel (suite à l'alerte déclenchée par les images des caméras) mais elle permet également une forme de « pistage » des personnes suspectes par l'activation des zooms des caméras.

La fonction préventive est évidemment liée à l'augmentation du risque pour les délinquants de commettre vols ou actes d'incivilités. Une plus grande surveillance du territoire permet de donner aux citoyens le sentiment d'une meilleure protection et d'une possibilité d'intervention plus rapide de la police. De plus, ces actions ponctuelles de prévention situationnelle s'inscrivent

Bologne (Italie)

Un réseau intégré de protection et sécurité

dans une stratégie globale municipale qui comprend des programmes de prévention plus élaborés qui touchent différentes problématiques de façon transversale. Cela permet à cette action de dépasser le simple outil répressif.

Bilan/Évaluation

L'évaluation est fondée sur le recensement d'éléments objectifs et subjectifs.

Les indicateurs utilisés sont :

- les statistiques analytiques des délits (données recensées par la police) ;
- le nombre de signalements de petits délits et d'incivilités constatés parvenus au guichet du service de communication et relations avec le personnel de la ville de Bologne ;
- les dégradations urbaines et incivilités (nombre d'incidents) ;
- la perception de l'insécurité par les citoyens.

Les analyses des données seront réalisées avant, pendant et après l'installation des caméras de vidéosurveillance.

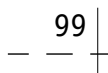
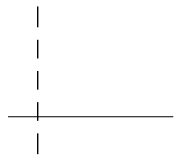
La première étape a déjà été réalisée par la mairie mais les résultats ne sont pas encore disponibles.

Perspectives

Les caractéristiques de ce système, l'interconnexion entre les centrales, le partage des images et des informations, peuvent faire envisager la poursuite d'une collaboration entre la police municipale et les autres polices (police nationale, carabinieri, brigade des finances chargée de la lutte contre les stupéfiants).

L'évolution du système, vu ses caractéristiques techniques, permettra une rationalisation et une diminution des opérateurs qui surveillent le territoire.





Médiation sociale et nouveaux modes de régulation sociale

Depuis plusieurs années, des initiatives multiples se développent sous le terme générique de « médiation ». Ces démarches répondent à une volonté commune de promouvoir un mode d'intervention dans les relations sociales fondé sur la philosophie du dialogue et de la négociation. Elles tendent à s'établir comme un mode spécifique de régulation sociale.

Dans le domaine judiciaire, la médiation pénale, depuis son introduction dans le code de procédure pénale par la loi du 4 janvier 1993, et la médiation familiale disposent à présent d'un encadrement codifié et déontologique. Elles répondent à l'objectif de rechercher des solutions plus rapides et adaptées à de petits conflits et à la volonté d'« éviter le traumatisme du contentieux ».

Hors mandat judiciaire, différentes initiatives ont également vu le jour tendant à une résolution des conflits de la vie quotidienne ou, plus largement, à susciter davantage de lien social, à améliorer les relations entre les institutions, les groupes sociaux et les personnes, ainsi que les relations des personnes entre elles, notamment entre générations et cultures différentes. Ce foisonnement d'expériences faisant appel à l'intervention d'un tiers ou intermédiaire s'est développé sous l'appellation générique de « médiation sociale ».

Ces pratiques se généralisent à travers l'Europe comme l'ont montré les travaux du séminaire européen sur la médiation sociale organisé en septembre 2000 par le ministère de la Ville. À l'instar de la démarche développée à **Bruxelles**, ces interventions se développent fréquemment en direction de l'institution scolaire, dans l'objectif de réguler les conflits qui s'y déroulent et d'améliorer ses relations avec les familles fragilisées. Elles participent également souvent d'une volonté partagée de prévenir et d'aider à la résolution des conflits entre les personnes, les groupes et les services qui se partagent l'espace public.

En France, ces démarches dites de « médiation sociale » occupent également une place de plus en plus importante, en particulier au



sein des quartiers de la politique de la ville, là où, plus qu'ailleurs, le lien social se délite, les conflits de proximité se développent, le sentiment d'abandon nourrit le sentiment d'insécurité et où la place des services publics est en débat.

Alors que les premières initiatives étaient largement portées par les citoyens eux-mêmes, souvent engagés dans une démarche volontaire et bénévole (femmes-relais à Clichy-Montfermeil, aux Mureaux ou encore à **Marseille** en lien notamment avec l'école; médiation de quartier comme à **Saint-Herblain**, Pessac ou aux Ulis), différentes initiatives ont été prises par les institutions pour accompagner et conforter l'émergence de ces besoins du terrain.

Ainsi, les dispositifs liés à la politique de la ville (CCPD, CLS et à présent les CLSPD) et les différentes formes d'emplois aidés (emplois ville, puis emplois-jeunes et adultes-relais) ont joué un rôle majeur dans le développement de ces fonctions.

Éléments de définition

En vertu d'une définition établie par un groupe de 40 experts de 13 pays européens (lors du séminaire organisé à Créteil en septembre 2000), la médiation sociale est entendue comme un « processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose ». Dans la réalité, la plupart des initiatives développées en France sous ce terme de médiation sociale ne remplissent pas les conditions d'impartialité ou d'indépendance ci-dessus mentionnées car elles sont portées par des institutions (collectivités locales, sociétés HLM, sociétés de transport).

Dans ce contexte, le recours généralisé au terme de « médiation » et à l'appellation de « médiateur social » pour qualifier de nombreux intervenants a pu parfois générer une certaine confusion, au point que plusieurs spécialistes de la médiation ont, à l'instar du rapport sur « la médiation et la conciliation de proximité » présenté en 2001 au conseil économique et social, appelé à une clarification de la terminologie.

Néanmoins, comme l'ont recommandé les experts européens, les différentes pratiques concernées sont à inclure dans la réflexion globale sur la médiation sociale, car elles poursuivent des objectifs identiques, en recourant également à l'intervention d'un tiers.

Les champs d'intervention

Les pratiques de médiation sociale s'inscrivent dans deux domaines d'activités particuliers sachant qu'un certain nombre d'activités types communes aux deux champs d'application peuvent être repérées.

- Dans le domaine de la prévention de la violence et de la délinquance, le cœur de l'intervention du médiateur social repose sur l'écoute et la médiation, le dialogue, entre la population et les institutions et entre les habitants eux-mêmes, et vise à réduire les tensions et à prévenir les petits conflits de la vie quotidienne. Cette intervention concerne en particulier les différends de voisinage ainsi que les conflits d'usage des espaces publics. Acteur de la prévention de la délinquance, le médiateur social (agent local de médiation sociale, correspondant de nuit) participe alors à une amélioration de la tranquillité publique.

- Dans le champ social et culturel, l'intervention du médiateur (incarné principalement par les femmes-relais, dont le nombre est estimé à environ un millier) vise à faciliter l'accès des publics en difficulté à leurs droits et aux services publics ainsi qu'à favoriser leur intégration sociale et culturelle. Le médiateur participe ici à une politique de prévention générale.

Par-delà ces objectifs spécifiques, ces pratiques ont fréquemment comme dénominateur commun leur participation à un réinvestissement collectif et à une ré-humanisation de l'espace public, entendu comme regroupant les espaces ouverts au public, à l'instar de l'expérience d'emplois mutualisés de « **partenaires pour la ville** » en **Seine-Saint-Denis** ou encore celle du **groupement d'intérêt public du CLS de Chalon-sur-Saône**.

La démarche développée à **Angoulême** illustre pour sa part l'implication d'une communauté d'agglomération dans le portage d'un service de médiation par un groupement d'employeurs tandis que l'**office public de la tranquillité de Vénissieux** met en évidence la volonté d'une municipalité d'assurer un dispositif permanent pour la médiation et l'aide aux habitants.

Il convient toutefois de souligner que les activités de médiation sociale concernent des catégories d'intervenants très variées, aux statuts divers (contrats aidés pour l'essentiel, mais également contrats à durée indéterminée, sans oublier les bénévoles), pour lesquels la médiation sociale constitue parfois une fonction spécifique et, le plus souvent, une fonction parmi d'autres. Celle-ci est alors adossée à des activités d'accueil, d'information, d'animation, de



prévention et de services, comme l'ont montré les travaux réalisés en 2002 par le conseil, recherche, étude pour la planification, l'aménagement et l'habitat (CREPAH) sur les référentiels de la médiation sociale.

Nombre de personnels concernés

Les emplois-jeunes

La grande majorité des emplois développés en rapport avec la médiation sociale relève jusqu'alors de contrats emplois-jeunes.

Selon un recensement effectué par la cellule nationale de professionnalisation des emplois-jeunes, près de 20 000 emplois-jeunes relevaient au total en 2000 du domaine de la médiation sociale, que celle-ci constitue une fonction spécifique (pour une minorité des emplois concernés) ou une fonction parmi d'autres (cas majoritaire). Compte tenu des importantes sorties du dispositif enregistrées à partir de 2003 (près de 45 % de fins de contrats), le total des emplois-jeunes sur ce champ peut être estimé à environ 12 000 à la fin 2003.

Parmi ceux-ci, les agents locaux de médiation sociale (ALMS) recrutés dans le cadre des contrats locaux de sécurité (3 500 à 4 000 fin 2003) constituent le noyau de la médiation en rapport avec la prévention de la délinquance. Ils sont majoritairement employés par des collectivités locales et établissements publics de coopération intercommunale, puis par des bailleurs, des sociétés de transport public et des associations (groupements d'employeurs, régies de quartier...).

Une minorité de ces ALMS employés par des organismes de droit privé à but non lucratif devrait bénéficier de mesures de consolidation (par l'intermédiaire des conventions tri-annuelles ou de l'épargne consolidée). Dans l'immense majorité des cas, le maintien de ces services et emplois est donc lié à la volonté et à la capacité des employeurs à mobiliser des financements pérennes. Le choix peut alors être fait d'une externalisation de cette démarche par un portage associatif ou d'une internalisation au sein des services municipaux comme à Creil, Niort ou Orléans, en s'appuyant, le cas échéant, sur les concours troisième voie de la fonction publique territoriale.

Les adultes-relais

Le programme adultes-relais spécifique à la politique de la ville offre également un support au développement de ces fonctions (3 100 postes à la fin 2003) que celles-ci relèvent de la prévention

générale (femmes-relais, médiation sociale et culturelle) ou de la prévention de la délinquance (médiateurs sociaux en rapport avec les espaces publics, les transports ou encore certains correspondants de nuit). Il permet en particulier d'affirmer l'importance de la présence d'adultes sur l'espace public et dans les équipements et services publics.

Compte tenu de la montée en charge progressive de ce programme, on peut estimer entre 500 et 1000 le nombre de postes d'adultes-relais actuellement en rapport avec la prévention de la délinquance et liés aux CLS (médiateurs dans les transports ou sur l'espace public, correspondants de nuit, médiateurs en lien avec l'institution scolaire...). Alors que ce programme concerne essentiellement des associations, une progression des employeurs publics est observée, compte tenu de l'élargissement en 2002 des employeurs éligibles.

Les correspondants de nuit

Leur rôle est d'assurer la continuité d'une présence sociale de proximité. Temps spécifique, la nuit, a, en effet, également donné lieu à un métier nouveau, en réponse à des besoins particuliers, à un moment où la majorité des services publics s'est retirée. Depuis la démarche initiée à Rennes et Rouen il y a bientôt dix ans, près d'une cinquantaine de villes ont créé un service de correspondants de nuit concernant environ 500 professionnels.

Comme à **Chambéry** et à **La Rochelle**, ces services de veille et de médiation nocturnes (sur une amplitude horaire allant de 17 h à 4 h du matin dans certains cas), portés par des villes, associations ou/et bailleurs, contribuent à une amélioration de la gestion urbaine de proximité et à un apaisement des conflits de voisinage, mais répondent aussi au besoin de rompre l'isolement de certaines personnes. À **Marseille**, cette démarche vise à aider spécifiquement les professionnels de l'urgence (médecins, SAMU, EDF...) confrontés à des difficultés particulières lors de leurs interventions nocturnes sur les quartiers sensibles.

Éléments de bilan et perspectives

Même si la qualité des services apparaît contrastée d'un site à l'autre (en fonction en particulier des moyens affectés à la définition des missions, à la formation, à l'encadrement ou encore compte tenu de l'organisation du partenariat), les bilans réalisés mettent souvent en



évidence la « plus value » des médiateurs reposant sur leur accessibilité, leur disponibilité et leur réactivité.

Leur principal apport réside dans le renforcement de la présence de proximité et la « ré-humanisation » qu'ils assurent sur l'espace public (entendu comme regroupant les espaces ouverts au public) et les lieux sensibles, dans leur capacité à réguler de petits conflits de la vie quotidienne et à renouer des liens sociaux défailants. Ils contribuent incontestablement à améliorer la tranquillité publique et à réduire le sentiment d'insécurité ressenti plus fortement dans les quartiers de la politique de la ville. Ils apportent par ailleurs une information, une aide et un accompagnement à des personnes en difficultés ou en détresse (problèmes de logement, santé, finances, voisinage...) qui ne sont souvent plus en capacité de comprendre leurs problèmes ou de s'adresser aux services compétents.

Si on a pu déplorer quelques dérives liées à la propension initiale de certains employeurs à vouloir « acheter la paix sociale » en s'inscrivant dans une logique de recrutement ethnique (les « grands-frères »), cette situation a sensiblement évolué.

Parallèlement, des progrès ont été constatés en ce qui concerne le cadrage des missions, la formation des médiateurs (avec en particulier la création de nouveaux diplômes spécialisés) et l'articulation de ces professionnels avec les autres acteurs de la sécurité et du travail social, notamment par l'intermédiaire de l'élaboration de protocoles de collaboration et de chartes de partenariat ou de déontologie, selon les objectifs définis dans la charte de référence de la médiation sociale établie par un groupe de travail interministériel et interpartenarial en 2001.

Comme l'ont montré les travaux conduits par la délégation interministérielle à la ville (DIV) depuis le rapport Brévan-Picard sur les « métiers de la ville » en 2000 et le rapport du groupe de travail interministériel et interpartenarial sur les emplois dits de « médiation sociale » en 2001, les fonctions de médiation sociale peuvent être constitutives de métiers en émergence en rapport avec les espaces publics et l'accompagnement des publics en difficultés.

L'étude réalisée en 2002 par le CREPAH sur les référentiels d'activités et compétences de la médiation sociale (pour le compte de la DIV et d'un comité de pilotage interministériel) a ainsi permis d'identifier cinq emplois-repères :

- agent de prévention et de médiation présent dans les espaces publics et ouverts au public,
- agent d'ambiance dans les transports,
- correspondant de nuit,

- médiateur social et culturel,
- coordonnateur d'équipes de médiation.

Ce faisant, et d'une manière complémentaire, ces fonctions sont également fortement révélatrices d'un besoin d'adaptation et d'enrichissement des métiers traditionnels de proximité et de contact (au regard des savoir-faire et compétences relationnels fondés notamment sur l'écoute et la connaissance de l'environnement et des publics), que ceux-ci relèvent des services publics, du champ du travail social, de la prévention et de la sécurité, du logement social ou encore du transport collectif.

En effet, comme l'a bien mis en évidence le rapport sur les métiers de la ville, la médiation ne doit pas faire écran entre les publics et les institutions, mais doit au contraire faciliter l'adaptation et la modernisation de celles-ci et favoriser la participation des habitants.

Enfin, il convient de souligner que la loi pour la sécurité intérieure du 18 mars 2003 mentionne en son article 1^{er} la médiation comme un des axes de la politique de sécurité. Les services de médiation sociale sont appelés à participer aux CLSPD.

À partir d'un bilan et des acquis de plusieurs années de travail partenarial de proximité, les enjeux pour la médiation sociale apparaissent les suivants :

- consolider les services de médiation sociale dans les espaces publics et conforter les conditions de leur contribution à la prévention de la délinquance et à la tranquillité publique ;
- poursuivre la professionnalisation des médiateurs sociaux et favoriser leur insertion professionnelle en valorisant leurs acquis ;
- favoriser l'enrichissement des métiers de proximité et de contact à partir des savoir-faire et compétences développés dans le cadre de la médiation sociale.

MÉDIATION SOCIALE SUR L'ESPACE PUBLIC

- 108 Agglomération d'Angoulême (Charente)**
Le portage d'un service de médiation par un groupement d'employeurs sur une agglomération
- 112 Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)**
Mutualiser les moyens pour la médiation sociale
- 116 Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)**
« Partenaires pour la ville », un système partenarial et mutualisé de médiation sur des espaces publics urbains
- 119 Vénissieux (Rhône)**
Office public de la tranquillité : une permanence pour la médiation et l'aide aux habitants

CORRESPONDANTS DE NUIT

- 122 Chambéry (Savoie)**
Les correspondants de nuit : un métier pour assurer la continuité d'une présence sociale de proximité
- 126 Communauté d'agglomération de La Rochelle (Charente-Maritime)**
La médiation sociale : créer du lien le jour et la nuit
- 130 Marseille (Bouches-du-Rhône)**
Des médiateurs sociaux auprès des « urgentistes »

MÉDIATION CITOYENNE

- 133 Marseille (Bouches-du-Rhône)**
Rapprocher les familles et l'école : des parents-relais dans les collèges
- 136 Saint-Herblain (Loire-Atlantique)**
Gérer les conflits : une expérience de médiation citoyenne

EUROPE

- 139 Bruxelles (Belgique)**
Médiation locale-sociale-scolaire : une approche globale et intégrée de médiation

Agglomération d'Angoulême (Charente)

Le portage d'un service de médiation par un groupement d'employeurs sur une agglomération

OPÉRATEUR

OMEGA, Objectif médiation dans le Grand Angoulême groupement d'employeurs de communes
21, bd Besson-Bey
16 000 Angoulême

PARTENARIAT

Financiers

La structuration en groupement d'employeurs d'OMEGA induit la répartition de financements suivante :

- État (contrats emplois-jeunes) politique de la ville + DDASS ;
- collectivités territoriales : communauté d'agglomération du Grand Angoulême, conseil général ;
- bailleurs sociaux (OPDHLM, OPAC, SA le FOYER) ;
- EDF-GDF

Autres partenaires

Partenaires sociaux (assistantes sociales, éducateurs spécialisés...) ; communes ; centres socioculturels et maison des jeunes et de la culture ; établissements scolaires ; police nationale et gendarmerie nationale ; veille sociale ; bailleurs sociaux ; centre hospitalier spécialisé ; associations diverses...

Nature de l'action

Dispositif de médiation sociale sur la communauté d'agglomération du Grand Angoulême.

Objectifs principaux

- Prévention de la violence et de la délinquance.
- Création et réparation du lien social dans le but de réduire le sentiment d'insécurité.
- Renforcement du partenariat et de la mutualisation des moyens grâce au dispositif « groupement d'employeurs ».

Publics visés

Ensemble de la population de l'agglomération du Grand Angoulême.

Lieu de déroulement

Communauté d'agglomération du Grand Angoulême.

Date de démarrage

Septembre 1998.

Laurent GIRAUD - Directeur
Jean MARDIKIAN - Président
Tél. : 05 45 38 69 83

C O N T A C T S

À l'origine...

L'histoire d'OMEGA est initiée à la fois par les pouvoirs publics, via le programme « nouveaux services, emplois-jeunes », et par le diagnostic local de sécurité, réalisé par le conseil intercommunal de prévention de la délinquance (CIPD), qui mettait en évidence les phénomènes d'incivilités et le sentiment d'insécurité ressentis par la population. Les élus de l'agglomération d'Angoulême ont décidé, en juillet 1998, de créer un dispositif de médiation sociale permettant de lutter contre les problèmes inhérents à la vie urbaine, en particulier dans les quartiers dits « sensibles ».

Ce dispositif repose sur un certain nombre de critères opérationnels.

Le choix d'un groupement d'employeurs

Pour mener à bien ce projet de portée intercommunale, il était nécessaire d'harmoniser les stratégies préventives locales, et de réaliser une économie d'échelle tant au niveau de la logistique que de la formation. C'est pourquoi, les maires des communes concernées ont envisagé, au sein du CIPD, la constitution d'un groupement d'employeurs, tel qu'il est prévu par l'article 1^{er} de la loi du 16 octobre 1997 (loi Aubry).

L'unique mission d'un groupement d'employeurs consiste à « mettre à disposition des employeurs des personnes sous contrat de travail ». OMEGA se charge ainsi du recrutement des agents locaux de médiation sociale (ALMS), d'organiser leur formation et d'assurer la gestion du personnel et l'organisation du travail. L'association veille également à une mutualisation des moyens lors de certaines manifestations sportives ou culturelles de grande envergure tel que le Festival international de la bande dessinée.

Un recrutement basé prioritairement sur les aptitudes personnelles

Le recrutement s'effectue dans le cadre

d'un jury de sélection, composé du maire, du procureur de la République, d'un représentant de la police nationale, d'un représentant des offices HLM et, selon les secteurs, d'un représentant de l'éducation nationale et de plusieurs responsables de structures associatives. Les critères de sélection portent moins sur le niveau d'études, que sur les capacités personnelles de chaque personne: connaissance des territoires, goût du relationnel, aptitudes sportives ou musicales...

L'élaboration d'un plan de formation comme outil premier de professionnalisation

OMEGA met en place un plan de formation préalable à l'embauche qui se poursuit durant les cinq années du contrat emploi-jeune. Pour cela, elle recherche des financements auprès de la région et des organismes collecteurs. Durant l'année 2002, les ALMS d'OMEGA ont suivi une formation de 370 heures à raison d'une semaine par mois pendant huit mois sur les thématiques suivantes: la gestion du conflit; les techniques de médiation; droit sanitaire et social; droit pénal; communication; psychologie.

Fonctionnement

L'association compte 29 salariés dont 24 ALMS sous contrat emploi-jeune (y compris les responsables de secteurs). Depuis septembre 2003, 5 postes bénéficient d'ores et déjà de la prorogation d'une aide de l'État sous la forme de conventions triennales. Les ALMS remplissent les missions suivantes, selon une certaine polyvalence:

La prévention des actes d'incivilités

qu'ils mettent en œuvre en:

- incitant les habitants au respect des espaces publics et des règlements intérieurs;
- s'appuyant sur les activités culturelles et sportives menées par les

professionnels de l'animation pour encourager les jeunes publics à devenir des acteurs responsables et respectueux de leur entourage.

L'amélioration de la qualité de vie sur les quartiers à laquelle ils contribuent en :

- favorisant la prise en charge systématique des détériorations occasionnées;
- procédant au règlement amiable des conflits mineurs inhérents à la vie en collectivité;
- assurant une présence sécurisante et un temps d'écoute auprès des publics vulnérables.

Aujourd'hui, d'autres activités se développent autour des opérations de renouvellement urbain et plus spécifiquement dans le cadre de la gestion urbaine de proximité. L'association a ainsi été chargée sur un des quartiers d'Angoulême de mobiliser les habitants autour du projet de convention de gestion urbaine de proximité : mise en place de groupes de paroles autour de différentes thématiques comme le cadre de vie, le logement... En outre, OMEGA participe dans une cité difficile, en partenariat avec l'OPAC, à la sensibilisation des locataires à leur environnement.

Dans leur organisation hebdomadaire, les ALMS traitent différentes situations :

- règlement des conflits notifiés par les bailleurs sociaux et les communes, les institutions policières, les structures de proximité, les habitants eux-mêmes;
- passage dans les structures de proximité (centres sociaux, sorties de collèges,...) pour repérer les tensions éventuelles;
- recherche des dégradations matérielles éventuelles de l'espace

public, nécessitant une intervention rapide des services techniques, afin de limiter le sentiment d'insécurité et d'abandon ;

- participation éventuelle à des activités d'animation, encadrées par les structures de proximité ;
- participation à des projets partenariaux : groupes de paroles, collectifs de prévention... ;
- accompagnement de personnes en difficulté vers les institutions référentes.

Le choix d'une intervention en binôme

Pour des raisons d'efficacité (la co-médiation) et de sécurité, l'intervention s'effectue en binôme selon un principe général de mixité sexuelle et culturelle. De surcroît, les agents n'interviennent pas sur les territoires d'où ils sont originaires.

L'organisation hebdomadaire

Les médiateurs sont répartis en 5 secteurs d'intervention sur le territoire de l'agglomération. Ils disposent d'un local mis à leur disposition par les différentes communes du groupement d'employeurs, permettant l'accueil de la population dans le cadre de permanences, la retransmission d'informations ou la préparation de médiation...

Leurs horaires varient suivant les spécificités des secteurs d'intervention. Dans la plupart des cas, les ALMS travaillent de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30. Ils sont amenés à travailler en horaires décalés lors de manifestations et pendant la période d'été (jusqu'à 22 h ou 23 h maximum). Tous les lundis matin, le coordinateur et le directeur réunissent les référents de secteur, pour établir le planning de travail, donner les informations importantes et faire le point sur les projets concernant l'association. En fin de semaine, chaque secteur (référent

et ALMS) est reçu individuellement par le coordinateur, pour faire un bilan de la semaine écoulée et des difficultés rencontrées et recadrer leur travail. Enfin, l'équipe est rassemblée une fois par mois pour un bilan global de l'évolution de l'association, sur le plan de la médiation, des formations prévues, des dates importantes...

Bilan/Évaluation

En termes quantitatifs, le bilan est positif. En 2002, près de la moitié des interventions ont concerné une présence rassurante et un signalement des dégradations sur l'espace public (48 %). 17 % relevaient à proprement parler de médiations, 15 % d'un travail partenarial, 8 % d'un accompagnement des publics. Parmi les médiations, il faut signaler que 41 % concernaient des troubles liés à des nuisances sonores, 22 % des insultes et menaces, 14 % des contentieux impliquant des jeunes, 8 % du petit vandalisme, 4 % des nuisances olfactives et 4 % des problèmes d'hygiène.

Perspectives

Au cours du premier semestre 2004, l'association OMEGA doit mettre en place un service de mesures de réparation pénale pour les mineurs composés de 4 personnes, dont 2 adultes-relais.

Son action sera réalisée en complémentarité de l'action de la direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse. Dans ce cadre, le service proposera :

- une prise en charge immédiate de la mesure dès saisine par l'autorité compétente afin de limiter le sentiment d'impunité ;
- une durée moyenne de 8 semaines pour le déroulement de la mesure.

OBSERVATIONS

L'association OMEGA illustre d'une manière intéressante le portage d'un service de médiation par une association dite « groupement d'employeurs » relevant de la loi du 16 octobre 1997, au sein de laquelle la communauté d'agglomération et les communes qui la composent jouent un rôle moteur aux côtés des bailleurs sociaux. Ce dispositif assure une véritable mutualisation des moyens qui permet de renforcer la qualité de l'encadrement, de la supervision et de la formation des ALMS, dans une organisation territoriale et partenariale fortement structurée. Plus de 5 ans après la création de cette structure, les éléments de bilan mettent en évidence l'utilité sociale d'un tel service : développement quantitatif et diversité des interventions (de l'aide à la résolution des conflits de voisinage à la gestion urbaine de proximité, en passant par le traitement de phénomènes d'incompréhension ou de violence entre groupes sociaux et l'aide à l'insertion sociale et culturelle de publics en difficulté), mobilisation et reconnaissance des élus, des partenaires, des institutions, mais également des usagers.

Compte tenu de ces acquis, OMEGA réfléchit aujourd'hui, en lien avec d'autres structures de médiation sociale de la région Poitou-Charentes, aux conditions d'une consolidation, notamment financière, et d'une professionnalisation renforcée de ces activités.

Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire)

Mutualiser les moyens pour la médiation sociale

OPÉRATEUR

Groupement d'intérêt public (GIP) du contrat local de sécurité chalonnois
Siège social à l'Hôtel de Ville de Chalon-sur-Saône

PARTENARIAT

Financeurs

Ville de Chalon (60 %), État (20 %), OPAC (20 %) pour les charges de fonctionnement général du GIP.

Une contribution de l'État au titre du dispositif emplois-jeunes.

Possibilité de contribution des fonds européens (FEDER pour des réhabilitations d'appartements, FSE pour des formations aux agents), des collectivités territoriales, et des adhérents du GIP sous formes financières, mise à disposition de personnel et de locaux.

Autres partenaires

Les adhérents du GIP : sous-préfecture, mairie de Chalon-sur-Saône, DDE, DDASS, direction départementale de la jeunesse et des sports, gendarmerie, police, inspection d'académie, OPAC, ANPE, AFPA, régies de quartiers.

Nature de l'action

Mise en place d'un groupement d'intérêt public dans le cadre du contrat local de sécurité (CLS) pour assurer une mission de médiation sociale sur les quartiers dans une démarche partenariale, afin :

- d'assurer une présence dissuasive et pédagogique ;
- de favoriser le dialogue entre population et institutions.

Objectifs principaux

Les objectifs du GIP :

- assurer la mise en œuvre du CLS par des actions coordonnées et cohérentes en étroite concertation avec les différents partenaires concernés ;
- organiser le recrutement, la formation, l'encadrement et le parcours professionnel des agents de proximité.

Les objectifs des agents :

- améliorer les conditions de vie dans les quartiers par une veille technique et par le signalement systématique de toutes dégradations aux services concernés
- aider à la régulation des conflits et orienter vers les interlocuteurs adéquats.

Publics visés

Population des quartiers concernés.

Lieux de déroulement

Quartier du Stade/Fontaine-au-Loup (zone de renouvellement urbain) ; quartier du centre-ville.

Date de démarrage

Décembre 1998 : signature des statuts ; mai 1999 : mise en œuvre effective.

C O N T A C T

Vincent GUERY - Directeur du GIP
Tél. : 03 85 42 45 81 ou 03 85 97 16 25

À l'origine...

Dès le 2 février 1998, la commune de Chalon-sur-Saône signe un contrat local de sécurité (CLS) pour une durée de 5 ans. À la suite du diagnostic local de sécurité, nécessaire pour l'établissement du CLS, la municipalité de Chalon-sur-Saône décide de mettre en place un service de médiation pour répondre aux problèmes propres à certains quartiers. Le dispositif « GIP » est alors retenu pour favoriser une démarche partenariale et opérationnelle. Articulé au CLS, il est créé pour une période de 5 ans.

À l'issue d'une année de fonctionnement, une première évaluation est engagée, qui fait apparaître la nécessité de cette action de médiation mais aussi ses limites : insuffisante définition des missions, absence de formation spécifique. Ce bilan a permis de considérer comme nécessaire l'action du GIP à condition d'en modifier le mode opératoire, la qualité des opérateurs et le champ d'intervention. Après une réflexion menée entre les partenaires, le dispositif a été réajusté.

Intervenants

Actuellement 15 agents de proximité ainsi que 2 contractuels (encadrement) sont employés par le GIP. Ces agents ont été recrutés dans le cadre du programme « nouveaux services – emplois-jeunes ». Hommes ou femmes, majoritairement âgés de 20 à 25 ans, de niveau V, ils ont tous une bonne capacité d'écoute et de compréhension.

Recrutés par un jury réunissant le commissaire de police, le sous-préfet, l'adjoint au maire chargé de la sécurité, le gestionnaire des risques de la mairie et le directeur du GIP, les agents ont bénéficié dès leur arrivée d'une formation spécifique :

- une formation interne sur la base d'un référentiel alternant pratique et théorie,

sur une période de 15 jours, dispensée par le coordonnateur du GIP et son adjoint ;

- une formation externe dispensée par un cabinet conseil pendant 3 semaines à temps plein. Cette formation comprenait un module de formation théorique portant sur les aspects relatifs aux libertés publiques, au civisme, à la gestion de conflits, à la maîtrise individuelle, à l'organisation du système judiciaire et aux principes de fonctionnement des dispositifs de sécurité mis en place à Chalon-sur-Saône ; et une formation plus pratique, de relations sur le terrain avec les partenaires impliqués dans le suivi du CLS. Les agents obéissent à une certaine polyvalence, même si certaines questions comme les problèmes intrafamiliaux sont plutôt confiés aux jeunes femmes.

Fonctionnement

Présents sur les quartiers du lundi au samedi, et exceptionnellement le dimanche à l'occasion d'événements particuliers, les agents de proximité se déplacent en binôme la journée entre 8 h 30 et 19 h et jusqu'à 21 h l'été.

Ils sont présents sur les lieux de rassemblement (sorties d'écoles, en complément de l'intervention de « mamies trafic », et collègues, transports en commun, halls d'immeubles...), ils interviennent dans les conflits de voisinage par la discussion lorsque la situation n'exige pas l'intervention de la police, ils luttent contre les actes d'incivisme, ils signalent toutes dégradations. Ils répondent à des situations d'urgence technique (fuite d'eau, de gaz, début d'incendie...) en effectuant les actes de premier secours ou en les signalant aux services compétents. Ils exercent une mission de surveillance des espaces ouverts au public (terrains de sport, parkings, bus...).

Les agents de terrain signalent tous les

événements rencontrés dans la journée à leur coordonnateur. Quand la situation l'exige, celui-ci est chargé de transmettre, par un procédé de fiche-navette, les informations aux services en charge de la réponse : OPAC, police, EDF, société des Eaux, transporteur... Le coordonnateur attend alors une réponse écrite du service concerné, tandis que les agents de proximité s'assurent que le problème a effectivement été réglé sur le terrain.

À ce titre, les médiateurs participent à l'amélioration du cadre de vie en faisant remonter davantage les problèmes et les dysfonctionnements afin d'accélérer la mise en œuvre des solutions. Parallèlement, ils favorisent le dialogue entre les habitants, et entre ceux-ci et les institutions. Leur présence permet souvent l'apaisement et la régulation des tensions.

Bilan/Évaluation

Le partenariat tissé au long de ces dernières années permet un travail transversal qui semble être un élément moteur de l'action des médiateurs. Le croisement des données couplé à une réorganisation de la présence sur le terrain semble répondre aux attentes de la population chalonnaise.

Progressivement des relations de confiance s'installent avec tout type de public : jeunes, adultes, hommes, femmes... Mais un problème persiste, celui du temps. En effet, il faut un certain temps pour atteindre des résultats visibles et satisfaisants, et cela est parfois difficilement compréhensible par la population. Cependant, il est possible de relever quelques chiffres qui permettent de rendre compte de la situation :

- concernant par exemple la situation dans les bus : devant une ambiance de plus en plus dégradée sur certaines lignes de bus, le transporteur a fait appel à l'équipe de médiation. Celle-ci, après quelques mois d'intervention, peut se féliciter d'une nette diminution des problèmes. En effet, entre les mois de janvier et avril 2003, le nombre d'incidents relevés en rapport avec le nombre de trajets effectués par les agents de proximité est passé de 11,87 % à 6,61 % (les incidents étant constitués à la fois de dégradations de matériel, d'incivilités ou d'altercations) ;

- concernant les atteintes envers les agents de proximité : progressivement connus et reconnus, les agents de proximité sont de plus en plus respectés compte tenu de l'efficacité de leur travail. Lors des deux premières années, les agents pouvaient faire l'objet de 15 à 30 incivilités (insultes, menaces, jets/crachats, agressions) par mois. Sur l'année 2002 et le début 2003, les chiffres n'excèdent pas 5 incidents par mois. Dans tous les cas, la majorité des problèmes relèvent des insultes, et la minorité des agressions.

Les agents de proximité sont considérés comme chargés d'une mission de service public : en cas d'agression, le parquet engage une procédure de comparution directe à l'encontre des mis en cause.

Perspectives

Au vu des bons résultats obtenus ces deux dernières années, l'objectif est de redéployer les agents sur l'ensemble de la ville de Chalon et notamment sur d'autres sites prioritaires tels que les quartiers des

Aubépines et du Pré Saint-Jean.

Parallèlement, deux responsables de secteur devraient être mis en place, afin de permettre un meilleur suivi et une meilleure coordination des actions sur le terrain.

Dans la mesure où le CLS, signé pour 5 ans, prenait fin en 2003, un nouveau CLS vient d'être récemment conclu pour une durée de 4 ans, et parallèlement le GIP du CLS a été reconduit pour une durée identique.

Dans ce contexte, la question clé réside dans la capacité à trouver les financements nécessaires pour pallier la fin annoncée des aides de l'État au titre des emplois-jeunes. La structure du GIP peut, à ce titre, faciliter les choses puisqu'il réunit un certain nombre de partenaires soucieux de voir le dispositif pérennisé.

OBSERVATIONS

Le recours à un GIP pour le portage d'un service de médiation dans le cadre d'un CLS apparaît comme une solution originale et intéressante. Cette démarche participe de la volonté de mieux chaîner les interventions entre les acteurs locaux concernés sur un territoire par les enjeux de la prévention et de la tranquillité publique. Elle offre un cadre intéressant pour mutualiser les moyens (en terme de recrutement, formation, encadrement) entre les partenaires et illustre la capacité à faire évoluer collectivement un service de médiation, notamment par l'intermédiaire de l'élaboration d'une formation adaptée et la conclusion d'une charte. Véritable « vigie », ce service permet la construction de tableaux de bord mensuels sur la situation des quartiers, outils d'observation et de mobilisation partenariale.

Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)

« Partenaires pour la ville », un système partenarial et mutualisé de médiation sur des espaces publics urbains

OPÉRATEUR

« Partenaires pour la ville » association loi 1901
2, rue des Moulins-Gémeaux 93200
Saint-Denis
Tél. : 01 49 71 56 10
Fax : 01 49 71 56 19
mediation.ppv
@wanadoo.fr

PARTENARIAT

Financiers
RATP, SNCF, EDF-GDF,
ville de Saint-Denis,
ministère des Affaires
sociales, du Travail et
de la Solidarité, DIREN,
agence de l'eau Seine-
Normandie, Saint-Denis
Habitat, SCIC Habitat IDF.

Autres partenaires
Université Paris VIII,
éducation nationale,
bailleurs sociaux.

Nature de l'action

Système partenarial et mutualisé de mise en place d'équipes d'agents de prévention sur des espaces publics urbains, des pôles d'échanges et de transport, assurant une régulation, une animation et une médiation de proximité.

Objectifs principaux

- Fédérer les principaux acteurs de la gestion urbaine lors de projets portant sur des besoins communs, mutualiser les moyens de réponse à ces besoins.
- Promouvoir le développement des services de proximité liés à la gestion de l'espace urbain (tranquillité, maintenance, propreté, information, services...).
- Promouvoir l'accès à une qualification professionnelle des jeunes salariés recrutés sous statut emploi-jeune.

Publics visés

Habitants, usagers et agents des services partenariaux, acteurs locaux.

Lieu de déroulement

Commune de Saint-Denis.

Date de démarrage

1997

C O N T A C T

Patrick ISABEL – Directeur
Tél. : 01 49 71 56 15

À l'origine...

« Partenaires pour la ville » a été créé en juillet 1997 par un groupe d'entreprises de service public (EDF-GDF services, RATP, SNCF, université Paris VIII) soutenues par une volonté forte de la ville, et a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'espace public urbain à travers des actions de médiation, de prévention et d'information en direction des usagers.

Pour réaliser cet objectif, l'association a créé 5 dispositifs de proximité sur la commune de Saint-Denis et ses environs.

Intervenants

Cinq équipes de médiateurs sous statut emploi-jeune, chacune sous la responsabilité d'un encadrant ou d'un coordinateur. Chaque équipe est composée de 10 à 25 médiateurs. L'association Partenaires pour la ville compte aujourd'hui 87 salariés, dont 10 techniciens et 3 cadres. La majorité des agents de prévention et de proximité ont été recrutés avec une qualification de niveau Vbis ou V, et ont en moyenne entre 24 et 27 ans. Ils sont domiciliés pour la plupart dans les différentes communes de Seine-Saint-Denis. Les recrutements sont effectués à parité d'hommes et de femmes.

Tous les salariés bénéficient d'une formation initiale ou spécialisée dans le cadre du plan de formation de l'entreprise : formation profil AMIS (agent de médiation et information services) assurée par l'AFPA ; et formation dispensée par la direction départementale de la sécurité publique.

Fonctionnement

Avec ses équipes de salariés qu'elle forme et encadre, l'association Partenaires pour la ville répond à la commande des entreprises et des collectivités locales partenaires qui cofinancent les dispositifs.

Dispositif accueil information

- Sur les sites des transporteurs (gare de Saint-Denis, centre bus) :
 - répondre aux demandes d'information : cheminement, informations générales sur les transports et la ville, orientation et information des voyageurs ;
 - orienter vers le bon interlocuteur quand la demande est complexe ;
 - accompagner les personnes à mobilité réduite ou désorientées ;
 - aider à l'utilisation des monnayeurs.
- Dans les quartiers d'habitat social :
 - gestion de site : veiller à l'entretien du patrimoine des partenaires sur les sites et au bon état des installations en cas de dégradation, en complément de l'action des services de nettoyage municipaux ;
 - maintien ou conservation du dialogue social dans les espaces publics ;
 - mise en sûreté des abords des écoles.

Dispositif transversal (éco-médiateurs)

- Équipe de médiateurs entre services publics et habitants pour développer l'éco-citoyenneté :
- dans les domaines de l'eau et de l'énergie : mettre en conformité les parties privatives des installations, améliorer le confort de vie des locataires, limiter les situations de surendettement, sortir les familles de la spirale des impayés ;
 - dans le domaine des déchets : éduquer et informer sur la collecte sélective ;
 - relais, collecte, diffusion de l'information auprès des commerçants ;
 - promouvoir un éco-comportement durable visant à préserver les ressources en réduisant le « gaspillage » tout en réalisant des économies conséquentes. Ce dispositif a reçu le label « Merci la Planète », remis par M. le préfet de la région Île-de-France.

Dispositifs temporaires

Équipes détachées pour la couverture de manifestations événementielles : Festival de Saint-Denis, Savante Banlieue, parc des Chanteraines...

Saint-Denis (Seine-Saint-Denis)

« Partenaires pour la ville », un système partenarial et mutualisé de médiation sur des espaces publics urbains

Bilan/Évaluation

Le projet s'inscrit dans la perspective d'une activité durable qui serait garantie par l'émergence d'un véritable marché issu non seulement des collectivités locales ou des entreprises de service public mais également du secteur marchand (commerce, tourisme). L'amélioration de la qualité de service produit des retombées économiques positives (diminution des dégradations, de la fraude, des impayés, augmentation du volume de clientèle, amélioration de l'image). Le projet a largement contribué à lutter contre le sentiment d'insécurité notamment dans les espaces publics. La présence visible de ces agents a permis de rassurer la population. Il a en outre contribué à :

- améliorer la qualité de vie sur le territoire;
- mobiliser des acteurs dans un cadre territorial;
- engager une logique partenariale de réponse globale à des besoins identifiés;
- professionnaliser et développer les compétences des agents de proximité et prévention.

Perspectives

Le dispositif peut être reproduit dans les autres villes. En premier lieu, il consiste à obtenir d'engager une politique partenariale entre des opérateurs mais aussi des collectivités confrontés à des problématiques communes de prévention de la délinquance. Il s'agit ensuite de mutualiser les moyens notamment en termes de ressources humaines dont l'action est polyvalente.

OBSERVATIONS

Plus de cinq ans après la mise en place de cette association « groupement d'employeurs », le processus de mutualisation entre les partenaires a permis progressivement de passer de la notion d'emplois partagés à celle de globalisation de l'intervention des salariés dans une approche territoriale globale. La présence de la collectivité locale dans ce dispositif partenarial apparaît comme un garant de cette démarche territoriale. Les éléments de bilan de cette action tendent à attester son utilité sociale, ce qui permet d'envisager la structuration et la pérennisation d'un métier en rapport avec la médiation et les services sur les espaces publics et ouverts au public. Cela suppose d'élargir le partenariat, en particulier financier, afin de trouver un nouvel équilibre économique à des services relevant jusqu'alors exclusivement d'emplois aidés. Il s'agit également de poursuivre les actions de qualification et de professionnalisation engagées notamment avec l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) sur la validation des acquis professionnels. Enfin, cette démarche est l'occasion d'interpeller l'ensemble des acteurs partenaires sur l'évolution de leurs métiers de contact et de proximité.

Vénissieux (Rhône)

Office public de la tranquillité : une permanence pour la médiation et l'aide aux habitants

OPÉRATEUR

Office public de
la tranquillité
Régie autonome
personnalisée

PARTENARIAT

Financeurs

Commune de Vénissieux
à hauteur de 95 %,
soit 637 891 euros
État dans le cadre
politique de la ville
à hauteur de 5 %,
soit 30 000 euros

Autres partenaires

Cellule de veille et point
services publics
hebdomadaires avec :
transporteurs – bailleurs –
police nationale –
police municipale –
services municipaux –
Éducation nationale –
La Poste – pompiers...
Sur le terrain : contact
avec les associations,
les acteurs sociaux...

Nature de l'action

Permettre une prise en compte permanente et
immédiate des personnes victimes de conflits,
nuisances sonores, constatations de dégradations...
par l'accueil, l'information, l'orientation et, le cas
échéant, la mise en place d'une médiation.

Objectifs principaux

Ils obéissent à quatre grands principes :
- le « vivre ensemble et la co-responsabilité » :
recherche de solutions amiables en faisant appel
au civisme et à la responsabilité de chacun ;
- le partenariat : relais des services publics et
des acteurs de la ville en palliant leur absence
sur certains créneaux horaires mais sans jamais
se substituer aux services spécialisés ;
- la médiation en tant que relais avec la mise
en place d'équipes de médiateurs en journée
et en soirée ;
- écoute, information et orientation 24 heures
sur 24 et 365 jours par an par la mise en place
d'un standard téléphonique.

Publics visés

Toute personne habitant et travaillant à Vénissieux
(55 000 habitants).

Lieu de déroulement

L'ensemble de la commune dont 58 % de l'activité
se situe en ZUP.

Date de démarrage

Avril 2000.

.....
Daniel BASTIDE – Directeur de la Régie TOP
17, place de la Paix – 69 200 Vénissieux
Tél. : 04 72 90 14 91 – top.bastide@wanado.fr
.....

C O N T A C T

À l'origine...

André Gérin, député-maire de Vénissieux a souhaité créer un outil d'aide aux victimes fonctionnant 24 heures sur 24 et assurant la continuité des services publics. Mais le vocable de victime est ici entendu au sens large car il comprend à la fois la notion de victime d'infraction pénale mais aussi la notion de victime au sens de « personne qui subit des nuisances » dans son quotidien, celles-ci n'étant pas forcément constitutives d'infractions.

Intervenants

La régie est composée de 21 personnes : 1 directeur – 1 assistante – 1 chef d'équipe – 2 agents de suivi et 16 gardiens de la tranquillité. Tous ont été recrutés sous contrat de droit privé, à durée indéterminée ; ainsi le budget est en grande partie consacré aux salaires et charges afférentes.

Les agents travaillent 33 heures sur 4 jours, soit 2 jours sur le terrain (15 h 30 - minuit ou 1 h du matin) et 2 jours (ou nuits) au standard.

Les équipes ne sont pas pré-constituées, mais :

- 3 standardistes assurent le relais sur 24 heures (le poste est parfois doublé) ;
- le chef d'équipe est présent 5 jours sur 7 ;
- un agent de suivi est présent chaque soir (sur les mêmes horaires que l'équipe de terrain) ;
- une équipe constituée de 3 à 6 agents est présente tous les soirs sur le terrain.

Fonctionnement

Le standard, ouvert 24 heures sur 24 et 365 jours par an, permet d'écouter,

informer et orienter les habitants, faire le lien, suivre l'évolution d'une affaire et son traitement dans le partenariat local. Cela permet également la prise de rendez-vous avec les équipes de médiateurs qui se déplaceront jusqu'au domicile du demandeur.

Chaque appel fait l'objet d'une prise en compte immédiate : une fiche comportant les références du demandeur, le motif de son appel et la suite donnée est renseignée. Si la régie ne peut répondre seule au problème, cette fiche est transmise au partenaire susceptible de pouvoir répondre, en accord avec l'appelant qui, de son côté, fait une demande auprès du partenaire. La fiche créée ne sera alors classée qu'après confirmation par l'appelant qu'il a obtenu une réponse. L'objectif est d'assurer la prise en compte et le suivi de la demande et d'y apporter la réponse adéquate.

En cas de conflits ou tensions entre deux parties, l'agent devient médiateur, et une première rencontre a lieu avec la personne concernée afin de bien cerner le problème.

Un contact est ensuite pris avec la « partie adverse », et la rencontre entre les deux parties peut avoir lieu sur place ou dans un lieu plus neutre, mais de préférence le jour même ou le lendemain. Si l'affaire évoquée concerne également un partenaire, la régie est souvent soumise à son délai de disponibilité.

Sur le terrain, les agents relèvent également toutes dégradations ou anomalies constatées, et informent automatiquement les services de la mairie en charge de ces

dysfonctionnements : voirie, sport, technique... En effet, ils interviennent principalement sur le domaine public, bien qu'ils puissent, intervenir sur le

domaine privé (propriétaire, bailleur...) sur demande de l'occupant légal des lieux.

Les principales actions :

- apporter des aides techniques : trouver le responsable à qui incombe le problème : commune, communauté urbaine, bailleurs... ;
- régler des problèmes d'animaux : intervention en cas d'aboiements afin de trouver une solution avec le propriétaire (verbalisation par la police après 3 ou 4 interventions) ; et faire intervenir les services compétents dans les autres cas (chiens dangereux, animaux maltraités) ;
- tenter de régler les conflits et nuisances sonores : recherche de solution individuelle ou de médiation ;
- signalement des dégradations constatées ;
- action de sécurisation : observation d'un lieu désigné par un partenaire comme « dysfonctionnant » (halls d'immeubles, jardins) puis organisation d'une médiation ou modification technique selon les cas ;
- aider en cas de sinistres (inondations ou incendies) : les équipes se mettent à disposition des services compétents pour aider à la prise en charge d'habitants (relogement d'urgence...) ;
- tenter de régler les problèmes de squats des parties communes : selon les cas, médiation, rappel au bail, intervention de la police...

Bilan/Évaluation

En 2001, 1747 affaires ont été traitées par la régie, ce qui a donné lieu à 675 déplacements avec prise de rendez-vous des médiateurs.

En 2002, 1810 nouvelles affaires ont été traitées dont 504 ont nécessité un rendez-vous.

Durant le 1^{er} semestre 2003, 926 affaires traitées et 338 rendez-vous.

Détail 2002 :

694 aides techniques ont été apportées ;
43 problèmes d'animaux (chiens) ;
384 conflits et nuisances sonores ;
220 dégradations constatées ou signalées ; 204 sécurisations ;
75 orientations/informations ; 60 sinistres (inondations ou incendies) ; 88 squats des parties communes ; 9 vols.

Il faut préciser que compte tenu de la présence d'un standard ouvert toute l'année 24 heures sur 24, la régie gère également la réception des déclenchements d'alarmes dans les bâtiments communaux et fait le lien avec la société d'intervention, le technicien d'astreinte et l' élu.

Concernant le partenariat, chaque partenaire semble apprécier les interventions de la régie. La police nationale comme la police municipale n'hésitent pas à donner les coordonnées de la régie aux habitants, et inversement ; en restant toujours sur son propre domaine d'intervention.

Les bailleurs apprécient que la régie puisse être considérée comme relais lorsque les agences sont fermées.

La maison de justice et du droit (MJD) n'hésite pas à faire appel aux services de la régie et demande parfois sa présence lors de conciliation, lorsqu'elle a eu connaissance de l'affaire traitée.

Perspectives

Aider, par les informations recueillies, à une meilleure connaissance des réalités sociales sur la ville, qui contribuera à l'amélioration de la réactivité des différents services.

Dans le cadre de la mise en place du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), un observatoire devrait être créé reprenant les données de la régie, de la police nationale et des autres partenaires présents sur la ville.

Chambéry (Savoie)

Les correspondants de nuit : un métier pour assurer la continuité d'une présence sociale de proximité

OPÉRATEUR

Régie plus (association loi de 1901)
352, rue Maconnais
73000 Chambéry

PARTENARIAT

Financeurs

État, ville de Chambéry, OPAC de Chambéry, fonds européen de développement régional (FEDER), SAIEM de Chambéry

Autres partenaires

Centre d'alcoologie, Pélican (prévention des toxicomanies), centres sociaux, maison de la justice et du droit, travailleurs sociaux, résidences Sonacotra.

Nature de l'action

Veille sociale, matérielle et technique dans les quartiers durant la nuit.

Objectifs principaux

- Lutter contre le sentiment d'insécurité des habitants.
- Prévenir les incivilités dans le quartier, aider à la résolution des conflits.
- Aplanir les difficultés de la vie collective quotidienne.

Publics visés

Population des quartiers concernés (jeunes, personnes âgées...).

Lieux de déroulement

Biollay et Chambéry-le-Haut.

Date de démarrage

28 avril 1998.

C O N T A C T

- Jean-Jacques DEVILLERS - Responsable du projet
- Tél. : 04 79 72 46 21
- Activités habituelles :
- Régie de quartier, médiation en après-midi et de nuit.

À l'origine...

L'afflux de plaintes pour incivilités, des problèmes de voisinage et un constat simple, l'absence de toute institution en soirée et durant la nuit dans le quartier (hormis la police et les éducateurs spécialisés en début de soirée), sont à l'origine du projet. Ce projet, financé dans le cadre du grand projet de ville, n'a en revanche pas été inscrit au contrat local de sécurité (CLS). Ainsi, il fonctionne parallèlement à ce dernier et les contacts ne sont pas fréquents.

Intervenants

L'équipe des correspondants de nuit, hommes et femmes ayant entre 23 et 50 ans, est composée de 12 agents qui ont été recrutés sous statut emploi-jeune (5 agents actuellement), adulte-relais (3 agents) et contrat de droit commun (4 agents), sur des critères de qualités personnelles – investissement dans la vie sociale, aptitude à la communication et à la médiation. Ils ont reçu une formation initiale fondée sur des rencontres avec divers partenaires institutionnels dont ils constituent des relais d'orientation sur le terrain. Ils rencontrent régulièrement un psychologue clinicien qui leur permet d'analyser leurs pratiques et se rendent périodiquement au comité national des régies de quartier pour des journées de formation mêlant études de cas et mises en scène sous forme de théâtre forum. Pour compléter ce premier travail, les 2 chefs de secteur ainsi que les correspondants de nuit ont suivi la formation d'agent de médiation information service (AMIS de niveau BEP/CAP). La coordinatrice, quant à elle, a passé la formation expérimentale de technicien médiation service (TMS de niveau BAC). S'ajoutent à cela des formations internes avec les différents partenaires afin

d'améliorer la connaissance du milieu institutionnel et associatif du bassin chambérien.

Fonctionnement

Rassurer et prévenir par le dialogue

Les correspondants assurent une présence de proximité et une veille à la fois sociale et technique en après-midi (quelques jours par semaine) et durant la nuit (tous les jours) sur les quartiers. Le service fonctionne 7 jours sur 7 dimanches et jours fériés compris, de 20 h à 2 h du matin. Cependant, sur le secteur le plus important, un nouvel horaire a été mis en place, de 17 h à 23 h afin d'assurer une présence en début de soirée.

Les correspondants sont joignables sur téléphone portable.

Trois types de mission sont assurés :

- aide aux personnes : écoute et orientation, médiation dans les conflits de voisinage, soutien aux personnes en détresse ;
- veille matérielle et technique : vigilance quant au respect des biens publics et privés, prévention des dégradations et des incivilités, signalement des dysfonctionnements techniques ;
- relais avec les structures et les services où sont orientées les personnes en fonction de la nature de leurs besoins.

Le dialogue est au cœur de la démarche des correspondants de nuit : écoute et apaisement des personnes qui ont peur ou qui ont simplement besoin de parler ; dialogue pédagogique avec les jeunes, à même de susciter discussions, voire réflexions de ceux-ci sur leurs comportements ; dialogue encore avec des voisins en conflits ou des personnes en colère.

Chambéry (Savoie)

Les correspondants de nuit : un métier pour assurer la continuité d'une présence sociale de proximité

Une main courante recense quotidiennement les problèmes constatés et la nature des interventions des correspondants. On note parmi les principales causes d'intervention : le tapage nocturne, le « squat de montée » (halls, cages d'escalier), les dégradations, les feux, les conflits de voisinage.

Le service comprend une responsable qui organise le travail, s'assure des conditions d'exercice et de la déontologie des interventions, fait le lien nuit/jour à travers l'analyse et le traitement des rapports d'activités. Elle représente le service lors des rencontres officielles et dans les relations de réseau avec les partenaires. Elle tient une permanence hebdomadaire au local des correspondants, et assure plusieurs fois par mois une présence la nuit pour garder le contact avec le terrain.

Un chef d'équipe par quartier est le garant du bon déroulement du travail nocturne. Il participe activement aux réunions regroupant tous les acteurs de terrain (institutionnels, associatifs). Enfin, les correspondants de nuit, chefs d'équipe compris, assurent à tour de rôle la fonction de « référent de nuit ». Il s'agit de celui qui, pour une nuit donnée, est responsable des appels sur le terrain et organise le programme de la nuit, contacte les organismes extérieurs en cas de besoin (pompiers, SAMU, police...) et rédige, en fin de nuit, le rapport quotidien.

Bilan/Évaluation

Il a fallu près d'une année d'adaptation avant de considérer le service comme bien installé sur le

quartier. Une évaluation du dispositif a été confiée à un sociologue en fin de l'année 1999. Il en ressortait que la présence des correspondants en après-midi quelques jours par semaine était appréciée : le passage à la nuit est une période délicate au cours de laquelle se manifestent les peurs ou l'agressivité. C'est dans ce cadre qu'un nouvel horaire de 17 h à 23 h a été mis en place.

La capacité d'écoute et de dialogue est considérée comme ayant un impact positif sur le « squat de montée » des jeunes et sur la réduction du tapage nocturne.

Parfois, les problèmes causés par les jeunes ont tendance à accaparer les correspondants de nuit au détriment de l'intervention auprès des autres habitants, dont viennent la plupart des appels ; une question qui pourrait être résolue en partie par le renforcement de l'équipe, mais également par la mise à disposition de locaux pour les jeunes.

Partant de ce constat, la ville a souhaité impulser le programme « Faire vivre un temps la nuit » en mettant en place des lieux d'accueil pour les jeunes en soirée. Des projets sont en cours de discussion pour les deux quartiers : Biollay et Chambéry-le-Haut.

Mais déjà l'Escale, premier lieu d'accueil en soirée, est ouverte de 17 h à 22 h. À vocation notamment culturelle (impulsion de projets, concerts, salle de répétition), il est destiné aux jeunes, mais est également ouvert aux parents. Cette démarche est le fait d'un partenariat avec le centre socioculturel et avec l'association de prévention des toxicomanies Le Pélican qui met à disposition un éducateur une fois par semaine.

On peut ainsi noter une meilleure communication entre les habitants et les institutions ; ces dernières prenant mieux en compte, grâce aux travaux des correspondants, l'existence d'une vie nocturne.

Enfin, l'équipe insiste sur l'importance de la communication, du partage des informations avec les partenaires afin que les correspondants soient reconnus comme de vrais acteurs aux missions clairement définies au sein d'un réseau d'intervenants sur les quartiers. Ils participent, par exemple, à un comité de pilotage sur la santé des jeunes (réflexion sur la place de la psychiatrie) en partenariat avec la mairie, le CHU, l'hôpital psychiatrique, les éducateurs spécialisés...

OBSERVATIONS

Temps spécifique, la nuit a donné lieu à un métier nouveau, en réponse à des besoins particuliers, à un moment où la majorité des services publics s'est retirée. Les correspondants de nuit assurent une intervention essentielle fondée sur une présence en temps réel et une disponibilité permettant une réponse immédiate. Ils contribuent à une amélioration de la gestion urbaine de proximité et à un apaisement des conflits de voisinage, mais répondent également au besoin de rompre l'isolement de certaines personnes.

Au-delà, cependant, leur intervention doit viser un double objectif :

- faciliter l'intervention des institutions sans s'y substituer, et favoriser l'adaptation des réponses de celles-ci. Dans le cas présent, un des effets induits de l'intervention des correspondants de nuit a été l'extension des horaires de la prévention spécialisée en soirée, mais également la création, dans un cadre partenarial, d'un lieu d'écoute ;

- contribuer à l'autonomie des publics.

Enfin, comme dans toutes les expériences de médiation sociale, la question du statut, de la formation, de la qualification, de la professionnalisation et de la pérennisation de ce métier reste tout à fait d'actualité. Sur ce dernier point une réflexion a été engagée pour le maintien de ce service malgré la fin des aides de l'État grâce à une diversification des financements issus notamment de la ville, des bailleurs et de l'agglomération.

Communauté d'agglomération de La Rochelle (Charente-Maritime)

La médiation sociale : créer du lien le jour et la nuit

OPÉRATEUR

Agence locale de
prévention et de
médiation sociale
(ALPMS, association loi
1901)
Dispositif intercommunal
de prévention de la
délinquance de
l'agglomération
rochelaise
3, rue Jean-Baptiste
Charcot
17000 La Rochelle
Tél. : 05 46 41 32 32
Fax : 05 46 44 73 12

PARTENARIAT

Financeurs
Ministère de l'Emploi
et de la Solidarité,
communauté
d'agglomération de
La Rochelle, OPDHLM et
OPHLM de La Rochelle,
Le foyer de la Charente-
Maritime, le logement
charentais.
Budget global :
724 460 euros

Autres partenaires

Mairies et services
municipaux, police
nationale, hôpital,
pompiers, DDASS,
direction départementale
de la Solidarité,
structures sociales,
comité de quartier,
associations d'habitants,
Régie de transport
urbain (RTCR).

Nature de l'action

Veille technique et sociale, information et
orientation des habitants, médiation sociale,
développement du travail en réseau avec les
professionnels de la sécurité, de la gestion
urbaine et du travail social.

Objectifs principaux

- Contribuer à l'amélioration du cadre de vie
et de la tranquillité publique.
- Promouvoir la citoyenneté dans la vie
quotidienne.

Publics visés

Habitants et institutions.

Lieu de déroulement

Communauté d'agglomération de La Rochelle :
18 communes.

Date de démarrage

Juin 1999, après diagnostic. Initiative du contrat
local de sécurité (CLS) de La Rochelle-Aytré.

CONTACTS

Yves DUSON - Président
Louis LE BLEVEC - Directeur de l'association

À l'origine...

Une étude montrant un développement du sentiment d'insécurité dans la population rochelaise, ce malgré un niveau moyen de délinquance, et la signature d'un CLS, ont donné naissance à l'Agence locale de prévention et de médiation sociale (ALPMS) en 1999. Association loi 1901 employant 32 salariés (17 contrats emploi consolidé, 12 emplois-jeunes, 1 contrat emploi-solidarité et 2 contrats à durée indéterminée), l'ALPMS contribue depuis sa création à l'amélioration du cadre de vie et de la tranquillité publique des quartiers sensibles. L'extension des missions de l'ALPMS sur l'agglomération rochelaise (18 communes) est effective depuis avril 2002, date à laquelle la structure est devenue un dispositif communautaire de prévention relevant des compétences de la politique de la ville. L'originalité du dispositif tient à la complémentarité des équipes de jour et de nuit qui travaillent en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels et associatifs sur l'agglomération rochelaise.

Intervenants

Le dispositif comprend une équipe de jour et une équipe de nuit. Chaque agent a pour mission :

- de prévenir les incivilités de toutes sortes ;
- de protéger et améliorer le cadre de vie (prévention et signalement des dégradations des équipements collectifs, des espaces publics) ;
- d'être à l'écoute de la population et de favoriser le dialogue et la médiation entre les personnes et entre ces dernières et les institutions ;
- de promouvoir la citoyenneté dans la vie quotidienne.

Les agents de jour sont plus particulièrement en relation avec les partenaires. Ils signalent au partenaire compétent toute situation qui nécessite son intervention.

Les correspondants de nuit, quant à eux, assurent une présence de terrain en l'absence d'autres agents de la force publique ou d'autres travailleurs sociaux éducatifs. Ils aident à désamorcer les situations conflictuelles (conflits de voisinage, incivilités) et répondent à l'appel des habitants en situation de détresse, d'angoisse, de conflits intra-familiaux.

L'équipe de jour est composée de 13 agents de médiation sociale encadrés par un coordinateur et 3 chefs de secteur. Chaque secteur représente un bassin de vie d'environ 40 000 habitants. Le service de jour est assuré du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 20 h, le samedi de 14 h à 20 h. L'équipe de nuit, coordonnée par un travailleur social, est composée de 14 correspondants de nuit qui interviennent sur appel des habitants 7 jours sur 7 de 19 h 30 à 2 h 30 du matin dans l'agglomération rochelaise. L'équipe de direction est composée d'un directeur, d'une secrétaire et d'une comptable à temps partiel.

Fonctionnement

Les enjeux majeurs sont la tranquillité publique et le civisme sur l'ensemble du territoire de l'agglomération rochelaise. Cependant, au-delà d'une mission de surveillance-régulation, les agents de médiation sociale et les correspondants de nuit interviennent à trois niveaux :

- la résolution de problèmes dans l'urgence ;
- la médiation sur le moyen terme ;
- l'orientation vers les partenaires institutionnels.

C'est ainsi que l'on peut décliner les différents modes d'action observés :

- veille permanente sur les quartiers et les communes, régulation à proximité des immeubles, repérage des dégradations et transmission aux divers services concernés, suivi des demandes des habitants ;
- réponse immédiate aux appels des habitants la nuit, résolution des situations simples ou accompagnement vers les services concernés (hébergement de nuit, urgences hospitalières, pompiers...);
- transfert des situations délicates rencontrées la nuit aux équipes de jour, mise en relation avec les structures compétentes ou les services sociaux.

L'efficacité des interventions est renforcée par un travail en réseau organisé par les équipes de jour qui assurent le relais avec des partenaires locaux (services municipaux, bailleurs, régie de transport, médiation pénale...) pour répondre aux besoins d'accompagnement ou d'assistance spécifique. Le relais des situations nécessitant une prise en charge par les services sociaux est assuré par le coordinateur de nuit, travailleur social de formation.

L'importance accordée au recrutement et à la professionnalisation

Le faible turn-over de l'effectif résulte de l'importance qui a été accordée à la sélection des agents recrutés et à la démarche de professionnalisation de l'agence. Au cours des recrutements, une attention a été accordée à la maturité, à l'expérience de la vie sociale, à l'engagement collectif ou associatif. Les équipes de jour et de nuit ont un caractère pluriethnique et comptent (39 %) de femmes. Une formation initiale de 264 heures engagée dès la création de l'ALPMS a

permis aux agents de se familiariser rapidement au cadre de la médiation sociale. En 2003, 24 salariés inscrits à la préparation de la validation des acquis agent de médiation information service (AMIS), organisée par l'AFPA de Niort, 10 agents ont obtenu cette qualification. Une seconde session est prévue début 2004.

Bilan/Évaluation

Le nombre d'interventions de jour comme de nuit ne cesse de progresser depuis 4 ans (15 % d'augmentation annuelle). Depuis la création de l'Agence, 5 000 interventions ont facilité le règlement amiable de divers conflits (de génération, familial, de voisinage...), ou l'orientation vers les structures adaptées aux difficultés rencontrées. Pour l'année 2002, plus de 2 900 interventions ont été réalisées sur le territoire de l'agglomération.

On ne peut cependant résumer l'activité de l'ALMPS aux seules interventions. L'accompagnement d'habitants que la précarité éloigne des institutions, ainsi qu'une présence rassurante des agents sur le territoire, participent également au maintien de la tranquillité publique et de la cohésion sociale.

L'activité de prévention généraliste de l'ALMPS s'apprécie aujourd'hui comme un outil de régulation sociale qui complète utilement les dispositifs préexistants et s'inscrit dans le paysage institutionnel de l'agglomération rochelaise.

Perspectives

L'ALPMS, après s'être réorganisée pour l'adaptation de ses missions au territoire de l'agglomération, s'est engagée dans la voie de la

professionnalisation des correspondants de nuit et des agents de médiation sociale dans la perspective de la pérennisation de l'activité et des emplois. Compte tenu de la sortie progressive des contrats aidés (la moitié des contrats arrivent à échéance en juin 2004), une réflexion est engagée avec les partenaires sur le devenir du dispositif.

OBSERVATIONS

L'originalité de la démarche de l'ALPMS réside dans la volonté d'assurer une continuité de la présence d'un service de médiation sociale nocturne et diurne. L'action de ce service est en développement régulier et dispose d'une reconnaissance nouvelle comme dispositif d'intérêt communautaire. Cette situation atteste l'intérêt de la démarche de proximité des médiateurs sociaux fondée sur l'écoute, la disponibilité, l'explication, la négociation et l'accompagnement pour recréer du lien social, aider à la résolution de conflits de proximité, répondre à des urgences sociales de nuit... Les correspondants de nuit et médiateurs sociaux puisent également leur légitimité dans leur capacité à trouver des relais et à mobiliser des partenaires entre la nuit et le jour, avec les acteurs des champs éducatif, social, sanitaire, mais aussi de la sécurité publique. Un protocole de travail particulier

a ainsi été établi s'agissant des relations entre la police nationale et l'ALPMS, fondé sur la répartition des rôles, la concertation et la complémentarité. Les dispositions de la loi sur la sécurité intérieure du 18 mars 2003, relatives aux entraves délibérées à l'accès et à la libre circulation des personnes dans les parties communes d'immeubles collectifs d'habitations, sont par exemple l'occasion pour les médiateurs d'effectuer un travail pédagogique en direction des jeunes, en vue d'une explicitation de la loi et des règles de la vie collective. Le relais avec les équipes de jour permet ensuite de restituer cette intervention dans une action plus globale de prise en compte de la situation de ces jeunes en lien notamment avec la mairie et les parents.

Marseille (Bouches-du-Rhône)

Des médiateurs sociaux auprès des « urgentistes »

OPÉRATEUR

3MS Marseille
Méditerranée Médiation
Stratégie (association
loi 1901)
12, bd Frédéric-Sauvage
13014 Marseille

PARTENARIAT

Financiers

Préfecture : mission
politique de la ville,
ville de Marseille, conseil
régional PACA, conseil
général des Bouches-
du-Rhône, ordre des
médecins, société
des eaux de la ville
de Marseille, EDF/GDF.

Autres partenaires

Police nationale,
éducation nationale,
SAMU, pompiers.

Nature de l'action

Mise en place d'un « service de veille, de médiation sociale, de prévention et d'accompagnement » sur certains arrondissements de Marseille pour améliorer la qualité de vie et plus précisément pour faciliter les interventions des praticiens « urgentistes » dans les quartiers. Cette volonté se traduit la nuit par un accompagnement de ces professionnels et, le jour, par la sensibilisation des jeunes sur le rôle et l'intervention de ces professionnels.

Objectifs principaux

- Assurer l'égalité d'accès aux soins et aux services publics en répondant à un besoin de sécurisation des professionnels appelés en urgence sur les quartiers, notamment en soirée et la nuit.
- Assurer la prévention et la régulation de conflits mineurs, ainsi que la gestion des incivilités.
- Rétablir le contact, créer du lien, de la convivialité pour modifier les comportements.

Publics visés

Les habitants et les professionnels de l'urgence.

Lieux de déroulement

13^e et 14^e arrondissements de Marseille.

Date de démarrage

Janvier 2002.

Périodicité

Toute l'année.

C O N T A C T S

·
· **Guy BOUCHAND - Président**
· **Jean-François EVESQUE - Directeur**
· **Tél. : 04 96 16 02 50**
·

À l'origine...

Le conseil départemental de l'ordre des médecins a attiré l'attention du préfet de région sur les difficultés fréquemment rencontrées par les médecins libéraux lors de leurs interventions dans les quartiers sensibles de Marseille. À plus ou moins longue échéance, les médecins de garde qui éprouvent un sentiment d'insécurité risquent en effet de ne plus assurer les visites à domicile.

Cette situation rejoint les difficultés rencontrées par d'autres représentants du service public appelés à intervenir en urgence dans les cités la nuit (EDF, France Télécom, société des eaux...).

Dans ce contexte, ce projet a été élaboré dans un cadre partenarial avec le contrat local de sécurité (CLS) de Marseille, et il est véritablement opérationnel depuis juillet 2002. Il doit être intégré au conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) qui se met en place actuellement.

Intervenants

Le présent dispositif consiste à mobiliser 7 jours sur 7 un ensemble de personnels constitué :

- de 2 encadrants ;
- de 5 équipes comprenant 3 agents soit 15 personnes au total.

La coordination centrale est effectuée par les encadrants à partir d'un local fixe, ainsi que par une présence régulière sur site.

Le coordonnateur central est un personnel d'encadrement qui, outre sa mission tutorale éducative, est le supérieur hiérarchique des équipes opérationnelles.

Les 15 agents locaux de médiation sociale ont été recrutés sous contrat emplois-jeunes après un examen approfondi de leur candidature, des tests, un entretien et enfin une épreuve

physique. Ils ont reçu une formation de 8 semaines, comprenant des modules de droit, des connaissances en premier secours...

Ces agents se voient confier trois grands types de mission :

- l'animation préventive ;
- le dialogue ;
- la présence dissuasive.

Fonctionnement

Les équipes interviennent en journée essentiellement entre 14 h et 18 h pour effectuer un travail de contact en prenant appui sur les structures scolaires et sociales existantes (collèges, centre communal d'action sociale, associations sportives...), dans le but d'établir des relations de confiance durables avec les jeunes notamment, et préparer le terrain lors des missions d'accompagnement nocturnes. Cette sensibilisation se traduit parfois par des interventions en classe de 3^e et 4^e afin de présenter la nature et l'importance des interventions d'urgence.

En soirée et la nuit, les équipes interviennent de 20 h à 6 h du matin toujours pour maintenir une relation de confiance et, plus particulièrement, pour accompagner les urgentistes lors de leurs interventions. Deux agents sont constamment sur le terrain et sont reliés par radio avec le 3^e agent resté en base arrière et intervenant si nécessaire.

La procédure d'accompagnement par les correspondants de nuit consiste :

- à repérer et à prendre contact avec la personne ayant demandé une intervention d'urgence (par l'intermédiaire du Centre 15 ou SOS Médecins) ;
- à assurer le contact avec les personnes éventuellement présentes tout au long de l'intervention ;
- à organiser l'accueil du médecin dans la cité (rendez-vous à l'extérieur du quartier, accompagnement jusqu'à

l'appartement désigné, puis à l'issue de la visite à domicile).

En cas d'infraction constatée au cours de leur mission ou de tout incident qui dépasserait les limites des actions de médiation, les correspondants de nuit, en liaison radio constante avec leur base arrière, rendront compte des faits dont ils sont témoins pour alerter les services de police et faciliter leurs conditions d'intervention.

Bilan/Évaluation

Bien que le démarrage fût assez difficile avec notamment quelques problèmes de management, les agents sont aujourd'hui parfaitement impliqués dans les actions qu'ils conduisent.

Cette action fonctionne sur une base partenariale et les médiateurs entretiennent des relations régulières avec les différents partenaires et acteurs (médecins, urgentistes, chefs d'établissement, élèves...) qui manifestent un large intérêt à cette démarche.

Toutefois, ce projet est appelé à se développer davantage. En effet, même si les utilisateurs impliqués sont globalement satisfaits, leur nombre reste encore inférieur à la capacité d'action et de réponse du dispositif. On peut noter, au 31 août 2003, un total de 1801 interventions depuis le démarrage de l'action, avec une montée en charge depuis le mois de janvier 2003 :

- 476 interventions uniquement pour les médecins, soit une moyenne de 2 ou 3 sorties par nuit ;
- 21 interventions pour la société des eaux ;
- 274 interventions diverses au profit de la population, associations et partenaires divers ;
- 1030 tournées sur sites.

Perspectives

La phase d'expérimentation a été validée et quelques orientations ont été définies :

- réduire les effectifs mobilisés afin d'ajuster l'activité aux besoins ;
 - augmenter la demande de services ;
 - s'ajuster à une évaluation des besoins ;
 - développer le travail de réseau ;
 - consolider les moyens de communication ;
 - accentuer le rôle préventif de ces médiateurs ;
 - renforcer les liens avec les établissements scolaires et autres établissements publics.
- Concernant la pérennisation des emplois-jeunes, une réflexion est menée pour consolider ce nouveau métier et développer une reconnaissance de la part des professionnels utilisateurs.

OBSERVATIONS

Développée dans le cadre du CLS marseillais, cette initiative est révélatrice du besoin d'améliorer les conditions d'intervention des professionnels de l'urgence, au premier rang desquels les professions de santé, sur les zones urbaines sensibles.

Cette démarche originale atteste la capacité à fédérer dans un même projet des acteurs publics et privés exerçant des missions d'intérêt public sur ces territoires. Elle illustre également le besoin de prolonger l'intervention de médiation nocturne par un travail d'information, de sensibilisation et de médiation le jour, dans un cadre partenarial élargi.

Marseille (Bouches-du-Rhône)

Rapprocher les familles et l'école : des parents-relais dans les collèges

OPÉRATEUR

SHEBBA
(association loi 1901)
Saint Barthélémy III,
Bt B5 et Bt G3,
13014 Marseille,

Activités habituelles

Accueil, échanges, aide
aux démarches, activités
et loisirs, formation et
insertion professionnelle
des femmes

PARTENARIAT

Financeurs

Contrat de ville, État,
conseil général, ministère
de l'Emploi et de la
Solidarité, FASILD,
ville de Marseille.

Autres partenaires

Éducation nationale
(responsables
établissements, conseillers
principaux d'éducation,
coordination ZEP).
L'ADDAP (club de
prévention), structures
sociales du quartier,
travailleurs sociaux.

Nature de l'action

Médiation famille-école par des femmes-relais
dans une ZEP.

Objectifs principaux

- Restaurer le lien entre familles et école.
- Aider à la gestion des situations difficiles,
de dérives, ou de conflits élèves-écoles-parents.
- Orienter les élèves et les familles en difficulté
vers les services adéquats.

Publics visés

Élèves, parents et familles des collèges concernés.

Lieux de déroulement

Collège Manet, collège Pythéas,
collège Arenc – Bachas et zone de desserte :
quartiers Picon – Busserine - Saint-Barthélémy III,
les Flamants, les Arencs, collège Clair soleil,
collège Belle-de-mai... Et cités environnantes
des collèges.

Date de démarrage

1994

Périodicité

Année scolaire (septembre à juin).

CONTACTS

Fatima OULD KADDOUR – Directrice
Tél. : 04 91 02 46 96.
Fatima DEMMEDI - Présidente

À l'origine...

Le premier objet de l'association SHEBBA est l'intégration des femmes dans le quartier et la société, par les rencontres et les loisirs, mais aussi la formation et l'aide à l'insertion professionnelle : alphabétisation, remise à niveau et certaines actions de requalification.

L'opération parents-relais a débuté par l'intégration de mères qui avaient été formées par SHEBBA dans les écoles primaires du quartier, comme aide de vie quotidienne : les mères-relais. Une manière à la fois de rendre service, de donner l'exemple d'une implication des familles dans la scolarité des enfants, et de parfaire pour elles-mêmes une réelle démarche d'insertion.

Le besoin de médiation entre les familles et les collèges se faisant sentir, l'association a souhaité apporter une réponse déjà initiée dans les écoles primaires. Au sein des collèges, le dispositif a dû s'inscrire dans un cadre plus restrictif, avec un partenariat institutionnel important nécessitant l'adhésion du rectorat et du personnel des établissements concernés.

SHEBBA participe au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) qui s'inscrit dans les objectifs du CLSPD.

Intervenants

Actuellement huit femmes du quartier, d'origine maghrébine, âgées de 35 à 40 ans. Elles sont toutes mères (c'est un critère de recrutement), reconnues et respectées dans les quartiers concernés, impliquées dans les activités de l'association SHEBBA. Elles ont été formées par l'association qui est habilitée à cet effet. Six d'entre elles travaillent sous contrat emploi consolidé et deux autres relèvent du programme adulte-relais.

Fonctionnement

La mission des femmes parents-relais comporte deux volets :

- présence dans les établissements pour travailler avec le conseiller d'éducation et, sous la direction des chefs d'établissements, au suivi de situations délicates (incivilités, absentéisme, conduite d'échec de la part de certains élèves...);

- intervention au domicile des familles en cas de non-réponse aux convocations du collège, et lors de situations conflictuelles, d'exclusion scolaire, de conseil de discipline...;

Leur rôle : expliciter de part et d'autre la nature des problèmes posés, aider à trouver des modes de conciliation et de retour à la norme, mais aussi lutter contre l'absentéisme et assurer un suivi individualisé.

Les parents-relais interviennent à plusieurs niveaux :

- élève-parents : les discussions ont alors lieu dans la famille;

- élève-école : les parents-relais ont une relation privilégiée avec les élèves dans les établissements et peuvent les rencontrer de manière informelle;

- parents-école, ce qui nécessite parfois plusieurs allées et venues du parent-relais avant que les familles soient convaincues de franchir le seuil du collège;

- élève-école-parents. À ce niveau, il s'agit véritablement de médiation car le parent-relais ne peut influencer la décision finale de l'établissement mais seulement l'éclairer sur la situation de l'élève et de sa famille.

Les parents-relais bénéficient du soutien du réseau de travailleurs sociaux implantés sur le quartier, ce qui permet le signalement des cas difficiles et la prise en compte globale des situations rencontrées (problèmes familiaux, psychologiques, économiques...).

Bilan/Évaluation

Pour l'année scolaire 2001-2002, les médiatrices ont effectué 823 interventions au domicile des familles pour les cinq collèges concernés. Les interventions téléphoniques et les premiers contacts auprès des familles au sein des collèges ne sont pas comptabilisés ici.

Sur ces 823 interventions, 50 % concernent des problèmes d'absences des enfants au collège et 20 % des situations de sanctions disciplinaires, 25 % relèvent d'informations et d'orientations auprès des familles et dans 5 % des cas d'autres questions (par exemple, problèmes de santé).

Dans 50 % des cas, le conseiller principal d'éducation est à l'origine de la demande d'intervention. Dans les autres cas, l'association est saisie par le principal du collège, l'adjoint du principal, les professeurs, la section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), les infirmières, les médecins, l'assistante sociale.

L'association a constaté que, depuis l'intervention des parents-relais au collège Pythéas, la visite au domicile a diminué grâce à la présence d'interlocuteurs qui font interface entre l'institution scolaire et les familles.

Perspectives

L'action parents-relais est actuellement reconnue. Les résultats très positifs obtenus durant sept années ont permis de l'étendre à d'autres établissements.

Cette mise à disposition de personnes, qui ont un statut précaire, nécessite une pérennisation des postes et notamment ceux de l'encadrement de l'action : formation et coordination. L'association a pu maintenir en place des parents-relais dont les contrats arrivaient à terme et que les chefs d'établissement souhaitaient absolument garder.

OBSERVATIONS

La démarche de l'association SHEBBA est caractéristique de ces initiatives issues de la mobilisation des habitants pour aider leurs pairs en situation d'exclusion sociale et culturelle. Il s'agit de tenter d'améliorer les relations entre les institutions et ces populations fragilisées, en déficit de communication et d'information sur leurs droits, la loi...

À l'instar d'autres initiatives, l'école, dans ses relations avec les familles, est au cœur de cette intervention.

Le programme adultes-relais, qui agit comme une reconnaissance et un soutien à ces initiatives, encourage tout particulièrement les interventions en direction de l'école.

En 2000, les travaux du séminaire européen sur la médiation sociale à Créteil ont montré que cette forme de médiation apparaît comme la plus répandue à travers les pays de l'Union européenne, même si les modalités de sa mise en œuvre peuvent différer. Dans tous les cas, l'enjeu principal réside in fine dans la capacité de l'institution scolaire à s'ouvrir vers l'extérieur, à prendre en compte son environnement et à conforter la communauté éducative dans ses relations avec les familles.

Saint-Herblain (Loire-Atlantique)

Gérer les conflits : une expérience de médiation citoyenne

OPÉRATEUR

Ville de Saint-Herblain
service prévention-
sécurité-police
44800 Saint-Herblain

PARTENARIAT

Financeurs
Ville de Saint-Herblain,
politique de la ville

Autres partenaires

Collectif de travailleurs
sociaux, police nationale,
bailleurs sociaux,
conciliateur de Saint-
Herblain, structures
sociales et d'animation,
maisons des citoyens,
ensemble des services
municipaux.

Nature de l'action

Dispositif infra-pénal de règlement des conflits.

Objectifs principaux

- Intervenir en amont du judiciaire ou du pénal dans la régulation des litiges.
- Au-delà des situations traitées, interpeller les dysfonctionnements sociaux ou urbains favorisant ces conflits.

Publics visés

Habitants concernés par un litige sur l'ensemble de la ville.

Lieu de déroulement

Local de médiation rattaché à la maison du citoyen.

Date de démarrage

1994 : diagnostic, étude et mise en réseau des acteurs.

1995-1996 : phase expérimentale et évaluation.

Depuis novembre 1996 : fonctionnement régulier du dispositif.

CONTACT

Éric FOSSEMBAS - Responsable du service
Tél. : 02 28 25 23 50
Prevention-securite@mairie-stherblain.fr

À l'origine...

Le dispositif a été créé à l'initiative du Conseil communal de prévention de la délinquance (CCPD), suite à une prolifération des petits conflits et des plaintes dans la ville. Un groupe de travail du CCPD a engagé une réflexion avec les travailleurs sociaux et lancé une expérimentation sur une année, puis, après une évaluation positive, a pérennisé le dispositif. Le premier groupe de médiateurs a été coopté par les travailleurs sociaux, les suivants par les médiateurs eux-mêmes.

Intervenants

Un groupe de dix médiateurs, tous bénévoles, d'origines sociale, ethnique et culturelle diverses, recrutés sur certains critères liés à la maturité, l'expérience, l'investissement militant... Ils ont été formés par l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM). Ils interviennent en binôme, sur sollicitation du coordinateur et après avoir accepté librement les situations à traiter. La coordination et la gestion administrative sont assurées au sein du service prévention-sécurité-police de la ville.

Fonctionnement

Le partenariat entre l'instance de médiation et différentes institutions (bailleurs, police via la main courante, travailleurs sociaux, voire habitants directement) permet la saisine des situations. L'information est analysée par le coordinateur qui décide de l'opportunité et du choix de l'intervention, et fait appel à deux médiateurs en fonction du type de cas à traiter. Le dispositif n'intervient que dans le cas de litiges pour lequel un règlement judiciaire peut être évité.

Si les médiateurs acceptent l'intervention, une rencontre est proposée à l'une des parties, puis à l'autre, puis aux deux. L'accord trouvé est formulé par écrit et adressé aux deux parties qui se sont engagées dans la résolution du conflit.

Bilan/Évaluation

Plus de 400 personnes ont bénéficié de ce dispositif depuis sa création en 1995. 48 % des demandes d'interventions ont été effectuées à l'initiative de femmes uniquement, 31 % par des hommes, et 15 % par des couples. Par ailleurs, 5 % des saisines ont émané de groupes et 1 % de personnes morales.

Les problèmes liés aux nuisances sonores constituent la majorité des interventions des médiateurs, soit 62 %, tandis que les conflits matériels représentent 29 % et les altercations verbales 7 %.

Depuis 1995, on peut considérer que 43 % des dossiers ont bénéficié d'une médiation réussie, tandis que 23 % ont donné lieu à une conciliation, 18 % à une disparition du trouble, 16 % à un échec de la médiation et 1 % à une action en justice.

Perspectives

L'équipe réfléchit actuellement à la manière d'intégrer ce travail de médiation inter-individuelle, opérant sur la dimension psychologique des conflits, à une démarche de résolution plus globale avec une dimension urbaine et sociale : il s'agit par exemple dans le cas de conflits de voisinage (bien souvent dus au bruit), d'effectuer, parallèlement à la médiation inter-individuelle, une action auprès du bailleur HLM pour l'amélioration de l'acoustique de l'immeuble ou une meilleure attribution des logements.

Le travail réalisé au sein de l'instance de médiation sociale herblinoise a de

nombreuses répercussions. En effet, certaines préconisations sont prises en compte dans le cadre du volet social de l'opération de renouvellement urbain engagée sur un quartier herblinois. La reconnaissance de l'intervention des médiateurs s'effectue notamment dans le partenariat qui s'instaure avec des structures telles que la maison de justice et du droit. Des projets plus importants prennent naissance à partir des retours d'expériences des médiateurs sociaux : le projet de soutien psychologique des victimes initié depuis peu sur la commune en partenariat avec la police nationale en est une émanation directe.

OBSERVATIONS

Ce dispositif observe les principes de base de la médiation : la neutralité, l'intervention volontaire et libre du médiateur (il peut refuser une affaire), la légitimité sociale des intervenants articulée à une légitimité institutionnelle déléguée. Le bénévolat est un principe d'importance garantissant cette légitimité et cette indépendance. L'accent mis sur la formation et l'intervention en binôme sont des gages d'une qualité de la médiation. Une charte a été adoptée à l'attention des médiateurs. On soulignera également l'intérêt de cette conception de la gestion du conflit comme interpellant et cherchant à responsabiliser non seulement les individus en cause mais la collectivité sociale dans son fonctionnement, avec ses composantes psychologiques et de communication, mais aussi d'organisation sociale et de gestion urbaine.

Bruxelles (Belgique)

Médiation locale-sociale-scolaire : une approche globale et intégrée de médiation

OPÉRATEUR

Commune de Bruxelles,
Le bourgmestre, contrat de
sécurité et de prévention

PARTENARIAT

Financeurs

Autorités fédérales,
régionales et communales

Autres partenaires

Membres du contrat de
sécurité et de prévention

Nature de l'action

Trois projets de médiation ont vu le jour : médiation sociale, médiation locale et médiation scolaire. L'ensemble de ces trois projets est intégré au sein d'un axe de travail important au niveau des projets de prévention de la ville : un axe médiation et accompagnement défini comme visant « à rétablir une cohabitation harmonieuse, en promouvant l'intégration de groupes cibles, les jeunes en décrochage scolaire, la population des quartiers fragilisés et la population en situation de conflit interpersonnel ».

Objectifs principaux

Médiation locale : « éviter que des conflits interpersonnels, sortant du champ judiciaire et/ou pour lesquels "l'offre" judiciaire est considérée comme une réponse moins appropriée, ne dégénèrent ».

Médiation sociale : « assurer du lien social entre la population, les associations et la ville, à l'échelle des quartiers ».

Médiation scolaire : « favoriser les conditions de l'accrochage scolaire (assiduité au cours, réussite scolaire) du jeune et participer à la construction de son projet de vie. Diminuer les situations de décrochage scolaire et de violence ».

Date de démarrage

1992

Nel Vandevannet - Fonctionnaire de prévention
Contrat de sécurité et de prévention

: 11, bd Anspach
: 1 000 Bruxelles - Belgique
: Tél. : 0032 - 2-279.21.51
: Fax : 0032 - 2-279.20.53

C O N T A C T

À l'origine...

Le dispositif de médiation de la ville de Bruxelles s'inscrit dans le cadre du contrat de sécurité et de prévention dont elle est dotée depuis 1992.

À la différence de nombreux autres dispositifs du même type en Europe, les contrats de sécurité et de prévention sont caractérisés par une contractualisation verticale (l'État finance les actions mises en place par la ville) et leur annualité (les contrats sont reconduits par le ministère de l'Intérieur après évaluation interne annuelle).

Outre la médiation, le CSP de la ville de Bruxelles comporte plusieurs axes :

- accompagnement et justice fondé sur l'accessibilité d'un service juridique, un service d'encadrement des mesures judiciaires alternatives et un dispositif d'accompagnement des détenus, ex-détenus et de leur famille ;
- jeunesse : un réseau de maisons de jeunes assure l'encadrement des adolescents sur le territoire de la ville, en fonction d'un projet éducatif visant l'émancipation du jeune.

Des éducateurs de rue assurent également la promotion d'activités intergénérationnelles ainsi qu'un ciblage sur des groupes davantage à risque ;

- prévention dans les quartiers : ces projets visent en particulier à combattre les incivilités et à sécuriser la population par la mise en place de nouveaux métiers de la sécurité tels que les gardiens ou les assistants prévention sécurité.

Intervenants

Une équipe de médiateurs travaille selon un horaire de jour, traditionnel. Chaque médiateur dépend d'un coordinateur (le coordinateur

médiation locale poursuit également son travail de première ligne).

L'action du médiateur social est avant tout fédératrice. Il ne se substitue pas aux protagonistes de terrain, il intervient davantage de manière subsidiaire.

Le médiateur local reste un tiers impartial et sa fonction est également responsabilisante vis-à-vis des parties.

Tous les médiateurs inscrits dans le dispositif sont diplômés en sciences sociales ou humaines (psychologue, sociologue, criminologue).

Fonctionnement

Le projet de médiation locale a démarré dans un contexte d'inadéquation de la réponse judiciaire à certaines petites infractions. Il est soutenu par le parquet et encadré par une circulaire du procureur de 1998.

La maison de justice, située dans un quartier défavorisé de la ville de Bruxelles, regroupe un service d'aide juridique de première ligne, gratuit, et un service dit de médiation locale. Ce dernier assure une alternative au classement sans suite. Le parquet reçoit annuellement un grand nombre de dossiers relatifs à des infractions mineures, qui peuvent se régler en dehors du champ judiciaire. À cet effet, la médiation locale tente, à partir du dépôt de plainte, de trouver une solution au conflit né de l'infraction ou sous-jacent à celui-ci. Dans ce cadre, les principales actions mises en œuvre concernent :

- la création d'un espace et la mobilisation d'un temps de réflexion permettant aux protagonistes de sortir du dilemme victime/agresseur pour se positionner dans le conflit et devenir acteur de sa résolution ;
- l'animation du processus de

résolution de conflits ;
 - la création d'un espace de concertation entre professionnels afin d'assurer une cohérence dans les interventions.

Le service de médiation sociale a été mis en place dans un contexte d'émeutes urbaines : son public cible était alors centré sur les jeunes, ce n'est que par la suite que son public a été élargi à l'ensemble de la population. Il assume aujourd'hui, dans six quartiers de la ville, les missions suivantes : amélioration du contact et résolution des conflits entre la population et les institutions, assurer le lien entre les différents acteurs sur le terrain, observations des besoins et des problèmes spécifiques au quartier, propositions et recommandations au pouvoir local.

Enfin, il existe un service de médiation scolaire. Une prise de conscience de l'ampleur du décrochage scolaire ainsi que l'évolution inquiétante de différentes formes de violence dans et/ou autour de certaines écoles, s'est produite suite aux émeutes de jeunes dans certains quartiers de la ville en 1991. Depuis lors, le projet mis en place s'inscrit dans une politique de lutte contre le décrochage scolaire et de prévention de la violence afin d'optimiser les conditions de la réussite scolaire pour le jeune et de contribuer au bon climat au sein de l'établissement scolaire. Pour cela, ce service assure :

- une prise en charge individuelle des élèves en difficulté d'accrochage scolaire ;
- une participation à l'analyse des modalités d'accrochage scolaire du jeune et des différentes formes de violence et, en accord avec les partenaires concernés et la direction de l'école, contribution à la recherche et à la construction de solutions nouvelles.

L'ensemble de ces projets est financé dans le cadre du CSP de la ville de Bruxelles.

Bien que financés dans le cadre du même contrat, les projets correspondent aux priorités spécifiques définies par l'État fédéral (pour les projets de médiations locale et scolaire), et par la région (médiation sociale).

Bilan/Évaluation

- Un travail important de soutien au projet de médiation locale, dont l'effectif a été développé (passant d'un à trois intervenants courant 2002). Un travail fondamental de promotion du service et de sensibilisation des policiers a dû être accompli afin d'assurer l'alimentation du service au niveau des dossiers, qui a cependant tardé à débiter suite aux exigences de la police en matière de convention et de déclaration sur l'honneur.
- Un nouveau médiateur scolaire chargé de l'animation collective dans les écoles est entré en fonction. Il termine actuellement sa période de « rodage ». Un important travail a également été réalisé par l'équipe autour des modes opératoires et de l'évaluation de l'impact du projet sur les bénéficiaires.
- Concernant la médiation sociale, l'ensemble de l'équipe, pluridisciplinaire, est entrée nouvellement en fonction courant 2002-2003. L'essentiel de cette période a été consacré à l'intégration des médiateurs au sein des quartiers et à l'impulsion des premières actions collectives.

Perspectives

- Médiation locale : élargissement à l'ensemble des conflits interpersonnels.
- Médiation sociale : développement du partenariat, participation à l'élaboration du diagnostic local de sécurité.
- Médiation scolaire : développement de l'animation collective au sein des écoles.

Accès au droit, aide aux victimes

L'accès au droit

L'objectif de la politique publique d'accès au droit, dont la définition a été précisée par la loi du 18 décembre 1998, est de permettre la généralisation de services repérables et de réseaux de relations entre acteurs afin de couvrir les différents domaines des droits au quotidien et de favoriser un égal accès pour tous.

La garantie d'accès mais aussi celle de l'effectivité du droit, qui participent au pacte démocratique, doivent pouvoir s'appuyer sur leurs bases naturelles que constituent les institutions régaliennes ou non régaliennes, les collectivités territoriales et la société civile. Elles assument dès lors cette responsabilité en commun.

L'enjeu est d'assurer une plus grande cohésion sociale en inscrivant dans le paysage social, culturel et économique la régulation par le droit qui joue avant tout un rôle préventif. S'il y a conflit, un choix éclairé doit pouvoir être garanti entre la saisine de la Justice et d'autres modes de résolution des litiges tels que la médiation, la conciliation, la transaction.

L'accès au droit se distingue nettement de l'accès à la justice. Il concerne de nombreux actes de la vie quotidienne pour lesquels, dans certains cas, une aide doit être mise en place afin de favoriser l'autonomie des personnes. Il se traduit par un ensemble de démarches qui visent à développer la citoyenneté, l'intégration, la cohésion sociale, la prévention des litiges et, le cas échéant, l'accès à la justice. Cette construction ne peut être à la hauteur des enjeux qu'en se référant aux principes régissant le service public : un accès égal pour tous, une continuité sur le plan territorial dans l'accomplissement de ses missions, une adaptabilité fondée sur une diversité de mode d'intervention afin de répondre aux besoins et aux demandes des habitants. On dispose de connaissances précises sur leurs attentes et besoins dans ce domaine, qui peuvent être synthétisées ainsi :

- attentes d'écoute, de prise en considération de la personne et de sa situation, d'apaisement. C'est aussi la nécessité d'être reconnu dans son statut par quelqu'un (s'entendre dire que l'on est victime, que l'on relève bien de telle disposition...);



- besoin de constater l'égalité devant le service public, la mobilisation des institutions et leur efficacité, y compris dans leur capacité à tenir compte des horaires de disponibilité des usagers ;
- besoins d'orientation, de clarification, de repères dans la loi et dans les procédures ;
- besoin de percevoir le sens des interdits, des impossibilités, des démarches à accomplir et des justificatifs à apporter ;
- besoin de comprendre ce qui se passe, de s'approprier le processus, de savoir où l'on va, y compris en termes de coût (gratuité ou transparence des tarifs) et de délai. La personnalisation de la relation doit permettre de « matérialiser » la proximité et de s'inscrire dans un temps propre à chaque usager ;
- besoin de voir cesser rapidement le trouble, le conflit, le préjudice, l'injustice perçue.

La réponse concertée consiste à intervenir directement sur les problèmes de droit qui se posent, notamment dans les quartiers les plus défavorisés, mais aussi d'anticiper en traitant ces problèmes en amont (protection des enfants les plus jeunes, éducation à la citoyenneté, établissement de nouvelles relations entre les citoyens et les institutions). Le but est de renforcer la qualité du lien social fondé non sur des rapports de force mais sur un rapport au droit.

Les acteurs qui y contribuent ne relèvent pas uniquement de la sphère juridique. Dans un nouveau contexte, créé par la montée des besoins, les collectivités locales tiennent une place de premier plan, en tant que lieux de proximité par excellence et du fait de l'action généraliste dans la vie des habitants.

L'enjeu est que peu à peu se construise un service public local de l'accès au droit à partir des ressources nombreuses qui existent déjà et qui devront être renforcées et mises en cohérence.

Cette élaboration est l'une des missions des conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD), structures partenariales chargées de promouvoir un réseau d'accès au droit cohérent au niveau départemental (au nombre de 76 au 1^{er} novembre 2003).

Du point de vue des usagers, le réseau prend la forme de points d'accès au droit localisés dans les endroits où se manifeste un besoin fréquent d'information juridique. Il intervient donc, le cas échéant, en complément des dispositifs et des ressources déjà en place au niveau local et s'articule avec le réseau judiciaire de proximité qui comprend les tribunaux d'instance, les conseils de prud'hommes, les antennes de Justice et les maisons de la justice et du droit (MJD). Ces dernières sont majoritairement implantées dans des sites prioritaires de la politique de la

ville et sont en prise directe avec l'analyse territoriale des besoins et attentes des habitants. Il en existe 103 au 1^{er} novembre 2003.

L'action de ces structures œuvrant dans le domaine de l'accès au droit s'adresse prioritairement aux populations des territoires de la politique de la ville et se diversifie de plus en plus.

Des initiatives plus originales et plus ciblées sur certains types de publics se mettent en place, par exemple, l'action développée par **l'association Thémis à Strasbourg** à destination des jeunes ou encore le centre d'accès au droit des étrangers à **Marseille**. Le service de l'accès au droit et à la justice et de la politique de la ville (SADJPV) du ministère de la Justice encourage ces initiatives et soutient tout particulièrement les projets en direction des publics en difficulté comme celui de la permanence de prévention des expulsions dans les MJD des 10^e et 17^e arrondissements de Paris.

Améliorer l'accès au droit en milieu pénitentiaire constitue aussi une priorité. Une action conjointe de la délégation interministérielle à la ville et du ministère de la Justice a été mise en place en 2003 afin de promouvoir auprès des CDAD et des services pénitentiaires, la création de points d'accès au droit en milieu pénitentiaire. Suite à un appel à projet assorti d'un cahier des charges, certains d'entre eux ont bénéficié d'une aide au démarrage prévue dans les crédits d'intervention du ministère délégué à la Ville et du ministère de la Justice.

Une nouvelle politique publique d'aide aux victimes

Depuis le début des années quatre-vingt, le ministère de la Justice a développé une politique dynamique et innovante en faveur des victimes d'infractions pénales en s'appuyant principalement sur le réseau des associations d'aide aux victimes. Les travaux en cours relatifs à la prévention de la délinquance réaffirment l'importance de l'aide aux victimes. Les orientations sur lesquelles s'appuient les programmes relatifs à l'aide aux victimes sont notamment issues du conseil de sécurité intérieure du 19 avril 1999 faisant suite aux propositions contenues dans le rapport Lienemann.

Ces grandes orientations concernent :

- l'amélioration de l'accueil, l'information et l'accompagnement des victimes et de leurs familles ;
- l'harmonisation des conditions d'accueil et d'information des victimes par les services de police et de gendarmerie et des conditions de formation des personnels ;

- le développement de la présence de travailleurs sociaux dans les commissariats comme dans le cas de **Maubeuge** ;
- la désignation, dans chaque département, de correspondants « aide aux victimes » au sein des services publics accueillant les victimes ;
- une meilleure coordination des pouvoirs publics (préfet, parquet, services d'urgence et d'aide aux victimes) pour assurer plus efficacement la prise en charge des victimes d'accidents collectifs ;
- le fonctionnement d'un dispositif global d'animation et de coordination de la politique d'aide aux victimes par la création d'un conseil national de l'aide aux victimes (CNAV), présidé par le garde des Sceaux et composé de représentants des ministères concernés, d'élus, de professionnels de l'aide aux victimes, de représentants de l'Institut national de l'aide aux victimes et de médiation (INAVEM) et d'associations d'aide aux victimes. Les missions du CNAV doivent permettre d'évaluer les dispositifs mis en œuvre, d'établir un rapport annuel sur les mesures engagées ; ainsi, pour l'année 2003, le CNAV a remis des propositions concernant la prise en charge des victimes en urgence, l'indemnisation du dommage corporel et la prise en charge d'accidents collectifs.

La nécessité d'une meilleure articulation avec le réseau associatif d'aide aux victimes est affirmée par :

- la généralisation des permanences d'associations d'aide aux victimes dans les tribunaux en liaison avec les services hospitaliers accueillant des victimes ; de manière générale, la multiplication des lieux d'accueil pour les victimes et le développement de permanences délocalisées sont vivement encouragés (hôpitaux, commissariats, tribunaux, MJD...) avec des partenariats ciblés (barreaux, services sociaux...);
- la généralisation de la pratique du mandat donné par les parquets aux associations d'aide aux victimes pour accompagner et soutenir les victimes gravement traumatisées ;
- l'insertion dans les contrats locaux de sécurité d'un volet aide aux victimes.

La loi du 15 juin 2000 renforçant la présomption d'innocence et les droits des victimes consacre un véritable statut légal au bénéfice des victimes. Outre l'inscription dans un article préliminaire du Code de procédure pénale (CPP) d'une disposition prescrivant à l'autorité judiciaire de veiller à l'information et à la garantie des droits des victimes au cours de la procédure pénale, cette loi consacre près de 26 droits nouveaux aux victimes.

La loi d'orientation et de programmation pour la justice du 9 septembre 2002 a renforcé encore ces droits procéduraires, par la possibilité

donnée à la victime d'obtenir la désignation d'un avocat dès le début de la procédure et par l'octroi de l'aide juridictionnelle sans condition de ressources pour les victimes d'infractions les plus graves.

Ce dispositif légal a été complété par une série de mesures destinées à apporter des réponses très concrètes aux besoins des victimes et regroupées dans le programme d'action en faveur des victimes du 18 septembre 2002. Ce programme, qui fait largement appel à la mobilisation des associations d'aide aux victimes, poursuit deux objectifs: apporter une information plus large et plus rapide à la victime, permettant un soutien matériel et psychologique renforcé, et assurer une indemnisation plus juste et plus transparente des victimes.

L'expérimentation des services d'aide aux victimes d'urgence (SAVU) initiée par le ministère délégué à la Ville et à la Rénovation urbaine a pour objectif d'assurer une permanence adaptée en temps réel auprès des victimes d'infractions pénales et de leur famille. Les principes sont: une présence systématique et une aide immédiate dans une démarche pro-active. Mise en place dans 5 villes (Blois, Bordeaux, Marseille, Mulhouse et Valenciennes), cette expérience a montré l'importance d'une intervention en urgence qui répond à une forte attente des victimes.

L'amélioration de l'accueil des victimes de manière générale, mais peut-être plus particulièrement dans le cas de l'urgence, repose sur un fort réseau de partenaires comme c'est le cas à **Bordeaux**.

Le réseau national d'aide aux victimes

Pour mener à bien ses missions, l'institution judiciaire bénéficie du concours d'un réseau de services d'aide aux victimes, regroupés et fédérés par l'Institut national de l'aide aux victimes et de médiation (INAVEM).

Apparues au début des années 1980 sous l'impulsion et avec le soutien de la Chancellerie, les structures d'aide aux victimes (associations ou bureaux municipaux) sont aujourd'hui au nombre de 168 et couvrent la totalité du territoire national. Ce réseau est composé de 752 salariés et de 462 bénévoles, dont les origines très diverses traduisent l'effort de solidarité de la société civile vis-à-vis des victimes. Au cours de l'année 2002, les services d'aide aux victimes ont reçu 229 000 personnes.

ACCÈS AU DROIT

- 148** **Marseille (Bouches-du-Rhône)**
Un centre d'accès au droit des étrangers
- 150** **Marseille (Bouches-du-Rhône)**
Des antennes juridiques et de médiation
- 153** **Paris (Île-de-France)**
Une permanence de prévention
des expulsions
- 156** **Strasbourg (Bas-Rhin)**
Accès au droit des jeunes

AIDE AUX VICTIMES

- 159** **Agglomération bordelaise (Gironde)**
Un dispositif global d'aide aux victimes
en urgence
- 162** **Agglomération lyonnaise (Rhône)**
Améliorer les pratiques : la formation
des professionnels
- 164** **Maubeuge (Nord)**
Un travailleur social au commissariat

EUROPE

- 168** **Rome (Italie)**
Service d'assistance aux personnes âgées
victimes d'infractions pénales

Marseille (Bouches-du-Rhône)

Un centre d'accès au droit des étrangers

OPÉRATEUR

Association CADE
8, bd Dugommier
13001 Marseille
Activités habituelles :
association créée, à
l'initiative du CDAJ des
Bouches-du-Rhône, afin
de servir de support à
cette action. Elle n'a pas
d'autre activité que la
gestion du CADE.

PARTENARIAT

Financeurs
CDAJ des Bouches-
du-Rhône, préfecture,
conseil général,
conseil régional,
ville de Marseille,
FASILD

Autres partenaires

Barreau de Marseille

Nature de l'action

Le CADE est un service juridique spécialisé dans le droit des étrangers et le droit de la nationalité. La mission essentielle du centre est d'assurer des « diagnostics-traitements » qui se matérialisent par le montage de dossiers, le suivi de demandes, la constitution de recours gracieux et hiérarchiques lorsqu'ils apparaissent justifiés. Il s'adresse aux personnes de nationalité ou d'origine étrangère, mais aussi aux structures publiques et réseaux d'accueil en relation avec ces personnes.

Objectifs principaux

Mettre en œuvre et développer l'égalité dans l'accès au droit des populations étrangères ou d'origine étrangère dans le domaine spécifique du droit des étrangers et de la nationalité.

Publics visés

Les personnes de nationalité étrangère ou d'origine étrangère résidant à Marseille.
Les professionnels travaillant en relation avec ces personnes.

Lieu de déroulement

Agglomération de Marseille, dans les locaux de l'association.

Date de démarrage

5 novembre 2001.

Périodicité

Le CADE est ouvert au public, avec ou sans rendez-vous selon les cas, du lundi au vendredi matin inclus.

CONTACT

.....
Natacha ODEKERKEN - Directrice du CADE
Tél. : 04 91 62 72 93, Fax: 04 91 64 34 17
www.cade-juris.org
.....

À l'origine...

Le centre d'accès aux droits des étrangers (CADE) est un outil créé à l'initiative du CDAJ des Bouches-du-Rhône, sur la base d'une étude de faisabilité commandée par les financeurs du projet. Au vu des résultats de cette étude, il apparaissait clairement qu'il était nécessaire de répondre au besoin d'une structure spécialisée dans l'accès au droit des étrangers à Marseille. Toutefois, l'enjeu essentiel résidait dans la capacité de cette nouvelle structure à travailler en partenariat avec l'ensemble des professionnels intervenant déjà dans ce domaine. Une association loi 1901 a été mise en place afin de servir de support à cette action.

Fonctionnement

Le CADE est doté d'une équipe permanente qui comprend un directeur, un conseiller technique, deux juristes. Un poste d'accueil et de secrétariat a été créé en mai 2002. Un comité de pilotage suit les activités et le fonctionnement du centre afin d'en garantir la finalité. Il est composé de membres du CDAJ, de représentants des pouvoirs publics et des collectivités territoriales.

L'équipe assure un accueil téléphonique quotidien, un accueil du public sans rendez-vous (quatre demi-journées par semaine), un accueil sur rendez-vous des professionnels (trois demi-journées par semaine) et des usagers orientés par d'autres services (deux après-midi par semaine).

Les usagers se voient proposer un diagnostic de leur situation qui aboutit :
- soit au classement du dossier avec réorientation accompagnée des personnes (si le CADE n'est pas compétent pour les questions autres

que le droit du séjour ou de la nationalité);
- soit à un traitement dans le but de régulariser la situation de la personne. L'accès à ce service est gratuit.

Par ailleurs, le CADE s'inscrit dans un important réseau de partenaires institutionnels et associatifs. Il a conclu de nombreuses conventions de partenariat aux termes desquelles il apparaît comme un lieu ressources en matière de droit des étrangers.

Bilan/Évaluation

Au terme de sa première année de fonctionnement, le CADE a reçu 4 207 visites et effectué 2 515 diagnostics qui ont débouché sur 665 traitements. Il a touché un réseau de 162 partenaires. Cette action a trouvé un écho très favorable auprès des professionnels, puisque 60 % des demandes que gère le CADE émanent d'eux (usagers orientés + demandes des professionnels eux-mêmes). Le nombre de prises en charge est en augmentation, si bien que le CADE n'est plus en mesure de répondre à toutes les demandes.

Le CADE répond donc à un véritable besoin et a réussi à s'inscrire dans un travail en complémentarité avec les autres professionnels du secteur.

Perspectives

Le service n'est plus en mesure de faire face à l'afflux des demandes et doit refuser une vingtaine de personnes chaque semaine. En outre, il envisage d'étendre sa compétence géographique au département et/ou à la région. C'est pourquoi, il s'est fixé comme objectif d'augmenter sa capacité d'accueil et de financement, en mobilisant, notamment, les fonds européens et les communes des Bouches-du-Rhône.

Marseille (Bouches-du-Rhône)

Des antennes juridiques et de médiation

OPÉRATEUR

Association de soutien à la médiation et aux antennes juridiques (ASMAJ)
59, rue Grignan
13006 Marseille

PARTENARIAT

Financiers

Les partenaires du contrat de ville de Marseille et de La Ciotat; les partenaires du contrat local de sécurité (CLS) d'Aubagne; les partenaires du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Marseille; le ministère de la Justice, l'ordre des avocats, le FS.

Autres partenaires

Le conseil général, la CAF, le CDAJ, le parquet, les structures d'accueil des antennes (centres sociaux, maisons pour tous, maisons de la justice et du droit...).

Nature de l'action

Coordination de quinze antennes juridiques et de médiation, outils favorisant le lien entre accès au droit et médiation.

Objectifs principaux

- Favoriser l'accès au droit des personnes en situation de fragilité sociale en leur donnant la possibilité de connaître leurs obligations, leurs droits et les moyens de les mettre en œuvre.
- Résoudre les conflits ou litiges entre particuliers par le recours à la médiation.
- Procéder, sur mandat du procureur de la République, à des médiations pénales entre auteurs et victimes d'infractions.

Publics visés

Les habitants confrontés à des situations de conflit et à des problèmes juridiques.

Lieux de déroulement

Sites prioritaires de la politique de la ville sur Marseille, Aubagne et La Ciotat.

Date de démarrage

1991

CONTACT

Jocelyne ROUSSEL
Tél.: 04 91 33 37 40

À l'origine...

Dès 1989, la présence du droit dans les quartiers les plus défavorisés de la ville de Marseille est devenue une priorité de la municipalité, du tribunal de grande instance et du barreau, sous l'impulsion du conseil communal de prévention de la délinquance (CCPD). C'est ainsi que plusieurs antennes juridiques et de médiation ont été créées à Marseille, Aubagne et La Ciotat. L'action de ces antennes s'inscrit dans les conditions prévues par la loi du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique, complétée par la loi du 18 décembre 1998 relative à l'accès au droit et à la résolution amiable des conflits.

Intervenant

Chaque équipe est constituée d'un avocat, d'un médiateur et d'un travailleur social.

Fonctionnement

Les antennes juridiques et de médiation sont implantées au plus près des publics les plus en difficultés, dans les sites considérés comme prioritaires par la politique de la ville.

La structuration du dispositif est déterminée par des besoins spécifiques de la population ciblée par l'Association de soutien à la médiation et aux antennes juridiques (l'ASMAJ).

Le mode d'intervention de l'association présente des caractéristiques qui lui sont propres :

- une proximité des antennes dans les lieux connus et investis par le public résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- une inscription territoriale des antennes pour une prise en compte des problématiques spécifiques des

quartiers et un traitement adapté des situations en mobilisant les partenaires concernés sur le terrain d'intervention ;

- une approche globale et prospective des personnes grâce à une équipe pluridisciplinaire composée d'un avocat, un médiateur et un travailleur social ;
- une articulation simplifiée entre traitement juridique et traitement social, entre accès au droit et médiation ;
- une préoccupation d'effectivité du droit par une action d'accompagnement des usagers dans la multiplicité de leurs démarches juridiques, administratives et sociales ;
- la promotion de la déjudiciarisation des conflits par la résolution amiable.

Bilan/Évaluation

Concernant l'accès au droit, les quinze antennes ont assuré 2 500 consultations au cours desquelles les équipes ont délivré des réponses relevant : du conseil juridique, de l'information sur les mesures et dispositifs sociaux, de l'orientation vers les services spécialisés, de la proposition de médiation.

Dans 16 % des consultations, les usagers ont bénéficié d'un accompagnement dans leurs démarches administratives, sociales ou juridiques.

Concernant la médiation sociale (se déroulant sur un mode interindividuel), 338 consultations ont donné lieu à une offre de médiation. 265 séances de médiation ont permis de traiter majoritairement les conflits autour du logement (72 %), soit entre propriétaire et locataire, soit entre voisins. Les litiges afférents aux problèmes de consommation représentent 13 % des séances. À noter : 69 % des médiations conventionnelles ont abouti à un accord entre les parties.

Concernant la médiation pénale, l'ASMAJ, conventionnée avec le parquet, a organisé 310 séances. 46 % des dossiers traités concernent des conflits ayant donné lieu à des violences.

À noter : 62 % des médiations pénales ont abouti à un accord.

Perspectives

Deux actions se mettent en place :

- des permanences spécialisées habitat réalisées par un avocat, un médiateur et un travailleur social du conseil général avec comme objectif le développement de la médiation.

Cette action est expérimentée sur 2 sites (recouvrant les 5^e, 10^e, 11^e et 14^e, 15^e arrondissements de Marseille).

Démarrage de l'action : octobre 2003 ;

- une évaluation qualitative auprès des usagers mettant en œuvre une enquête sur la perception du service par les usagers (entretiens non directifs) et une enquête de satisfaction auprès de 100 personnes.

Paris (Île-de-France)

Une permanence de prévention des expulsions

OPÉRATEUR

Espace solidarité habitat (ESH) de la Fondation Abbé-Pierre, en partenariat avec la Confédération générale du logement et Droits d'Urgence.
78-80, rue de la Réunion
75020 Paris
Tél.: 01 44 64 04 40

Activités habituelles

Cet établissement de la Fondation Abbé-Pierre a pour vocation de répondre aux différents problèmes liés au « mal logement » (hébergement précaire, sur-occupation critique, insalubrité, surendettement...) et d'agir en matière de prévention des expulsions.

PARTENARIAT

Financeurs

Ville de Paris, préfecture de Paris, CDAD de Paris, CAF, conseil régional d'Île-de-France, Fondation de France

Nature de l'action

Les permanences proposent aux personnes menacées d'expulsion un diagnostic de leur situation, une médiation si celle-ci est possible, et une prise en charge du dossier par un avocat si le stade de la procédure le nécessite.

Objectifs principaux

Mobiliser les locataires en difficulté et leur fournir les moyens permettant d'éviter leur expulsion ou d'en repousser l'échéance. Réfléchir sur les causes menant à l'expulsion et sur la possibilité d'une meilleure articulation entre les partenaires de ce dispositif.

Publics visés

Locataires, résidant à Paris, confrontés à une procédure d'expulsion, et remplissant certaines conditions de ressources (admissibles à l'aide juridictionnelle).

Lieux de déroulement

Maison de justice et du droit
15-17, rue du Buisson Saint-Louis, 75010 Paris
Maison de justice et du droit
16-22, rue Kelner, 75017 Paris
Point d'accès au droit
25, rue Stefenson, 75018 Paris

Date de démarrage

Janvier 2002

Périodicité

Les permanences se tiennent une fois par semaine dans chaque lieu.

CONTACT

Marie ROTHHAHN - Coordinatrice
Tél. : 01 44 64 04 40

À l'origine...

L'espace solidarité habitat (ESH) a été créé en janvier 2000 afin de répondre aux difficultés liées au « mal logement ». Cet établissement fédère, autour de la Fondation Abbé-Pierre, différentes associations intervenant dans ce secteur : la Confédération générale du logement (CGL), SOS Familles Emmaüs, Droits d'Urgence, l'association des Familles victimes du saturnisme, les Toits de Paris. L'idée de la création d'une permanence de prévention des expulsions découle d'un constat : la nécessité d'assurer une vraie action de prévention de l'expulsion auprès des ménages en difficulté qui, souvent, ne s'adressaient à l'ESH qu'en toute fin de procédure. Cette action s'inscrit dans le cadre de la charte départementale de prévention des expulsions. Elle est relayée par la préfecture qui informe systématiquement les ménages ayant reçu une assignation de l'existence de ces permanences (dans certains arrondissements pour l'instant).

Intervenants

Les permanences sont tenues par un spécialiste en droit locatif de la Confédération générale du logement et par la coordinatrice du projet (Fondation Abbé-Pierre) qui assure le suivi des dossiers. Ils peuvent adresser les ménages à l'espace d'accès à la médiation ou aux avocats du réseau (une vingtaine d'avocats font partie de ce réseau).

Fonctionnement

La prise de rendez-vous se fait auprès de l'ESH qui transmet le planning aux

maisons de justice et du droit (MJD). L'orientation vers la permanence se fait principalement par la voie d'un courrier de la préfecture envoyé au moment de l'assignation (44 %), mais aussi par les services sociaux (24 %). Une étude des droits de la personne reçue est préalablement réalisée. Si elle entre dans les critères de prise en charge de la permanence (condition de ressources et procédure d'expulsion pour impayés), deux types d'action lui sont proposés :

- une médiation assurée par l'espace d'accès à la médiation par le biais de Droits d'Urgence ;
- une assistance juridique par un avocat bénévole.

La coordinatrice fait le lien entre le locataire, l'avocat, le travailleur social et les autres intervenants, et assure le suivi du dossier.

Les locataires qui n'entrent pas dans le cadre du dispositif sont informés sur leur situation et orientés vers les intervenants compétents.

L'action proprement dite est complétée par un important travail de communication, auprès des partenaires et du public concerné : diffusion d'une plaquette d'information et d'un guide du locataire.

Bilan/Évaluation

Le bilan 2002 est très positif et la fréquentation de la permanence en constante augmentation. Durant cette première année de fonctionnement, les permanences ont reçu 391 ménages, dont 140 qui ont fait l'objet d'une prise en charge. Sur ces 140 situations, 45 médiations ont été proposées aux bailleurs, et 4 ont été acceptées et réalisées. 76 dossiers ont été remis aux avocats

du réseau, et 41 dossiers ont trouvé un aboutissement favorable (accord sur un échéancier, remise de dette, obtention de délais, radiation de l'audience...).

De janvier à fin octobre 2003, 414 ménages ont été reçus en permanence et 204 ont été pris en charge. L'augmentation est due en partie à l'élargissement du projet à tous les arrondissements parisiens (il était auparavant limité aux 5^e, 17^e et 20^e arrondissements).

Perspectives

Les pistes de progrès dégagées par le rapport d'activité sont les suivantes :

- développer le partenariat avec les autres acteurs (magistrats, travailleurs sociaux, huissiers, bailleurs...);
- améliorer la communication en direction des bailleurs, notamment pour la médiation.

L'ouverture du point d'accès du droit (PAD) du 18^e arrondissement au mois de novembre 2003 va permettre aux habitants de cet arrondissement, où un fort taux d'assignation prévaut, d'avoir un accès privilégié à la permanence de prévention des expulsions.

Strasbourg (Bas-Rhin)

Accès au droit des jeunes**OPÉRATEUR**

Themis, association pour l'accès au droit des enfants et des jeunes.
36, rue Oberlin
67000 Strasbourg

PARTENARIAT**Financeurs**

Convention juridique et judiciaire avec l'État (ministère de la Justice et préfecture du Bas-Rhin), les villes de Strasbourg, Schiltigheim, Bischheim, Hoenheim, Illkirch, Lingolsheim, Ostwald et le conseil général du Bas-Rhin (accès au droit et aide aux victimes).
FASILD (discrimination et accès au droit), ministère de la Justice (aide aux victimes), PJJ, le Fonjep.

Autres partenaires

L'Association des avocats de la jeunesse, le barreau de Strasbourg, les travailleurs sociaux et les institutions sociales et scolaires.
Les membres du Réseau national pour l'accès au(x) droit(s) des enfants et des jeunes

Nature de l'action

Accueil et accompagnement individuel des enfants et des jeunes pour leur permettre de comprendre leurs droits et de les utiliser.

Objectifs principaux

- Permettre aux enfants et aux jeunes de comprendre et d'agir sur les situations dans lesquelles ils se trouvent.
- Leur offrir un accompagnement complet (psychologique, éducatif et juridique) qu'ils soient auteurs, victimes, tiers.
- Utiliser le droit comme un outil de protection mais aussi d'émancipation et de socialisation.

Publics visés

Les enfants et les jeunes (moins de 25 ans) et leurs familles.

Lieu de déroulement

Strasbourg, au siège de l'association.

Date de démarrage

1990

Périodicité

Lundi de 14 h à 18 heures et du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et 14 h à 18 heures; permanence avocat tous les mercredis après-midi.

CONTACTS

Richard SANCHO ANDREO - Directeur
Stéphanie BUCHET - Chargé du service droit des jeunes/accueil individuel
03 88 24 84 00
themis3@wanadoo.fr

À l'origine...

Le 20 novembre 1989, l'Organisation des Nations unies adopte à New York la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE). Dans son article 12, le texte prévoit, pour la première fois, que l'enfant a le droit à la liberté d'opinion et, dès qu'il en est capable, le droit de donner librement son avis à propos de tout ce qui le concerne.

Des avocats, des magistrats, des psychologues, des enseignants et des éducateurs strasbourgeois décident alors de réfléchir ensemble sur ces droits : comment les faire reconnaître, comment faire en sorte qu'ils soient respectés ? Comment permettre à l'enfant d'accéder au droit ?

De ces discussions naît Thémis, association pour l'accès au droit des enfants et des jeunes, le 4 avril 1990. Débutent alors les premières consultations juridiques gratuites « Mercredi ; j'en parle à mon avocat ». Progressivement l'équipe s'étoffe, l'accueil individuel se professionnalise et s'étend à toute la semaine.

Des actions collectives dans les établissements scolaires, les équipements sociaux, la rue et le quartier des mineurs de la maison d'arrêt se mettent également en place. Ces actions sont essentiellement d'éducation à la citoyenneté et à la loi sous une forme active et à partir de supports existants ou réalisés par l'association. Les actions construites dans un projet plus large sont privilégiées face aux actions plus ponctuelles. Elles peuvent être généralistes (13-18 : questions de justice, la présentation des droits de l'enfant et de la convention internationale des droits de l'enfant, un Forum pour les lycéens sur les jeunes et le droit, etc.) ou spécialisées (en 2002, un projet sur le droit à la culture a été réalisé avec deux

écoles élémentaires, 160 enfants et l'Opéra national du Rhin, un travail sur les discriminations avec les jeunes détenus, etc.)

Intervenants

Une équipe de professionnels : juristes et avocats, éducateurs spécialisés, psychologues.

Fonctionnement

L'équipe de Thémis écoute les enfants et les jeunes en toute confidentialité, entend leur parole, les informe, les oriente, les aide à exprimer leur problème, à les formuler en terme de droit et à faire prendre leur opinion en considération.

L'accueil individuel se fait sur rendez-vous. Les enfants et les jeunes appellent directement Thémis (connue par ses actions dans les établissements scolaires mais aussi par la presse et « le bouche à oreille ») ou sont orientés par des travailleurs sociaux, enseignants, parents, amis et un premier rendez-vous est fixé. Lors de celui-ci, le jeune est reçu par un membre de l'équipe (choisi lors d'une réunion hebdomadaire en fonction de la question abordée). Soit ce rendez-vous suffit, soit d'autres sont nécessaires et en fonction des besoins, d'autres membres de l'équipe peuvent intervenir (également après examen en réunion d'équipe). Selon les cas, une information suffit, dans d'autres, un accompagnement plus important est proposé qui peut, si l'enfant ou le jeune le souhaite, déboucher sur une procédure judiciaire, la préparation de sa défense ou toute autre action utile.

Dans le cadre de la relation familiale et du travail avec les parents, l'action vise à donner aux jeunes et à leurs parents la

pleine connaissance de leurs droits et de leurs obligations. Il s'agit notamment de :

- sauvegarder les droits de l'enfant dans le cadre de la rupture familiale :
 - protéger l'enfant ou le jeune s'il est en danger ;
 - lui permettre de conserver des relations avec ses deux parents.
- soutenir les parents dans l'exercice effectif de leur autorité familiale :
 - les accompagner dans la recherche de solutions pour accomplir leur rôle de parents ;
 - les orienter pour toutes leurs démarches.

Les intervenants se rencontrent en réunion d'équipe et de synthèse une fois par semaine. Tous les mois une supervision est organisée avec un psychanalyste ainsi qu'un « groupe technique », groupe de contrôle interne, associant les salariés et bénévoles de l'association (magistrats, psychologues, avocats...) dans lequel une situation est présentée et où les questionnements des intervenants sont abordés.

Bilan/Évaluation

En 2002, 625 situations ont été traitées et 542 dossiers ont été ouverts (d'autres, ouverts les années précédentes, étaient toujours en cours).

774 enfants et jeunes ont été reçus (14 % 0-5 ans, 17 % 6-10 ans, 22 % 11-15 ans, 20 % 16-18 ans, 14 % 19-21 ans, 11 % 21-25 ans et 2 % + de 25 ans) ; ils sont de nationalité française dans 78 % des cas, d'Afrique noire dans 6,8 %, du Maghreb dans 5,3 % et d'Europe de l'Est dans 3,9 %.

Les thèmes abordés sont le droit de la famille (60 %), le droit pénal auteur

et victime (28 %), le droit des étrangers (16 %), le droit du travail (5 %), les prestations sociales (5 %), le droit scolaire (5 %) et le droit du logement (4 %).

Le nombre d'entretiens réalisé est de 2 977 soit 4,8 en moyenne par dossier contre 2,9 en 2001. Cette nette augmentation s'explique par une plus grande complexité des dossiers et un accompagnement plus soutenu.

En 2002, les actions collectives dans le Bas-Rhin ont concerné 8 500 personnes dont 6 900 enfants et jeunes avec en moyenne 70 heures d'intervention par mois.

Perspectives

Le nombre et la diversité des situations rencontrées montrent que cette action répond à un véritable besoin. Les perspectives tiennent à l'amélioration de l'interdisciplinarité (un travail sur les synthèses est en cours) et à une réflexion en direction des jeunes auteurs d'actes délinquants (comment mieux les toucher, comment adapter notre accompagnement).

Agglomération bordelaise (Gironde)

Un dispositif global d'aide aux victimes en urgence

OPÉRATEURS

Association Le Prado
143-145, cours Gambetta
33 400 Talence
Association Vict'aid
Palais de Justice
Place de la République
33000 Bordeaux
Centre d'accueil en urgence pour les victimes d'agressions (CAUVA)
au centre hospitalier de Bordeaux
Place Amélie-Raba-Léon
33000 Bordeaux

Activités habituelles

Aide aux victimes pour Le Prado et Vict'aid.
Médecine légale au CHU pour le CAUVA

PARTENARIAT

Financeurs

Ministère de la Justice, conseil général, FIV, mairie de Bordeaux, délégation interministérielle à la ville, CHU.

Autres partenaires

Police nationale, gendarmerie nationale, SAMU social, parquet, barreau, réseau d'accueil des victimes d'agression sexuelle, centres médico-sociaux, etc.

Nature de l'action

Assurer l'accueil et le suivi de toute victime d'infraction pénale notamment par une prise en charge, psychologique et sociale en urgence, médicale également en ce qui concerne le CAUVA, le jour comme la nuit, grâce à un large travail en partenariat des différents acteurs de terrain.

Objectifs principaux

- Offrir un accueil permanent et cohérent aux victimes d'agressions.
- Dispenser une aide d'urgence dans l'écoute de la victime.
- Organiser une aide d'urgence matérielle (relogement, repas...).

Publics visés

Victimes d'infractions pénales.

Lieu de déroulement

Agglomération de Bordeaux.

Date de démarrage

1999 pour le CAUVA, 2003 pour le service d'aide aux victimes en urgence (SAVU).

Périodicité

Permanente pour le CAUVA, expérimentale en 2003 pour le SAVU.

Madame SAUBOUA – Le Prado

Tél. : 05 56 84 43 92

Madame LEGRAS- Madame VALLET – Vict'aid

Tél. : 05 56 01 28 69

Sophie GROMB – CAUVA

Tél. : 05 56 79 87 77

C O N T A C T S

À l'origine...

En 1983, deux associations d'aide aux victimes sont créées dans l'agglomération bordelaise, qui interviennent sur des territoires différents : Le Prado et Vict'Aid. En 1999, le service de médecine légale du CHU de Bordeaux a souhaité développer un processus d'aide et de soulagement des victimes. Dans ce cadre, le centre d'accueil en urgence des victimes d'agressions (CAUVA) a vu le jour au sein de l'hôpital, grâce à la volonté de plusieurs partenaires : ministères de la Santé, de l'Intérieur, de la Justice et de la Défense, et, localement, les services de police et de gendarmerie, et les associations d'aide aux victimes.

En 2003, a été créé le service d'aide aux victimes en urgence (SAVU), initié par la mairie de Bordeaux et porté par Le Prado et Vict'Aid qui assurent la nuit un accueil des victimes.

Devant la diversité des structures d'accueil, une convention est à l'étude entre les différents intervenants, afin de définir les pratiques de chacun et de coordonner les actions. Cette convention inciterait aussi au développement d'un travail de réflexion commun afin d'améliorer la prise en charge dans l'urgence des victimes. Les structures signataires s'engageraient à apporter leur soutien aux victimes dans le respect de leur personne, de mettre à leur service des professionnels formés à ce type d'accueil et dont les connaissances sont actualisées.

Intervenants

Juristes, psychologues, travailleurs sociaux, médecins, infirmières.

Fonctionnement

La convention permet un partenariat fort entre ces différentes structures et une organisation cohérente et complémentaire. Chaque structure est indépendante mais participe à l'élaboration d'un travail en commun. Les actions ainsi engagées par les uns ou par les autres se déclinent de la façon suivante :

- permanence au commissariat central de Bordeaux afin d'accueillir toute victime venant de porter plainte et pouvoir répondre à ses angoisses et questionnements ;
- permanence au tribunal aux audiences de comparution immédiate afin d'informer en urgence la victime sur les modalités de constitution de partie civile ;
- équipe pluridisciplinaire au centre d'accueil en urgence des victimes d'agressions (CAUVA) au CHU de Bordeaux afin d'accueillir très tôt après l'événement traumatisant les victimes afin, d'une part, de les apaiser et de les informer sur leurs droits et la procédure pénale, mais aussi de leur délivrer les certificats médicaux légaux utiles en cas de suites judiciaires ;
- service d'aide aux victimes d'urgence (SAVU) afin de traiter l'urgence de nuit grâce à la mise en place d'une permanence au commissariat central de Bordeaux assurée par un travailleur social ;
- les saisines directes du parquet : ce dernier peut saisir en urgence les services d'aide aux victimes afin d'apporter un soutien aux victimes fortement traumatisées.

Bilan/Évaluation

Établir un bilan de l'aide aux victimes en urgence n'est pas facile puisqu'il

faut différencier les activités de chaque structure. Cependant, il est possible de relever quelques constats concernant les activités du SAVU et du CAUVA.

Au 28 octobre 2003, sept mois après sa mise en place, le SAVU a reçu 230 personnes. La majeure partie des saisines, soit 38 %, ont lieu dans la tranche horaire de 20 h 30 à 23 h ; 35 % ont lieu entre 23 h et 2 h du matin, et 9 % entre 2 h et 4 h du matin. La nature des victimations orientées vers le SAVU concerne en majorité des violences conjugales (26,5 %) et agressions avec violence (28 %), mais aussi des vols (10 %), des agressions sexuelles (6 %).

Le CAUVA accueille environ 3 000 victimes par an venant de la communauté urbaine de Bordeaux, de la cour d'appel de Bordeaux (Arcachon...), toutes les victimes de viols du département, plus les victimes hospitalisées au CHU et qui peuvent venir de la région. Il accueille les victimes mineures et majeures qui se présentent spontanément à l'hôpital, qui sont adressées par la justice ou la police et la gendarmerie ou qui sont déjà hospitalisées et sont orientées par les autres services de l'hôpital. Parmi les victimes vues par le service, 1/3 sont des enfants. Les agressions sont pour environ 1/3 de nature sexuelle, et 1/3 concernent des violences intra-familiales. Pour 2002, le total des dossiers est de 2 775 dont 2 425 pour violences volontaires.

Perspectives

Développer l'accueil en urgence des victimes indirectes et pérenniser l'action expérimentale.

OBSERVATIONS

L'aide aux victimes en urgence est aujourd'hui reconnue comme une nécessité pour soutenir nombre de victimes particulièrement traumatisées. Par ailleurs, de nombreux professionnels, dont un travailleur social au commissariat, sont appelés à intervenir dans un temps plus ou moins proche de la commission des faits délictueux. Le dispositif mis en place à Bordeaux est à cet égard emblématique d'une volonté d'instaurer un système global et cohérent dans la prise en charge des victimes que ce soit dans le domaine de l'urgence médicale, psychologique, juridique, sociale ou matérielle. Cette volonté repose sur le souci d'améliorer la prise en charge des victimes en apportant une aide à la fois professionnalisée et humaine.

Agglomération lyonnaise (Rhône)

Améliorer les pratiques : la formation des professionnels

OPÉRATEUR

Lyon Aide aux Victimes (LAVI), association loi 1901
100 cours Lafayette
69003 Lyon

PARTENARIAT

Financiers

Ministère de la Justice, politique de la ville (préfecture);
collectivités locales : mairies de Pierre-Bénite, Genay, Neuville, Rillieux-la-Pape, Meyzieu ; la CPAM.

Autres partenaires

Unité du traitement de l'anxiété de l'hôpital neurologique de Lyon, mairies, services de l'État

Nature de l'action

Sensibilisation des professionnels : cycles de formations thématiques autour de la gestion du stress, de l'aide aux victimes et du stress post-traumatique.

Objectifs principaux

- Sensibiliser les professionnels et agents recevant du public à l'accueil et l'aide aux victimes et à la gestion des situations à risques.
- Développer la prévention de la violence et de la victimation.
- Favoriser la communication et l'échange.

Publics visés

Acteurs du social : agents des collectivités locales, travailleurs sociaux mais aussi policiers, étudiants en psychologie et bénévoles (Secours catholique).

Lieux de déroulement

Au siège de l'association ou sur sites.

Date de démarrage

2000

CONTACT

Chantal de MEY - GUILLARD
Tél. : 04 78 60 20 21

À l'origine...

L'association Lyon Aide aux Victimes (LAVI) a été créée, en 1994, pour répondre à un besoin d'accueil et d'écoute des personnes victimes d'infractions pénales. L'association propose un dispositif d'accueil de ces personnes ainsi qu'un suivi spécifique avec une prise en charge psychologique. Parallèlement, et devant l'augmentation de la demande des professionnels accueillant du public ou des usagers, des cycles de formations concernant l'aide aux victimes, la gestion du stress... ont été mis en place depuis l'année 2000.

Intervenants

Deux psychologues, et selon les besoins, un juriste et un intervenant de terrain.

Fonctionnement

Les formations thématiques sont proposées et organisées en fonction de l'évolution de la demande. Les thèmes abordés concernent :

- la sensibilisation à l'aide aux victimes : proposer une connaissance et des outils dans le domaine de l'aide aux victimes (aspects juridiques et psychologiques) ;
- le groupe de parole-analyse de la pratique : travail d'échanges entre les participants et analyse de cas amenés par les personnes présentes ;
- la gestion du stress : proposer une connaissance et des outils dans le domaine du stress ;
- l'aide aux victimes et le stress post-traumatique.

L'approche pédagogique privilégie les groupes de parole, les études de cas et les analyses d'attitude. Une part

importante des sessions est consacrée au travail à partir de jeux de rôle sur les représentations et les comportements, tels l'agressivité de l'interlocuteur ou le repli de la victime. L'utilisation de la vidéo pour saisir une situation concrète est un outil apprécié par les stagiaires. De même, les exercices pratiques de relaxation deviennent de plus en plus prisés.

Cette formation, qui peut se dérouler sur 1 ou 2 journées, en moyenne de 9 h à 17 h, privilégie la pratique et le concret.

Bilan/Évaluation

Alors qu'en 2001, 356 personnes ont été reçues dans le cadre des cycles de formations, 417 ont été accueillies en 2002. Cette sensible augmentation semble se confirmer sur l'année 2003, puisque les journées de formations se sont multipliées sur le seul mois de mai, et qu'à la date du 1^{er} septembre plus de 300 personnes ont bénéficié de cette formation.

En conclusion de la formation, chaque stagiaire doit remplir une fiche d'évaluation où il fait part de ses remarques et appréciations. Ces éléments permettent alors aux intervenants d'adapter le contenu, ou la forme, en fonction des demandes du groupe.

Perspectives

Proposer ce cycle de formation à d'autres publics tels que les médecins et le personnel médical, ou encore les professionnels du droit. Maintenir et développer la participation à la journée annuelle de LAVI (deuxième quinzaine de septembre) qui consiste en une formation interne et externe sur « Les nouveautés en matière d'aide aux victimes et d'état de stress post-traumatique ».

Maubeuge (Nord)

Un travailleur social au commissariat

OPÉRATEUR

Communauté
d'agglomération
Maubeuge
Val-de-Sambre
1, place du Pavillon
BP 234
59603 Maubeuge cedex

PARTENARIAT

Financiers

Communauté
d'agglomération,
État dans le cadre
du contrat de ville
du Val-de-Sambre.

Autres partenaires

Police nationale, justice,
éducation nationale,
services sociaux du
conseil général, bailleurs
sociaux, commerçants,
transporteurs urbains,
réseau associatif
du territoire.

Nature de l'action

Les deux travailleurs sociaux localisés dans le commissariat de police ont pour mission :

- d'anticiper la dégradation de situations ayant donné lieu à une intervention de la police nationale ;
- d'optimiser la communication entre les services de la Police nationale, le citoyen et les ressources humaines du territoire.

Objectifs principaux

Les travailleurs sociaux sont chargés :

- d'évaluer la nature des besoins sociaux qui se révèlent à l'occasion de l'activité policière. Cette évaluation détermine le contenu d'une intervention ponctuelle à produire auprès de tout public (auteur/victime, mineur/majeur) et permet d'envisager l'opportunité d'une intervention spécialisée inscrite dans la durée ;
- de réaliser une intervention de proximité : actes éducatifs ou de médiation, assistance technique, action de soutien, information et orientation ;
- d'organiser l'ensemble des liens avec les services de droit commun compétents dans une logique de complémentarité ;
- de sensibiliser les intéressés aux risques causés par leurs comportements et inciter les familles et leurs enfants à se rapprocher des organismes susceptibles de leur venir en aide.

Lieux de déroulement

Commissariat central de police à Maubeuge, commissariats de Jeumont et d'Aulnoye-Aymeries.

Date de démarrage

Novembre 1996 à Maubeuge, mai 2001 sur les autres sites.

CONTACTS

Valérie LELONG - Christine FONTENELLE Travailleurs sociaux,
commissariat central de Maubeuge et commissariats de
Jeumont et Aulnoye-Aymeries -
Tél. : 03 27 69 17 71

À l'origine...

L'idée de faire intervenir un travailleur social au sein d'un commissariat de police est née du constat de deux phénomènes inhérents à l'activité du policier :

- un rapport rendu en 1985 sur le traitement et le suivi des plaintes reçues par les services de la police nationale révélait que plus de 60 % des interventions de police n'ont pas de caractère pénal et ne seront pas traitées dans le processus judiciaire.

Celles-ci démontrent plutôt des signes de dégradation sociale pour lesquels une intervention de la police pourrait, le cas échéant, avoir des effets immédiats de régulation mais d'une efficacité relative dans la durée. La redistribution et l'exploitation de ces informations par les services sociaux du département mandatés sur ces missions de protection de l'enfance et de prévention sociale pourraient permettre une meilleure anticipation des actions socio-éducatives ;

- la confrontation de la police à une progression de la délinquance juvénile pour des faits de faible gravité pénale s'accompagnant d'un fort taux de réitération et le constat corollaire de la nécessité d'accentuer le partenariat et d'élaborer des démarches concrètes susceptibles d'améliorer la prise en compte et le traitement des « incivilités » commises par les plus jeunes.

À partir de ces constats et de l'expérience conduite à Limoges, un projet d'installation d'un premier travailleur social au commissariat a été élaboré en partenariat dans le cadre du CCPD de Maubeuge.

Le projet a été validé par le procureur de la République, l'inspecteur d'académie, le maire et le commissaire central, cet accord donnant lieu à la signature d'une charte de partenariat.

Intervenants

Le premier travailleur social au commissariat de Maubeuge est une éducatrice spécialisée. Un deuxième recrutement d'une éducatrice spécialisée a eu lieu en 2001, celle-ci étant affectée auprès des commissariats d'Aulnoye-Aymeries et de Jeumont. L'une et l'autre ont bénéficié d'une formation relative à l'intervention auprès des personnes ayant subi un événement traumatique.

Fonctionnement

Les missions du travailleur social au commissariat permettent d'anticiper la dégradation sociale de situations de personnes pour lesquelles l'événement qui les touche a donné lieu ou pourrait donner lieu à une intervention ou à une simple saisine de la police ou de la gendarmerie.

Elles s'inscrivent dans une dynamique partenariale, avec une finalité de prévention générale. Le travailleur social est au cœur d'un dispositif centré sur l'individu, mettant en lien la police nationale et les services œuvrant pour la solidarité nationale. Il offre une réponse immédiate au sujet par une écoute approfondie de sa demande et de sa situation. Le dispositif obéit à une certaine souplesse afin de tenter d'apporter aux citoyens, comme aux professionnels des champs sociaux, sanitaire, éducatif, judiciaire et policier, des éléments destinés à faire évoluer favorablement la situation.

L'intervention du travailleur social consiste en particulier à trouver une réponse plus adaptée et collective – souvent sociale – à des affaires à caractère non pénal mentionnées sur les mains courantes des commissariats de police (problèmes familiaux et conjugaux, conflits de voisinage notamment).

Le travailleur social contribue à une

meilleure prise en compte des personnes mises en cause, sur les aspects sanitaires et sociaux, s'agissant notamment des mineurs. Il participe à une prise en charge précoce et meilleure des victimes, que celles-ci aient déposé plainte ou non, s'agissant de conflits à caractère pénal mais également de nature civile. Il est amené à recevoir tout public majeur ou mineur, victime ou auteur présumé concerné par une affaire dont ont été saisis les services de police ou susceptible de l'être. Ces affaires sont principalement orientées par les services de police ou le cas échéant par un service extérieur (éducation nationale, services sociaux, maison de la justice et du droit, police municipale...). Elles proviennent en particulier de l'exploitation des mains courantes de la police nationale (par l'intermédiaire d'un officier de police judiciaire), et d'une saisine directe par les fonctionnaires de police. Le travailleur social au commissariat est conduit à développer un partenariat spécifique avec les services sociaux du département et les structures d'aide aux victimes. En particulier, il est amené à rencontrer :

- des victimes de violences, en particulier de violences intra-familiales et de violences sexuelles ;
- des personnes impliquées dans des conflits familiaux ou des différends de voisinage ;
- des personnes présentant une problématique alcoolique, toxicomane... ;
- des mineurs, auteurs présumés comme victimes, ou dont les parents sont concernés par une procédure ;
- des parents de mineurs en difficulté, auteurs ou victimes ;
- des personnes vulnérables (personnes âgées, et/ou handicapées).

Bilan/Évaluation

En 2002, l'activité du service social implanté sur les trois commissariats a concerné 494 dossiers qui ont nécessité une évaluation (affaires soumises par l'officier de police judiciaire). Ces dossiers ont abouti à 1045 entretiens avec 594 personnes et ont concerné de façon indirecte 804 adultes (qui ont pu faire l'objet de contacts par téléphone ou par courrier).

Sur cette population de 594 personnes accueillies, 73 % sont des mineurs. Par ailleurs, 67 % peuvent être considérées comme plutôt victimes dans les affaires concernées et 33 % comme plutôt mises en cause.

Parmi la catégorie « victimes », il convient de mentionner en particulier des mineurs subissant les différends conjugaux graves de leurs parents, des mineurs souffrant de carences éducatives importantes, des femmes victimes de violences conjugales...

Une évaluation de cette expérience a été conduite en 2002 par le cabinet CERF. Celle-ci confirme l'intérêt de cette démarche en mettant notamment en évidence les points suivants :

- la capacité des travailleurs sociaux, par une démarche axée sur l'écoute, la disponibilité, la réactivité et l'appui sur un large réseau de partenaires, à prendre en compte les problématiques sociales posées par des publics fragiles, jeunes délinquants, familles en difficulté, victimes en contact avec la police ;
- le bornage de l'intervention du professionnel concerné dans le temps (intervention à caractère ponctuel nécessitant des passages de relais) ;
- le rôle de facilitateur du travail inter-institutionnel de ces intervenants qui permettent une « fertilisation croisée » des cultures professionnelles ;

- l'importance de l'inscription dans un large partenariat local et le nécessaire cadrage déontologique ;
- l'importance d'offrir à ces intervenants une meilleure reconnaissance statutaire et un financement pérenne.

Perspectives

Compte tenu de ses compétences, le portage de ce service est aujourd'hui assuré par la communauté d'agglomération. Après sept ans d'expérimentation du dispositif, la question de la pérennisation et du développement de ses moyens d'existence se pose, tout comme la volonté d'affiner les règles et circuits de communication. En outre, l'extension géographique du service génère de nouveaux besoins d'organisation et de contrôle de l'activité. Enfin, conformément aux recommandations du rapport d'évaluation, il serait utile de mettre en œuvre un véritable dispositif permanent de suivi et d'évaluation, en lien avec le CLSPD, susceptible de mesurer en particulier l'impact de ces interventions tant sur les publics, la résolution des problèmes posés que sur la mobilisation des partenaires.

OBSERVATIONS

Initiée au début des années 1990 à Limoges et Chartres, la présence de travailleurs sociaux dans les commissariats de police s'est développée depuis 1999. Aujourd'hui, il existe 23 expériences (Arras, Bordeaux, Dijon, Les Mureaux, Lyon, Maubeuge, Nantes, Rouen, Trappes...) de ce type en France largement soutenues (y compris financièrement) par la politique

de la ville et impliquant un large partenariat entre les services de l'État, les villes et établissements publics de coopération intercommunale, les conseils généraux et un ensemble d'acteurs locaux.

Les différents bilans et évaluations réalisés mettent en évidence l'intérêt de ces expériences innovantes qui favorisent une intervention complémentaire entre la police et le travail social. Elles assurent la jonction entre les approches préventives, éducatives et répressives et contribuent à une détection et à un traitement précoces de maux sociaux révélés à la faveur de la sollicitation de la police tout en améliorant la prise en charge précoce des victimes.

Une « association des travailleurs sociaux en commissariats et en brigades », regroupant les professionnels concernés, a été créée en juin 2003, avec le soutien du ministère délégué à la Ville et à la Rénovation urbaine. Un projet de cadre de référence a été rédigé par les membres de ce réseau avec le soutien de la délégation interministérielle à la ville, en vue de préciser les objectifs et les conditions, notamment déontologiques, d'un bon exercice des missions dévolues à ces professionnels. Ce projet fait à présent l'objet de discussions interministérielles et avec les associations d'élus concernées dans le cadre d'une réflexion sur les conditions du développement à une plus large échelle de cette expérimentation.

Rome (Italie)

Service d'assistance aux personnes âgées victimes d'infractions pénales

OPÉRATEUR

Gianfranco NORIS
 Directeur du 18^e
 département sécurité
 Viale Guido Baccelli,
 10 - 00153 Roma
 Tél. : 00390667 109 922
 Fax : 00390- 65 75 79 34
 g.c.noris@comune.roma.it
 Association porteuse
 du projet : AUSER,
 association nationale
 de soutien aux
 personnes âgées

PARTENARIAT

Financeurs
 Mairie de Rome

Autres partenaires
 Police municipale,
 gendarmerie, police
 nationale, services
 sociaux, services de
 santé, services en charge
 des personnes âgées,
 coopérative sociales
 d'artisans, fondation
 Cittadinanza attiva.

Nature de l'action

La ville a mis en place un service d'aide aux personnes âgées victimes, par le biais d'une ligne téléphonique spécifique placée dans un centre social pour personnes âgées. Le département sécurité a fait alors appel aux associations de bénévoles afin de choisir celle chargée de mettre en œuvre une ligne téléphonique d'urgence : elle a finalement sélectionné l'association AUSER, association nationale de soutien aux personnes âgées qui est née au sein d'un syndicat national de retraités.

Objectifs principaux

Accompagner et soutenir les personnes âgées victimes d'infractions, afin d'éviter les réactions de peur ou d'isolement.

Publics visés

Personnes âgées victimes d'infraction.

Lieu de déroulement

Rome

Date de démarrage

2000

CONTACT

Barbara PEZZILLI - Coordinatrice SAVER
 Centro Anziani San Saba, Largo E. Fioritto n. 2
 Tél. : 39/06/57 305 104
 barbara.pezzilli@tiscali.it

À l'origine...

La ville de Rome compte un nombre important de personnes âgées (plus de 65 ans) qui vivent seules et qui subissent l'insécurité.

À partir de certaines sollicitations faites au département sécurité de la ville de Rome par des citoyens (parents ou voisins des personnes âgées victimes d'infractions pénales), des réflexions des professionnels du secteur personnes âgées et des analyses des données concernant les crimes subis par les personnes âgées (données de la police, des services municipaux, des associations), le département a décidé de mettre en place un service d'aide qui soit à la fois une aide matérielle et une aide à la reprise des relations et de la vie sociale.

Le traumatisme qu'une personne âgée subit à l'occasion d'un cambriolage, d'un vol à l'arrachée ou d'un vol par ruse risque de produire un état dépressif qui entraîne une réaction de peur et d'isolement, dans le cas des personnes âgées, ainsi que des complications physiques.

De plus, la difficulté à s'organiser pour trouver les artisans censés réparer les dégâts, ou le fait que les artisans même puissent profiter de l'état de faiblesse des personnes âgées pour ne pas faire un travail soigné ou le faire payer plus cher, peuvent rendre encore plus dure l'expérience subie.

Intervenants

Soixante-dix bénévoles travaillent dans le service. Ils ont suivi un cours de formation de deux mois sur les aspects psychologiques et sociaux de l'assistance aux personnes âgées victimes d'une infraction et sur l'écoute téléphonique. Les formateurs sont des psychologues, des avocats spécialisés en droit pénal

et en droit civil, des assistants sociaux. Une fois par mois une séance de formation est organisée sur les thèmes qui émergent pendant le travail. Une fois que les demandes sont recensées et évaluées, la coordinatrice choisit le thème à traiter et organise la séance avec des experts repérés parmi les consultants ou les professionnels avec lesquels le service coopère.

Fonctionnement

L'association recueille les demandes d'aide des personnes âgées victimes d'une infraction (cambriolages, vols...) et coordonne les interventions de réparation des dégâts subis lors de cette infraction (changement des serrures, des fenêtres...) qui doivent être mis en place dans l'immédiat.

L'association est aussi chargée de l'accompagnement et du soutien des victimes tout au long des jours qui suivent l'infraction. Cet accompagnement se manifeste à travers: une présence journalière à côté des personnes âgées à leur domicile ou par le biais de plusieurs appels téléphoniques, une aide à la demande de duplication des documents d'identité volés, un soutien psychologique et un accompagnement dans les tâches quotidiennes (courses, ménage, etc.).

Il s'agit aussi d'orienter les victimes et de les mettre en relation avec les services de la municipalité (services sociaux, de santé, en charge des personnes âgées), de repérer les associations qui s'occupent de l'accompagnement à la banque ou à la poste lors de retraits d'argent.

Les bénévoles de l'association travaillent en étroite coopération avec la police municipale, les gendarmes, les policiers, les services sociaux, les services de santé et les services chargés des personnes âgées de la ville, ainsi qu'avec la

Rome (Italie)

Service d'assistance aux personnes âgées victimes d'infractions pénales

coopérative sociale d'artisans chargée des travaux de réparation des appartements endommagés.

Un avocat parmi les dix qui font partie du projet (6 de droit civil et 4 de droit pénal) est aussi mis en contact avec la victime. Sa fonction est d'offrir une première assistance légale, donner des conseils, accompagner la victime au poste de police pour porter plainte, tout en veillant à ce que la plainte soit rédigée en bonne forme pour faire valoir ses droits. Enfin, il accompagne la victime au rendez-vous avec l'avocat choisi qui suivra éventuellement le procès en faisant attention à ce que les honoraires demandés et les procédures proposées soient corrects.

La permanence est journalière et, à partir du soir, la ligne est basculée sur un répondeur. Le dimanche et pendant les vacances, la ligne est transférée sur le portable de la coordinatrice. Cela permet d'agir 24 heures/24.

La municipalité de Rome prend en charge les dépenses des réparations. Les travaux sont exécutés par une coopérative sociale à laquelle la mairie a confié les travaux en adjudication.

La municipalité lance des campagnes d'information périodiques et couvre les dépenses de déplacement et d'assurance des bénévoles: ceux-ci ne sont pas salariés mais leurs dépenses sont prises en charge par la mairie.

Bilan/Évaluation

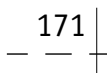
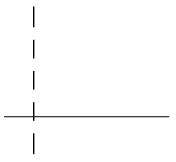
Le projet a été suivi et évalué par des experts de la fondation « Cittadinanza attiva » qui est une association qui veille au comportement des institutions publiques face aux citoyens et à la qualité des services publics. Le projet a été primé en 2001.

Des représentants de la ville de Paris et de Bruxelles sont venus rencontrer les promoteurs de ce projet.

Depuis le début du service, en juin 2000, 1083 appels ont été recensés. 760 appels ont donné lieu à une orientation vers d'autres services ; 323 ont été pris en charge (70 % consultations et suivi des démarches judiciaires, 26 % assistance sociale, santé, psychologique, de médiation familiale)

Perspectives

En raison de l'intérêt de cette démarche, le service est pérennisé.



Accompagnement des jeunes et soutien à la parentalité

Le soutien à la parentalité

La famille a changé de visage. Il n'est plus possible de se référer à la famille nucléaire traditionnelle, monolithique; elle est devenue plurielle, multiforme, recomposée. Les images, les rôles et les fonctions qui se rattachent à la parentalité s'en trouvent donc profondément transformés. Si la parole d'autorité existe toujours, elle a évolué en intégrant une dimension explicative et persuasive. Les développements récents quant aux droits de l'enfant et de l'autorité parentale ont, de plus, modifié l'approche et les comportements des institutions et de l'opinion publique sur cette question.

La remise en question que connaît la famille contemporaine est durement ressentie dans les quartiers. Plus encore qu'ailleurs, la vie de famille peut être vécue sur le mode de l'échec: dans la vie professionnelle, que ce soit dans un emploi jugé avilissant ou dans le chômage, ou dans la vie privée, l'ensemble a un impact fort dans des quartiers où beaucoup connaissent la situation de chacun. Absence de dialogue et tensions familiales fortes peuvent alors être le lot commun.

Mais, paradoxalement, ce qui caractérise aussi ces territoires, c'est l'attachement des habitants à leur quartier. Ils vivent là, ils y sont connus et reconnus. Des relations se tissent, des solidarités s'établissent, des réseaux d'entraide et de soutien naissent... Et malgré ces discours empreints de frustration et d'absence de projection dans l'avenir, l'attachement des jeunes à leur famille et la reconnaissance de son rôle protecteur demeurent des valeurs de référence.

La place de la famille dans la politique de la ville

La prévention de la délinquance et la politique de la ville ont très tôt perçu ce besoin d'étaiyage éducatif du milieu familial et l'ont inscrit comme une orientation prioritaire. L'idée s'est imposée que la génération adulte devait être soutenue dans ses prérogatives éducatives. Les bilans ont fait apparaître que les contrats de ville du XI^e Plan (1994-1999) ont consacré annuellement, en moyenne, quelque 3 600 actions destinées au soutien à la parentalité.



Cette préoccupation forte localement s'est concrétisée par des expérimentations, puis des actions, sur le modèle de la politique de la ville avec la mise en place de réseaux de soutien.

Un outil : le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Dès les contrats de ville du XI^e plan, la création d'instances d'accueil et d'écoute destinées aux parents est une réalité et, parallèlement, une attention plus forte est accordée aux enfants dès leur plus jeune âge afin de détecter d'éventuelles difficultés. C'est à la suite de cette prise de conscience que fut créé par la circulaire du 9 mars 1999 (réaffirmée par la circulaire du 12 juin 2003), sous la direction du ministère de la Famille, un réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement dans chaque département et que des structures de proximité, type point « écoute parents » ont été mises en place. Ces mesures, à l'efficacité avérée, ont également été reprises dans de nombreux contrats locaux de sécurité (CLS).

Sans toujours faire spontanément référence à ce réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement mis en place dans chaque département, les contrats de ville du XII^e plan insistent également sur la création de lieux d'accueil et d'écoute. Destinés aux parents seuls ou accompagnés de leurs enfants, ils doivent aider les parents face aux problèmes que posent les adolescents, ceux-ci nécessitant parfois, pour ceux rencontrant les difficultés plus graves, des structures de prise en charge pédopsychiatrique. Les points écoute parents-enfants doivent conforter les parents dans leur rôle en général, mais doivent aussi y être abordées les interrogations liées à l'usage de drogues ou à la sexualité. Ils permettent également de lutter contre le risque de repli des adolescents sur eux-mêmes et de repérer les fonctions éducatives des adultes.

Un objectif : l'apprentissage de la parentalité

À côté du suivi des enfants, les professionnels de la petite enfance multiplient les initiatives destinées à sensibiliser les parents aux enjeux de l'éducation dès le plus jeune âge. Une part de leur travail consiste à convaincre qu'être un bon parent s'apprend. Pour faciliter leur expression et permettre la formulation des difficultés, les efforts doivent porter sur la qualité de l'accueil et sur l'aménagement des horaires permettant notamment la présence des pères.

Plusieurs types d'activités et/ou de méthodes sont susceptibles d'apporter des améliorations : groupes de parole et de réflexion avec travailleurs sociaux pour échanger sur leurs difficultés ; attention particulière apportée aux familles monoparentales et aux familles étrangères... Les structures de la petite

enfance se révèlent ainsi être des lieux d'informations privilégiés, sur la santé et la sexualité notamment, pour les familles maîtrisant mal le français. Il faut pour cela établir des rapports conviviaux et une familiarisation avec la structure afin de parler de façon dédramatisée d'éventuelles difficultés.

Les maisons de l'enfant, haltes-garderies, ludothèques, bibliothèques enfantines... s'étant multipliées dans les quartiers de la politique de la ville, elles sont des lieux ressources pour les parents, y compris sur des questions touchant à la monoparentalité avec ses aspects matériels fondamentaux, tels le paiement des pensions, les droits de chaque parent...

Les médiatrices sociales et culturelles, dont l'action est largement soutenue par la politique de la ville avec le programme adultes-relais, jouent également un rôle important d'aide aux mères de famille et aux parents dans l'accès aux informations et aux structures éducatives, sanitaires et sociales. Ce faisant, elles participent à un meilleur exercice de la parentalité.

Les parents et l'école

Une majorité de contrats de ville évoque la nécessaire implication des parents dans le monde scolaire. Cette place de la famille s'inscrit massivement dans le volet éducation du contrat et renvoie fréquemment sinon à une volonté de coéducation, du moins à la recherche d'une prise de responsabilité des parents par le renforcement de leur participation à la vie scolaire de leurs enfants.

Le suivi scolaire des enfants est une difficulté majeure lorsque l'on maîtrise mal le français, ou lorsque l'on a soi-même été un élève en difficulté. Afin de lutter contre ce rapport inégalitaire vécu par de nombreux parents, nombre d'enseignants ont compris que les relations école/famille ne doivent plus se limiter aux seules convocations pour cause d'indiscipline, mais qu'il convient donc de multiplier les occasions de rencontre, en créant éventuellement un lieu, et d'impliquer ces parents dans la vie de l'établissement.

La petite enfance

Dans les quartiers de la politique de la ville, l'accueil collectif et le suivi médical des jeunes enfants reçus dans les structures de protection maternelle et infantile (PMI) sont l'occasion de renforcer l'écoute des parents et l'ouverture sur d'autres aspects de l'apprentissage de leur rôle (santé, alimentation, éducation, liens affectifs, etc.). Les équipes de professionnels peuvent également proposer des activités communes parents-enfants et des rencontres régulières. Les structures des quartiers en difficulté doivent tenir compte des contraintes des parents (travail, monoparentalité) en adaptant leurs horaires et des spécificités



des familles d'origine étrangère et primo arrivantes. Pour faciliter la scolarisation des enfants, des lieux passerelle accompagnant au monde scolaire doivent être promus.

Il est à noter l'insistance avec laquelle la culture est évoquée comme support d'éducation pour les parents et les enfants : ateliers d'éveil parents-enfants au plaisir artistique (adaptés notamment aux mères issues de l'immigration), ateliers de lecture parents-enfants dans les bibliothèques...

La revalorisation de l'image des pères

La construction d'une identité de l'enfant ne peut reposer sur le silence des pères, sur la négation des origines ou l'absence de mémoire. Longtemps considérés comme démissionnaires, les pères d'origine immigrée semblent réinvestir leur fonction parentale et conforter leur rôle, notamment grâce à la constitution de groupes de paroles. Ils contribuent ainsi à construire la mémoire des quartiers et trouver enfin, dans cette histoire et les histoires de leur vie, place et statut social. En tissant la trame d'une mémoire de l'immigration, ils ouvrent à leurs enfants le chemin de l'intégration.

Les travaux sur la mémoire font l'objet de nombreux projets dans les quartiers ; ils s'appuient sur des médias variés allant du conte et de la tradition orale à l'écriture ou à la mise en scène. L'impact de ces travaux se mesure à la restauration des relations d'estime et de respect entre les pères et leurs enfants et à la reconnaissance sociale de leur environnement.

L'accompagnement des jeunes

Les jeunes focalisent depuis plusieurs années l'inquiétude des adultes en se présentant sensiblement différents de ceux des générations précédentes. Leurs comportements reflètent des changements marquants de personnalité : prévalence de l'agir sur les inhibitions ; précocité croissante des troubles du comportement ; affaiblissement sinon disparition des interdits ; augmentation de la violence sous des formes de conduites délictueuses ou auto-agressives.

Les jeunes qui préoccupent et concernent les politiques de prévention et de sécurité sont plus généralement ceux qui, d'une manière ou d'une autre, dérangent. Le bruit qu'ils font gêne les adultes et les oblige à prêter attention à leur souffrance, mais il y a également les jeunes qui interpellent par leur silence. Au travers d'études et de l'expérience acquise dans le cadre des CCPD et des CLS, la politique de la ville a voulu identifier ces problèmes en partie nouveaux et apporter son soutien aux actions qui tentent d'y apporter une réponse.

Pour cela, la nécessité première demeure bien de décroisser les métiers qui s'adressent aux jeunes, en particulier ceux de l'éducation nationale, du travail social et de la prévention spécialisée, éducateurs de rue ou autres, et d'intervenir le plus en amont possible.

Par sa démarche spécifique et son action éducative en direction de jeunes et de groupes de jeunes en voie de marginalisation ou déjà marginalisés, la prévention spécialisée apporte une contribution particulièrement utile à la prévention de la délinquance et aux dispositifs territoriaux de coopération dans ce domaine. Face à la complexification des situations locales et des réponses à apporter, ces équipes éducatives de rue peuvent participer à une analyse collective des phénomènes, enrichir le diagnostic partagé et s'inscrire, le cas échéant, dans un partenariat opérationnel avec les autres acteurs de la prévention. Conformément aux dispositions de l'article 57 de la loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1^{er} août 2003, l'intervention des clubs et équipes de prévention spécialisée sur les zones urbaines sensibles qui concerne aujourd'hui seulement 52 % des zones urbaines sensibles (ZUS) devra être renforcée.

Accompagner et prendre en charge globalement les jeunes en difficulté

Toutes les dimensions de la vie d'un jeune en difficulté doivent être prises en compte, l'emploi en particulier devant être un objectif incontournable. C'est ainsi qu'un appui aux politiques d'insertion et/ou de réinsertion des jeunes en voie de marginalisation existe pour les acteurs de la prévention de la délinquance.

Les activités de proximité, menées par exemple dans le cadre de Ville Vie Vacances (VVC), ont initié nombre de jeunes aux métiers de l'animation. La méthodologie autour des chantiers a également pu être développée : ces chantiers ont permis aux jeunes d'accéder à quelques ressources, à contribuer à des tâches d'utilité collective ou encore à modifier l'image négative qu'avaient les adultes d'eux et, par ce biais également, des débouchés professionnels ont pu être ouverts. La politique de la ville contribue aussi par ses crédits à divers dispositifs : contrat d'accès à l'autonomie, bourses diverses, création d'activités...

Partant du constat que l'absence de mobilité physique et intellectuelle limitait l'accès à l'emploi et freinait l'intégration des jeunes, le ministère de la Ville a souhaité développer une mesure d'encouragement à la mobilité des jeunes. Cette mesure permet un accès facilité des jeunes des quartiers aux différents dispositifs de droit commun initiés par ailleurs et est un vecteur reconnu de sociabilité et développement personnel.



Par ailleurs, toujours dans ce souci de prise en charge globale, la politique de la ville a aidé au développement de la prévention de la toxicomanie, avec les collectivités locales, alors même que celle-ci ne relevait pas de leurs compétences.

La veille éducative

Initiée par la circulaire du 21 janvier 2002, la veille éducative est une démarche qui permet un travail en commun plus important et précis entre les communes et l'éducation nationale. En y associant les intervenants sociaux, les professionnels de l'insertion, de la santé, de la prévention spécialisée, il s'agit d'organiser sur le territoire une continuité éducative destinée aux jeunes qui sont en échec scolaire, connaissent un décrochage ou qui quittent ce système sans diplôme ni qualification. Détection des problèmes, traitement des difficultés et suivi des personnes sont donc liés étroitement.

Une trentaine de villes avaient mis en place cette veille en 2002 et, aujourd'hui, une cinquantaine de sites sont concernés suivant chacun en moyenne une centaine de jeunes. Un lien nouveau a été fait avec le travail initié par le ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche avec le ministère délégué à la Famille autour des manquements à l'obligation scolaire, la veille éducative étant considérée comme une pièce importante du dispositif. La présence d'éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse notamment permet, en outre, de faire lien avec les problèmes de marginalisation et/ou de délinquance.

Les opérations Ville Vie Vacances (VVC)

Elles sont désormais devenues un dispositif intégré de prévention de la délinquance étendu, depuis 2000, à l'ensemble des départements. VVC constitue une composante essentielle de la politique de la ville et bénéficie en priorité aux jeunes résidant dans les agglomérations en contrat de ville. Mobilisant tout au long de l'année l'ensemble des partenaires sur la base de projets et d'activités éducatives, VVC contribue également aux politiques d'insertion sociale des jeunes et à la prévention des exclusions.

Les activités proposées visent à la pratique du sport (20 %), de la culture (12 %) et à l'organisation de sorties à la journée (22 %) et de chantiers (13 %). Une attention particulière est portée au contenu éducatif des actions proposées : potentialités d'épanouissement personnel, apprentissages sociaux, éducation à la santé, sensibilisation à la solidarité, capacité à responsabiliser les jeunes en fonction de leur âge, implication des parents et des adultes. Les chantiers éducatifs et autres travaux

saisonniers, en augmentation constante tout au long des années, sont un moyen de motiver et de responsabiliser les jeunes, tout en valorisant leur action. Ces travaux, d'intérêt collectif en partie, font l'objet d'une rétribution qui permet de développer une autonomie en matière de loisirs ou de vacances.

L'accès à la loi et au(x) droit(s)

Repérage des lois, des règles et des normes constituent un enjeu éducatif. Pour certains jeunes, les lois sont connues et violées par des conduites de transgression et de prise de risque, mais d'autres ne les connaissent pas et agissent par rapport à des codes et des valeurs internes à leur groupe ou à leur territoire. Un travail approfondi entre acteurs de terrain, parquet des mineurs et juge pour enfants permet une meilleure connaissance des groupes et des jeunes en question.

Les acteurs de prévention préconisent que, pour la première catégorie de ces jeunes, les délits et les incivilités fassent l'objet d'un travail systématique entre auteurs, parents et victimes. La réparation et la responsabilisation, mesures éducatives spécifiques, sont inscrites dans les pratiques de nombreux professionnels dans l'arsenal dont dispose le juge pour enfants. Elles mobilisent divers acteurs dans des formules permettant aux jeunes un travail collectif sur les normes et les règles. Pour les jeunes ignorant la loi, des actions visent à mieux faire comprendre sa signification et sa double fonction de sanction, certes, mais également de protection. Ce travail nécessite une culture collective des professionnels, en associant les parents, mais aussi transporteurs, bailleurs... Il existe ainsi nombre d'expériences favorisant la connaissance de la loi, qu'il s'agisse de « 13-18 : questions de justice » ou de « Parlons droit » par exemple.

La diversité des actions entreprises montre bien que la politique de la ville s'inscrit dans le renouvellement des pratiques de l'action sociale, qui vise à considérer les parents non pas comme des bénéficiaires déficients de dispositifs, mais à les aider à tenir leur place d'adultes. En intégrant les spécificités des territoires afin de mieux répondre aux besoins quotidiens des habitants, elle contribue à la refondation du lien social à partir des protecteurs naturels de la jeunesse que doivent être les parents.

En permettant aux professionnels de mieux mobiliser les ressources et les solidarités locales, notamment celles procurées par l'éducation nationale, la politique de la ville participe à la réhabilitation de l'intervention publique mise au service du citoyen.

DES LIEUX ET DES DISPOSITIFS POUR LES PARENTS

- 180 Montfermeil/Clichy-sous-Bois (Seine-St-Denis)**
Une démarche de soutien à la parentalité au centre de loisirs de la jeunesse
- 183 Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine)**
Conforter la cellule familiale: un espace parent-enfant
- 186 Trappes (Yvelines)**
Un café des parents dans les établissements scolaires

DES ACTIONS POUR LES JEUNES

- 189 Nord-Pas-de-Calais**
Des activités pédagogiques dans les quartiers: le Scientificobus
- 192 Saint-Hilaire-de-Riez (Vendée)**
Un plan d'accueil des jeunes dans une station balnéaire
- 195 Marseille (Bouches-du-Rhône)**
Un lieu pour écouter et orienter les jeunes
- 198 Évry (Essonne)**
Une cellule de veille éducative

DES PARTENARIATS INNOVANTS

- 202 Cergy (Val-d'Oise)**
Une charte en faveur des mineurs et jeunes majeurs en difficulté
- 205 Département de l'Hérault**
Gendarmerie nationale – Éducation nationale: un partenariat au cœur de l'école
- 208 Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)**
Une passerelle entre travailleurs sociaux et commissariat

**UN PAS VERS L'INSERTION SOCIALE
ET PROFESSIONNELLE**

- 211 Agglomération de Nancy (Meurthe-et-Moselle)**
Argent de poche: des chantiers pour les jeunes
- 214 Rillieux-la-Pape (Rhône)**
Un chantier permanent pour l'insertion et la prévention

EUROPE

- 218 Luton (Grande-Bretagne)**
Prévention ciblée sur les jeunes « à risque »

Montfermeil/Clichy-Sous-Bois (Seine-Saint-Denis)

Une démarche de soutien à la parentalité au centre de loisirs de la jeunesse (CLJ)

OPÉRATEURS

Centre de loisirs
de la jeunesse (CLJ)
Police nationale
de Montfermeil/
Clichy-sous-Bois

Activités habituelles

Origine de la mission
du CLJ : « prévenir et
diminuer la délinquance
juvénile » mais aussi
favoriser l'insertion
sociale et professionnelle.
Organisation de loisirs
sportifs, socioculturels
et de séances
d'accompagnement
scolaire en faveur
de jeunes âgés
de 9 à 17 ans.

PARTENARIAT

Financiers

Préfecture de la Seine-
Saint-Denis,
Caisse d'allocations
familiales (CAF)

Autres partenaires

Communauté
d'agglomération
de Montfermeil/
Clichy-sous-Bois,
ARIFA (association
de femmes-relais)

Nature de l'action

Démarche de soutien à la parentalité à travers
des permanences d'accueil et l'organisation
de séances d'informations auprès des mères
et pères de famille.

Objectifs principaux

- Mobiliser les parents autour de
l'accompagnement des enfants.
- Favoriser le débat sur les problématiques
actuelles des jeunes.
- Apporter une aide ponctuelle sur le plan
administratif.

Publics visés

Adultes domiciliés sur le grand ensemble
de Montfermeil/Clichy-sous-Bois
(en priorité les parents des adhérents du CLJ).

Lieux de déroulement

Locaux du CLJ, de l'ARIFA et de la maison
des services publics (MSP) du quartier.

Date de démarrage

1998

Alain MANGOU – Directeur du CLJ

Tél. : 01 43 93 33 23

Pascal ROBLOU – Directeur-adjoint du CLJ

Tél. : 01 45 09 33 90

Abderrahman GADAR – Adulte-relais du CLJ

Tél. : 01 43 32 13 08

CONTACTS

À l'origine...

Constatant au début des années 1990 que les parents rencontraient de réelles difficultés à se mobiliser pour accompagner leurs enfants dans les actes de la vie courante, et surtout dans le domaine des loisirs éducatifs, le CLJ a sollicité, dans un premier temps, l'ARIFA (association de femmes-relais), structure référente, pour sensibiliser les mères de familles sur les activités organisées par le CLJ en direction des jeunes filles.

Un partenariat s'est mis progressivement en place en 1993 et s'est étoffé par la création de séances d'information à thème, dès décembre 1998, au bénéfice des mères de famille pour débattre des problèmes de délinquance juvénile enregistrés sur le site.

Afin de sensibiliser également les pères, généralement plus discrets et moins impliqués, des séances d'information sont organisées à leur bénéfice à partir du mois de mars 2001. En effet, le directeur du CLJ organise en soirée des séances d'information sur des thèmes plus précis tels que les violences, la toxicomanie, le recel, le racket, les dégradations, l'insécurité, les sorties pédagogiques...

Enfin, afin de renforcer le lien entre le CLJ et les parents, un poste d'adulte-relais a été créé au mois de juillet de cette même année, pour assurer des permanences d'informations.

Intervenants

Le directeur et un directeur adjoint du CLJ, l'adulte-relais du CLJ, des formateurs antidrogue de la police nationale, le chef de l'unité de police de proximité du site.

Fonctionnement

Les séances d'informations sont organisées par le CLJ, ponctuellement,

selon les besoins exprimés par la population, le climat ambiant de la cité et la disponibilité des partenaires et des intervenants.

Concernant les séances d'information à destination des mères de famille, l'ARIFA est le relais entre celles-ci et le CLJ.

L'association signale au CLJ les demandes et interrogations exprimées par ces femmes et le CLJ met en place les séances d'informations. L'ARIFA peut aussi orienter sur le CLJ des enfants connaissant des problèmes.

S'agissant de l'accompagnement des pères, le CLJ est à l'initiative des dispositifs existants : séances d'information, permanences d'accueil. En effet, en s'inspirant du travail effectué par les femmes-relais, le directeur du CLJ a décidé de s'occuper également des pères et a donc créé, en plus des séances d'information, un poste d'adulte-relais spécifiquement dédié à la prise en compte des pères.

Les permanences d'accueil de l'adulte-relais sont quotidiennes, 5 jours par semaine dont 3 matinées à la maison des services publics. Il apporte une aide ponctuelle, aux pères de famille essentiellement, sur le plan administratif concernant notamment des démarches auprès d'organismes tels que la CAF, la CPAM, la COTOREP, les établissements scolaires... Par méconnaissance ou négligence, les pères de famille ont parfois des difficultés à trouver des solutions à certains problèmes de la vie quotidienne.

Bilan/Évaluation

De manière quantitative, on peut mentionner les éléments de bilan suivants depuis le début de chacune des 3 actions :

- 18 séances d'information collective ont eu lieu regroupant 360 mères ;

- 28 séances d'information collective ont rassemblé 440 pères ;
- 341 entretiens individuels auprès des pères effectués par l'adulte-relais.

Concernant l'évaluation même de l'action :

- un bilan est établi chaque semaine par l'adulte-relais concernant l'accueil effectué quotidiennement ;
- à l'issue de chaque séance d'information à thème, une évaluation est réalisée permettant d'orienter le choix de la prochaine réunion ;
- un bilan est effectué tous les mois avec la directrice de la MSP ;
- un bilan annuel est adressé à la préfecture de la Seine-Saint-Denis et à la CAF.

Ce travail a permis de rassembler et de faire communiquer entre elles des personnes de culture et d'âge différents (de 30 à 70 ans), de créer un dialogue entre des personnes souvent isolées. Quelques mères ont souhaité participer aux séances destinées aux pères, mais cette démarche est encore rare, la barrière homme/femme étant encore présente.

Perspectives

Le CLJ police nationale poursuivra ses actions dans ce domaine, en se mobilisant davantage, mais progressivement. Les activités organisées au bénéfice des adultes s'imbriquent totalement dans la mission de prévention de la délinquance juvénile, conduite par le CLJ depuis 1990.

En effet, trop de parents ne savent pas décoder les signaux d'alerte d'une situation qui risque de dégénérer.

Les jeunes ont besoin d'aide, les parents également, surtout sur des sites en grande précarité sociale.

Dès lors, il s'agit, à travers ces actions, de permettre à la jeunesse d'évoluer dans de bonnes conditions et de s'imprégner de véritables repères pour accéder à une meilleure citoyenneté. Dans ces conditions, et afin de poursuivre le développement de cette démarche de soutien à la parentalité, le partenariat devrait être amené à s'enrichir.

OBSERVATION

Cette action offre un bon exemple d'activités impliquant plusieurs structures de proximité travaillant en partenariat, notamment les adultes-relais.

Cette action implique de plus des partenaires émanant de la politique de la ville, avec la présence, dans ce cas, d'un adulte-relais, et d'une maison des services publics dont l'objectif est de faciliter les relations entre habitants usagers et services en général.

La question de la prévention est abordée ici par le rôle, jugé essentiel, que doivent avoir les parents auprès de leurs enfants, mais aussi à travers l'aide qu'il faut leur apporter ponctuellement pour accomplir leurs tâches au quotidien.

Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine)

Conforter la cellule familiale : un espace parent-enfant

OPÉRATEUR

Espace parent-enfant
16, rue de l'Abbé-Derry
Issy-les-Moulineaux.

PARTENARIAT

Financiers

Ville d'Issy-les-Moulineaux,
Caisse d'allocations
familiales (CAF),
direction départementale
des affaires sanitaires et
sociales, conseil général,
et au démarrage la
Fondation de France.

Autres partenaires

Centre médico-
psychologique et centre
Chimène, médiathèque et
ludothèque, établissements
scolaires, structures petite
enfance, partenaires santé
ou sociaux, médecins...

Nature de l'action

Dispositif de soutien à la parentalité au moyen
d'un lieu d'accueil et d'écoute, de groupes
de parole, d'entretiens de médiation familiale,
d'ateliers à thèmes (relations parents-enfants ;
soutien scolaire parental ; questions d'enfants...),
de conférences-débats, d'animations,
de spectacles, de soirées dans les écoles...

Objectifs principaux

- Offrir aux parents habitant, travaillant ou ayant
un enfant scolarisé sur la commune, des actions
diversifiées de soutien à la fonction parentale.
- Les aider à assumer leur rôle de parents
en fonction des difficultés qu'ils rencontrent.
- Adapter les actions proposées à la diversité
des besoins et des demandes des parents.

Publics visés

Parents et autres membres de la famille : beaux-
parents, grands-parents, oncles-tantes, jeunes...

Lieux de déroulement

Espace parent-enfant ou dans d'autres lieux :
médiathèque, écoles...

Date de démarrage

Septembre 1999

Bruno JARRY – Directeur

**Véronique ROUSSEAU – Conseillère conjugale
et familiale – Chargée de mission**

**CLAVIM : centres de loisirs et d'animation de la ville
d'Issy-les-Moulineaux (centre administratif)**

47, rue du Général-Leclerc

92130 Issy-les-Moulineaux

Tél. : 01 41 23 83 40

C O N T A C T S

À l'origine

Une politique municipale valorisant la cohésion sociale s'est développée sur les bases d'une forte sensibilisation locale préexistante : un conseil communal de prévention de la délinquance (CCPD) particulièrement actif en matière de prévention, un groupe de travail départemental initié par la préfecture des Hauts-de-Seine dans le cadre du conseil départemental de prévention de la délinquance (CDPD) duquel est issue l'exposition interactive « Être parent aujourd'hui » accueillie en novembre 1998 à Issy-les-Moulineaux, un contrat local de sécurité (CLS) signé en 1998 intégrant le soutien des parents... Pendant neuf mois, une cinquantaine de partenaires diversifiés (services municipaux, travailleurs sociaux, équipes de santé, établissements scolaires, parents d'élèves, associations locales et extérieures...) ont été sollicités pour émettre leurs avis, suggestions et construire les partenariats présents ou à venir.

L'espace parent-enfant, présenté aux parents lors du Forum des associations de septembre 1999, a démarré son activité dès octobre 1999 et est reconnu comme l'une des actions phares mises en place par la municipalité dans le domaine de la prévention.

Intervenants

Trois personnes constituent l'équipe assurant le fonctionnement de l'espace parent-enfant. Des intervenants extérieurs rémunérés sont appelés pour les groupes de parole, les conférences-débats, les ateliers à thèmes...

Fonctionnement

Une équipe restreinte :

- un directeur de l'espace parent-enfant (CLAVIM) ;
- une psychologue clinicienne, thérapeute familiale psychanalytique ;
- une chargée de mission pour le fonctionnement quotidien de l'espace parent-enfant, l'accueil téléphonique, les relations avec les partenaires, les parents et les intervenants.

Les activités font appel à des compétences reconnues :

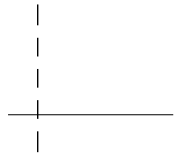
- une psychologue clinicienne pour l'accueil-écoute individuel et familial ;
- un psychologue clinicien psychanalyste et une pédopsychiatre psychanalyste pour les groupes de parole ;
- des intervenants spécialisés (sociologue, psychologue, philosophe, historien, psychiatre...) pour les conférences-débats ;
- des formateurs ou un spécialiste de l'éducation pour les ateliers à thèmes et les soirées dans les écoles ;
- des professionnels pour les spectacles.

Un suivi du projet est assuré par :

- un conseil scientifique et un comité de pilotage (suivi, évaluation) ;
- un réseau mobilisé au travers de quatre groupes d'appui réunissant des partenaires (culture, santé, social, éducation) et un groupe de parents (fédérations de parents d'élèves, associations ou collectifs de parents...).

L'information est relayée par :

- 250 partenaires locaux qui reçoivent et diffusent l'information en direction des parents ;
- 424 parents ayant demandé à recevoir l'information à leur domicile ;
- une plaquette annuelle, des tracts et affiches ;
- le journal municipal, les panneaux lumineux, un site internet.



Bilan/Évaluation

En 2002, l'espace parent-enfant a accueilli au titre :

- de l'accueil-écoute : 508 personnes dont 132 nouvelles ;
- des groupes de parole : 21 personnes ;
- des ateliers : 155 personnes ;
- des conférences-débats : 482 personnes ;
- d'une animation autour du jeu : 40 personnes ;
- d'un spectacle : 100 personnes, et du débat qui a suivi : 60 personnes.

Les retours de parents sont très favorables et ils soutiennent les actions engagées. Les intervenants signalent une synergie entre les différentes actions proposées par l'espace parent-enfant. Par ailleurs, cette action a permis à de nombreux partenaires de mieux intégrer le soutien des parents en fonction de leur objet social ; par exemple :

- la création d'un fonds parent-enfant à la médiathèque,
- la création d'un livret pour les parents « usagers » de la ludothèque.

OBSERVATIONS

L'expérience initiée par l'espace parent-enfant d'Issy-les-Moulineaux constitue un exemple qui s'appuie sur un partenariat ancien (plus de quinze ans au travers du CCPD devenu conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance [CLSPD] en 2002). L'intérêt réside dans une approche pluridisciplinaire assurée par des professionnels reconnus et dans la mobilisation d'un large réseau de partenaires locaux.

Trappes (Yvelines)

Un café des parents dans les établissements scolaires

OPÉRATEUR

Les médiateurs école-famille de Trappes

Activités habituelles

Différents modes de médiation entre l'école et les familles : médiation individuelle, concernant un enfant particulier ; médiation ciblée concernant l'aide à la résolution de conflit entre plusieurs parents et enseignants, autour d'une difficulté commune ; médiation collective afin d'initier de nouvelles formes de rencontres entre l'école et les parents autour de questions d'ordre général.

PARTENARIAT

Financeurs

FASILD, SAN de Saint-Quentin-en-Yvelines, conseil général, DDASS, mission ville de la préfecture des Yvelines, ministère d'Éducation nationale, conseil régional

Autres partenaires

La Ligue de l'enseignement des Yvelines est l'employeur des médiateurs.
Contact : Philippe PASCAL
18, boulevard
Saint-Antoine BP 77
78151 Le Chesnay cedex
Tél. : 01 39 23 82 92

CONTACTS

Nature de l'action

Mise en place d'un espace de parole, collectif, informel et souple, dans le cadre de l'école, destiné aux parents d'élèves, et en présence d'un médiateur.

Objectifs principaux

- Favoriser les rencontres des parents d'élèves entre eux pour qu'ils puissent se connaître et échanger autour de la scolarité des enfants, de l'école et de l'éducation.
- Favoriser un nouvel échange parent/enseignant, plus convivial et informel que les rencontres traditionnelles, et donc favoriser un climat serein.
- Favoriser l'expression d'une libre parole des parents.
- Banaliser leur venue dans l'école, et éviter que cette visite soit liée à une situation de crise.

Publics visés

L'ensemble des parents d'élèves des 7 écoles participant au projet.

Lieu de déroulement

Les rencontres ont lieu au sein des établissements (bibliothèque de l'école...).

Date de démarrage

Année scolaire 1997-1998.

Périodicité

Une à trois fois par trimestre suivant les écoles, durant l'année scolaire.

Cheikh Oumar BA, Aminata Oussman NIANG BA - Médiateurs
1, square Louis-Pergaud 78 190 Trappes
Tél.: 01 30 62 59 97

À l'origine

Située en banlieue ouest de Paris, Trappes regroupe environ 29 000 habitants ; la proportion de jeunes de moins de 20 ans est très forte (34,3 %) et la présence de population étrangère ou d'origine étrangère également (22,2 % au début des années 1990 pour 11 % de moyenne nationale). La ville est classée zone d'éducation prioritaire (ZEP) et est divisée en 3 réseaux d'éducation prioritaire (REP), totalisant 37 écoles rattachées à 3 collèges. Sur le plan scolaire, les résultats des écoles et collèges de Trappes aux évaluations de CE2 et 6^e sont chaque année bien en-dessous de la moyenne nationale (exemple : en 2000, évaluation de français en CE2: Trappes: 57,9 % et national: 72 %).

La médiation école/famille sur Trappes est née du constat effectué par les acteurs de la ZEP d'une faiblesse, voire d'une absence de relation entre l'école et les familles.

Ce fossé pouvait expliquer en partie l'échec scolaire de nombreux élèves.

Le recrutement de médiateurs, comme interfaces entre enseignants et parents, constituait alors un élément de réponse à ce problème. Initiée en 1993, la médiation école/famille se présente comme l'une des actions phares de la ZEP de Trappes.

En place depuis 10 ans, l'association a mis en place un certain nombre d'actions selon différents modes de médiations: individuelles, ciblées ou collectives.

Le café des parents est l'une de ces actions, et s'inscrit dans un mode de médiation collective.

Ce projet résulte d'un travail mené pendant plusieurs années pour mobiliser les parents auprès de l'école, pour leur permettre de faire part de leurs attentes, impressions, suggestions, et pour permettre aux enseignants de repenser globalement leur relation avec les parents.

Ce projet a vu le jour dans une école maternelle durant l'année scolaire 1997-1998, et est reconduit chaque année depuis cette date.

Intervenants

Est présent à chaque rencontre au moins un médiateur de l'association. L'équipe de médiateurs est mixte, composée de 3 personnes d'origine, de culture et de formation différentes.

Les enseignants sont présents sur une partie de la rencontre.

Plus ponctuellement, d'autres intervenants ont pu participer à ces échanges :

2 membres des réseaux d'aide et de soutien aux élèves en difficultés ;

1 infirmière et 1 médecin scolaires ;

2 membres associatifs ; 2 élus de la mairie de Trappes.

Fonctionnement

7 écoles, 4 maternelles et 3 élémentaires participent à cette initiative de café des parents.

L'accueil des parents se fait tous les mois ou toutes les 6 semaines, suivant les écoles.

Dans tous les cas, il se fait le samedi matin entre 9 h et 10 h 30 ou 10 h et 11 h 30.

L'accueil des parents est anonyme, et tous peuvent participer. L'école offre le café et les parents apportent régulièrement gâteaux et boissons.

Les enseignants peuvent rencontrer les parents pendant le temps de la récréation, par la suite les parents restent seuls avec le médiateur.

Les discussions sont libres et informelles, et le médiateur est avant tout le garant, auprès de l'école, des règles de fonctionnement. Il fait en sorte que les discussions portent bien sur les relations école/famille, l'éducation, le quartier.

Il veille également à une bonne répartition de la parole et peut être amené à relancer le débat. Exemples de thèmes abordés lors de ces rencontres : l'aménagement du temps de l'enfant, les services d'accueil de l'élève, la cantine, la sécurité dans et aux abords de l'école, les relations parents-enseignants, les devoirs, le suivi scolaire et les difficultés rencontrées dans ce domaine.

Bilan/Évaluation

En moyenne, lors de l'année scolaire 2002-2003, 32 enseignants ont participé à ces rencontres, 285 parents environ se sont mobilisés et 24 rencontres ont eu lieu.

De manière générale, les enfants sont assez fiers de voir leurs parents participer à ces groupes de parole au sein de leur école.

Néanmoins, il faut noter quelques freins et difficultés :

- difficulté de créer une dynamique de groupe (il est parfois difficile d'éviter la profusion des discussions en aparté) ;
- la mobilisation des enseignants n'est pas toujours facile (certains « n'osent » pas ou ne souhaitent pas aller à la rencontre des parents) ;
- certains cafés des parents peuvent décevoir par la faible participation des parents.

Perspectives

Développer le café des parents dans les autres écoles de la ville.

Deux nouvelles écoles ont exprimé leur souhait d'avoir un café des parents pour l'année scolaire 2003-2004, ce qui portera le nombre d'écoles adhérentes à ce projet à 9.

OBSERVATIONS

La relation parents-établissements scolaires est une composante essentielle afin d'assurer un bon parcours scolaire des enfants, quel que soit leur âge. Il s'agit ici de sortir d'un système où les parents rencontrent l'institution uniquement lorsqu'ils sont convoqués, et ce dans un cadre souvent contraignant (lié à de l'indiscipline, au moment des résultats scolaires...).

La présence de médiateurs qui connaissent, d'une part, l'institution, son fonctionnement et ses contraintes, et, d'autre part, les difficultés de parents qui l'appréhendent souvent mal, permet de poser les difficultés, de les mettre à leur juste place et d'œuvrer globalement pour le bien de l'enfant et de l'élève.

Nord-Pas-de-Calais

Des activités pédagogiques dans les quartiers : le Scientificobus

OPÉRATEUR

Association nationale
Planète Sciences
16, place Jacques-Brel
91130 Ris-Orangis

PARTENARIAT

Financeurs

Ministère délégué à la
Ville et à la Rénovation
urbaine sur la ligne
budgétaire Ville Vie
Vacances, collectivités
territoriales de la région
Nord-Pas-de-Calais

Autres partenaires

Communauté de
communes, Quartier Lille
Sud, centres
socioculturels, MJC,
les Francas, Planète
Sciences Picardie

Nature de l'action

Géré par l'association nationale Planète Sciences dans le cadre de Ville Vie Vacances, le projet Scientificobus a pour vocation d'offrir aux jeunes de la région Nord un accès aux activités scientifiques et participer ainsi à la progression de l'idée de développement durable au sein de la région.

Objectifs principaux

Le Scientificobus est centré sur un public de jeunes en difficulté et utilise la pratique d'activités scientifique et technique comme moyen de prévention. Il s'agit de :

- valoriser les compétences des jeunes concernés, leur redonner confiance et solliciter leurs capacités d'analyse d'organisation, et de réflexion ;
- favoriser le travail en équipe comme moyen de surmonter les étapes et les difficultés ;
- développer des clubs scientifiques et assurer un suivi grâce à la délégation régionale (nouveaux projets, expo sciences, formations...) ;
- consolider les partenariats sur le plan local.

Publics visés

Jeunes de 11 à 16 ans.

Lieu de déroulement

Région Nord-Pas-de-Calais.

Date de démarrage

Été 2003 (1^{er} juillet au 29 août 2003).

Périodicité

Tous les jours.

C O N T A C T

David VAN PEVENACGE
Tél. : 01 69 02 76 10 - David.van-pevenacge@planete-sciences.org

À l'origine

Planète Sciences a été créée en 1962, sous l'égide du Palais de la découverte pour encadrer les clubs scientifiques, afin de proposer une approche collective et expérimentale des sciences et des techniques.

Avec plus de 100 000 participants chaque année, Planète Sciences et ses 10 délégations territoriales permettent de rendre la science accessible au plus grand nombre de jeunes, des plus passionnés aux simples curieux.

De nombreux animateurs spécialisés soutiennent ainsi des projets d'animation et de formation de culture scientifique et technique.

Cette action est soutenue par de nombreux partenaires, en particulier les ministères. Les collectivités, quant à elles, occupent une place de plus en plus importante devant le développement territorial de l'expérience. Le Centre national d'études spatiales (CNES) par son soutien fondateur représente le partenaire historique.

L'ouverture vers le monde industriel et de la recherche, la collaboration avec les partenaires éducatifs et culturels, le rapprochement avec les mouvements d'éducation populaire... ont également défini le projet.

Le projet de Scientificobus est mené pour la première fois en région Nord-Pas-de-Calais, suite aux opérations menées dans la Sarthe et le Calvados lors des étés 2000 à 2002.

Intervenants

L'encadrement est assuré par des animateurs Planète Sciences et des animateurs locaux des structures accueillantes (maison de quartier, MJC, centres sociaux culturels...) sous forme de binômes opérationnels. Pour que le

travail soit le plus efficace possible entre les intervenants, un coordinateur organise des stages de formation et de préparation à l'animation des ateliers. Cette coordination permet enfin à chaque animateur de trouver, au sein de Planète Sciences une personne-ressources, capable d'assurer un soutien technique et pédagogique. Elle sera aussi garante du bon fonctionnement de chaque atelier.

Fonctionnement

Les contacts ont été pris avec les partenaires locaux dès le mois de mars et deux réunions ont été organisées dans les locaux des Francas du Pas-de-Calais et du Nord, afin de présenter l'opération et de préparer le fonctionnement au cours de l'été. Ces réunions ont regroupé les différents partenaires et ont donné lieu à un certain nombre d'actions à réaliser (envoi de plaquettes de présentation du Scientificobus, de fiches de pré-inscription, conventions d'accueil...). Les actions autour du Scientificobus se sont déroulées durant la période d'été, l'objectif étant de profiter des vacances scolaires pour toucher le maximum de jeunes.

Le Scientificobus se déplace autour des structures d'accueil où les jeunes ont l'habitude de se rendre (maison de quartier, centre de loisirs). L'animation se fait en étroite collaboration avec un animateur de la structure d'accueil connaissant le public et l'animateur du Scientificobus.

Il peut aussi être proposé des animations dans des sites dépourvus de structures d'accueil, le Scientificobus contenant tout le matériel nécessaire à la réalisation des activités proposées et au fonctionnement particulier des ateliers. Sa structure lui permet ainsi d'être autonome afin de réaliser des

animations en milieu ouvert. Il propose différentes expériences aux jeunes sous forme d'ateliers de sensibilisation ou d'ateliers d'initiation :

- la micro-fusée permet aux jeunes de construire et lancer leurs fusées ;
- le planétarium permet de projeter en plein jour le ciel nocturne et ainsi d'apprendre à s'y repérer, à identifier les principales constellations ;
- le ballon expérimental permet d'exploiter, dans les airs, des données (température, pression, prises de vues...) conçues et réalisées par ces jeunes ;
- la robotique, technologie qui associe plusieurs disciplines, met en jeu un faisceau de savoir-faire et de connaissances pratiques que les jeunes aborderont tout en s'amusant.

En complément, la visite d'un site industriel, la rencontre avec des professionnels ou la visite de lieux culturels permet aux jeunes d'aiguiser leur esprit critique dans le domaine scientifique pratiqué.

Bilan/Évaluation

Cette opération Scientificobus 2003, réalisée dans le cadre du programme Ville Vie Vacances, a accueilli des jeunes âgés de 7 à 16 ans. Les lieux de pratique des ateliers furent aussi bien des structures fixes du type CLSH, MJC, centres socioculturels que des lieux ouverts où les animateurs rencontraient directement les jeunes grâce au Scientificobus. Sur la durée de l'opération, le taux de fréquentation n'a pas diminué. Au total, les ateliers et stages ont permis à 670 jeunes en région Nord-Pas-de-Calais de pratiquer les sciences et techniques.

Perspectives

Il apparaît, aux vues des contacts pris avec les interlocuteurs locaux (responsables de structures, animateurs,

chefs de projets...), que la pratique des activités scientifiques et techniques est amenée à se développer dans les années à venir et répond à une réelle demande. Les retours des différents partenaires et les demandes d'ateliers provenant des acteurs de terrain incitent à reconduire cette opération pour l'année 2004. Parmi les projets possibles de développement de cette opération, l'association travaille, entre autres, à une version plus légère du Scientificobus permettant des interventions différentes dans les quartiers (formations des animateurs locaux) et la possibilité de fonctionner également durant d'autres périodes que les vacances d'été. La possibilité aussi de créer un club permanent dans une maison de quartier est étudiée, elle permettrait ainsi un meilleur ancrage des pratiques.

OBSERVATIONS

Planète Sciences est un bon exemple d'association travaillant sur plusieurs sites et qui propose, dans le cadre Ville Vie Vacances, des activités particulières de qualité à un public jeune qui n'y aurait sinon pas accès. Leur action est d'autant mieux accueillie qu'elle s'effectue en étroite complément avec les acteurs locaux, ce qui est un gage de réussite de ces opérations. Ainsi, Ville Vie Vacances atteint ses objectifs premiers qui sont de proposer des activités de qualité aux jeunes et de faire participer et vivre mieux les quartiers.

Saint-Hilaire-de-Riez (Vendée)

Un plan d'accueil des jeunes dans une station balnéaire

OPÉRATEUR

Mairie de
Saint-Hilaire-de-Riez

PARTENARIAT

Financiers

Ministère délégué à la
Ville et à la Rénovation
urbaine sur la ligne
budgétaire Ville Vie
Vacances, commune
de Saint-Hilaire-de-Riez

Autres partenaires

SEM Saint-Hilaire
Développement qui gère
le camping municipal des
Demoiselles, gendarmerie
nationale.

Nature de l'action

Favoriser un meilleur accueil, un meilleur encadrement et une intégration réussie des jeunes qui séjournent dans la commune avec l'aide du dispositif plan d'accueil des jeunes dans les communes touristiques (PAJECOT).

Objectifs principaux

- Offrir aux jeunes, encadrés ou non, de bonnes conditions de séjour à Saint-Hilaire-de-Riez par le biais d'informations et d'animations.
- Assurer une médiation permanente entre ces jeunes, la population locale et les autres vacanciers.
- Éviter les tensions et les discriminations.

Publics visés

Jeunes vacanciers, encadrés ou non.

Lieu de déroulement

Commune de Saint-Hilaire-de-Riez.

Date de démarrage

Juin 2002.

Périodicité

Juin, juillet, août.

CONTACTS

Fabrice BOULARD – Directeur de la communication
Moufid BOUCEKHINE- Coordinateur
Hôtel de Ville
BP 49 Saint-Hilaire-de-Riez
Tél.: 02 51 59 94 00

À l'origine

Le lancement du PAJECOT à Saint-Hilaire-de-Riez est né de plusieurs constats :

- discrimination de la plupart des campings privés à l'égard des groupes de jeunes désirant résider l'été sur la commune ;
- problèmes d'incivilités sur le seul camping (municipal) en capacité de les accueillir ainsi qu'aux abords ;
- recrudescence des actes de violence l'été, liée notamment au sentiment de rejet vécu par les jeunes, à l'absence de dialogue entre eux et les autres citoyens, à la défaillance de certains encadrants lors de séjours organisés.

Intervenants

En 2002, le PAJECOT a été élaboré avec SOS Racisme. Une équipe de huit animateurs médiateurs et agents de sécurité a été formée autour d'un coordinateur. Des bénévoles de SOS Racisme ont été présents tout l'été sur la commune. À l'époque, de très nombreux médias nationaux (TF1, France 2, France 3, LCI, M6, Canal +, *Libération*, *Le Monde*, RTL, RMC...) avaient consacré des sujets à cette expérience.

En 2003, l'équipe a été portée à onze personnes, toujours coordonnée par la même personne. Des bénévoles, issus notamment de l'association parisienne Les Lascars, ont été présents tout l'été sur la commune.

Fonctionnement

La base du dispositif a été installée au camping municipal des Demoiselles, seul à accueillir les groupes de jeunes l'été. Les valeurs qui avaient contribué à la réussite de l'opération 2002 (citoyenneté, respect de soi et des autres, politesse, propreté des

emplacements...) ont été à nouveau véhiculées par l'équipe du PAJECOT. Cette dernière a également eu pour tâche de diffuser en permanence aux jeunes des informations leur permettant de passer un bon séjour (informations pratiques mais également de sécurité, à l'exemple de l'interdiction des feux de camp dans les dunes et sur les plages), d'accompagner et d'encadrer des groupes sur des activités propres au dispositif ou proposées par la commune, d'intervenir en cas de tensions impliquant des jeunes durant la saison.

Bilan/Évaluation

Le bilan de la saison 2003 est globalement positif. Pour la seconde année consécutive, le camping des Demoiselles et ses abords ont été calmes, ce qui n'était plus le cas depuis plusieurs années. Sur l'ensemble de la commune, les incivilités et violences ont, d'après la gendarmerie, à nouveau baissé. Le capitaine commandant la compagnie de gendarmerie des Sables-d'Olonne a d'ailleurs adressé un courrier officiel au préfet de Vendée lui indiquant l'utilité d'un tel dispositif. Comme en 2002, les jeunes présents sur la commune (et notamment ceux issus de l'immigration) ont pu, par exemple, entrer en boîte de nuit (ce qui n'était plus le cas depuis de nombreuses années également) et bénéficier de nombreuses animations.

Perspectives

La commune de Saint-Hilaire-de-Riez souhaite renouveler le PAJECOT en 2004 dans la mesure où, et de l'avis de l'ensemble des personnes concernées (élus, commerçants, forces de l'ordre et, bien entendu, majorité des jeunes eux-mêmes), ce dispositif porte ses fruits.

La commune voisine de Saint-Jean-de-Monts, elle-même confrontée sur son territoire à une montée des incivilités pendant l'été, a émis le vœu de se rapprocher de Saint-Hilaire-de-Riez pour l'éventuelle mise en place d'un PAJECOT commun, plus efficace et plus réactif.

OBSERVATIONS

L'idée d'organiser l'accueil des jeunes dans les communes touristiques est née dans les années 1990. Elle fait suite à une augmentation du nombre des séjours de jeunes dans ces communes, que ce soit dans un cadre organisé, tel que le programme Ville Vie Vacances, ou pas. Suite à des incidents survenus lors de séjours dans certaines stations balnéaires ou de montagne, des expérimentations d'accueil et d'encadrement de ces jeunes ont été mises en place dès 1996 dans les départements de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales et de la Gironde (action connue sous le nom de plan littoral). C'est pendant l'hiver 1999-2000 que le premier plan d'accueil des jeunes dans les communes touristiques (PAJECOT) est créé à Serre-Chevalier dans les Hautes-Alpes. Fort de ces expériences, des ministères, des associations d'élus et des professionnels du

tourisme, sous la conduite de la délégation interministérielle à la ville, ont décidé de mettre en place un dispositif officiel. Une convention nationale a été signée le 19 juin 2000 et donne lieu à un suivi spécifique au plan national.

Ces plans visent à favoriser les échanges d'informations entre les départements d'origine et d'accueil pour que les séjours se déroulent dans les meilleures conditions possibles. Sept départements, avec plusieurs sites pour chacun d'entre eux, sont à ce jour concernés. Localement, ces plans associent professionnels du tourisme, forces de sécurité et tous ceux qui peuvent mener des actions de prévention et de médiation. Élaborés sur la base d'un diagnostic et reposant notamment sur des travailleurs sociaux, les PAJECOT fonctionnent concrètement grâce à une petite équipe de médiateurs implantée sur le site et grâce à la mise en place d'une cellule de veille regroupant les partenaires et se réunissant périodiquement pour faire un point sur la situation.

Marseille (Bouches-du-Rhône)

Un lieu pour écouter et orienter les jeunes

OPÉRATEUR

PASSERELLE (association loi 1901), dispositif mis en place par diverses structures intervenant sur le quartier concerné. Responsable : M. MARTY, président de l'association

PARTENARIAT

Financeurs

Politique de la ville (État, fonds d'action sociale, ville de Marseille)

Autres partenaires

Les structures de quartier à l'initiative de PASSERELLE et membres de cette association : Association départementale pour le développement des actions de prévention (ADDAP), Mission locale 13/14, Maisons des familles et des associations, Association sociale et culturelle du quartier Busserine (ASCQB)

Nature de l'action

Accueil de proximité et campagnes d'information. Droits des jeunes.

Objectifs principaux

- Répondre aux besoins d'information et d'orientation des jeunes du quartier.
- Personnaliser les échanges et initier un accompagnement adapté aux besoins.
- Constituer un relais d'information des autres structures du quartier et soutenir le travail en réseau entre les divers intervenants, visant à favoriser l'accès aux droits des jeunes.

Publics visés

Adolescents, jeunes adultes et environnement familial.

Lieu de déroulement

Quartier Busserine Saint-Barthélémy.

Date de démarrage

1992

C O N T A C T

Anne-Marie TAGAWA – Membre de l'ADDAP
Tél. : 04 91 98 05 80

À l'origine

Ce dispositif présente un contexte original dans la mesure où il positionne des acteurs de la prévention spécialisée au cœur d'un dispositif partenarial sur un quartier. En effet, au début des années 1990, plusieurs structures sociales s'interrogent sur la manière de répondre au besoin d'espace d'information et d'orientation pour les jeunes. Ensemble, elles créent pour ce faire une structure ad hoc où chaque organisme est représenté et mandatent le club de prévention du quartier pour animer la fonction d'accueil dans ce dispositif.

Intervenants

Éducateurs de rue de l'Association départementale pour le développement des actions de prévention (ADDAP) et structures partenaires du quartier.

Fonctionnement

Le dispositif PASSERELLE remplit plusieurs fonctions essentielles :

- une fonction accueil animée par les éducateurs de l'ADDAP : deux matinées et deux soirées de permanence par semaine sont assurées dans un local convivial situé en pied d'immeuble avec façade ouverte : accueil collectif ou individuel, réponse aux questions particulières, diffusion de documents ou travail d'écoute et d'orientation plus approfondi ;
- une fonction implicite est assurée par les éducateurs de rue : celle de prise de contact avec des jeunes en difficulté, appuyé sur un soutien concret favorisant le développement d'une relation de confiance et d'accompagnement ;

- une fonction information collective, avec l'organisation de campagnes d'informations thématiques, assurées par l'ensemble des partenaires impliqués notamment sur les droits des jeunes, les questions de nationalité, de santé, mais aussi l'organisation d'événements (forum, séances d'information,...) la conception et la diffusion de brochures et d'affiches, et des actions en milieu scolaire.

L'expertise développée sur les questions de droit et de nationalité induit un positionnement particulier de l'action sur le quartier. Depuis 2002, un almanach des actions d'été est diffusé, unissant associations et institutions scolaires et sociales, présentant toutes les actions loisirs, sports, culture, événements festifs de l'été pour favoriser l'information des jeunes et des familles.

Perspectives

Projets 2003-2004 : organisation de forums d'orientation à l'attention des scolaires et notamment des élèves de classe de 3^e concernant les filières existantes, les démarches à effectuer..., et diffusion des supports et outils de communication. Volonté d'élargissement du partenariat statutaire et opérationnel de PASSERELLE : avec des médiateurs sportifs et culturels et notamment l'association Médiation citoyen-relais Shebba, mais aussi avec l'association SOS Drogues International et leur point écoute parents-enfants.

OBSERVATIONS

Ce dispositif présente l'intérêt d'une double articulation : entre prévention spécialisée et partenariat inter-institutionnel d'une part, et entre action collective et accompagnement individuel confidentiel d'autre part.

Des éducateurs de rue au cœur du partenariat

L'implication de plusieurs structures dans le dispositif positionne d'une façon particulière le travail des éducateurs de rue du quartier.

En effet, l'action collective de l'ensemble des partenaires auprès des jeunes s'articule sans s'opposer au travail individualisé et confidentiel des éducateurs avec les jeunes suivis de façon plus spécifique. Bien au contraire, le réseau créé par ce dispositif fait de l'éducateur un relais de différents organismes, et donne à celui-ci des atouts et des outils pour répondre à l'ensemble des besoins des jeunes en appuyant le suivi éducatif sur d'autres actions.

L'accent est mis sur la proximité, la personnalisation de l'accueil, un accompagnement des démarches.

Ce qui distingue notamment ce dispositif d'un point information jeunesse (PIJ), c'est qu'il sert de point d'appui au travail propre des éducateurs de rue mené par ailleurs, facilite le contact et

permet l'établissement plus rapide d'une relation de confiance avec l'éducateur.

Action collective et accompagnement individualisé

Il faut noter qu'il y a une distinction très nette entre cet espace d'accueil et d'information, et les lieux de suivi éducatifs proprement dit, sur lesquels l'éducateur retrouve la déontologie, la culture et les principes professionnels de son champ d'action spécifique.

L'intérêt ici est dans l'élargissement des modes de rencontres possibles entre les jeunes et les éducateurs à travers des actions plus collectives et moins connotées.

Dans ces actions collectives, toutes les structures sont parties prenantes, avec en prime pour les éducateurs une reconnaissance « d'expertise » en matière de droit, notamment à travers la brochure spécifique réalisée et diffusée par PASSERELLE : « Branche-toi sur tes droits ».

Évry (Essonne)

Une cellule de veille éducative

OPÉRATEUR

Mairie d'Évry
Place des Droits
de l'Homme
91011 Évry Cedex

PARTENARIAT

Financeurs

Commune, conseil
général, délégation
interministérielle à
la ville, (fonds social
européen en perspective)

Autres partenaires

Commune, éducation
nationale, police
nationale, justice,
jeunesse et sports,
CAF, mission locale,
département,
sous-préfecture
(mission ville),
monde associatif local

Nature de l'action

Mise en place d'une cellule de veille éducative chargée de :

- repérer les enfants et les jeunes en rupture, ou en risque de rupture, éducative et/ou scolaire (ou de formation) ;
- construire un parcours individualisé mobilisant les ressources locales relevant de la prévention et de l'éducation.

Objectifs principaux

La cellule a pour objectif de coordonner l'action de tous les acteurs éducatifs locaux d'un même territoire, afin qu'ils identifient ensemble les situations de rupture scolaire et éducative des enfants et des jeunes, et qu'ils définissent des stratégies convergentes et concertées pour tenter d'apporter des solutions individualisées.

Publics visés

Jeunes de 3 à 22 ans en rupture ou en risque de rupture éducative et/ou scolaire (ou de formation).

Lieu de déroulement

L'ensemble du territoire communal.

Date de démarrage

Été 2002.

Périodicité

Le comité de pilotage se tient autant que nécessaire et au moins deux fois par an. Des cellules de veille technique se réunissent semestriellement ou trimestriellement, et des groupes restreints, en fonction des besoins.

CONTACT

Gérard PEYRONNET - Coordonnateur
Tél. : 01 60 91 61 12
g.peyronnet@mairie-evry.fr

À l'origine

En 2002, l'État a impulsé la démarche de la « veille éducative » sur l'ensemble du territoire national, celle-ci s'adressant plus particulièrement aux communes en contrat de ville. Évry a été la première commune de l'Essonne à lancer l'initiative d'une telle démarche dès le printemps 2002.

De nombreuses informations sur différentes situations d'échec, et sans solution, parvenaient en effet jusqu'à la mairie. De plus, Évry connaissait des phénomènes de rupture scolaire et éducative, ponctuels mais importants. À titre d'exemple, les taux de retard scolaire étaient, pour les établissements de la ville situés dans le bassin contrat de ville :

- en 6^e (première année du collège) de 7,5 % à 14,6 %, contre 4,8 % pour la moyenne départementale ;
- en 3^e (dernière année du collège) de 13,9 % à 21 %, contre 10 % pour la moyenne départementale.

Intervenants

Comme le stipulent les textes fondateurs, le maire est le garant de la veille éducative sur le territoire de sa ville. À ce titre, le député-maire d'Évry a recruté un coordonnateur dès le 1^{er} septembre 2002. Ce dernier était jusqu'alors principal-adjoint d'un des collèges de la ville, en réseau d'éducation prioritaire et classé « zone sensible » et « violence ».

Fonctionnement

La veille éducative suppose l'adhésion du plus grand nombre possible de partenaires éducatifs. À cette fin, un comité de pilotage a été mis en place afin de garantir les conditions du partenariat, dégager les grands axes

d'action et veiller aux bilans d'étape. Les partenaires institutionnels ont confirmé dès novembre 2002 leur adhésion à la démarche et sont tombés d'accord sur plusieurs points importants :

- la notion d'éducation partagée ;
- la notion d'obligation d'interventions précoces (dès la petite enfance) ;
- pour l'âge de l'obligation scolaire, la nécessité de signaler plus rapidement l'absentéisme et de trouver des solutions adaptées pour éviter les exclusions définitives des établissements ;
- pour les jeunes plus âgés en situation de rupture(s), la nécessité d'une meilleure mise en commun des actions éducation nationale, mission locale, protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), services jeunesse et prévention sécurité de la ville, et de travailler, en amont de l'âge de la fin d'obligation scolaire, sur la prévention de la sortie du système scolaire ;
- le double impératif d'impliquer les jeunes eux-mêmes dans la recherche de solutions à leur rupture et de conforter la parentalité.

Les partenaires ont également abordé les questions touchant à l'information partagée, à la confidentialité et au secret professionnel comme points essentiels, et ont souhaité élaborer une charte déontologique. Or, dans la mesure où un groupe de travail départemental réfléchissait depuis déjà plusieurs mois à la rédaction d'une charte, il a semblé contradictoire qu'une charte soit élaborée au seul échelon local.

Tous les partenaires institutionnels ont néanmoins demandé que le signalement, l'analyse et le traitement des situations individuelles commencent le plus tôt possible. Ainsi, la veille éducative a débuté concrètement son travail dès le premier trimestre 2003, sous l'égide de cellules de veille technique, qui doivent appliquer les principes énoncés en

comité de pilotage. Ces cellules réunissent les professionnels de terrain des institutions concernées. Elles sont au nombre de trois, en fonction des âges (de 3 à 10 ans, de 10 à 16 ans, de 16 à 22 ans et plus si nécessaire), chacune couvrant l'ensemble du territoire communal.

Pour leur première série (premier trimestre 2003), ces réunions ont rassemblé chacune entre 20 et 25 personnes. Malgré l'accord des instances décisionnelles des diverses institutions au sein du comité de pilotage, plusieurs professionnels de ces mêmes institutions ont exprimé dans ces cellules des points de vue de principe. Les échanges ont donc souvent porté sur des questions touchant à la méthodologie, au positionnement des uns et des autres. L'évocation des situations individuelles, pourtant a priori anonymes, est de ce fait restée exceptionnelle.

Pour palier cet état de fait, il a été prévu de confier au coordonnateur le soin de réunir autant que de besoin, et suivant une chronologie liée au surgissement des situations (leur mise en évidence pouvant venir de tout acteur éducatif), des groupes de travail plus restreints, pour traiter les cas individuels signalés. Ce principe, assimilable au « cas par cas », est désormais largement mis en œuvre. Il produit ses effets et permet que des situations soient traitées très concrètement et toujours dans une réelle logique inter-partenariale. Cependant, parce qu'elle prend beaucoup de temps et d'énergie, cette méthode ralentit la possibilité de réunions du comité de pilotage et des cellules de veille technique au rythme initialement prévu. Pour cette raison, les groupes constitués pour traiter

chaque situation individuelle s'élargissent à chaque fois que de besoin par cercles excentriques et, si nécessaire, aux cellules de veille technique ; celles-ci permettent alors l'indispensable harmonisation des pratiques sur le territoire communal.

Bilan/Évaluation

Après une année de mise en œuvre réelle de la démarche sur la ville, environ 130 situations individuelles ont été identifiées. Les statistiques ne sont pas encore établies sur l'année, mais on peut consulter celles qui concernent les 90 cas identifiés au début mai 2003, soit environ après 6 mois de travail réel. Il convient donc de bien lire ces statistiques à l'aune de ce court délai d'observation ; il faut aussi rappeler que les cas identifiés n'ont pu l'être que parce que des acteurs éducatifs ont bien voulu les porter à la connaissance de la veille éducative, ce qui relativise les chiffres.

Concernant le signalement des situations, environ un tiers est le fait des jeunes eux-mêmes, 10 % de leurs parents ; un quart provient de l'éducation nationale (chefs d'établissement, assistantes sociales, concernant des élèves sous leur responsabilité ou non), 18 % d'un habitant usant de son pouvoir citoyen vers le coordonnateur directement, 11 % d'un service municipal ou d'une institution autre que l'éducation nationale.

83,7 % des situations connues concernent des garçons, contre 16,3 % de filles. 3,5 % ont moins de 6 ans, 13 % ont entre 6 et 12 ans, 20 % de 13 à 15 ans, 25,5 % de 16 à 17 ans et 36 % de 18 à 20 ans.

Pour la catégorie des 13-15 ans, trois sont déscolarisés et trois en menace

immédiate de l'être. Les 3 cas de déscolarisation sont suivis par divers partenaires éducatifs (dont protection judiciaire et jeunesse [PJJ] et médecine) et il ne peut y être remédié en l'état actuel.

Pour la catégorie des 16-17 ans, 4 sont déscolarisés (ou sans cursus de formation) et 5 en menace immédiate de l'être. Ici, l'objectif visé n'est pas forcément la re-scolarisation au sens strict du terme.

Le reste des cas signalés concerne des jeunes relevant de l'obligation scolaire (6 à 16 ans) manifestant des problèmes comportementaux, moins lourds bien que posant problème.

Analyse du suivi : environ 27 % des cas, sont seulement signalés ; 25 % font l'objet d'un suivi effectif par au moins 2 partenaires éducatifs ; 28 % font l'objet d'un suivi plus poussé (parfois plusieurs partenaires éducatifs), l'issue n'étant pas achevée mais semblant favorable ; 2,3 % font l'objet d'un suivi très élaboré pour lequel l'issue favorable est probable mais dans des délais longs ; 11,6 % peuvent être considérés comme actuellement résolus de manière favorable.

Perspectives

La démarche de veille éducative amène les acteurs éducatifs à des pratiques partenariales concertées, parce qu'elle met les uns et les autres en relation de travail sur des situations concrètes. Elle est donc en quelque sorte le laboratoire d'un projet éducatif local partagé.

Cet élargissement du champ d'action de la veille s'impose particulièrement dans le domaine de la relation parents/institutions/jeunes. À ce titre, le coordonnateur de la veille éducative a été amené à s'impliquer dans le

développement de contacts et d'échanges, en particulier avec toutes les associations œuvrant dans la relation aux parents et dans le confortement de la parentalité.

Plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu. Des actions sont en cours d'élaboration. Elles visent dans un premier temps à une meilleure connaissance des dispositifs existants par les acteurs eux-mêmes puis par les usagers, enfin à la construction d'actions collectives, dont l'implantation d'une maison des parents et des éducateurs.

Au-delà de constats parfois modérément optimistes dans les premiers mois, le concept de veille éducative est désormais en train de progresser sur le territoire de la ville. Parce qu'elle suppose que s'instaure la confiance entre tous les partenaires, il faut du temps pour que s'installe une démarche de « bienveillance » éducative autant que des « résultats » – plus ou moins immédiats – obtenus dans la résolution de situations individuelles de rupture. C'est dans la diffusion de cette culture commune que résident les chances de réussite de la veille éducative.

OBSERVATION

Au début du quatrième trimestre 2003, cinq communes sont désormais engagées dans la même démarche sur le département de l'Essonne et une soixantaine sur l'ensemble du territoire national.

Cergy (Val-d'Oise)

Une charte en faveur des mineurs et jeunes majeurs en difficulté

OPÉRATEUR

Ville de Cergy
Département vie sociale
Direction de l'action sociale et de l'insertion
Hôtel de ville
12, rue de l'Abondance
95801 Cergy-Pontoise
BP 8 000

Activités habituelles

Missions obligatoires liées aux collectivités locales et politiques volontaires en direction de la jeunesse.

PARTENARIAT

Financeurs

Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence - ADSEA (prévention spécialisée, action éducative en milieu ouvert [AEMO]), protection judiciaire de la jeunesse (service éducatif auprès du tribunal [SEAT], centre d'action éducative [CAE]), service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), éducation nationale, conseil général du 95 (service social départemental, aide sociale à l'enfance), mission locale.

Nature de l'action

Favoriser un travail en réseau et animer un groupe d'intervenants sociaux aux différentes logiques d'actions pour optimiser les services rendus aux publics.

Objectifs principaux

- Dynamiser le travail de coopération des différents acteurs en favorisant la connaissance des missions de chacun et en fédérant les efforts autour d'objectifs partagés et territorialisés.
- Tendre à adapter les pratiques professionnelles du travail social à l'évolution des problématiques rencontrées dans les quartiers.
- Donner de la lisibilité au travail social en mettant en valeur les actions menées et en étant un espace ressources pour les acteurs de terrain.

Publics visés

Mineurs, jeunes majeurs en situation de délinquance et leurs parents.

Lieu de déroulement

Mairie de Cergy.

Date de démarrage

Fin 1999. Signature d'une charte le 20 juin 2002.

Périodicité

Rencontres mensuelles des cadres représentants les différents signataires et les partenaires. Rythme de rencontres plus soutenu en fonction des actions.

Frédérique PONS – Responsable du service médiation éducative
Direction municipale de l'action sociale et de l'insertion
Tél. : 01 34 33 44 10
Fax : 01 34 33 77 06

C O N T A C T S

À l'origine

Ce projet est né de la volonté municipale de favoriser la cohérence des prises en charge des mineurs et jeunes majeurs en difficulté sur la ville de Cergy.

Cette démarche a été réaffirmée à la suite d'un viol collectif dans un quartier mettant en cause 9 mineurs dont 7 ont été incarcérés, qui a mis en évidence la segmentation des prises en charge éducative. Elle a été mise en œuvre dans le cadre du contrat local de sécurité de Cergy-Pontoise, et se rattache maintenant au conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

Intervenants

ADSEA: chefs de service ou directeur de service de la prévention spécialisée, directrice du service AEMO.

Éducation nationale: conseillère technique chargée du service social en faveur des élèves.

Service pénitentiaire d'insertion et de prévention directeur adjoint.

Conseil général: responsable de la circonscription d'action sociale, responsable de l'équipe locale de l'aide sociale à l'enfance.

Protection judiciaire de la jeunesse: directeur du CAE, directrice du SEAT.

Mission locale: directrice.

Commune: directeur du service prévention sécurité, représentant du groupe des directeurs d'antenne de quartier et responsable du service de médiation éducative.

Fonctionnement

La commune et plus précisément le service de médiation éducative permet la coordination de ce partenariat. Il a créé des lieux de régulation qui

permettent un meilleur échange entre les logiques professionnelles de chacun ainsi qu'une reconnaissance mutuelle.

Dans ce cadre, des rencontres restreintes aux membres du groupe sont organisées chaque mois, et, lorsque la situation l'exige, des cellules de crise sont mises en place par le service de médiation éducative, qui rassemble les différents partenaires. L'idée est de parvenir à une prise en charge cohérente des jeunes en difficulté. Ce partenariat s'est concrétisé par la signature d'une charte en 2002. Il se traduit aussi par :

- l'organisation de journées à thèmes pour les professionnels de la ville et des services concernés ayant pour mission de développer des actions en direction des familles et des jeunes ainsi que ceux œuvrant pour la protection de l'enfance, la prévention ou le traitement de la délinquance ;
- des contacts spontanés entre services d'institutions différentes, entre autres la prévention spécialisée concernant des situations particulières de jeunes se manifestant dans les quartiers afin de partager de l'information, d'adapter les postures professionnelles en fonction de ces situations, d'être plus cohérent dans les interventions ;
- des échanges sous la forme de stages entre professionnels (prévention sécurité/prévention spécialisée, correspondants collégiens/prévention spécialisée par exemple) ;
- des rencontres prévention spécialisée/police nationale autour d'événements dramatiques (le meurtre d'un jeune sur la commune voisine a eu des répercussions sur Cergy et une rencontre entre ces deux partenaires a permis aux uns et aux autres de mieux cerner le processus ayant abouti au drame ainsi que de mieux appréhender les logiques d'intervention de chacun) ;
- des actions collectives touchant un public en risque de délinquance connu

d'un service (par exemple, utiliser les moyens de la prévention spécialisée comme les chantiers d'insertion ou l'auto-école pour un groupe de collégiens en difficulté connu par le service de médiation éducative), pour assurer une continuité éducative sur des temps et des espaces différents, les sensibiliser aux règles de socialisation et aux contraintes de la vie quotidienne, leur donner des repères avec des personnes ressources de proximité, etc.

Bilan/Évaluation

Assiduité des membres du groupe qui reconnaissent la valeur ajoutée du travail en réseau et qui, en dehors de ces temps de rencontres, ont consolidé des liens et des procédures de travail collectif.

Il est indispensable de compter sur le temps pour constituer le réseau, le consolider, et le rendre plus efficace dans le but de rendre plus cohérent les interventions éducatives à tous les niveaux.

Perspective

Aller progressivement vers le public pour des actions de sensibilisation et de prévention des violences en faisant participer des groupes de jeunes et/ou de parents.

Créer un réseau de professionnels ayant pour but de prendre en charge collectivement les situations familiales en détresses multiples.

OBSERVATIONS

L'action mise en place par la commune de Cergy offre un bon exemple de concertation et d'animation dans le domaine de la prévention précoce et de la délinquance.

Ce dispositif est à rapprocher par rapport au travail mené dans le cadre de la veille éducative sur d'autres sites.

Ces partenariats innovants ont pour première étape la mise en place d'une concertation méthodique. L'action de Cergy offre un bon exemple de partenariat développé et acté grâce à un texte, et donc un cadre, de référence.

Département de l'Hérault

Gendarmerie nationale - Éducation nationale : un partenariat au cœur de l'école

OPÉRATEUR

Gendarmerie nationale.
Brigade de prévention
de la délinquance juvénile
(BPDJ) de l'Hérault
171, avenue du Général
de Gaulle
Caserne Vauban
34401 Lunel

PARTENARIAT

Financeurs

Gendarmerie nationale,
éducation nationale,
comité d'éducation
à la santé et à la
citoyenneté (CESC)

Nature de l'action

Point écoute gendarmerie: interventions de la gendarmerie nationale auprès des établissements scolaires pour sensibiliser les élèves à différentes problématiques.

Objectifs principaux

- Renforcer le partenariat avec l'ensemble des personnels de l'éducation nationale.
- Instaurer un climat de confiance entre les adolescents et les forces de l'ordre.
- Engager un dialogue constructif sur les thèmes comme la drogue, les violences, le racket, les dangers d'Internet.

Publics visés

Classes de CM2, 6^e, 5^e, 4^e, 3^e et seconde.

Lieux de déroulement

Les écoles primaires, les collèges et les lycées du département de l'Hérault.

Date de démarrage

Année scolaire 2002-2003.

C O N T A C T S

Brigade de prévention de la délinquance de l'Hérault
Tél. : 04 67 83 06 23
Chef d'escadron DALIER, direction générale
de la gendarmerie nationale
Tél. : 01 53 65 45 19

À l'origine

En 1999, est créée la brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) à Lunel. Il s'agissait alors de renforcer le partenariat avec l'éducation nationale dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

Intervenants

Les six sous-officiers de la BPDJ, trois formateurs relais antidrogue (FRAD) et des référents-jeunes associés à la démarche.

Fonctionnement

La BPDJ n'intervient dans les établissements que sur demande des chefs d'établissement. Ces interventions sont groupées sur une semaine ou deux semaines par établissement et ce en fonction du nombre d'élèves ; les dates sont fixées en accord avec les chefs d'établissements. Ces opérations de prévention sont dénommées « semaine de prévention gendarmerie nationale-éducation nationale ».

Les actions de prévention se développent autour de quatre modules, qui ont été définis et organisés par la BPDJ :

- le rappel de la loi qui présente les différentes infractions et leur classification, la responsabilité pénale de chacun... ;
- les violences verbales, physiques, sexuelles, la maltraitance ;
- la toxicomanie qui permet d'aborder, avec les plus jeunes, les différentes drogues, la législation, les raisons de se droguer... et, avec les plus âgés, des sujets plus élaborés qui font appel à la réflexion ;
- les dangers d'Internet : ce module

permet de présenter la législation concernant Internet, les sites dangereux et illégaux...

Le programme de prévention est adapté en fonction des différents publics scolaires. Les modules ne sont pas les mêmes selon que l'on s'adresse à des élèves de CM2, de 6^e ou de seconde. L'accent a été mis sur certains thèmes en fonction des problématiques propres à chaque établissement.

Les sous-officiers interviennent dans chaque module, mis à part celui sur les toxicomanies présentées par des personnels spécialisés, les formateurs relais antidrogue. De même, le module concernant internet est animé par un seul gendarme de la BPDJ, spécialiste de cette question.

La BPDJ a également souhaité associer à ses actions les référents-jeunes, gendarmes volontaires et motivés qui sont les relais pour les jeunes sur le terrain.

Les enseignants sont systématiquement présents lors des interventions. La BPDJ essaie au maximum de faire concorder le thème d'intervention avec un cours proche (ex. : le rappel de la loi pendant les cours d'éducation civique, la toxicomanie pendant les cours de sciences de la vie et de la terre...). Les personnels de l'administration scolaire tels que les infirmières, les conseillers principaux d'éducation... peuvent également être associés aux différentes interventions.

Une réunion avec les parents d'élèves est organisée à la demande du chef d'établissement, ce qui permet de faire le point avec les parents et de leur expliquer ce qui a été présenté à leurs enfants. Les sous-officiers de la BPDJ préfèrent rencontrer les parents après les interventions, ce qui leur permet de savoir comment réagissent

les enfants, ce qu'ils retiennent et, éventuellement, ce qu'il déforment. L'ensemble des modules réalisés est disponible sur CD-ROM et fait l'objet d'une vidéo projection.

Bilan/Évaluation

Pour l'année scolaire 2002–2003, les différents intervenants ont rencontré 14 710 élèves sur 709 heures de prévention pour un ensemble de 67 établissements.

Concernant le module « toxicomanie » : certains jeunes, soit pour eux-mêmes, soit pour un camarade, ont demandé de plus amples informations aux FRAD sur la drogue. Par ailleurs, les actions menées dans ce domaine ont permis de recueillir de nombreux renseignements sur des trafics existants au sein de certains établissements scolaires. En relation avec les chefs d'établissement, des enquêtes ont été diligentées par les unités territorialement compétentes et ont permis l'interpellation de plusieurs personnes (mineurs et adultes).

Concernant le module « violences » : les séances d'information et de prévention ont permis à certains jeunes de dépasser leur appréhension pour signaler des faits de violences physiques ou sexuelles ainsi que des affaires de racket à l'école ; les signalements ont généralement été faits par les chefs d'établissement.

Ces différents rencontres font l'objet d'un intérêt croissant et la BPDJ est de plus en plus sollicitée par l'éducation nationale.

Toutes les opérations initiées pour l'année 2002–2003 sont reconduites pour l'année scolaire 2003–2004.

La BPDJ intervient également et de plus en plus auprès du rectorat ou de l'IUFM sur des thématiques telles que l'absentéisme scolaire, les violences ou l'obligation de signalement.

Rosny-sous-Bois (Seine-Saint-Denis)

Une passerelle entre travailleurs sociaux et commissariat

OPÉRATEUR

Commissariat de police de Rosny-sous-Bois/Villemonble
20, rue Lech-Walesa
93110 Rosny-sous-Bois
Tél. : 01 48 55 80 00

PARTENARIAT

Financiers

Le conseil général pour la part de ses services et associations subventionnées.
L'État pour le financement du commissariat.
Pas de financement spécifique à cette action.

Autres partenaires

L'association Ville et Avenir, les circonscriptions aide sociale à l'enfance (ASE), protection maternelle et infantile (PMI) et service social de secteur

Nature de l'action

Organiser des rencontres régulières entre les services de police et les travailleurs sociaux intervenants à Rosny-sous-Bois/Villemonble.

Objectifs principaux

Essayer de mettre en place, dans le respect des règles éthiques et déontologiques de discrétion sur la vie privée et de secret professionnel, des prises en charges sociales pour des personnes connaissant des difficultés et repérées principalement par l'intermédiaire des services de police secours.

Publics visés

Personnes connaissant des difficultés, enfants, adultes, familles en contact avec les forces de police à l'occasion de la saisine et des interventions de celles-ci.

Lieu de déroulement

Rosny-sous-Bois.

Date de démarrage

Année 2002

C O N T A C T S

Jean-François GANCEL – Directeur de l'association Ville et Avenir, service de prévention spécialisée
Tél. : 01 48 54 17 20
Muriel SOBRY – Commissaire de police, commissariat de Rosny/Villemonble
Bénédicte GUILLOT - Responsable de circonscription de travail social
Tél. : 01 48 55 80 00

À l'origine

Ce dispositif est parti d'un constat réalisé à l'occasion des rencontres préparatoires au contrat local de sécurité (CLS) de Rosny/Villemonble. En effet, il est apparu que les services de police avaient connaissance lors de leurs interventions de situations sociales difficiles (cas de maltraitance, conflits conjugaux, problèmes de voisinage, situations de détresse, personnes isolées, problèmes d'hygiène...), qu'ils étaient dans l'impossibilité de traiter et qui ne relevaient pas de leurs compétences. Après s'être interrogé ensemble sur les limites, missions et fonctions de chacun, il a été décidé, à titre expérimental, de mettre en place une coordination entre les services sociaux volontaires et le commissariat. En lien avec la commissaire de police et l'association Ville et Avenir, les services sociaux se sont mobilisés dans ce projet partenarial.

Le but est de venir en aide, d'échanger, éventuellement de rechercher des modes de réponses aux situations signalées au service police secours et qui, après un constat de la police, sont orientées sur les services sociaux. À aucun moment, il n'a été question de l'inverse, c'est-à-dire de renseignements qui seraient donnés par les travailleurs sociaux à la police.

Fonctionnement

Les responsables des services sociaux (directeurs ou chefs de service) et le commissaire et/ou son adjoint se retrouvent régulièrement, et autant que de besoin, afin d'évoquer certaines situations rencontrées par les gardiens de la paix pendant leur service et révélatrices de problèmes sociaux. À l'issue de cette rencontre, les travailleurs sociaux se saisissent des

situations et essaient d'élaborer des solutions permettant une prise en charge des problèmes sociaux. Les éducateurs de rue peuvent agir directement sur le terrain, en prenant contact avec un voisin ou avec la personne directement concernée pour des situations de détresse, d'isolement... Le commissaire est informé de la réponse envisagée.

Ce dispositif passerelle remplit cinq fonctions essentielles :

- une fonction alerte dans le repérage des situations sociales non détectées ;
- une coordination avec les services de police présents 24 heures/24 et en première ligne ;
- une mutualisation des compétences, des savoir-faire, des missions au niveau social ;
- une prise en charge de situations qui resteraient inconnues sans ce dispositif ;
- une amélioration de la couverture sociale en ouvrant les services sociaux à ceux qui en sont éloignés.

Évaluation

La première évaluation est en cours, mais d'ores et déjà, il est possible de dire que ce dispositif a participé au décroisement de deux fonctions sociales majeures souvent mises en opposition, police/travailleurs sociaux, qu'il a permis de prendre en charge d'un point de vue social des situations de maltraitance d'enfants et d'adultes, et de prendre connaissance de situations d'isolement et de détresse avérées (femmes battues...).

Perspectives

Cette action a en particulier permis la prise de conscience du problème des violences faites aux femmes toutes tranches d'âges confondues, et de

mettre en place une formation sur site autour de cette thématique. Elle a en outre amélioré le partenariat et le travail en réseau d'acteurs sociaux.

OBSERVATIONS

Cette expérience illustre d'une manière originale le partenariat qui peut être développé entre la police et les acteurs du travail social, autour de la volonté de prendre en compte des maux sociaux révélés à la faveur de certaines interventions de la police.

Ce dispositif a amélioré la coordination des différents services sociaux et a favorisé la mutualisation des moyens, des compétences et des savoirs.

Il a permis la mise en place d'actions collectives et a expérimenté la notion encore floue de secrets partagés.

Il met également en évidence l'implication de la prévention spécialisée dans un partenariat opérationnel et la complémentarité des interventions de celle-ci par rapport à des situations qui échappent parfois aux travailleurs sociaux intervenant sur mandat.

Agglomération de Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Argent de poche : des chantiers pour les jeunes

OPÉRATEUR

Association ID'Jeunes.
Direction départementale
de la protection judiciaire
de la jeunesse (DDPJJ)
25, bd Joffre
54000 Nancy
Tél. : 03 83 35 11 40

PARTENARIAT

Financeurs

Contrat de ville, OPAC
de Nancy, ville de Nancy,
ville de Maxéville

Autres partenaires

Mission locale de Nancy

Nature de l'action

En échange d'argent de poche, des travaux d'utilité sociale (petits travaux de peinture, encadrement de manifestations comme le défilé de Noël, de distribution de tracts, contrôle...) sont réalisés par les jeunes dans leurs propres quartiers.

Objectifs principaux

- Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie.
- Valoriser aux yeux des adultes le travail effectué par les jeunes.
- Améliorer l'image et le comportement des jeunes sur le quartier.

Publics visés

Jeunes de 16 à 21 ans domiciliés dans les sites de la politique de la ville.

Lieux de déroulement

Agglomération de Nancy: quartier du Haut-du-Lièvre, des Aulnes de Beauregard, d'Haussonville, et dans le centre ville de Nancy (Charles III, Saint-Nicolas, Lobau, rue de Tomblaine, René II).

Date de démarrage

Avril 1997

Périodicité

Toute l'année (essentiellement hors vacances scolaires).

CONTACT

Jean-Jacques PATIER
Conseiller technique à la DDPJJ
Tél. : 03 83 85 11 40

À l'origine

À la suite de violences urbaines et de dégradations, l'opération « Argent de poche » répondait aux objectifs de connaître les jeunes du quartier, de leur permettre de s'impliquer dans la vie de leurs quartiers et de leur procurer de l'argent de poche. L'opération a été mise en place en avril 1997 à l'initiative conjointe des villes de Nancy et de Maxéville, de l'OPAC de Nancy, de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), en partenariat avec la mission locale de Nancy et avec le soutien de l'État au titre du contrat de ville de l'agglomération de Nancy. L'association ID'Jeunes en assure le support associatif.

Intervenants

Solidement implantée, en particulier dans le quartier du Haut-du-Lièvre où elle est devenue une véritable institution, c'est une opération lourde sur le plan humain. En effet, le pilotage, l'animation pédagogique, l'encadrement et la logistique impliquent environ 20 personnes (personnels de la PJJ, de l'OPAC de Nancy, des MJC Beauregard, Desforges, Pichon) qui interviennent en permanence ou plus ponctuellement dans le dispositif. On notera que des « anciens » sont maintenant devenus encadrants de chantiers.

Fonctionnement

Basée sur un ancrage institutionnel fort, l'action consiste à proposer aux jeunes des chantiers rémunérés chaque semaine (c'est la « paye » du mercredi), en argent liquide, sur la base du SMIC horaire.

Chaque semaine une quinzaine de chantiers de 6 jeunes sont réalisés. Le salaire maximum est de 28 euros par mois (l'équivalent d'une place de cinéma par semaine) correspondant à 2 chantiers de 2 h 15 de travail d'utilité collective, plus 15 minutes de goûter. Au regard de l'augmentation du SMIC, les chantiers ont été portés à 15 euros en septembre 2003.

Environ 1000 jeunes se sont inscrits et ont participé à l'opération. Il s'agit essentiellement de scolaires (80 %) ayant moins de 18 ans. La proportion de garçons et de filles est sensiblement la même.

L'opération est inscrite dans le contrat local de sécurité. Elle prend place dans les actions de prévention de la délinquance et la politique judiciaire de la ville mise en place par les services de la justice.

Sur un plan éducatif, « argent de poche » cumule un certain nombre d'objectifs qui participent à une évolution favorable des jeunes bénéficiaires et contribuent à la vie et à la paix sociale dans les quartiers :

- elle permet à des jeunes de milieux modestes de disposer d'argent de poche ;

- elle confronte tous les participants à des règles simples et à des objectifs accessibles ;

- elle développe la culture de la contrepartie et évite l'assistantat ;

- elle favorise une appropriation positive de l'espace public ;

- elle permet d'appréhender les notions d'intérêt et d'utilité collective ;
- elle valorise l'action des jeunes vis-à-vis des adultes ;

- elle concourt à une image positive des institutions ;

- elle soutient un dialogue avec les jeunes et une (re)connaissance mutuelle ;

- elle provoque des rencontres avec les personnes qui agissent au service du quartier ;

- elle sensibilise au monde du travail et au travail rendu par les personnes des services ;

- elle participe à la lutte contre l'inactivité.

Sur un plan financier, « Argent de poche » représente en 2003 un investissement de 97 000 euros dont : 30 000 euros pris directement en charge par l'OPAC de Nancy ; 29 000 euros par la commune de Nancy ; 6 000 euros par la commune de Maxéville ; 32 000 euros État via le contrat de ville de Nancy.

Bilan/Évaluation

Depuis sa création et sans incident notable, cette opération totalise environ 17 000 chantiers soit plus de 38 000 heures de travaux réalisés par les jeunes dans leur propre quartier et au bénéfice direct des habitants.

Perspectives

L'opération « Argent de poche » remporte un succès important et constitue un support qui permet de rencontrer et de connaître la quasi-totalité des jeunes de quartiers et de les engager à s'investir dans l'espace public. Sa pérennité financière est assurée par une convention pluriannuelle. Sur le plan éducatif, l'opération n'est pas viable sans un appui solide des institutions et un engagement fort du bailleur.

Avec le temps, les deux difficultés essentielles à surmonter sont d'éviter que l'opération ne devienne un dû et que les institutions en perdent la maîtrise.

OBSERVATIONS

« Argent de poche » est une action qui permet de faire un lien, souvent évoqué mais rarement réalisé concrètement, entre la prévention de la délinquance et l'insertion, sociale voire professionnelle. L'ancrage local des activités permet, en outre, de donner aux jeunes une image positive du quartier et aux habitants une image positive des jeunes eux-mêmes. Cette action implique de plus de nombreux partenaires, certains, tels les offices d'HLM, étant difficilement mobilisés dans ce type d'actions. Le pilotage par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) offre une garantie d'encadrement suffisant à cet égard ; c'est une des raisons qui explique le succès de cette opération depuis plus de six années.

Rillieux-la-Pape (Rhône)

**Un chantier permanent pour l'insertion
et la prévention****OPÉRATEUR**

Association intermédiaire
Rhône emplois et
développement (REED)

PARTENARIAT**Financeurs**

État, direction
départementale du
travail, de l'emploi
et de la formation
professionnelle,
direction départementale
des affaires sanitaires
et sociales, conseil
régional, plan local pour
l'insertion et l'emploi,
commune de
Rillieux-la-Pape

Autres partenaires

Les éducateurs de
prévention, la mission
locale, les assistantes
sociales du conseil
général, le contrat
de ville, la Fédération
nationale des
associations d'accueil
et de réinsertion sociale
(FNARS), la Fédération de
comités et d'organismes
d'aide aux chômeurs
par l'emploi
(COORACE), Rhône
emplois nouveaux (REN)

Nature de l'action

Dispositif d'insertion et de prévention :
expérience d'accès au travail (contrat emploi
solidarité), sous forme de chantier permanent,
soutenu par un accompagnement renforcé, pour
des jeunes de 18 à 25 ans en grande difficulté
et ayant échoué dans des dispositifs de droit
commun ou n'y ayant jamais eu accès.

Objectifs principaux

- Initier des jeunes en difficulté à la vie professionnelle.
- Optimiser les chances d'insertion par un accompagnement spécifique et global.

Publics visés

Jeunes de 18 à 25 ans, peu qualifiés, sans projet, rejetant les dispositifs d'insertion, n'ayant pas ou peu d'expérience professionnelle, ayant déjà eu affaire à la justice ou à d'autres difficultés avec les institutions.

Lieu de déroulement

Rillieux-la-Pape

Date de démarrage

Septembre 1999

Christophe DIAZ – Directeur
Jacques MEUNIER – Coordonnateur
Tatiana OLIVIER – Gestionnaire/conseillère en insertion
40, grande rue de Vaise – 69009 Lyon
Tél.: 04 78 47 11 23/Fax: 04 72 53 01 83
reed@emplois-innovations.org
Tél.: 04 78 47 11 23/Fax: 04 72 53 01 83
Sites Internet: www.rhone-emplois.com
et www.emplois-innovations.org

CONTACTS

À l'origine

Une mobilisation sociale locale autour de la question « jeune ».

En avril 1996, une dynamique locale se développe à Rillieux-la-Pape autour du projet de quartier Velette, à travers divers groupes de réflexion ; un de ces groupes, piloté et animé par l'équipe du contrat de ville, réunit les acteurs de l'animation : MJC, centre social, service municipal jeunesse, éducateurs de prévention du conseil général, auxquels s'adjoignent ensuite les acteurs de l'insertion : mission locale, PAIE, régie de quartier, la PJJ, l'hôpital...

La première conséquence du travail de ce groupe a été la constitution d'une « coalition » d'acteurs qui ont appris à se connaître et se reconnaître, celle-ci a été un élément déclencheur d'une redynamisation du CCPD. Puis ce groupe de travail a élaboré un projet commun visant les jeunes de 15 à 25 ans réfractaires à tous les dispositifs jusque-là utilisés. Depuis, une vingtaine de personnes, de structures ou d'institutions différentes, participent aux réunions de suivi du projet.

La question du financement a été facilement réglée, en dépit d'un coût élevé, dans la mesure où les partenaires étaient impliqués dès l'idée du projet.

Suite à différents problèmes rencontrés par l'ancien porteur du projet, l'association REED a été chargée de reprendre cette expérience au début de l'année 2003.

Cette action s'inscrit dans le contrat de ville d'agglomération 2001-2006 et dans le grand projet de ville.

Fonctionnement

La formule souple des chantiers jeunes du programme Ville, Vie, Vacances est reprise et renforcée ici par l'idée d'un

chantier permanent sur toute l'année et d'un accompagnement serré, négocié avec chaque jeune et accepté par celui-ci à l'entrée en chantier.

Les jeunes, orientés souvent par les missions locales ou les éducateurs spécialisés, sont employés sous contrat emploi solidarité (CES), soit 20 heures par semaine et pour une durée de 3 mois (plus 3 mois renouvelables). Ils effectuent une activité d'entretien d'espaces verts.

Pour suivre l'évolution de ce projet, un comité de pilotage composé de techniciens représentant les financeurs et des acteurs de terrain (mission locale, éducateurs spécialisée, ANPE, REED, maison du département du Rhône, plan local d'insertion par l'emploi (PLIE), grand projet de ville) se réunit deux fois par an.

Un comité technique de suivi, rassemblant ces mêmes acteurs de terrain, se réunit une fois par mois pour faire un point régulier sur chaque personne et sur l'évolution du dispositif (fonctionnement...).

Une présélection des jeunes pouvant être concernés est effectuée par les assistantes sociales ou la mission locale, puis agréée lors d'une commission de recrutement.

La motivation avouée de la plupart des jeunes est la possibilité de gagner de l'argent dans un cadre ouvrant de plus l'accès à certains droits sociaux.

Durant la durée de son passage dans le chantier, le jeune est suivi par un référent (souvent de la mission locale) et/ou un accompagnateur social (assistante sociale, éducateur...).

Une fois par semaine le jeune et les encadrants effectuent un bilan sur le fonctionnement de l'activité et sur l'implication et le comportement du jeune. Parallèlement, tous les 15 jours, le jeune rencontre une conseillère en insertion pour faire le point sur sa

situation, son apprentissage. Ces différents moments permettent notamment à l'accompagnateur de déceler, chez le jeune, d'autres besoins donnant lieu à un processus de formation complémentaire et individualisé, ou à des démarches particulières (pour le logement par exemple).

Bilan/Évaluation

En 2002, sur 22 personnes en contrat emploi solidarité dans le cadre du chantier, 17 ont trouvé une situation plus stable par la suite : contrat de qualification, CDD, CDI, formation qualifiante.

Si aucun bilan précis ne peut être fourni dans la mesure où l'association REED vient tout juste de reprendre l'expérience, il est à noter qu'elle souhaite mettre en place un véritable système d'évaluation par la définition d'indicateurs à la fois quantitatifs et qualitatifs.

- Les indicateurs quantitatifs :
 - les sorties positives, c'est-à-dire qui débouchent sur des CDI, CDD, contrats de qualification, formations ;
 - le turn-over : plus celui-ci est important, plus l'action est efficace.
- Les indicateurs qualitatifs renseignés sous forme de grille et d'après les bilans effectués avec les encadrants et la conseillère en insertion, et une évaluation mensuelle réalisée par le jeune lui-même :
 - le développement des atouts professionnels (mobilité, formation, savoir-faire) ;
 - le développement humain et personnel ;
 - la confiance en soi et le lien social ;
 - le contrat social (les droits sociaux...).

Perspectives

La nouvelle association porteuse a la volonté de redynamiser ce projet. Ainsi elle souhaite :

- élargir ce projet aux bénéficiaires du RMI ;
- créer un comité technique professionnel composé des permanents de l'activité d'utilité sociale (AUS), des professionnels de la branche « entretien - espaces verts - environnement » et des représentants de la FPA, pour faire le point sur la professionnalisation des salariés, sur l'évolution de la branche...
- enrichir les parcours d'insertion par l'alternance de « 3 temps sociaux », c'est-à-dire développer autour du temps « emploi » qui représente 20 heures par semaine (CES), un temps « accompagnement » et un temps « formation », chacun de 3 à 5 heures par semaine pour compléter les 20 heures de travail. L'alternance de ces « 3 temps sociaux » pourra se faire à travers : l'acquisition de nouvelles compétences en termes de savoir, savoir-faire, savoir-être ; l'optimisation des chances d'insertion par un accompagnement spécifique et global, le suivi d'une démarche qualité : formalisation, capitalisation et amélioration des pratiques, des savoirs et des outils de suivi et d'accompagnement, à partir du 3^e mois en CES, possibilité de cumul avec un autre emploi...
- accueillir un nombre plus important de personnes, soit 30 personnes par an en contrat emploi solidarité.

OBSERVATIONS

Ce projet fait le lien entre jeunes en très grande difficulté, en voie de marginalisation voire de délinquance, et l'insertion professionnelle. Il faut noter que ce travail, difficile, nécessite une approche très fine, à la fois du public concerné et des dispositifs qui permettent une mise en œuvre efficace.

L'importance du réseau mis en place autour de cette action permet de cibler au plus juste les personnes auxquelles elle est destinée. Il est utile d'insister sur le fait que ce travail de réseau en amont prend un temps dont il faut tenir compte en terme d'organisation du travail mais aussi de coût et de temps passé. Ce travail partenarial permet, en outre, un véritable suivi autour de chacun des bénéficiaires de l'action, ce qui est un gage de réussite.

Le domaine de l'insertion, prioritaire dans de nombreux cas, est difficile à appréhender par les acteurs de la prévention. À cet égard, la diffusion d'un savoir-faire est indispensable et doit être en permanence pensée et renouvelée.

Luton (Grande-Bretagne)

Prévention ciblée sur les jeunes « à risque »

OPÉRATEUR

Service communal de prévention de la criminalité de Luton assurant le secrétariat du Youth Offending Team (équipe de la jeunesse délinquante)

PARTENARIAT

Financeurs
Justice, la police, les représentants des institutions scolaires, sociales, les bailleurs, les habitants

Nature de l'action

Le Youth Inclusion Programme ([YIP], programme pour l'insertion des jeunes) est un dispositif qui fait partie d'un projet national. Il reçoit à ce titre des financements du Youth Justice Board (autorité administrative indépendante chargée de la protection des mineurs).

Ce programme s'insère dans la politique globale de lutte contre l'insécurité au niveau local, le Community Safety Strategy (stratégie locale de sécurité). En effet, en 1998, le Crime and Disorder Act (loi sur le crime et le désordre) a prévu la mise en place au niveau local de partenariats de prévention de la criminalité, pilotés par les villes et financés en partie par les autorités nationales.

Objectifs principaux

- Réduire de 60 % le nombre de faits constatés dans ce quartier et de 30 % les arrestations au sein du groupe cible.
 - Réduire d'au moins un tiers l'absentéisme et les exclusions scolaires parmi le groupe cible. Le fait que la lutte contre l'absentéisme scolaire soit l'un des objectifs prioritaires montre l'importance accordée à l'éducation.
- L'objectif à terme est de permettre que les jeunes les plus « à risque » soient inclus dans des activités « de droit commun ».

Publics visés

Jeunes « à risque » de 13 à 16 ans.

Lieu de déroulement

Un quartier de Luton.

Date de démarrage

Juin 2000

CONTACT

Joan Bailey – Programme Manager Safer Luton Partnership
6 Cardiff Road Bedfordshire
LU1 1PP Luton
joan.saferluton@btconnect.com

À l'origine...

Luton est une ville de taille moyenne située à 75 kilomètres au nord de Londres, dont la population, de 185 000 habitants est multiculturelle :

140 nationalités y sont représentées.

Selon un audit de sécurité établi en 2002, 43 % des actes de délinquance à Luton sont commis par des jeunes de 15 à 24 ans.

Les prévisions démographiques indiquent une croissance de 9 % de la tranche d'âge 16-19 ans entre 2001 et 2006 à Luton.

Cette croissance aura des conséquences sur la proportion de la population délinquante. Un quart des délinquants mis en cause ont entre 10 et 17 ans.

Le taux de réitération des mineurs est important. À Luton, de 1999-2000 à 2000-2001, 165 jeunes réitérants ont commis 1042 délits. Ce qui indique un ratio de 63 délits par jeune réitérant. Ainsi, sur cette période de deux ans, 29 % des délits commis par des jeunes étaient commis par des réitérants.

Pour traiter ce problème du « noyau dur », la ville de Luton a mis en œuvre un dispositif qui fait partie du programme national Youth Inclusion Programme. Celui-ci vise à réduire la délinquance, l'absentéisme et l'exclusion dans des quartiers en difficulté en ciblant le soutien aux jeunes « à risque » de 13 à 16 ans. Il existe 70 dispositifs YIP en Angleterre-Pays de Galles.

Le diagnostic a inclus une consultation des habitants. Interrogés sur les mesures à prendre pour la prévention, 43 % des personnes interrogées ont proposé que davantage d'activités soient organisées pour les jeunes et 31 % que plus de soutien et conseil leur soient offerts.

Fonctionnement

Le YIP vise une population et un territoire spécifiques. Tout d'abord, la ville a dû délimiter le quartier à cibler. Le choix

s'opère sur un quartier en fonction d'indicateurs locaux concernant la criminalité, le niveau d'exclusion (classement national avec critères mesurant la pauvreté), le nombre de jeunes.

Au sein de ce quartier cible, le projet s'adresse aux 50 jeunes de 13 à 16 ans les plus « à risque ».

L'identification des 50 jeunes les plus « à risque » constitue la première phase du travail. Ce processus d'identification est partenarial : il implique la police, la justice, les représentants des institutions scolaires, sociales, les bailleurs, les habitants.

Ce processus se fonde sur une fiche d'évaluation du risque. La méthode d'identification des facteurs de risque auxquels sont soumis les jeunes est rigoureuse, et moins subjective que la désignation par les partenaires.

Ces facteurs de risques concernent :

- la situation familiale,
- la situation sociale ;
- les difficultés scolaires ;
- le comportement propre du jeune.

L'expression « jeunes à risques » désigne une catégorie de jeunes pouvant avoir des comportements déviants sans pour autant avoir commis d'infraction pénale conséquente.

Elle concerne autant les jeunes auteurs que victimes potentiels.

La méthode d'identification des facteurs se déroule en plusieurs étapes :

- désignation d'un « manager d'identification », qui coordonnera le processus (souvent le coordonnateur de l'équipe prévention jeunesse) ;
- désignation des personnes contacts dans chacune des institutions concernées (au minimum, la police, l'école et les services sociaux) ;
- chaque partenaire remplit une fiche pour tout individu entre 13 et 16 ans, qui se trouve dans leurs fichiers et vit dans le quartier cible. Les facteurs de

risques sont précisés et une évaluation du risque (élevé, moyen ou faible) est donnée. Tous les jeunes doivent faire l'objet de cette évaluation.

- les données de chaque jeune sont intégrées dans une matrice « jeunes à risque », permettant de partager les évaluations ;

- des habitants ou des associations d'habitants peuvent soumettre des situations individuelles aux partenaires du dispositif, permettant d'identifier des personnes qui ne sont pas forcément connues des services habituels. Pour prendre en compte ces signalements, le YIP a besoin d'un témoignage écrit justifiant de l'identification d'un jeune ;

- une fois que l'ensemble des données de tous les partenaires est entré dans la matrice, le coordonnateur sort une liste des personnes considérées les plus « à risque ». La matrice peut contenir une centaine de noms ; l'objectif étant de dégager les 50 les plus « à risque ».

- une réunion partenariale permettra de discuter de la composition de cette liste, pour s'assurer de sa justesse. Les habitants ne doivent pas participer à cette réunion, mais leurs points de vue doivent être pris en compte ;

- les données concernant l'ensemble des jeunes identifiés (au-delà du groupe des 50) sont intégrées à une base de données nationale, dans le cadre du suivi et de l'évaluation de programme.

Cette « Top List » des 50 jeunes les plus « à risque » est remise à jour tous les 6 mois.

Une fois identifiés et contactés, les 50 jeunes sont évalués, et un programme d'action individuel « Individual Personal Development Plan » est mis en place avec chacun.

Le YIP travaille ensuite en partenariat pour mettre en œuvre le projet du

jeune. Ateliers thématiques, informatique, activités sportives, artistiques, « mentoring » par les pairs... : les activités doivent autant que possible avoir un lien logique avec la problématique du jeune.

Le travail en partenariat permet aux jeunes de bénéficier des services et activités les plus adaptés à leurs besoins, selon le principe du « Best Value ».

Chacun bénéficiera de 10 heures d'intervention par semaine.

Exemple : Le « Peer Mentoring », parrainage par les pairs

Ce programme de parrainage a été lancé il y a deux ans. À ce jour, une douzaine de Peer Mentors ont été recrutés et chacun s'occupe d'un jeune (appelé « Mentee »). Le Peer Mentor est quelqu'un de légèrement plus âgé que le Mentee, sensiblement de la même origine, donc plus apte à comprendre les besoins de celui dont il a la charge. Les pairs et les frères et sœurs des jeunes participent également au projet, pour prendre en compte l'environnement de ces derniers.

La famille, ayant un pouvoir important d'influence, est impliquée autant que possible. L'entourage du groupe cible est impliqué régulièrement dans des activités.

Tout au long du projet, les 50 jeunes sont suivis par le système de monitoring. Le YIP utilise un système d'information de management pour suivre les progrès des jeunes ciblés : cette méthode sophistiquée de monitoring et d'évaluation des résultats est l'une des clés du succès.

Le projet encourage la participation des habitants dans le comité de pilotage du quartier, comme bénévoles, voire comme employés en tant que travailleurs sociaux.

En 2002-2003, le projet a reçu une subvention de 75 000 pounds

(dont 6 500 pour l'évaluation) du niveau national (Youth Justice Board).

Bilan/évaluation

Les résultats sont jugés positifs par les responsables de la stratégie globale de sécurité de la ville.

Jusqu'à présent, il n'y a pas eu d'évaluation effectuée au niveau local, toutes les données sont centralisées pour la réalisation d'évaluations nationales. Parmi ces résultats au niveau national :

- certains quartiers ont connu une baisse de 32 % de la délinquance ;
- baisse de 4 % de la délinquance des mineurs pendant les vacances d'été.

Perspectives

L'objectif est d'étendre les travaux à d'autres quartiers de la ville.

OBSERVATION

Ce projet s'inscrit en référence aux démarches mises en œuvre en Grande-Bretagne selon les objectifs du Crime and Disorder Act de 1998 (« être dur avec le crime et avec les causes du crime »).

Lié aux Youth Offending Teams (YOT), institutions locales semi-autonomes composées de représentants des administrations (police, services sociaux, écoles, santé) et des associations importantes, axées sur la prise en compte de la délinquance des mineurs, le dispositif des YIP vise à assurer une coordination opérationnelle de l'ensemble des institutions locales. L'originalité de la démarche du YIP réside dans

cette volonté d'instaurer une véritable coordination du repérage, de la prise en charge et du suivi de situations individuelles de jeunes de 13 à 16 ans, en grande difficulté et en risques de délinquance, ce à partir de l'identification des jeunes les plus « à risque ».

Ce dispositif obéit à une démarche méthodologique précise auquel se réfère l'ensemble des partenaires, s'agissant de l'identification, de l'évaluation et du traitement des facteurs de risque.

Il présente également l'intérêt, par la mise en œuvre d'un accompagnement individualisé en lien avec leur environnement familial, d'aider les jeunes à surmonter leurs difficultés et de les réinscrire dans des projets éducatifs, culturels, sportifs.

Enfin, il convient de noter une particularité de cette démarche résidant dans une participation des habitants eux-mêmes qui sont associés au repérage et au suivi des jeunes le cas échéant. Une telle implication doit être observée à l'aune d'un contexte général britannique très spécifique qui valorise la participation des citoyens à la prévention de la délinquance. Elle rend particulièrement importante la mise en place d'éléments de cadrage du partenariat et des conditions de transmission des informations nominatives.

Prévention des toxicomanies

La politique de la ville contribue à mettre en œuvre une politique de prévention en s'appuyant sur les orientations définies par la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT).

La MILDT, coordinatrice de l'action publique en matière de drogues

La MILDT est chargée de coordonner l'action du gouvernement dans le domaine de la lutte contre les toxicomanies. Son champ de compétences s'étend à l'abus d'alcool, de tabac et de médicaments psychotropes.

Elle anime et soutient les efforts des collectivités locales, des institutions spécialisées, des organismes professionnels, des associations et des acteurs de la société civile. Au niveau local, elle s'appuie sur des chefs de projets départementaux désignés par les préfets pour coordonner l'action interministérielle de l'État et susciter des partenariats avec les élus locaux ou les associations.

Aujourd'hui, face à la consommation de substances psycho-actives, phénomène massif et culturel, l'efficacité des actions de prévention implique l'adhésion de l'ensemble des acteurs.

Réduire le niveau de consommation de l'ensemble des substances psycho-actives

Pour atteindre, dans le cadre de la politique publique de lutte contre les drogues, un objectif de réduction du niveau de la consommation de l'ensemble des substances psycho-actives, il est nécessaire de :

- dissuader les jeunes d'expérimenter des produits ;
- retarder le plus tard possible les premières consommations de drogues ;
- encourager et aider les consommateurs de drogues à arrêter ;
- prévenir et réduire les risques sanitaires et sociaux qu'induisent les consommations.

Si la lutte contre la toxicomanie ne peut s'envisager sans une approche globale des comportements de consommation, il y a lieu de fixer pour chaque produit une stratégie adaptée.



Prévenir et réduire la consommation de cannabis chez les jeunes

La consommation de cannabis n'a cessé de progresser et d'être de plus en plus précoce, au point qu'à l'âge de 18 ans, plus de la moitié des jeunes en ont fait l'expérience. Les risques pour la santé s'accroissent quand l'usage de cannabis devient régulier et intensif. La consommation de cannabis pose en outre un problème de sécurité routière. Par ailleurs, la question de la délinquance associée au trafic est préoccupante.

Des consultations spécifiques au cannabis, adaptées aux jeunes usagers et à leurs parents, vont être mises en place.

Des campagnes d'information et de communication amenant une prise de conscience de la consommation abusive de cannabis et incitant à une démarche de diagnostic et de soins vont être mises en œuvre.

La communication publique portera en priorité sur les enjeux suivants :

- réduire la consommation abusive de cannabis chez les jeunes ;
- modifier les représentations sociales liées à la consommation de cannabis et lutter contre la banalisation du cannabis.

Informier les consommateurs sur les dangers des drogues de synthèse

Faciles à produire à partir de substances chimiques largement accessibles, les drogues de synthèse se renouvellent sans cesse et présentent un risque élevé de neurotoxicité. Face à leur fort développement depuis une dizaine d'années, les objectifs en terme de prévention sont notamment :

- d'informer les consommateurs des risques liés à l'utilisation des drogues de synthèse, souvent associées à la prise d'autres produits ;
- d'assurer une veille des produits qui circulent ;
- d'intervenir sur les lieux de consommation (raves, soirées techno, free parties...).

Accentuer la baisse de la consommation moyenne d'alcool par habitant

Dans le champ de la prévention de la lutte contre la consommation d'alcool, l'objectif est d'accentuer la baisse de la consommation moyenne d'alcool par habitant.

Un programme intensif de communication publique diffusant les normes de consommation faible est mis en place par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES). La communication publique portera en priorité sur les risques sanitaires liés à une

consommation régulière et excessive d'alcool et sur les possibilités de consommer sans prendre de risque pour sa santé.

Réduire le nombre de fumeurs dans le cadre de la lutte gouvernementale contre le tabac

La stratégie nationale de lutte contre le tabac a été engagée dès l'été 2003 dans le cadre du plan cancer. Parmi les objectifs, il s'agit de décourager les jeunes à commencer tôt à fumer, réduire le tabagisme passif et la consommation de tabac chez les femmes enceintes. L'application stricte de la loi Evin va être renforcée. La stratégie d'information et de communication publique vise à faire du tabac un produit dangereux et, du comportement tabagique, un comportement socialement débanalisé voire inacceptable lorsqu'il met en danger d'autres personnes.

Mobiliser les acteurs de prévention et renforcer leur rôle

La prévention de la lutte contre les drogues repose sur la responsabilisation des personnels éducatifs et encadrants (école), des parents, des jeunes, du milieu de travail et des acteurs de la cité. Elle implique l'adhésion de l'ensemble de ces acteurs dont pour certains le rôle en matière de prévention doit être particulièrement renforcé et développé.

À cet égard, les volets prévention et sécurité des contrats de ville et les contrats locaux de sécurité (CLS) ont permis de mieux répondre aux besoins spécifiques des territoires les plus en difficulté et de mobiliser les acteurs concernés par la prévention des toxicomanies notamment en décloisonnant les dispositifs de prévention, de répression et de soins.

Une politique locale de prévention ne pouvant se révéler efficace que si elle répond au mieux aux besoins et aux caractéristiques locales du phénomène, les CLS et les CLSPD se sont dotés d'outils de diagnostic susceptibles de fournir les éléments d'analyse et de synthèse pertinents.

Faire de l'école un cadre privilégié pour la prévention

La scolarisation obligatoire jusqu'à 16 ans, puis sa prolongation pour une part importante des jeunes, fait de l'école un cadre privilégié pour la prévention. Il est nécessaire d'y créer les conditions d'une prévention effective et adaptée à tous les niveaux de la scolarité.

Les actions préventives s'organisent autour des axes suivants :

- l'application stricte de la loi Evin ;

- le renforcement des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), pour qu'ils couvrent l'ensemble des établissements scolaires;
- un programme abondant pour chaque niveau scolaire les questions posées par les conduites de consommation des différents types de produits;
- une inscription effective des temps d'éducation pour la santé dans les emplois du temps des élèves;
- un personnel dédié aux activités d'éducation pour la santé en milieu scolaire;
- une aide dans un cadre confidentiel, notamment par le travail des infirmières scolaires, et une orientation si nécessaire vers une structure adaptée de proximité.

Renforcer le rôle éducatif des parents dans la prévention des drogues

Les parents sont souvent désemparés face aux attitudes à adopter en matière de consommation, désarmés lorsqu'ils constatent une utilisation de drogues chez leurs enfants et désorientés par une information contradictoire ou confuse. Tout en renforçant leur rôle éducatif dans la prévention, les parents doivent être informés des produits, de leurs effets, de leurs risques, des signes d'abus, des aides ou structures d'accueil ou d'information disponibles pour eux et pour les jeunes.

Encourager les actions de prévention dans la cité

La consommation de l'alcool, du tabac, du cannabis et de certains autres produits psycho-actifs est un phénomène très large au sein de la société française.

Les interactions entre situations sociales, précarité et usages de substances produisent une spirale d'aggravation qui retentit à long terme dans la vie des individus, des familles et des communautés.

Aux inégalités de santé, s'ajoutent les inégalités vis-à-vis de la sécurité et de la délinquance. Certaines données statistiques et les études sociologiques menées sur la sécurité, la délinquance, la jeunesse et les questions urbaines indiquent qu'exclusion, délinquance et trafic des drogues se renforcent mutuellement, tout particulièrement dans les zones urbaines sensibles, et pèsent particulièrement lourd sur la collectivité des résidents, chaque famille et chaque individu, consommateur ou non.

Les actions d'ordre public visant au démantèlement du trafic local sont tout aussi nécessaires et souhaitées par les populations et les élus.

Elles doivent utiliser tous les moyens juridiques sans se fonder exclusivement sur la remontée des filières de trafic à partir de l'interpellation des usagers qui est peu efficace et perçue comme un harcèlement renforçant les tensions entre jeunes et forces de l'ordre.

Les situations d'exclusion appellent des politiques générales concernant le cadre urbain, l'emploi, les transports, l'implantation des services publics et les interventions sociales, avec des méthodes d'intervention nouvelles reposant de façon équilibrée sur la répression, la participation collective, les actions de prévention. Les agglomérations où sont situées les zones sensibles sont prioritaires pour l'implantation des services, notamment les points écoute, les centres cannabis.

Les expériences que nous présentons montrent toute la richesse des initiatives locales prises dans le cadre de la politique de la ville et l'implication du secteur associatif. Elles soulignent également le caractère déterminant du partenariat associant tous les acteurs concourant à la lutte contre les toxicomanies.

**SOUTIEN AUX ACTEURS
ET AUX PROFESSIONNELS**

- 228 Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines)**
Évaluation des programmes de prévention des conduites addictives dans les collèges
- 231 Île de la Réunion (DOM)**
Prisme, un programme de prévention des toxicomanies
- 235 Agglomération du Creusot (Saône-et-Loire)**
Diagnostic local des usages et abus de substances psycho-actives
- 238 Communauté d'agglomération de Poitiers (Vienne)**
Stage de formation « Adolescence Toxicomanie Prévention »

**INFORMATION, PRÉVENTION ET RÉDUCTION
DES RISQUES**

- 241 Libourne (Gironde)**
Une action de prévention de proximité en direction des jeunes : le bus « Arthur »
- 243 Malzéville-Nancy (Lorraine)**
Prévention des conduites à risques au travers d'une action artistique
- 245 Paris (Île-de-France)**
Santé et tranquillité publique : traiter globalement les problèmes de toxicomanies
- 250 Chambéry (Savoie)**
Un programme de réduction des risques auprès des publics précarisés

EUROPE

- 253 Lisbonne (Portugal)**
Action de prévention des toxicomanies en milieu scolaire

Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines)

Évaluation des programmes de prévention des conduites addictives dans les collèges

OPÉRATEUR

Ville de Conflans-Sainte-Honorine

PARTENARIAT

Financeurs

Mission de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) (financement pour la moitié du projet, soit 8 500 euros), ville de Conflans-Sainte-Honorine (l'autre moitié, soit 8 500 euros) et l'éducation nationale (mise à disposition du personnel pour la passation du questionnaire).
Coût global du projet pour les 4 ans : 17 000 euros

Autres partenaires

Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU), l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), principaux de collèges, enseignants, médecins et infirmières scolaires, responsable du centre de santé et du service de prévention de Conflans-Sainte-Honorine, secrétaires municipales pour la saisie des données, Action formation recherche en santé communautaire (AFRESC)

Nature de l'action

Projet multi-villes d'évaluation des actions de prévention des conduites addictives dans les collèges. Sept villes sont concernées : Lyon, Poitiers, Saint-Herblain, Aubervilliers, Saint-Denis, Grigny et Conflans-Sainte-Honorine.

Objectifs principaux

- Connaître par un questionnaire la situation dans laquelle les élèves se trouvent du point de vue des connaissances, des attitudes et des représentations qu'ils ont des drogues et du rapport aux risques.
- Évaluer les programmes de prévention primaire mis en place, et l'impact qu'ils ont sur les élèves et sur la modification de leur comportement.
- Mettre en place, suite aux résultats, des actions de prévention primaire adaptées aux besoins des jeunes.

Publics visés

Les élèves en classe de 6^e.

Lieux de déroulement

Les trois collèges de Conflans-Sainte-Honorine : Bois d'Aulnes, Hautes-Rayes, Montaigne.

Date de démarrage

2001

Périodicité

2001-2005

Philippe GAFFET – Responsable du service prévention, vie des quartiers

Tél. : 01 34 90 39 31

Corinne ROBIN – Responsable du centre de santé et de la promotion de la santé

Tél. : 01 34 90 39 90

CONTACTS

À l'origine...

La Mission de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) s'est engagée lors de l'élaboration du plan triennal de lutte contre les drogues et les toxicomanies à mener un programme global, coordonné et cohérent de prévention primaire. Grâce à cette action, des plans départementaux de lutte contre les toxicomanies ont vu le jour dans un certain nombre de sites. Les villes ont tenté de mettre en place dans le cadre du développement social urbain des actions globales et coordonnées en matière de santé publique et de toxicomanies. De plus, le diagnostic santé sur Conflans-Sainte-Honorine en 1998 a permis d'identifier des inquiétudes en matière de drogues et de conduites addictives. Lors de l'étude sur Conflans-Sainte-Honorine, les partenaires locaux se sont montrés très attachés à des démarches d'éducation pour la santé en faveur des élèves. Dans la mesure où il ne semblait pas opportun de mettre en place des actions de prévention primaire sans connaître les besoins réels des collégiens, la ville a souhaité s'inscrire dans le projet initié par le Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU), en collaboration avec la MILDT, l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), d'évaluation des dispositifs de prévention primaire. L'Action formation recherche en santé communautaire (AFRESC), partenaire scientifique, assure la mise en œuvre du projet.

Fonctionnement

L'action se déroule sur 4 ans : les élèves de 6^e questionnés en 2001 seront suivis pendant 4 ans et réinterrogés au bout de cette période, en 2005, en classe de 3^e. Le programme retenu :

- 2001-2002 : élaboration d'un questionnaire avec toutes les villes

concernées et l'AFRESC, et distribution du questionnaire aux élèves ;

- 2002-2004 : mise en place d'actions de prévention primaire pour les élèves de 6^e qui ont été évalués. Ces actions doivent tenir compte des résultats de l'enquête et essayer de répondre aux attentes des collégiens, qui seront alors en classe de 5^e et 4^e. Dans ce cadre, le projet « Chrysalide » a été mis en place en 2003 à Conflans-Sainte-Honorine, auprès des classes de 5^e en vue de valoriser le capital santé et apprendre aux jeunes à rester eux-mêmes, à résister aux influences, développer la responsabilité et l'autonomie.
- 2004-2005 : nouvelle enquête auprès des élèves évalués en 2002. Ce nouveau questionnaire tendra à vérifier si les actions mises en place ont modifié le comportement des collégiens du point de vue des connaissances et des attitudes. Les enquêtes menées dans les différentes villes permettront de déterminer la pertinence de certains programmes de prévention les uns par rapport aux autres.

Conflans-Sainte-Honorine a été retenue comme ville pilote pour la diffusion des questionnaires, ce qui a nécessité un échange régulier entre les partenaires locaux et l'AFRESC pour réajuster le projet au fur et à mesure de son déroulement. Actuellement, chaque ville a distribué et analysé le questionnaire, et en est au même point. En effet, l'AFRESC doit procéder à une étude approfondie des différentes étapes et surveiller les avancées de chacun en régularisant les situations pour que chaque ville entame chaque étape au même moment. L'étape en cours consiste à finaliser les programmes d'actions de prévention à mettre en place en classes de 5^e et 4^e. Les différentes villes adhérentes se réunissent avec l'équipe de l'AFRESC pour dégager une méthode de travail commune sur les différentes étapes du

projet. Ainsi au mois de mai dernier, il a fallu déterminer une méthode de recensement des programmes. Et maintenant, l'AFRESC, en partenariat avec les villes et le FFSU, doit pendant 2 ans analyser les différents programmes et faire une synthèse sur l'utilité et l'efficacité de ces actions, puis établir un nouveau questionnaire pour les mêmes élèves qui se trouveront alors en classe de 3^e.

Parallèlement la MILDT a mis en place, au niveau national, un groupe scientifique de suivi du projet qui se réunit une fois par an. Ce groupe est composé d'un membre de l'AFRESC, de la MILDT, de l'éducation nationale, d'un chef de projet DDASS, d'un représentant de l'inspection d'académie de Seine-Saint-Denis, du FFSU, et d'un représentant des villes avec la ville de Conflans-Sainte-Honorine.

Bilan/Évaluation

L'expérience n'étant pas terminée, il est difficile d'établir un bilan. En revanche, une évaluation de l'impact de l'action sera effectuée au terme des 4 ans. Cette évaluation portera surtout sur l'acquisition de connaissances de la part des jeunes et sur la pertinence de l'efficacité des actions mises en place.

Perspectives

Suite au constat issu du diagnostic santé d'un problème d'alcoolisme sur la commune, un projet de prévention alcool est en cours d'élaboration afin de sensibiliser le public conflanais, et notamment les jeunes, sur l'effet de la dépendance et sur l'effet de la prise excessive d'alcool sur le comportement.

OBSERVATIONS

Le bon fonctionnement de ce projet, établi sur plusieurs années, réside avant tout dans un partenariat solide et constant et la mise en place d'un langage commun entre les différents acteurs issus de champs différents. En effet, la stabilité des acteurs sur Conflans-Sainte-Honorine, depuis le lancement du diagnostic santé en 1998, a favorisé l'échange et la réactivité, et a permis la construction d'une méthodologie commune. Le départ d'un acteur clé serait un lourd handicap.

SOUTIEN AUX ACTEURS ET AUX PROFESSIONNELS

Île de la Réunion (DOM)

Prisme, un programme de prévention des toxicomanies

OPÉRATEUR

Réseau Oté!
Réseau pluridisciplinaire
de prévention et de
prise en charge
des toxicomanies
316, rue Saint-Louis,
97 460 Saint-Paul
Tél. fax : 02 62 45 19 26
reseau.ote@wanadoo.fr

Activités habituelles

Information et formation
(CIRDD), réflexion et
témoignage, prévention,
accueil, orientation
(CABS), soin (CSST)

PARTENARIAT DU SECTEUR PRÉVENTION

Financeurs

Conseil général, Mission
de lutte contre la drogue
et la toxicomanie (MILDT),
DRASS, CGSS, commune
du Port

Autres partenaires

Éducation nationale,
contrat de ville, CCAS,
service pénitentiaire
d'insertion et de probation
(SPIP), service médico-
psychologique régional
(SMPR), gendarmerie
nationale

Nature de l'action

Ce programme s'appuie sur une nouvelle approche pédagogique, la gestion expérientielle. Cette méthode aborde directement et de façon originale des concepts fondamentaux (criminalisation et légalisation, dépendance physique et psychologique, etc.). Elle permet de dépasser ces notions afin de se recentrer sur l'originalité de chaque personne, dans ses possibilités et ses limites biopsychosociales, et dans l'équilibre unique entre les expériences biologiques et psychologiques qu'elle vivra.

Objectifs principaux

- Développer une culture commune en matière de comportements vis à vis des drogues.
- Aider les individus et les familles à faire leur propre prévention par rapport à l'usage des drogues.

Publics visés et lieux de déroulement

En milieu scolaire : tous les élèves des classes de 6^e et ces mêmes élèves en classes de 4^e, éventuellement des lycéens sur 16 collèges en 2002-2003.

En milieu communautaire : les parents et habitants des quartiers, les jeunes, les animateurs, médiateurs sociaux, les détenus... essentiellement dans les maisons de quartiers et les associations.

En milieu institutionnel : les professionnels de la santé, du social, de la justice, de la répression...

Date de démarrage

Fin 1999 à la Rivière des Galets/Possession.

CONTACT

: Alice CLOTAGATIDE - Coordinatrice générale
: du programme Prisme à la Réunion
: Tél. fax : 02 62 35 49 88
: alice38@wanadoo.fr

À l'origine...

Le programme Prisme a été conçu en 1986 au Québec, suite à la mort de deux adolescents par overdose, par un psychosociologue et toute une équipe de professionnels, à partir de données scientifiques valides et universelles.

La Réunion est le premier département français à mettre en place cette méthode de prévention, évolutive, qui a été l'objet d'une adaptation préalable nécessaire au contexte réunionnais.

La ville du Port, très active dans ce programme, a envoyé au Québec son responsable des conduites à risques à la cellule prévention de la ville, pour suivre la formation de coordonnateur en 1999. Ce dernier, embauché par la suite au Réseau Oté ! a lancé le programme au collège Teixeira Da Motta, à la Possession ainsi que dans les trois écoles primaires de la Rivière des Galets.

En 2000, le Réseau Oté ! a fait venir le concepteur du programme pour former d'autres coordonnateurs et développer ainsi cette action.

Intervenants

- Les coordonnateurs, formés sur 2 semaines à la gestion expérientielle et au programme Prisme, sont les seuls habilités à mettre ce programme en place, sous la supervision de la coordonnatrice du Réseau Oté ! la première année.

- Des bénévoles, parents d'élèves la plupart du temps, sont formés pour animer le programme auprès des classes de 6^e, sous la supervision des coordonnateurs la première année.

- La participation des infirmières scolaires est très appréciée en classes de 6^e.

- Des gendarmes, ou autres représentants des forces de l'ordre, sont invités à participer au cours du programme en classes de 6^e. Depuis 1999, plus de soixante-dix personnes ont été formées, et une trentaine parmi ces dernières sont « actives » dans l'île à ce jour. Ces coordonnateurs sont des médecins scolaires, assistantes sociales ou infirmières de l'Éducation nationale pour la plupart, mais aussi des travailleurs sociaux, médicaux, des animateurs, des membres d'associations, des gendarmes (BPDJ) et des parents (bénévoles dans le programme Prisme à l'origine). La plupart des coordonnateurs mettent le programme en place en milieu scolaire, mais les milieux communautaire et institutionnel commencent à prendre de l'importance, le but étant de développer un langage commun parmi tous les acteurs de la population.

L'originalité et la richesse de ce programme, au niveau des collèges, résident dans l'animation par des parents bénévoles, qui seront ensuite identifiés dans leur quartier comme des personnes ressources en matière de prévention des toxicomanies. Ces parents n'ont pas l'étiquette de professionnels et sont, de ce fait, beaucoup plus accessibles à l'ensemble de la population pour discuter de ce sujet, la drogue, et éventuellement orienter leurs interlocuteurs vers des professionnels. Par exemple, des parents sont sollicités, dans leur quartier, par d'autres parents dont les enfants ont suivi le programme Prisme, pour échanger à ce sujet.

Autre exemple, une maman, après sa formation, est intervenue, sans crainte

ni préjugé, auprès de jeunes qui consommaient des drogues devant une école, pour discuter avec eux.

Fonctionnement

En milieu scolaire, le programme Prisme fonctionne sous forme d'ateliers de 2 heures, animés par des bénévoles (en binômes) en classes de 6^e, et par les coordonnateurs en classes de 4^e, le message étant plus sensible et les élèves ayant parfois déjà commencé à consommer des drogues.

Ce programme permet d'aborder la problématique des drogues de manière interactive, en partenariat avec les autres acteurs de lutte contre les drogues et les dépendances (parents, infirmières scolaires, gendarmes).

Les différents ateliers s'appuient sur les motivations à consommer qui distinguent l'usage, l'usage nocif et la dépendance.

En classes de 6^e, chaque binôme de bénévoles a sa classe qu'il va suivre tout au long de l'année, au cours de cinq ateliers, sous forme de jeux et d'expériences :

- atelier 1 sur le corps humain afin de comprendre comment il fonctionne et le rôle capital du cerveau sur les organes, les sens et les émotions. Cet atelier permettra par la suite de comprendre comment les drogues agissent sur nous ;
- atelier 2 sur les drogues naturelles (fabriquées et contrôlées par notre cerveau, en fonction de nos besoins) et sur les drogues artificielles (de l'extérieur et pas contrôlables par notre cerveau). L'infirmière scolaire participe ainsi à cet atelier ; elle sera ainsi identifiée par les élèves comme une personne ressources dans le collège pour discuter de ce sujet ;
- atelier 3 sur les différents usages (de la découverte à la dépendance) et sur l'influence des amis, la difficulté de dire « non », qui est la plupart du temps

à l'origine de l'usage de drogues.

Un gendarme participe à cet atelier pour définir les différents types d'usage et faire un rappel de la loi, ce qui permet aux élèves d'identifier le gendarme comme une personne ressources en prévention, et pas seulement en répression ;

- atelier 4 sur l'influence de la publicité, pour étudier les techniques d'approche et de vente des dealers, sous forme de sketches préparés et animés par les élèves. Leurs parents sont invités à cet atelier afin de les tenir informés de ce qui a été vu avec leurs enfants et afin de les sensibiliser à ce sujet ;
- atelier 5 sur les émotions et l'écoute active afin de développer chez les élèves des aptitudes de communication, leur signifier l'importance de l'écoute et la nécessité de parler dans un processus de résolution de problème.

En classe de 4^e, les coordonnateurs retrouvent les élèves qui ont vu les cinq premiers ateliers en 6^e, lors de trois ateliers :

- atelier 1 sur les différentes catégories de drogues et leurs effets et insiste sur le fait qu'on ne réagit pas obligatoirement tous de la même manière avec les drogues ;
- atelier 2 sur la dépendance, le cycle qui amène à la dépendance et les solutions qui existent ;
- atelier 3 sur la gestion des expériences, à savoir que tout abus est nocif, qu'il s'agisse d'un produit ou d'un comportement.

En milieu communautaire et institutionnel, il s'agit plus de mettre en place un langage commun que d'animer les ateliers. Le but étant ici de dédramatiser le phénomène d'usage des drogues, sans le banaliser afin que l'ensemble de la population puisse se positionner face à ce phénomène et faire sa propre prévention.

Bilan/Évaluation

Initié pendant l'année scolaire 1999-2000, ce programme a rapidement pris de l'ampleur, à chaque rentrée scolaire.

Il peut être évalué selon 3 critères : la satisfaction, son implantation et son impact.

À la fin de chaque année scolaire, chaque coordonnateur évalue la satisfaction des personnes touchées par cette action (les parents bénévoles, les élèves, les professeurs, l'équipe de direction...). Ce programme fait l'objet d'une très grande satisfaction générale depuis son implantation à la Réunion. Tous les établissements concernés demandent sa reconduction chaque année.

L'évaluation de l'implantation du programme est actuellement en projet avec l'observatoire régional de la santé (ORS), afin de déterminer s'il est utilisé correctement et de façon à optimiser son impact.

Suite à cette évaluation, si elle est concluante, une étude sur l'impact du programme Prisme sera menée (à savoir si les objectifs sont réalisés).

Le programme est encore trop récent à la Réunion pour faire cette étude, il faut pour cela environ sept années de recul.

L'expérience québécoise, avec quinze années de recul, met en évidence une diminution de 50 % des conduites à risques dans le domaine des toxicomanies.

Perspectives

Ce programme, en perpétuelle évolution, ne peut être efficace que sur du long terme, cela implique une pérennisation des actions déjà mises en place.

Son efficacité dépend également de sa portée. Plus la population en général est touchée par cette action, plus elle aura d'impact.

Il faut pour cela continuer à développer les projets en milieu scolaire mais aussi en milieux communautaire et institutionnel. Pour l'année scolaire 2003-2004, le programme Prisme concerne :

- 7 collèges dans le Nord (2 qui poursuivent l'action, 2 qui le mettent en place et 3 en projet) ;
- 10 collèges dans l'Ouest (6 qui poursuivent l'action, 3 qui le mettent en place et 1 en projet) ;
- 6 collèges dans le Sud (4 qui poursuivent l'action, 1 qui le met en place et 1 en projet) ;
- 1 collège dans l'Est (qui projette de poursuivre).

Parallèlement, des actions sont en cours ou en projet en milieu communautaire (associations de quartiers, centre pénitentiaire du Port) et institutionnel (institutions sociales essentiellement...).

SOUTIEN AUX ACTEURS ET AUX PROFESSIONNELS

Agglomération du Creusot (Saône-et-Loire)

Diagnostic local des usages et abus de substances psycho-actives

OPÉRATEURS

Service départemental des intervenants en toxicomanie (SDIT), « Sauvegarde 71 » (ce service de prévention et de soins des conduites addictives est un centre de soins spécialisés aux toxicomanes [CSST] qui intervient sur les quatre pôles urbains du département de Saône-et-Loire : Chalon-sur-Saône, Mâcon, communauté Le Creusot – Montceau-Les-Mines), conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) du Creusot

PARTENARIAT

Financiers

Financements spécifiques CISPD, prestation du SDIT dans le cadre du financement global du service par le fonds d'intervention pour la ville (FIV), collectivités locales.

Autres partenaires

Services sociaux et d'animation, associations locales, la mission locale avenir jeunes, le comité départemental de prévention de l'alcoolisme et autres addictions, la médecine scolaire, le Centre européen de recherches et de formation, associations et partenaires du CISPD.

Nature de l'action

Faire un état des lieux des pratiques de consommation de substances psycho-actives, élaborer des stratégies de prévention adaptées et proposer des actions préventives.

Objectifs principaux

- Modifier les représentations des différents acteurs de prévention sur les comportements liés aux prises de produits (usages, abus, prosélytisme, délinquance...).
- Acquisition de culture et langage communs.
- Apprécier le plus précisément possible les pratiques et le contexte des consommations sur le territoire.
- Mettre en place des stratégies de prévention adaptées aux réalités de terrain.
- Faciliter les relais de prise en charge et l'orientation des personnes.

Publics visés

Jeunes de 15 à 25 ans.

Lieux de déroulement

Communes signataires du CISPD : Le Creusot, Le Breuil, Torcy.

Date de démarrage

Automne 2001.

Périodicité

Diagnostic : activité continue jusqu'au printemps 2003.
Seconde phase : mise en œuvre des propositions de stratégie préventive ; actions en cours.

CONTACTS

- : Catherine DELORME - Éducatrice spécialisée au SDIT
- : Gérard PRADELLE - Directeur du SDIT - Tél. : 03 85 90 90 60
- : Alain BARRIER - Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS)
- : au service politique de la ville du Creusot - Tél. : 03 85 77 59 59

À l'origine...

Le conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) de l'agglomération creusotine s'est mis en place dans l'esprit de développer aussi bien le volet prévention que le volet sécurité.

Sa volonté a été également de mettre en présence l'ensemble des acteurs intervenant dans ces deux champs.

D'autant que la dynamique partenariale est importante et de tradition sur ce territoire.

Plusieurs commissions de travail se sont donc créées au sein du CISPD dont une intitulée « prévention des conduites à risques », co-animée par le service départemental des intervenants en toxicomanie (SDIT) et la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS.)

Le premier travail de cette commission a été de faire le constat de la diversité des personnes qui la compose et des différences d'approche de la notion de « prévention des conduites à risques ». Un consensus se dégage pour travailler sur les problèmes liés à l'usage et l'abus de produits toxiques.

Intervenants

Participants à la commission « prévention des conduites à risques » : SDIT, mission locale avenir jeunes (MLAJ), médecine scolaire, le comité départemental de prévention de l'alcoolisme et autres addictions (CDPAA), associations locales de prévention.

Fonctionnement**Formation à l'interne du groupe de travail**

Elle est assurée par le SDIT. Axée principalement sur les concepts de

prévention, elle fait valoir une approche sociologique des toxicomanies et des comportements avec les produits.

Élaboration d'un cahier des charges

À partir des échanges entre les participants et constatant les différences de point de vue et de perception des conduites à risques, l'établissement d'un diagnostic, sur le territoire, concernant les consommations de produits licites et illicites est ressenti comme une nécessité.

Après une première ébauche du cahier des charges par le groupe de travail, l'intervention du centre européen de recherches et de formation (CERF) permet de formaliser celui-là au cours de deux journées de formation.

Enquête de terrain

L'enquête est réalisée par le CERF avec le concours des participants à la commission. L'enquête porte sur :

- une étude documentaire (statistiques, rapports d'activités.) ;
- des éléments subjectifs recueillis auprès des différents acteurs de terrain ;
- des éléments recueillis auprès des jeunes et usagers de drogues qui ont recours ou non aux différents services représentés sur le territoire.

Conclusions et propositions

Mise en évidence de cinq profils de jeunes, consommateurs ou non de substances psycho-actives :

- le modèle abstinent : « enfant sage » ou « repent » ;
- le modèle adolescent : l'enjeu est de se connaître et de trouver sa place ;
- le modèle conformiste : l'enjeu est de ne pas se distinguer, de paraître et de plaire ;



- le modèle festif : l'enjeu est de s'évader artificiellement, se dépasser (idée de performance), s'amuser ;
- le modèle économique : l'enjeu est de faire de l'argent rapide et sans effort, de flamber.

La situation sur l'agglomération n'est ni exceptionnelle, ni alarmante, mais il y a des réalités et des demandes à prendre en compte.

Quatre axes de propositions :

- une stratégie pour la prévention ;
- un renforcement des réponses depuis la relation de proximité avec les jeunes à la réinsertion sociale et professionnelle ;
- une réduction de l'accessibilité aux produits ;
- la mise en place de sanctions porteuses de message.

Bilan/Évaluation

Ce travail a généré une dynamique intéressante sur le territoire, obligeant les différents acteurs à se rapprocher, à échanger, à participer à un projet qui avait reçu l'accord de tous, aussi bien dans sa démarche, ses objectifs, que dans sa mise en place.

Cela a obligé à rechercher une direction commune et à élaborer du sens pour trouver une cohérence.

Perspectives

La validation des conclusions et des propositions par la commission a eu pour conséquence la constitution de 4 groupes-projets portant sur :

- mieux connaître les comportements des consommateurs ;
- les consommateurs dépendants ;
- les non-consommateurs ;
- le programme annuel de prévention.

Ces groupes sont aujourd'hui opérationnels et réalisent des actions. Ils travaillent à la mise en place des stratégies qu'ils ont contribué à élaborer et qu'ils ont validées.

À l'origine...

La communauté d'agglomération de Poitiers est composée de 10 communes et regroupe 126 000 habitants. À l'instar du contrat de ville, du programme local de l'habitat et du plan local d'insertion par l'économique, le contrat local de sécurité a été signé en juillet 1998 sur ce périmètre intercommunal. L'intercommunalité, particulièrement bien construite et aboutie à Poitiers, a permis d'appliquer le principe de subsidiarité et de déterminer une bonne échelle territoriale pour chaque action. Dans cette perspective, la mise en place d'une formation au niveau intercommunal recoupe une double logique :

- une logique d'efficacité : sur une problématique commune, le niveau intercommunal permet de mutualiser les moyens techniques, financiers et humains ;
- une logique de pertinence territoriale : un même jeune fréquente souvent des structures sur l'ensemble des villes composant une agglomération et peut être suivi, s'il connaît des difficultés, par des professionnels venant de villes différentes, et ayant des manières de travailler diverses.

Intervenants

Un psychosociologue (ISATIS).
Un médecin généraliste attaché au centre du Tourniquet (Centre de soins pour toxicomanes).
Un praticien hospitalier, psychiatre, responsable du centre Mosaïque (accueil thérapeutique de jour pour adolescents du centre hospitalier Henri-Laborit).

Fonctionnement

Élaborée en partenariat avec le service spécialisé SUPEA (service universitaire

de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent) du centre hospitalier Henri-Laborit, cette formation, intitulée « Adolescence Toxicomanie Prévention » se compose d'une ou deux sessions de trois jours par an. La première journée est axée sur une approche psychologique et psychopathologique de l'adolescence : « de la crise de l'adolescent à l'adolescent en crise » ; « l'adolescent et ses parents » ; « adolescence et dépendance ».

La deuxième journée se concentre sur les toxicomanies et la définition qui peut être donnée du toxicomane : « Des conduites toxicomaniaques à la toxicomanie : la place du produit », « La prise en charge des toxicomanies : le centre de soins spécialisés, la postcure, les structures d'insertion, les méthodes de substitution » ; « Les différentes politiques de soins » ; « Le problème de la dépénalisation des stupéfiants ».

Enfin, la dernière journée aborde le concept de prévention : « Les politiques globales de prévention de proximité » ; « Une grille d'analyse des symptômes permettant un repérage précoce et une évaluation clinique de l'adolescent en difficulté » ; « Deux outils pour la prévention en milieu scolaire : les équipes d'adultes-relais et les entretiens d'évaluation clinique ».

Bilan/Évaluation

Si jusqu'à présent cette formation n'a pas fait l'objet d'une véritable évaluation « à posteriori », elle suscite chaque année un grand nombre d'inscriptions émanant de multiples acteurs locaux : plus de 300 personnes ont participé à ces journées de formation depuis 1994. Ce succès

prolongé en terme d'affluence semble à lui seul démontrer la pertinence de cette formation, de la thématique qu'elle aborde et du territoire auquel elle s'applique.

Une démarche d'évaluation est engagée afin de mesurer l'impact d'une telle formation et, éventuellement, l'adapter à de nouveaux besoins. Des fiches seront remplies par les stagiaires avant la formation (sur leurs attentes), après la formation (adéquation entre les attentes et les réponses apportées) et 3 mois après le stage (utilité des enseignements, pérennité des relations créées lors du stage).

Perspectives

Ce stage de formation est reconduit chaque année depuis 1994, à raison d'une à deux sessions par an. Parallèlement, il convient de noter le développement récent d'actions locales dans le domaine des toxicomanies : équipe de prévention spécialisée effectuant un travail d'accompagnement des jeunes (présentant des problématiques santé et conduites à risques), notamment pour les inciter et les orienter vers des services de soins (recrutement d'un emploi-jeune spécialement dédié à cette problématique).

Libourne (Gironde)

Une action de prévention de proximité en direction des jeunes : le bus « Arthur »

OPÉRATEUR

Le centre d'aide
psychologique CAP-LIB,
service intersectoriel
de psychiatrie de liaison
et d'urgence du Centre
hospitalier de Libourne
14, quai de l'Isle
33500 Libourne
Tél. : 05 57 51 88 28

PARTENARIAT

Financeurs

DDASS de la Gironde,
Hôpital Robert-Boulin de
Libourne, ville de Libourne
au titre de la politique
de la ville.

Nature de l'action

Information, prévention, accès aux soins pour un public à partir de 15 ans par une équipe mobile.

Objectifs principaux

- Rencontrer un public qui ne se déplace pas dans les structures existantes de soins, pour favoriser l'émergence d'une demande de prise en charge de leur souffrance psychologique.
- Proposer un espace de prévention, d'information, d'écoute, de parole concernant les problèmes liés au tabac, à l'alcool, aux polytoxicomanies, au VIH, à la sexualité, aux souffrances psychologiques (suicides...).
- Développer un travail en réseau avec divers partenaires du social et de la santé.

Publics visés

Jeunes à partir de 15 ans, adultes.

Lieux de déroulement

Points de rassemblements des jeunes : à proximité des collèges et des lycées, dans les espaces publics en ville et dans les cités, au sein de structures d'accueil et lieux festifs (concerts et raves).

Date de démarrage

Fin octobre 2000

Périodicité

En journée et en nocturne.

Monsieur ARCARAZ – Élu à la prévention (Jeunesse et Sports)
et responsable du bus « Arthur ».
Docteur JUSTAMENTE – Médecin chef de service CAP-LIB
Centre hospitalier de Libourne
Tél. : 05 57 55 33 08

C O N T A C T S

À l'origine...

Le projet a trouvé son opportunité dans le cadre d'un appel d'offre de la DDASS-DRASS ayant pour objet la promotion de la santé et la mise en œuvre de nouvelles actions en faveur des publics, prenant en compte les objectifs du programme régional de santé. Le bus est entièrement financé par le service hospitalier public.

Intervenants

Un animateur, trois infirmières en psychiatrie, un cadre infirmier en psychiatrie, un psychologue.

Fonctionnement

Le travail s'effectue en binôme, avec un animateur permanent :

- information, conseils, distribution de documentation sur divers sujets concernant la santé en général et plus précisément les conduites addictives (drogues, tabac, alcool) ;

- écoute, parole, entretiens dans le bus spécialement aménagé ;

- possibilité d'accès aux soins vers les psychiatres de l'équipe CAP-LIB.

Les principes d'intervention sont l'anonymat, le secret professionnel, la confidentialité.

Les lieux de stationnement du bus privilégient très nettement les aires de regroupement ou de circulation des jeunes : gares, places publiques des cités..., et la prise de contact s'effectue par le biais de diffusion d'informations sur des sujets généraux préoccupant les jeunes (contraception, sida...) avant les questions plus spécifiques sur les drogues.

Dans ce bus, le public trouve des informations variées allant des conduites alimentaires au réseau toxicomanie, ainsi que des préservatifs,

au « stéribox ». Dans le domaine social, le guide réseau arrondissements de Libourne (GRAL) peut y être consulté ainsi que tout un éventail de documents permettant le travail en réseau des différents travailleurs sociaux de la ville de Libourne.

Bilan/Évaluation

Pour l'année 2002, le bilan fait état de 83 sorties du bus. 1 089 personnes ont été rencontrées dont 68 % de jeunes entre 15 et 25 ans, 13 % de moins de 15 ans et 19 % de plus de 25 ans.

La vision du personnel hospitalier par les jeunes a nettement évolué et, depuis plus de 2 ans, une réflexion des équipes est engagée pour améliorer les modes de communication et permettre une appropriation encore plus grande du bus par les habitants.

OBSERVATIONS

Le bus « Arthur » a été une première en France dans le domaine de la santé publique, puisque le personnel et l'achat du véhicule sont financés par un hôpital public. En dehors de l'intérêt propre au champ de la santé publique, l'intérêt du travail réalisé ici réside dans l'intégration de l'univers hospitalier au sein du partenariat. Ce projet s'inscrit par ailleurs dans une stratégie globale de prévention visant particulièrement l'accompagnement de la jeunesse. Le bus touche aussi des personnes dans des situations de grande précarité, des jeunes en errance, ou des personnes du monde du voyage.

Malzéville-Nancy (Lorraine)

Prévention des conduites à risques au travers d'une action artistique

OPÉRATEURS

Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports de Lorraine et de Meurthe et Moselle (DRDJS), Fédération des Œuvres laïques de Meurthe-et-Moselle, lycée agricole de Pixérécourt à Malzéville-Nancy

PARTENARIAT

Financeurs

Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT), ministère de l'Agriculture, DRAC de Lorraine, conseil général de Meurthe-et-Moselle, DRDJS de Lorraine, centre culturel André-Malraux de Vandœuvre-lès-Nancy

Autres partenaires

MJC des trois maisons Nancy, Erea, Flavigny, lycée Jeanne-d'Arc, mairie de Blainville, association « Jeunes et cités » de Champigneulle

Nature de l'action

Action artistique associant l'écriture et les arts plastiques, les musiques nouvelles et la danse, sur le thème de la prévention des conduites à risques des jeunes dans le cadre de la lutte contre l'illétrisme.

Objectifs principaux

- Favoriser la créativité et développer chez le jeune des facteurs de protection et d'autonomisation.
- Informer et échanger sur les dangers des différents usages de produits psycho-actifs.
- Prévenir les conduites à risques liées à l'usage de produits psycho-actifs.
- Diminuer la vulnérabilité face aux difficultés en créant un espace d'écoute et d'expression artistique valorisant.

Publics visés

Adolescents de 15 à 18 ans.

Lieux de déroulement

Plusieurs sites sur Nancy, Champigneulle, Blainville, Commercy, Vandœuvre...

Date de démarrage

De septembre 2002 à avril 2003

CONTACTS

: Josée RIMBERT (DRDJS)
: Tél. : 03 83 35 99 97
: Véronique BLANCHOT (lycée agricole de Pixérécourt)
: Tél. : 03 83 18 34 00

À l'origine...

Le ministère chargé de la Jeunesse a décidé de renforcer les actions d'incitation dans les structures d'accueil collectif des enfants et des jeunes afin de prévenir la progression de l'illettrisme.

Sur le terrain, la rencontre de partenaires éducatifs soucieux d'expérimenter des actions culturelles nouvelles a permis d'engager depuis quelques années des animations « lecture ».

Ces actions s'organisent autour de thématiques touchant les jeunes. Après le projet « Au bord du vertige, l'équilibre... », une nouvelle démarche de réflexion sur les problèmes liés à la consommation de produits illicites a été lancée à travers l'opération « Lire/Écrire/Prévenir ».

Intervenants

Des enseignants, animateurs, éducateurs, artistes (musiciens, danseurs, plasticiens...)

Fonctionnement

La lecture de la pièce de théâtre *Dans la solitude des champs de coton* de Bernard-Marie Koltès constitue le point de départ de la réflexion.

L'histoire se situe sur une frontière où se noue le sort des trafiquants et des usagers, où s'inscrit la symbolique de la ligne dont le franchissement se joue entre la vie et la mort.

Le projet, dans sa phase d'élaboration, pose chaque participant dans un rôle où la parole, prémisses de la lecture, prend une importance essentielle.

Cette parole permet d'organiser des échanges, des débats sur des problèmes intimes, des comportements de consommation,

d'usage nocif parfois irréversible. Il faut tester les limites de chaque moyen d'expression, inventer un espace de parole où l'on peut s'exprimer, s'exposer en se protégeant par une parole transposée grâce au vecteur de l'art.

Des ateliers de pratiques artistiques associant l'écriture et une expression artistique sont organisés à la fois au sein de 3 établissements scolaires et au sein de structures associatives regroupant des adolescents volontaires (les soirs, les week-end, pendant les vacances).

Enfin, 90 jeunes participent à un spectacle liant écriture, musique, arts plastiques et danse devant 300 spectateurs invités.

Bilan/Évaluation

La force du projet réside avant tout dans la rencontre et l'échange de publics d'origines et de caractéristiques différentes.

L'appropriation de l'espace de parole par les jeunes et la production écrite témoignent de la réussite du projet et de l'adhésion des jeunes, tout autant que la prestation artistique qualifiée de haut niveau.

Perspectives

Cette expérience est une étape intermédiaire qui s'inscrit dans un projet à plus long terme afin de promouvoir une création en partenariat avec une scène nationale.

Paris (Île-de-France)

Santé et tranquillité publique : traiter globalement les problèmes de toxicomanies

OPÉRATEUR

Coordination
Toxicomanies 18 (CT18)
87, rue Marcadet
75018 Paris

PARTENARIAT

Financeurs

État : DASS, préfecture
de Paris (politique
de la ville), Mission
interministérielle de
lutte contre la drogue
et la toxicomanie (MILDT),
mairie de Paris (DASES)

Conseil

d'administration

Associations : « Espoir
Goutte-d'Or » (EGO),
SOS-Drogues international,
Charonne, « Paris Goutte-
d'Or », « La Chapelle »,
EPOC, AM 18, Cactus-
Initiatives.

Assistance publique-
Hôpitaux de Paris
(Lariboisière et Bichat),
établissement public
de santé Maison blanche,
centre « La Terrasse »,
école normale sociale,
mairie du 18^e
arrondissement.

Autres partenaires

Préfecture de police,
La Poste, EDF, bailleurs
sociaux, syndicats privés,
médecins, pharmaciens,
Médecins du monde,
associations de quartiers
et habitants

Nature de l'action

Dispositif de médiation sociale et de coordination pour améliorer les relations entre les habitants, les usagers de drogues et les services publics et pour coordonner, sur une base territoriale, les différentes structures existantes de prise en charge des toxicomanies (lieux d'accueil, hébergement, soins et prise en charge sociale).

Objectifs principaux

- Améliorer la connaissance des phénomènes de toxicomanies à l'échelle de l'arrondissement et des quartiers.
- Apporter des réponses de proximité tant aux habitants qu'aux usagers de drogues.
- Dynamiser, mettre en place ou conduire des projets visant à rendre les réponses de santé et de tranquillité publique plus efficaces.

Publics visés

Les habitants, le tissu associatif, les usagers de drogues, les structures de prise en charge des toxicomanies, les services de prise en charge de droit commun, l'ensemble des acteurs socio-économiques intervenant dans les quartiers.

Lieu de déroulement

Quartiers Goutte-d'Or, La Chapelle, Simplon-Clignancourt (Paris 18^e).

Date de démarrage

Octobre 1999 comme dispositif expérimental ; avril 2001 comme dispositif pérennisé sous forme associative.

CONTACTS

Frédérique DROGOUL – Présidente de CT18
Pierre LEYRIT – Directeur de CT18
Tél. : 01 53 28 08 89

À l'origine...

Le 18^e arrondissement de Paris est un site atypique en matière de toxicomanie. Il est marqué de longue date par les phénomènes liés aux toxicomanies fortement corrélés à une absence de politique urbaine pendant des décennies. Il concentre aujourd'hui sur les 3 quartiers ciblés 2 000 à 3 000 toxicomanes en situation d'errance et de précarité pour une population totale de 200 000 habitants. Ce public de toxicomanes est caractérisé par :

- son nombre très important ;
- à titre illustratif, la fréquentation des 3 lieux d'accueil « bas seuil » pour toxicomanes du 18^e arrondissement représente près de 80 % de la fréquentation des lieux d'Île-de-France ;
- la polytoxicomanie des usagers de drogues et la singularité de consommation massive de crack, alors que celle-ci est marginale à l'échelle nationale.

Dans ce cadre, l'arrondissement accueille un grand nombre de structures de prise en charge des toxicomanes :

- 3 lieux d'accueil, « bas seuil » d'exigence et de réduction des risques (sur 5 à Paris) ;
- 1 lieu fixe de distribution de matériel de prévention ;
- 2 équipes mobiles de prévention ;
- 1 lieu d'hébergement d'urgence pour toxicomanes (structure très rare ; 3 en France)
- des structures de soins spécialisés ;
- 1 inter-secteur spécialisé « La Terrasse » dépendant de l'hôpital psychiatrique Maison blanche et regroupant 1 centre d'accueil et de soins spécialisés, 1 consultation psychiatrique, 1 équipe de liaison

psychiatrique pour faciliter l'intégration des toxicomanes dans les dispositifs traditionnels ;

- 2 hôpitaux de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris disposant d'équipes de coordination et d'intervention pour malades usagers de drogues (ECIMUD) renforcées.

Ces dispositifs à vocation sanitaire et sociale, bien plus étoffés qu'ailleurs, ne suffisent pourtant pas à satisfaire les demandes de soins et d'accompagnement social ; ils ne répondent pas non plus totalement à la spécificité des publics usagers, en errance et très précarisés.

La politique de répression est également assez dynamique sur ce territoire. Début 1995, la scène de Stalingrad (19^e), haut lieu de deal, est évacuée par la Police. Suite à cette opération, le marché est complètement désorganisé et les usagers désorientés développent un comportement agressif devant le manque de produits ; les structures socio-sanitaires, déjà en situation de sur-activité, ne peuvent faire face. Face à ces débordements, l'incompréhension et la peur des habitants augmentent et des associations d'habitants portent plainte contre les structures d'accueil qui, selon elles, favorisent la présence de toxicomanes et donc nuisances et trafics.

Face à ce blocage, les pouvoirs publics essaient d'organiser une réponse en tenant compte des demandes des populations et avec le souci de préserver le dispositif socio-sanitaire existant, d'où la constitution de Coordination Toxicomanies (CT18), d'abord comme programme expérimental, qui sera ensuite officialisé en avril 2001 devant les résultats obtenus.

Alternative à la césure et l'opposition entre les réponses répressives et socio-sanitaires, CT18 vise à organiser une réponse globale aux problèmes liés aux drogues, en y intégrant les dommages liés à l'environnement. Il favorise et initie les échanges entre les différents acteurs jusque-là confinés dans leur propre raisonnement et leur logique d'action. Dans ce cadre, le conseil d'administration de l'association est composé de représentants de chaque partie : structures d'accueil, de soins, d'hébergement, associations d'habitants, institutionnels.

Intervenants

Officialisée, cette structure est composée d'une équipe opérationnelle de 11 personnes : 3 coordinateurs, 6 médiateurs et 2 administratifs. Les 9 personnes de terrain sont issues de différents domaines : psychologie, anthropologie, droit, sanitaire et social... Si un socle commun en matière de toxicomanies (différentes drogues, dépendances, effets, soins, structures...) est indispensable, cette pluridisciplinarité est un atout pour appréhender l'ensemble du travail à effectuer.

L'intervention de rue et le travail de médiation en direction du milieu nécessitent, en outre, une grande capacité d'écoute, de non jugement, d'adaptabilité et d'analyse de situation afin d'apporter les réponses adéquates. Ce dispositif est le seul à posséder le label « Équipe de proximité » issu du plan triennal 1999-2001 de la MILDT sur les 30 prévus initialement.

Fonctionnement

La fin de la période d'expérimentation a été marquée par un rapport d'évaluation commandité par la MILDT, confié à

l'Observatoire français des drogues et des toxicomanes (OFDT) et réalisée par ACT Consultant en octobre 2001 (document public). Celui-ci faisait état de l'énorme capitalisation en terme de savoirs et de pratiques mis en œuvre dans l'action. Il souligne également l'écueil inhérent à tout dispositif créant son propre cadre théorique simultanément à son action, à savoir une confusion dans les prises de décision des différentes instances de l'époque (comité technique, comité de pilotage, comité de concertation). Il est de plus recommandé une diversification des financements de l'État et des collectivités territoriales.

Ces observations ont permis un réajustement du dispositif et une meilleure organisation. Actuellement 3 équipes, chacune composée de 1 coordinateur et de 2 médiateurs, interviennent sur 3 territoires distincts : la Goutte-d'Or, La Chapelle, Simplon-Clignancourt. Ces 3 équipes interviennent à la fois :

- auprès des habitants : travail d'écoute, de préconisation, rappel des droits de chacun, explication du fonctionnement du dispositif sanitaire et social, de la nature et des limites du travail de répression. Il permet de modifier les représentations sur les phénomènes de toxicomanies mais aussi de mobiliser des groupes d'habitants (locataires, copropriétaires) pour trouver des solutions internes et des voies pacifiques pour régler les problèmes ;
- auprès des usagers de drogues : travail de premier contact, d'orientation vers les structures (spécialisées ou de droit commun selon les situations) afin de favoriser la continuité du travail éducatif et montrer à la population la réalité des contacts ;
- auprès des structures : favoriser une meilleure connaissance et coordination

entre les différents dispositifs existants, faire connaître et prendre en compte la situation hors de son champ précis d'intervention, sensibiliser aux problèmes et interrogations des habitants sur le sens et la nature des interventions spécialisées ;

- auprès des services non spécialisés tels que PMI, missions locales, clubs de prévention mais aussi police : permettre une meilleure connaissance et une meilleure prise en compte des problèmes et situations pour les intégrer dans leur propre action.

Les médiateurs interviennent soit spontanément, directement confrontés à une situation délicate, soit sur sollicitation des différents acteurs (habitants, institutions...). Concernant les situations de nuisances liées aux drogues sur le quartier de la Goutte-d'Or par exemple en 2002, 48,1 % des signalements sont effectués par les institutions (essentiellement mairie, police), 27,8 % par les habitants, 20,3 % par les institutions spécialisées en toxicomanies et 3,8 % par les usagers de drogues eux-mêmes. À noter que ces chiffres peuvent varier de manière significative selon les quartiers.

Le partenariat avec les institutions est d'autant plus renforcé que CT18 participe comme acteur référent au contrat local de sécurité (CLS) d'arrondissement. Elle s'appuie également sur l'ensemble des dispositifs transversaux des politiques publiques. Outre les rencontres au sein du CLS, les réunions de travail sont assez régulières : commission locale de concertation de la politique de la ville, police urbaine de proximité et mairie d'arrondissement une fois par mois, réunions de quartiers...

Bilan/Évaluation

Au cours de l'année 2002, les équipes de CT18 ont réalisé 2 325 contacts suivis avec les habitants, soit spontanément, soit sur requête ou sollicitation ; 430 immeubles ont été suivis sur l'ensemble des 3 quartiers correspondant à près de 2 000 visites. Parallèlement 6 039 contacts avec des usagers de drogues ont été réalisés : majoritairement des orientations mais aussi des visites de soutien en milieu hospitalier, des accompagnements pour démarches administratives et, pour une part infime, un travail plus approfondi de suivi éducatif et de réinscription dans leurs droits lorsque leur situation empêche tout travail immédiat de re-médiation avec le dispositif sanitaire et social.

CT18 organise ou participe aussi à différents projets concrets sur le terrain qui conduisent à une meilleure connaissance des quartiers :

- enquête auprès des 96 pharmacies de l'arrondissement pour déterminer le rôle, le niveau d'activité, les difficultés rencontrées entre les pharmaciens et le public toxicomane ;
- enquête auprès de gardiens des 14 bailleurs sociaux présents dans l'arrondissement afin de saisir leur perception et les répercussions sur leur travail des problèmes liés aux drogues et les représentations des toxicomanes qu'ils véhiculaient auprès des locataires ;
- co-animation avec l'association Espoir Goutte-d'Or (EGO) qui dispose d'un programme fixe d'échange de seringues et l'observatoire de la vie locale de l'association Salle Saint-Bruno, d'une étude d'impact sur l'environnement immédiat du programme d'échange de seringues. Elle mène également des actions de

sensibilisation/formation des acteurs, notamment une action de sensibilisation aux drogues des acteurs sociaux éducatifs (éducation nationale, centre d'animation sociale, clubs de prévention, mission locale...), avec les préposés de La Poste...

Perspectives

Les orientations générales de CT18, dans l'organisation d'une forme de gouvernance sur les questions de toxicomanies, notamment par la gageure de l'approche globale des phénomènes liés aux drogues, la conduisent à mener un travail extrêmement diversifié et réactif. Il se dégage néanmoins quelques lignes de force pouvant se décliner autour de trois axes principaux.

Créer des outils permanents de diagnostic et d'évaluation

En confortant l'existant et en créant des outils et des instances permettant de partager des éléments de connaissance ; création à terme d'un observatoire des toxicomanies.

S'appuyer sur la dynamique participative

En développant le travail de mobilisation des habitants et des acteurs institutionnels, dans le cadre d'action collective d'information sur les politiques publiques et leurs déclinaisons locales, afin surtout de pacifier les rapports avec les usagers de drogues et modifier les représentations.

Coordonner les intervenants

- en conduisant une transformation des pratiques professionnelles permettant une dé-spécialisation de l'approche sanitaire et sociale des usagers de drogues en situation d'exclusion sociale ;
- en menant un travail spécifique d'articulation entre les différents

- maillons de la chaîne médico-sociale (structures hospitalières somatiques et psychiatriques et structures de prévention et d'accompagnement social) ;
- en impliquant des acteurs non spécialisés dans la conduite des actions en matière de toxicomanies à l'échelon territorial ;
- en renforçant localement les échanges entre structures sanitaires et sociales, police et justice afin de mieux mesurer et prévoir les impacts et les répercussions de la mise œuvre des actions de chacun.

Chambéry (Savoie)

Un programme de réduction des risques auprès des publics précarisés

OPÉRATEUR

Association Le Pélican
60, rue du Cdt Perceval
73 000 Chambéry

PARTENARIAT

Financiers

Contrat de ville
(Chambéry Métropole),
conseil général de la
Savoie, DDASS

Autres partenaires

Centre hospitalier de
Chambéry, associations :
REVIH 73 et Santé
Toxicomanies Savoie,
acteurs de l'espace
solidarité (lieu d'accueil
et de permanences
sanitaires et sociales)

Nature de l'action

Ouverture d'une boutique de réduction des risques, lieu d'accueil et de permanences sanitaires et sociales, pour les publics toxicomanes et ou dans l'errance.

Objectifs principaux

- Réduire les risques auprès des publics précarisés.
- Accompagner les personnes dans une démarche de soins et d'insertion.
- Transmettre une culture commune de réduction des risques auprès des bénévoles et des professionnels.

Publics visés

Publics précarisés : dans l'errance et/ou consommateurs de drogues, en marge du système de soins existants.

Lieu de déroulement

Chambéry.

Date de démarrage

1998

Périodicité

Permanente.

CONTACT

· Michel BOULANGER – Directeur
· Tél. : 04 79 62 56 24
· Fax. : 04 79 96 15 36
· le-pelican@wanadoo.fr

À l'origine...

À l'initiative de quatre acteurs sanitaires : l'association REVIH 73 (réseau ville-hôpital), le centre hospitalier de Chambéry, l'association Santé Toxicomanie Savoie et l'association Le Pélican, en lien avec la DDASS, un projet de réduction des risques des personnes précarisées ayant recours à des conduites de dépendances à l'égard de produits toxiques licites ou illicites s'est mis en place dans le cadre de l'espace solidarité. Une convention a donc été signée entre ces différents partenaires pour créer une boutique intégrée dans ce système.

L'espace solidarité a pour objectif l'accueil des publics précarisés. Ils peuvent se restaurer, laver leur linge..., et également rencontrer de manière plus informelle des professionnels : un espace santé avec une permanence d'accès aux soins de santé (PASS) des plus démunis, une assistante sociale qui facilite la mise en place de la couverture maladie universelle (CMU), l'inscription au RMI, un service qui s'occupe de l'hébergement...

L'association Le Pélican qui gère un centre de soins spécialisés pour personnes toxicomanes et un service de prévention, assure le fonctionnement de la boutique.

Intervenants

Un éducateur spécialisé, une infirmière, un psychologue.

Fonctionnement

Des permanences quotidiennes sont assurées à la boutique. Ce lieu est avant tout un espace convivial d'accueil, d'écoute, d'entretien individuel ou en petit groupe. C'est aussi et surtout un lieu d'échanges de matériel stérile,

d'information et de documentation.

En effet, le programme de réduction des risques vise tout d'abord à faciliter l'accès aux seringues pour les usagers les plus marginalisés afin de réduire les risques de contamination (sida et hépatites).

Dans ce cadre, des kits de matériel stérile d'injection sont également distribués aux six pharmacies du centre-ville.

Les messages de prévention associés à cette distribution de matériel permettent de sensibiliser la personne et son entourage proche. C'est aussi un moyen d'entrer en contact, de créer un lien qui, lorsqu'il est soutenu dans le temps, permet d'orienter et/ou d'accompagner la personne dans une démarche de soins qu'elle aura elle-même décidé d'initier. L'infirmière est régulièrement sollicitée par les usagers pour des petits soins (pansements, vaccinations...).

Ce contact permet souvent d'aborder leur toxicomanie. En confiance, les usagers parlent plus facilement à une soignante, un accompagnement peut se construire progressivement, annonçant parfois le début d'une réelle démarche de soins. L'éducateur est en charge du versant social, il accompagne les publics dans leur demande éducative et sociale.

Il est l'interface avec les services sociaux, une personne ressources concernant les problèmes plus matériels.

Le psychologue, quant à lui, assure plus une fonction de soutien de l'équipe.

Un travail de rue est également effectué par l'équipe, pour aller à la rencontre du public et établir un premier contact et parfois prodiguer des premiers soins. Depuis le début du programme de réduction des risques, l'équipe du Pélican a fortement élargi son réseau de partenaires. En effet, l'objectif est d'établir un réseau de partenaires cohérent et efficace afin de pouvoir proposer des solutions concrètes et rapides aux usagers demandeurs.

Un partenariat fort s'est établi notamment avec le centre hospitalier, les urgences ou encore la permanence d'accès aux soins de santé (PASS) des plus démunis. Dans ce cadre, l'équipe est régulièrement sollicitée par les membres du réseau santé-précarité (centre hospitalier, PASS, médecins et infirmiers...) pour intervenir sur des situations mais également pour participer à des actions de sensibilisation, d'information ou de formation. Cette volonté de développer le partenariat se traduit par différentes actions. Par exemple, un travail d'observation et de réflexion de terrain concernant les mères seules ou les couples en précarité avec un ou des enfants a permis la mise en place d'un véritable partenariat entre l'infirmière de la boutique, une puéricultrice et l'ensemble des professionnels chambériens de la petite enfance.

Un partenariat s'est développé également avec les correspondants de nuit du quartier du Biollay qui a permis de porter une attention particulière aux problématiques de ce quartier, notamment sur les situations et comportements à risques plus ou moins visibles, ou encore les besoins de matériel stérile sur ce quartier.

Bilan/Évaluation

Depuis le lancement du programme, une évolution importante du public rencontré a pu être constatée, et cela notamment avec le financement acquis d'un temps plein d'infirmière qui répondait à des besoins de terrain très forts. Cette évolution s'est traduite par des accompagnements vers les structures de soins hospitalières et de ville en constante progression, les questions d'ordre éducatif et social apparaissant souvent secondaires.

Ayant d'abord développé une pratique professionnelle fortement axée sur l'individuel, l'équipe a souhaité orienter son travail vers les pratiques de groupe. C'est dans ce cadre qu'un groupe de parole pour les usagers de l'espace solidarité a été mis en place une fois par mois. Sur l'année 2002, 70 personnes ont été suivies individuellement. Cette population se compose de 48 hommes et 22 femmes. 64 % de ces personnes ont entre 25 et 39 ans, 50 % sont sans logement, 47 % bénéficient du RMI et 14,4 % d'une allocation adulte handicapé, 47 % des patients sont polytoxicomanes et les produits les plus cités sont le cannabis, l'alcool, le Subutex® détourné et les médicaments psychotropes, 46 % des patients nécessitent une prise en charge psychiatrique.

Courant 2003, un protocole d'évaluation a été mis en place, qui définit trois domaines d'intervention pour la réduction des risques : la santé publique, le social et la promotion d'une culture commune. Pour chaque thématique, les risques afférents sont recensés ainsi que les actions/solutions à mettre en place.

Perspectives

Une action est programmée visant l'ouverture d'une permanence conjointe sur le quartier de Chambéry-le-Haut : consultation d'information et de dépistage anonyme et gratuit (CIDAG) gérée par le centre hospitalier et réduction des risques prise en charge par l'association.

Lisbonne (Portugal)

Action de prévention des toxicomanies en milieu scolaire

OPÉRATEUR

Commune de Lisbonne, service de prévention des toxicomanies

PARTENARIAT

Financeurs

Les projets approuvés sont co-financés en partie par la municipalité de Lisbonne (ressources humaines, matériel pédagogique, services techniques), laissant aux assemblées de quartier le reste des charges générales du projet.

Autres partenaires

Il existe un partenariat entre les différentes assemblées de quartier (« juntas de freguesia ») de la ville de Lisbonne et les associations qui travaillent dans le domaine social.

Nature de l'action

Le programme « Intervenir » – programme de prévention des toxicomanies notamment en milieu scolaire – apporte un soutien technique et financier à des projets de prévention spécifiques dans le champ des toxicomanies.

Objectifs principaux

Objectifs généraux :

- Promouvoir des projets qui interviennent aux niveaux individuel, familial et social, à travers le développement et l'acquisition de compétences personnelles et sociales du groupe cible (jeunes âgés de 11 à 18 ans environ, en échec scolaire, toxicomanes ou délinquants), la formation de partenariats (assemblées de quartier, écoles, associations) et la création d'un réseau social intégré.

Objectifs spécifiques :

- Identifier et réduire des comportements à risques (notamment éviter : la consommation et le passage de l'usage à l'abus d'alcool et d'autres drogues; l'abandon et l'échec scolaire; la délinquance juvénile, etc.).
- Développer des facteurs de protection à travers la promotion de l'éducation pour la santé.
- Faciliter et encourager le changement d'attitudes et de comportements.

Lieu de déroulement

Ville de Lisbonne - 37 districts (sur un total de 53).

Date de démarrage

Date de mise en œuvre de l'action : 2002

CONTACT

Monica DINIZ
Gabinete de Prevenção da Toxicodependência - C.M.L.
Travessa da Pimenteira nº 2 - 1 400 Lisboa
Tél : 351-21-364 74 98 - Fax : 351-21-364 98 79

À l'origine...

Selon des études épidémiologiques nationales, l'incidence des toxicomanies (essentiellement la consommation de drogues dures), avec leurs multiples implications sur le tissu social, augmente progressivement, en particulier dans les grands centres urbains où l'on constate une nette prédominance des maladies infectieuses, contagieuses et des décès qui en résultent directement ou indirectement.

À travers la création du programme *Intervenir*, la municipalité de Lisbonne, prétend définir des stratégies et des méthodologies d'intervention qui réduisent de manière significative l'incidence du phénomène dans la ville. Les projets éligibles sont, dans le cadre de ce programme, coordonnés par un technicien municipal de prévention locale ou ayant un profil équivalent. Ce personnel doit être apte à appliquer des stratégies préventives orientées en direction de la communauté locale ou de groupes particulièrement vulnérables à l'usage de drogues (que ce soit parce qu'ils ont vécu des situations problématiques ou parce qu'ils présentent des comportements considérés comme déviants). Toutes les assemblées de quartier de la ville (« *juntas de freguesia* »), qui développent ou prétendent développer des actions préventives de caractère spécifique, dans le champ de la prévention primaire des toxicomanies, peuvent se porter candidates à ce programme pour mettre en place des actions spécifiques dans les établissements scolaires.

Fonctionnement

Après avoir analysé les différents programmes de prévention primaire mis en place dans les années passées, le constat a été fait de la nécessité de mieux structurer les projets en conformité avec le calendrier de fonctionnement du système éducatif en vigueur (à savoir, par année scolaire), étant donné qu'au cours de l'année civile, des changements peuvent avoir lieu au sein des groupes-cibles.

Le programme *Intervenir* se déroule en trois étapes.

- Première étape : développement du projet dans les collèges et lycées entre les mois de janvier et de juin (intervention de spécialistes dans les écoles - éducation à la santé -, repérage des élèves en échec scolaire, de comportements violents...).

À la fin de cette période, un rapport d'évaluation intermédiaire est établi, qui permet d'évaluer la cohérence et/ou la reformulation des stratégies préventives initialement définies ;

- Deuxième étape : ayant constaté l'absence de réponses intégrées durant les périodes de congés pour les enfants et les adolescents, et sachant par ailleurs que c'est durant cette période que ceux-ci sont les plus vulnérables, la municipalité de Lisbonne a souhaité créer ou améliorer des espaces d'information/prévention déjà existants en dehors des établissements scolaires, afin de pallier cette lacune.

Elle souhaite ainsi développer des actions préventives, notamment pendant les vacances d'été, qui donnent une continuité au travail déjà entamé avec le groupe-cible lors de la première étape. Il s'agit en particulier d'adapter des stratégies considérées comme nécessaires, dans l'éventualité

où apparaîtraient d'autres enfants ou adolescents dans le même groupe-cible. Au terme de cette étape, un rapport est présenté détaillant les actions réalisées.

- Troisième étape : il arrive que des changements aient lieu au sein du groupe-cible, principalement en début d'année scolaire. Ces changements mettent en cause la méthodologie du programme. Dans cette étape, il est alors possible de procéder à la reformulation du projet, au cas où de nouveaux enfants ou adolescents présenteraient des problèmes qui justifient leur intégration dans le programme.

Bilan/Évaluation

Actuellement, près de 3 300 enfants et adolescents et près de 900 agents éducatifs (parents, professeurs, auxiliaires d'éducation, etc.) sont concernés par ce programme.

Éléments de réussite

- le développement de compétences personnelles et sociales chez des enfants et des adolescents, qui joue un rôle significatif dans la prévention des toxicomanies ;
- l'accompagnement de jeunes pour la construction de projets de vie alternatifs ;
- la participation et l'implication croissantes de la population locale ;
- le développement d'initiatives conjointes, avec des professeurs, des parents et des médiateurs de prévention, notamment des actions d'information/formation qui regroupent ces différents acteurs et qui mobilisent les groupes-cibles.

Obstacles et/ou insuffisances

Difficultés à trouver des financements suffisants pour les projets.

Perspectives

Élargissement du programme aux autres districts (« freguesias »).



Prévention de la récidive

La prévention de la récidive et le développement des mesures alternatives constituent un des axes déterminants des politiques de prévention de la délinquance.

Prévenir la récidive, c'est éviter qu'une personne qui a commis une infraction ne s'inscrive durablement dans un parcours délinquant, se donner les moyens de favoriser une (ré)insertion réussie pour les personnes sous main de justice, qu'elles soient en prison ou en milieu ouvert, c'est également préserver la société de nouveaux délits et éviter de nouvelles victimes. C'est encore inscrire la sanction pénale dans un objectif de réinsertion sociale de la personne placée sous main de justice.

En effet, toute réponse durable à la délinquance doit, au-delà de sa dimension répressive, être axée sur le traitement des causes profondes de la délinquance en prenant en compte l'individu et son contexte.

Enfin, la sanction du comportement délinquant doit être proportionnée et comprise. Il convient notamment d'adapter la sanction et l'exécution de celle-ci à la nature de l'infraction et à la personnalité de son auteur comme c'est le cas dans l'exemple du travail d'intérêt général (TIG) routier de Lorient. Il est également nécessaire de s'intéresser au contexte dans lequel les faits ont été commis, le cas échéant aux problèmes sociaux et psychologiques rencontrés par la personne condamnée pour l'aider à les résoudre. Il s'agit de recréer un lien dynamique entre la personne délinquante et son environnement social, ce qui implique une mobilisation des acteurs de la société civile.

Les actions de prévention soutenues par la politique de la ville concernent très largement des projets relevant de la prévention de la récidive; cela constitue la part la plus importante parmi les projets de prévention de la délinquance.

Il faut souligner que la prévention de la récidive, champ dans lequel l'institution judiciaire occupe un rôle central, repose largement sur un partenariat entre cette institution et toute une série d'acteurs de la ville. Cette ouverture permet d'améliorer les possibilités de réinsertion des personnes en mobilisant une variété d'acteurs et une multiplicité de compétences. Sa réussite dépend en particulier d'une mobilisation de la société civile tant en ce qui concerne la réinsertion des personnes libérées de prison que le développement des mesures alternatives à l'incarcération.



Le décret du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance crée les contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Il est spécifié que ces conseils encouragent la mobilisation des moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites et à l’incarcération ainsi que des mesures sociales, sanitaires et d’insertion favorisant la prévention de la récidive.

La préparation à la sortie de prison

Parallèlement à l’exécution des décisions pénales, « le service public pénitentiaire favorise la réinsertion des personnes qui lui sont confiées par l’autorité judiciaire » (article 1 de la loi du 22 juin 1987 relative au service public pénitentiaire).

Les opérateurs et porteurs de projets en ce domaine sont majoritairement des professionnels de la réinsertion des publics sous main de justice : personnels des services pénitentiaires d’insertion et de probation (SPIP). Toutefois, ils s’appuient sur un vaste réseau d’intervenants professionnels et d’associations œuvrant à la réinsertion des détenus. La prévention de la récidive repose notamment sur l’idée que le détenu est un citoyen « temporairement empêché », ce qui explique largement l’appel fait aux dispositifs de droit commun et à la volonté de les faire entrer dans la prison.

Les actions menées au sein des établissements et soutenues par la politique de la ville sont de trois types :

- les actions d’animation socioculturelles et sportives. Les apports de la politique de la ville en ce domaine vont du soutien aux bibliothèques des établissements pénitentiaires, à la création d’ateliers d’écriture ou de lecture, d’expression artistique, à la réalisation d’actions sportives... ;
- les activités visant une réinsertion sociale et professionnelle : programmes d’alphabétisation et de rescolarisation développés par l’éducation nationale et soutenus par diverses associations et opérateurs locaux, dont le groupement étudiant national d’enseignement aux personnes incarcérées (GENEPI) soutenu au titre de la politique de la ville ;
- la préparation à la sortie de prison : en 2001, 8 % des actions soutenues par la politique de la ville portaient sur cet objectif.

Le dispositif de plate-formes de préparation à la sortie est destiné à coordonner, en amont de la sortie de prison, l’intervention de partenaires extérieurs mobilisés pour la plupart d’entre eux au niveau national par des conventions ou protocoles.

Dans ce cadre, ANPE, CAF, CPAM, ASSEDIC, missions locales, organismes RMI, structures d'hébergement (telles que celles dépendant de la fédération des associations de réflexion et d'action sur les prisons et la justice et de la fédération nationale des associations de réinsertion sociale) et associations sont sollicités pour venir préparer concrètement, en liaison avec les SPIP, les retours à la vie libre, par des rencontres directes avec les détenus, des sessions d'orientation professionnelle et diverses démarches administratives. Dans le cadre de la prévention de la délinquance, la mobilisation de réseaux de partenaires permet d'établir ou de maintenir des relations avec les services publics de quartiers. Tel est le cas concernant la maison d'arrêt de **Gradignan**.

L'ensemble de ces actions montre l'importance de travailler dans une logique de décroisement en resituant la prison dans la ville et en travaillant à la nécessaire articulation entre les démarches menées intra-muros et extra-muros.

Plus globalement, il s'agit de conforter l'accès aux droits (à l'éducation, la formation, la santé...) des détenus par une approche dynamique de l'exécution des peines en favorisant notamment les notions de projet d'exécution de peine (PEP) et de « parcours individuel d'insertion ».

Un sas pour la réinsertion

Certaines mesures d'aménagement de peines sont initiées à partir des établissements pour les détenus arrivant en fin de peine. Cette forme d'exécution des peines dans la collectivité reste encore limitée, mais enregistre une progression s'agissant des placements à l'extérieur qui permettent aux détenus d'anticiper de quelques mois la sortie et d'engager un processus contrôlé d'insertion professionnelle dans des secteurs tels que la restauration d'appartements, la cuisine, l'entretien. À l'instar de l'**expérience amiénoise portée par l'association APRÈS**, les placements à l'extérieur sont organisés avec l'aide des communes, des conseils généraux, d'associations du milieu social, sanitaire.

L'insertion des sortants de prison

Le retour à la vie libre et l'aide à l'insertion des personnes libérées de prison passent également par des actions visant à favoriser l'accès aux droits, notamment au logement, la prise en charge sanitaire, le retour à l'emploi et le maintien des liens familiaux. Ces facteurs apparaissent souvent comme décisifs pour permettre une (ré)insertion

réussie tant il est vrai que l'incarcération a des effets désocialisants majeurs. À titre d'exemple, on peut citer l'action menée à **Nantes** pour le retour à l'emploi dans le cadre du plan local pour l'emploi de la communauté urbaine.

Les expériences lyonnaise (accompagnement social et sanitaire, appuyé sur le logement, de sortants de prison toxicomanes) **et nantaise** (réseau d'accueil familial pour les personnes libérées de prison) sont des exemples d'initiatives prises pour faciliter le retour à la vie citoyenne. Elles reposent sur un accompagnement global et s'appuient sur un large réseau de partenaires.

D'autres initiatives telles que celles regroupées au sein de la fédération des réseaux de maisons d'accueil des familles et amis de détenus (FRAMAFAD) permettent de maintenir les liens entre les détenus et leurs proches. Elles offrent aux familles venues visiter leurs proches incarcérés des conditions d'hébergement satisfaisantes et économiques tout en leur assurant un accompagnement prenant en compte les enfants.

Les mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération

La promotion des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération dans le cadre du milieu ouvert répond aux orientations de politique pénale qui intègrent notamment l'objectif de prévention de la récidive. Parmi ces mesures, la mise en œuvre du travail d'intérêt général (TIG) et de la médiation-réparation pénale est largement soutenue par la politique de la ville.

La vocation première du TIG situe cette peine comme une alternative à une peine d'emprisonnement ferme pour de petits délits, mesure qui semble avoir fait ses preuves eu égard notamment au taux de récidive relativement faible de ceux qui y sont condamnés. Au 1^{er} janvier 2003, 19 106 personnes étaient suivies par les SPIP au titre du TIG.

Cette mesure présente, en outre, l'intérêt majeur d'impliquer la collectivité dans l'effort public de réinsertion sociale du condamné en offrant à celui-ci l'occasion d'effectuer pour son compte un travail bénévole. La contribution de la politique de la ville se traduit en particulier par une mobilisation des collectivités locales pour multiplier les solutions d'accueil encore insuffisantes et pour assurer un suivi éducatif adapté aux publics concernés impliquant des encadrants volontaires et formés. L'objectif du développement du TIG devrait notamment s'organiser dans la recherche de postes offrant des activités diversifiées en relation avec le délit commis (s'agissant notamment des infractions routières),

généralisés pour les mineurs, répondant à un souci d'insertion et favorisant la restauration du lien civique.

L'expérience menée dans le **département des Yvelines** répond à ce dernier objectif de mettre à profit le TIG pour créer les conditions d'un dialogue entre les auteurs d'infractions et les acteurs des institutions. Cette mesure nouvelle consistant à soumettre les auteurs de délits à une obligation de formation civique a d'ailleurs été encouragée par le conseil de sécurité intérieure du 30 janvier 2001 qui vise à la fois le TIG et les mesures de réparation. C'est dans le cadre des alternatives aux poursuites à titre de mesure de réparation que s'inscrit le **stage citoyen de Villepinte** concernant les mineurs et qui vise également à la restauration de ce dialogue auteurs/institutions en impliquant de très nombreux acteurs (communes, pompiers, police nationale, transporteurs).

L'expérience menée à Lorient dans le cadre d'un TIG sécurité routière vise, quant à lui, à responsabiliser la personne condamnée à un TIG et à le rendre pleinement acteur de l'exécution de la peine de travail d'intérêt général.

Un autre axe est le travail en direction des parents. **Un stage de soutien à la parentalité a été initié dès 2002 à Toulon** dans le cadre des alternatives aux poursuites. Le développement de ces mesures permet, en effet, d'apporter des réponses plus adaptées à certains types d'infractions. Il convient de noter qu'un partenariat interministériel est mis en œuvre sur l'ensemble du territoire national par le biais de conventions ou de protocoles et des contrats locaux de sécurité. Les diverses mesures inscrites dans ces conventions ont pour but de favoriser une politique de prévention, l'aide aux élèves en difficulté ainsi que la responsabilisation des parents.

Par ailleurs, la grande majorité des contrats locaux de sécurité (CLS) associe l'éducation nationale comme partenaire. Les actions les plus souvent décrites portent sur le traitement de l'absentéisme scolaire, les violences en milieu scolaire ou la sanction des défaillances relatives à la fonction parentale.

Enfin, il faut souligner que les fonds de la prévention contribuent à soutenir les initiatives des associations de contrôle judiciaire socio-éducatif.

**PRÉPARATION À LA SORTIE DE PRISON
ET RETOUR À LA SOCIÉTÉ CIVILE**

- 262 Amiens (Somme)**
Un accompagnement du placement
à l'extérieur
- 266 Communauté urbaine d'Arras
(Pas-de-Calais)**
Un placement extérieur pour de jeunes détenus
- 268 Communauté urbaine de Nantes
(Loire-Atlantique)**
Un accompagnement des sortants
de prison vers l'emploi
- 271 Gradignan (Gironde)**
Un dispositif de préparation à la sortie
de prison
- 274 Lyon (Rhône)**
Un relais pour la réinsertion des sortants
de prison
- 277 Nantes (Loire-Atlantique)**
Un réseau d'accueil en famille
pour les sortants de prison
- 279 Roubaix (Nord)**
Une approche globale et partenariale
d'accompagnement de la sortie de prison

MESURES ALTERNATIVES

- 283 Dieppe (Seine-Maritime)**
Un stage de sécurité routière
- 285 Lorient (Morbihan)**
TIG sécurité routière: le tigeste, acteur
de prévention auprès des scolaires
- 288 Toulon (Var)**
Un stage de soutien à la parentalité
- 291 Département des Yvelines**
Dialogue citoyen: le TIG pour restaurer
le lien civique
- 294 Villepinte (Seine-Saint-Denis)**
Un stage d'accompagnement
d'instruction civique

EUROPE

- 297 Suède**
Une démarche de réinsertion
des délinquants dans la société

Amiens (Somme)

Un accompagnement du placement à l'extérieur

OPÉRATEUR

Association pour la
prévention de la récidive
et pour l'évolution
des sanctions (APRÈS)
21, route d'Abbeville
BP 16029
80016 Amiens Cedex
Tél. : 03 22 66 46 40

Activités habituelles

Placements à
l'extérieur de détenus.
Relais enfants-parents
pour le maintien
du lien familial.
Réparation pénale
à l'égard des mineurs.

PARTENARIAT

Financeurs

Administration
pénitentiaire, conseil
général (mission RMI),
DDASS (allocation
logement temporaire),
direction départementale
du travail, de l'emploi
et de la formation
professionnelle
(CES/formation),
politique de la ville
(ville d'Amiens, État)

Autres partenaires

Service pénitentiaire
d'insertion et de
probation (SPIP), juge
de l'application des
peines, associations du
milieu social, sanitaire,
culturel, Fédération
nationale des
associations d'accueil
et de réinsertion sociale,
Fédération citoyens
et justice.

CONTACT

Nature de l'action

Accompagnement socio-psycho-éducatif
de détenus en placement extérieur.

Objectifs principaux

Réunir un partenariat local et permettre à chaque
partenaire d'exercer ses compétences afin d'agir
transversalement sur l'ensemble des conditions
de la réinsertion.

Pour le détenu : engager une réconciliation
avec la société :

- amener le détenu à entreprendre une démarche
volontaire de réinsertion ;
- mettre la personne en situation
de responsabilité ;
- participer à l'individualisation de l'exécution
des peines vers le retour à la liberté ;
- assurer une prise en charge globale
et individualisée des personnes.

Publics visés

Détenus sous mesure de placement à l'extérieur.

Date de démarrage

1^{er} octobre 1988.

Yves LECHOPIER – Directeur de l'association
et responsable du projet
Tél. : 03 22 66 46 40

À l'origine...

En 1988 à Amiens, on pouvait constater la récidive des trois-quarts des condamnés sortant de prison, ce qui signifiait un lourd échec de la réinsertion. L'Association pour la prévention de la récidive par l'évolution des sanctions (APRÈS) a été créée à l'initiative de M. Robert Adam, alors juge de l'application des peines au tribunal de grande instance d'Amiens.

Intervenants

Une équipe pluridisciplinaire composée d'éducateurs spécialisés, d'assistantes sociales, de chargés d'insertion et de probation et d'un psychologue.

Fonctionnement

La mise en œuvre du placement à l'extérieur est prévue par l'article 723 du Code de procédure pénale. Elle nécessite la réalisation d'un diagnostic local et la mobilisation initiale d'un certain nombre d'acteurs locaux pour permettre un conventionnement avec l'administration pénitentiaire. Dans le régime de placement à l'extérieur (appelé aussi chantier extérieur), le détenu est confié à un organisme conventionné par l'administration pénitentiaire. Il doit respecter un règlement lui permettant de ne plus rentrer à la prison tout en restant sous écrou. Ce régime particulier implique 3 partenaires :

- le détenu ;
- l'organisme conventionné, garant du respect des règlements vis-à-vis de l'administration pénitentiaire et jouant un rôle éducatif vis-à-vis du détenu ;
- l'administration pénitentiaire elle-même et le juge de l'application des peines qui prend la décision du placement et contrôle l'activité de l'organisme d'accueil.

Un partenariat bien compris

La contractualisation nécessite un partage des tâches à la fois clair et bien articulé entre structure d'accueil et administration pénitentiaire : rôle éducatif et d'encadrement d'un côté, rôle de contrôle et de sanction de l'autre, sans collusion des compétences et des prérogatives de chacun. Sur ce point le partenariat établi depuis 14 ans entre l'Association pour la prévention de la récidive et pour l'évolution des sanctions (APRÈS) et l'administration pénitentiaire est bien compris.

Ensuite, le réseau de partenaires « techniques » (services publics – RMI, DDASS..., associations, structures d'accueil ou de placement, organismes de formation, structures sportives et culturelles...) doit pouvoir fonctionner pour répondre, au cas par cas, aux besoins du détenu. En matière de logement par exemple, la majorité des stagiaires est souvent confrontée à des préoccupations telles que : pas d'hébergement à la libération, besoin de quitter l'ancien logement ou problème d'impayés dans le logement occupé avant l'entrée en détention. Les solutions, différentes pour chaque situation, sont trouvées, de même qu'en matière de santé, de formation, de soutien psychologique, grâce à ce réseau, attentif à chaque situation présentée par l'APRÈS. En 2002, 48 % des détenus adressés à l'APRÈS restent 1 ou 2 mois en placement extérieur, 38 % restent de 2 à 4 mois, 7 % entre 4 et 6 mois et 7 % restent plus de 6 mois. En moyenne, les détenus restent 73 jours en placement extérieur. 20 % sont placés dans divers services municipaux, et les autres dans diverses structures publiques ou associatives, pour des activités allant du rempaillage à la cuisine en passant par l'entretien, les travaux de voirie. Ils bénéficient, en outre, de plusieurs services :

- un accompagnement dans toutes les démarches de la vie quotidienne: recherche de place de travail et d'hébergement, prise en charge matérielle;
- des formations complémentaires: « expression de communication », technique de recherche d'emploi, information sur la santé, le logement, etc.;
- un suivi psychologique et un soutien spécifique pour les détenus toxicomanes, en partenariat avec une autre association: « Le Mail »;
- un accès à des activités culturelles spécifiques organisées par l'APRÈS: ateliers théâtre, ateliers d'écriture, arts plastiques...;
- la possibilité de fréquenter chaque soir de la semaine un « lieu de vie » pour partager un repas, participer à un débat ou à des activités de loisirs. Ils reçoivent 2 fois par semaine la visite d'un accompagnant qui vérifie le bon fonctionnement du logement et des activités. Il leur est proposé un suivi, après la libération, par le biais, par exemple, d'un contrat emploi solidarité (CES).

Un accompagnement qui doit gérer les « incidents »

Dans 20 % des situations seulement sont constatés des incidents de parcours qui appellent une gestion à la fois humaine et rigoureuse articulant compréhension de la personne et sanction de l'acte. Ainsi, en moyenne, 15 % sont réincarcérés pour « incidents » ou délits effectués pendant le placement à l'extérieur. On compte aussi des « évasions » qui concernent dans 9 cas sur 10 une absence prolongée au bout de laquelle le détenu se présente de lui-même à l'APRÈS. Dans ce cas, une sanction est prise mais les poursuites pour évasion sont souvent annulées

après un passage en commission de l'application des peines et un travail effectué par l'équipe de l'APRÈS, ou au service d'insertion et de probation de la prison, sur les difficultés personnelles à « tenir le cadre » du placement extérieur. De même, pour les simples incidents, la réincarcération peut être temporaire et le détenu retrouver à nouveau le placement extérieur après un accompagnement renforcé.

Bilan/Perspectives

Plus de 1600 détenus ont été accueillis depuis 1988. 75 % vont au terme du placement extérieur, dont plus de 60 % avec une solution concrète (emploi, logement, entrée en formation...). En 2002, 50 % des détenus libérés bénéficiant du dispositif ont été admis dans un CES, 9 % ont accédé à un contrat à durée déterminée, 3 % à une formation qualifiante et 1 % à un contrat à durée indéterminée. Deux personnes sont en contrat emploi consolidé (CEC);

Fort de ses résultats, l'association APRÈS a mis en place en 2000 une action de réparation pénale à l'égard de mineurs, mesure éducative visant à articuler un acte de réparation (qui va de la lettre d'excuse au remboursement d'un vol ou à l'effaçage de tags...) à un travail de prise de conscience du sens de la loi, de la citoyenneté... Depuis cette date, environ 160 mesures par an sont mises en place.

Une démarche de formation et d'essaimage auprès des partenaires intéressés a été mise en place (travailleurs sociaux, administration pénitentiaire, juges...), ce qui permet à l'APRÈS de diffuser sa pratique mais également de l'enrichir et de

l'améliorer par l'échange des réflexions. L'APRÈS soulève parallèlement quelques risques ou difficultés concernant cette démarche :

- une meilleure évaluation des coûts de prise en charge, pour une meilleure répartition du budget consacré aux détenus. Actuellement, il y a un risque que le placement extérieur se développe au détriment d'autres aspects de la vie quotidienne des prisonniers ;
- la prise en compte de la santé des détenus en placement extérieur qui sur cet aspect, en revanche, ne bénéficient pas des moyens mis en œuvre à l'intérieur de la prison ;
- enfin, l'idée d'un référentiel « métiers du placement extérieur » pose la question de la formation et du soutien des personnels.

OBSERVATIONS

« Il faut utiliser les peines, ce temps confisqué, pour sanctionner sans renforcer l'exclusion... pour réparer... pour indemniser les victimes... puis réconcilier le condamné avec la société... »
Au fondement de la démarche de l'association APRÈS, par-delà l'objectif de réduction du taux de récidive, il y a une philosophie, une certaine manière de considérer l'être humain.

Il s'agit en effet, sans vider la peine de son sens, de lutter contre la surpopulation carcérale et de rendre positive la sanction autant que possible, dans la construction d'un processus de restauration progressive de la personne et de sa place dans la société.

Pour être efficace, cette idée doit se consolider cependant :

- dans un partenariat local solide ;
- avec une exigence essentielle de respect des compétences de chaque partenaire et des structures d'accueil dont les équipes doivent être particulièrement compétentes et endurantes pour accomplir la tâche qui leur est confiée.

Depuis 14 ans, l'association APRÈS tâche de réunir ces conditions incontournables, et les résultats obtenus sont encourageants.

À l'origine...

Un constat a été établi : l'importance des cas de récidive des jeunes détenus condamnés à une courte peine. Parallèlement, le souhait des élus a été de mener en partenariat avec la justice une politique active d'accompagnement à la réinsertion de ce public. La résultante de ces deux éléments a été la mise en œuvre de ce projet de « chantiers jeunes détenus ». Cette démarche a été confortée par les partenaires sociaux.

Intervenants

Un encadrant technique à mi-temps de la Maison de la formation et de l'innovation, assure l'encadrement technique du chantier (le matin durant 4 heures), enseigne les méthodes de travail, la gestion du matériel et des achats avec les détenus, suit le déroulement du chantier et l'encadrement des jeunes.

Un encadrant vie quotidienne à mi-temps de la Maison de la formation et de l'innovation prend en compte toutes les tâches de la vie quotidienne (rangement des appartements, respect des horaires, courses, organisation des repas), et assure une présence la nuit. Il est en plus chargé d'assurer la coordination entre les deux autres personnels et entretient de nombreux temps d'échanges de type « bilan de la journée ».

Enfin, un encadrant spécialisé à mi-temps du club de prévention prend en compte la gestion des après-midi. Dans ce cadre, il accompagne la recherche d'emploi par l'élaboration d'un CV et la préparation aux entretiens d'embauches, les démarches administratives, la recherche de logement, les démarches de santé, et il organise aussi des activités sportives. Il essaie également de favoriser les liens avec les familles.

Fonctionnement

Les candidats aux chantiers sont choisis par la commission de recrutement (SPIP, maison d'arrêt, éducateurs spécialisés du club de prévention) sur décision du juge de l'application des peines. Ces personnes doivent être de préférence originaires de la CUA, être âgés de moins de 35 ans, être dans les délais pour pouvoir bénéficier d'un aménagement de peine. 8 jeunes maximum en permanence sont reçus, soit 16 à 20 jeunes par an.

Les personnes retenues sont alors inscrites dans un contrat emploi solidarité (CES) de 6 mois renouvelable à l'issue de la peine. Les activités principales concernent les travaux de peinture, la plomberie, le jardinage... Parallèlement à cet emploi représentant 20 heures par semaine, un encadrement technique et éducatif adapté permet une réadaptation à la vie professionnelle et sociale. Un hébergement est proposé en structure collective (gîte) ou individuelle (appartement) en fonction des objectifs fixés avec les détenus et le juge de l'application des peines.

À l'issue du dispositif, un accompagnement social et professionnel est proposé aux jeunes et assuré par un groupe technique composé des mêmes personnes que le comité de pilotage, ayant en charge ces problématiques.

Bilan/Évaluation

Quelques chiffres sont disponibles après la première année de fonctionnement.

Ainsi, 16 jeunes de moins de 30 ans ont été accueillis. L'un d'entre eux a été réincarcéré.

Les contrats emploi solidarité des 15 personnes ont été renouvelés à l'issue du dispositif au sein de la même association porteuse mais sur d'autres activités.

Perspectives

Reconduction du projet en 2004 et réflexion sur la création d'une structure d'hébergement des jeunes sortant de prison.

Communauté urbaine de Nantes (Loire-Atlantique)

Un accompagnement des sortants de prison vers l'emploi

OPÉRATEUR

Association pour l'emploi et l'insertion de la communauté urbaine de Nantes.
Plan local pour l'emploi (PLE) – Antenne « publics spécifiques »
368, bd Marcel-Paul
44800 Saint-Herblain

PARTENARIAT

Financeurs

État (direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et contrat de ville), ANPE, conseil général, conseil régional, communauté urbaine de Nantes, DDASS, fonds social européen (au titre du programme EQUAL).

Autres partenaires

Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de Loire-Atlantique.
Associations d'insertion, entreprises d'insertion, centres de formation, centres d'hébergement.

Nature de l'action

La mission « publics spécifiques » qui comprend les personnes placées sous main de justice a pour vocation l'accompagnement de ces publics vers l'emploi.

Objectifs principaux

- Suivi individuel.
- Accompagnement vers l'emploi durable (construction d'un projet professionnel et accès à l'emploi).
- Prise en compte des problèmes spécifiques tels que le logement, la santé.

Publics visés

Personnes placées sous main de justice.

Lieu de déroulement

Communauté urbaine de Nantes.

Date de démarrage

Janvier 2001.

Périodicité

Pluriannuel (Plan local pour l'emploi sur 6 ans).

CONTACTS

Didier BOURGOUIN – Directeur du SPIP de Loire-Atlantique
Tél.: 02 51 25 03 25 ou 35
M^{me} RIALLAND – Coordinatrice de la mission
« publics spécifiques »
Tél.: 02 40 92 02 63
M. BANON – Correspondant ANPE – Justice
Tél.: 02 40 16 45 00

À l'origine...

Dès juin 2000, les services pénitentiaires, l'ANPE et le plan local d'intervention par l'emploi (PLIE) de Nantes avaient contractualisé, par le biais d'une convention, un travail de prise en charge des sortants de prison.

En janvier 2001, le PLE de la communauté urbaine de Nantes est mis en place. Il a pour vocation d'accompagner 5 000 demandeurs d'emploi de longue durée vers une activité économique durable.

Il comprend :

- le suivi individualisé des personnes dans un parcours d'insertion professionnelle;
- le rapprochement de ces personnes sur des emplois captés dans le réseau ANPE et ceux prospectés par le PLE et des opérateurs divers travaillant au même objectif;
- 4 antennes d'accueil et une mission « publics spécifiques ».

La mission « publics spécifiques » comprend la prise en charge des publics sortant de prison, mais aussi des gens du voyage et des femmes victimes de violence. Dans ce cadre, le PLE a passé une convention avec l'association l'Homme Debout, structure d'insertion, pour accueillir une action d'accompagnement.

Le PLE de la communauté urbaine de Nantes, permet de renforcer le partenariat entre les différents acteurs autour de l'accompagnement des sortants de prison.

Intervenants

Une coordinatrice du PLE de la communauté urbaine de Nantes qui s'occupe de la coordination et de l'animation de la mission « publics spécifiques ».

Le directeur et les travailleurs sociaux du SPIP.

Un correspondant ANPE – Justice au sein du centre pénitentiaire de Nantes, mis en place à la suite de la convention nationale.

La structure d'insertion l'Homme Debout, au sein de laquelle 3 référents emploi sur cette mission ont été recrutés.

Fonctionnement

Le repérage s'effectue par les services du SPIP et le correspondant ANPE – Justice. L'activité concerne majoritairement le public sortant de prison (fin de peine ou aménagement de peine). Elle est moindre concernant les personnes suivies dans le cadre d'une mesure de milieu ouvert.

Le candidat est alors orienté vers la mission « publics spécifiques » du PLE où le contrat pour un accompagnement individualisé vers l'emploi est élaboré. Cet accompagnement est assuré par les référents PLE de l'association l'Homme Debout.

Ce parcours d'accompagnement se présente sous forme de 7 étapes :

- mise en situation de travail;
- construction d'un projet professionnel;
- renforcement des compétences par la formation;
- acquisition d'une expérience professionnelle;
- accompagnement professionnel personnalisé;
- dynamique de recherche d'emploi;
- emploi.

Bilan/Évaluation

Au 31 mars 2003, 254 personnes sont en parcours, dont 26 mises en situation de travail (CES), 2 en construction de projet professionnel, 15 en renforcement des compétences par la formation, 21 en acquisition d'une expérience professionnelle, 78 en accompagnement professionnel spécialisé, 24 en

dynamique de recherche d'emploi et 88 en emploi, dont 54 en contrat de plus de 6 mois.

Ainsi, au sein de la mission « publics spécifiques » 35 % des personnes sont en contrat contre 22 % dans le dispositif global.

En décembre 2002, les services de l'État ont mis en place un fonds d'urgence d'aide au logement.

En effet, certaines personnes ont connu des situations de mise à l'emploi sans solution de logement.

Par ailleurs, avec le soutien de la DDASS, le PLE a intégré dans le dispositif emploi une population toxicomane en leur proposant un accès aux structures d'insertion dans le cadre d'une injonction de soins. Cette coopération menée avec l'association « Le Triangle » a permis d'intégrer 24 personnes dans le dispositif.

Perspectives

Maintenir un bon niveau de sorties positives en continuant un travail sur l'emploi renforcé.

Conforter le dispositif par l'intégration d'une nouvelle mesure d'aménagement de peine (placement sous surveillance électronique [PSE]) et par la formation des acteurs de l'insertion sur les problématiques de recherche d'emploi pour ces publics.

Renforcer le partenariat avec les acteurs du logement social et de la santé et mettre en place une cellule de suivi associant les travailleurs sociaux du SPIP, les référents et les partenaires financiers engagés (communauté urbaine de Nantes [CUN], État, collectivités territoriales).

Permettre une plus grande autonomie des publics dans l'accès à l'emploi en s'appuyant notamment sur le dispositif INSERNET ouvert en

janvier 2003 au sein des locaux de l'Homme Debout, qui permet de rédiger un CV, de chercher les possibilités d'emploi... Ce projet a vu le jour dans le cadre du programme communautaire EQUAL, financé par le fonds social européen (FSE), qui souhaite privilégier les actions innovantes de lutte contre toutes les formes de discrimination et d'inégalité dans la sphère du travail et de l'emploi.

Enfin, devant la volonté d'étendre le dispositif à un nombre plus important de personnes suivies, les partenaires ont décidé d'établir un dossier de demandes de subventions auprès du FSE, au titre de l'objectif 3 « Lutte contre les discriminations au travail » et plus particulièrement les mesures 2 et 3 sur « égalité des chances, intégration sociale », qui concernent les migrants, les personnes handicapées et les détenus.

Gradignan (Gironde)

Un dispositif de préparation à la sortie de prison

OPÉRATEUR

Service pénitentiaire
d'insertion et de probation
(SPIP) de Gironde.

Autres partenaires

Administration
pénitentiaire, CAF de la
Gironde, DDASS, ANPE,
GRETA, Emmaüs Insertion,
Union des associations
intermédiaires du
département de la
Gironde (UNAID 33),
mission locale.

Nature de l'action

Atelier de préparation à la sortie pour les
personnes détenues. Il s'agit de mettre en œuvre
un mode de prise en charge spécifique qui
favorise une dynamique de projet personnalisé,
qui permette à la personne détenue de retrouver
ses capacités de choix et d'action.

Objectifs principaux

- Donner aux personnes détenues un maximum
d'informations sur leurs droits et sur les solutions
concrètes qui leur sont accessibles pour résoudre
les problèmes qu'elles pensent rencontrer à leur
libération.
- Leur permettre d'élaborer un projet concret
(emploi, logement, formation).

Publics visés

Détenus proches de la fin de peine (à partir
de 6 mois avant la fin de peine ou dans les
conditions pour un aménagement de peine).

Lieu de déroulement

Maison d'arrêt de Gradignan.

Date de démarrage

Mise en expérimentation en 2002.

CONTACTS

Dominique PLEDAN – Chef unité action socio-éducative
Direction régionale des services pénitentiaires
de Bordeaux
Tél. : 05 57 81 45 00
Philippe DANNE – Adjoint au DSPIP de la Gironde
Tél. : 05 56 56 99 05

À l'origine...

Un dispositif de préparation à la sortie de prison a été mis en place en 1995, sous forme d'entretiens individuels avec comme partenaires, notamment, l'ANPE et le GRETA. En 2001, plusieurs partenaires se sont associés à ce dispositif. Une convention a été signée entre l'administration pénitentiaire et:

- la CAF de la Gironde;
- la DDASS pour permettre depuis la maison d'arrêt l'inscription ou la réinscription au dispositif RMI de personnes placées sous main de justice,
- l'UNAIID qui structure 24 associations intermédiaires du département. Elle participe au dispositif en vue de favoriser l'insertion des sortants de prison par une mise à disposition auprès d'entreprises, d'associations, de collectivités ou de particuliers sur des emplois de proximité, pour répondre aux besoins ponctuels de main-d'œuvre;
- Emmaüs Insertion qui intervient sur les problématiques liées au logement.

Depuis le mois d'octobre 2002, ce dispositif de préparation à la sortie est complété par un plateau technique. Ce dernier propose des activités collectives organisées sous forme de pôles de compétence:

- insertion par l'activité économique;
- logement;
- droits sociaux (CNI, RMI, ASSEDIC).

Intervenants

Trois intervenants ANPE, un intervenant GRETA, un intervenant UNAIID, un intervenant mission locale, un intervenant Emmaüs, un agent de justice chargé du RMI, en lien avec la CAF.

Fonctionnement

Les détenus ont accès à ces ateliers de préparation à l'emploi ou de recherche de logement par groupe de dix personnes. Ils sont aussi rencontrés individuellement. Le dispositif fonctionne sur un mode d'entrées et de sorties permanentes.

Le contenu des plages d'activités a été élaboré par les différents partenaires (ANPE, GRETA, Emmaüs Insertion...) en fonction de leur domaine de compétences. Ils se sont engagés sur un planning d'intervention hebdomadaire qui a été intégré à l'emploi du temps de l'un des quartiers de détention de l'établissement. Ils se réunissent régulièrement pour faire le point sur les différentes situations.

Les publics ciblés pour intégrer ce dispositif sont les condamnés ayant un reliquat de peine compris entre trois et six mois. Le repérage est effectué par le SPIP. Une information sur cette aide à la préparation à la sortie est donnée à la population pénale par différents moyens: canal vidéo interne, affichage, information collective, entretien individuel. Ce dispositif accueille des détenus volontaires sur une période de trois à six semaines.

Bilan/Évaluation**Concernant les premiers modules du plateau technique**

D'octobre à décembre 2002, 62 personnes proches de la sortie ont été rencontrées afin de leur présenter ce nouveau dispositif. 25 d'entre elles ont souhaité l'intégrer.

Concrètement, cela a abouti suivant les situations individuelles à:

- un relais avec une mission locale pour un suivi à la sortie et un emploi agricole;
- un bilan professionnel suivi d'une recherche d'emploi ainsi qu'un

hébergement assuré à la sortie; une permission de sortir pour effectuer des tests AFPA et un suivi pour trouver un hébergement;

- un travail sur orientation, et la rédaction d'un CV;
- un travail sur le profil professionnel qui a permis de trouver un travail puis un logement;
- une remise à niveau pour intégrer une formation AFPA;
- un logement assuré à la sortie par Emmaüs Insertion;
- un travail sur le profil professionnel, suivi par l'ANPE après la libération.

Par ailleurs globalement sur l'année 2002, le dispositif de préparation à la sortie a permis :

- au correspondant de la mission locale de rencontrer 109 jeunes. Sur ces 109 personnes 60 ont été libérées rapidement et 44 n'ont pas donné suite à l'orientation proposée. On peut noter qu'en 2002 l'articulation avec les relais extérieurs que constituent les missions locales et les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) de la Gironde a bien fonctionné. Les référents extérieurs semblent avoir compris l'intérêt de ce suivi entre le dedans et le dehors;
- au correspondant de l'UNAIID, prestataire de mesures d'aide sociale individualisée, de réaliser 20 interventions en milieu fermé et 24 en milieu ouvert. En milieu fermé deux types de difficultés ont été rencontrés: très grande difficulté des structures d'insertion par l'activité économique de s'engager sur des contrats de travail d'au minimum un an pour les demandes d'aménagement de peine et réticence pour venir rencontrer les détenus à la maison d'arrêt. En milieu ouvert les prescriptions de l'UNAIID ont été plus nombreuses que précédemment. La collaboration avec les travailleurs sociaux du SPIP est très

satisfaisante, avec un vrai travail de partenariat et de suivi.

- au GRETA de Bordeaux de rencontrer sur l'ensemble de l'année 175 détenus dont 8 femmes. Le public est originaire de la communauté urbaine de Bordeaux. Les actions réalisées ont porté sur :
 - 38 accompagnements vers un projet individuel;
 - 30 apports sur les métiers et les formations;
 - 15 bilans évaluation;
 - 2 entrées en formation en aménagement de peine;
 - 10 emplois en fin de peine;
 - 27 prises de rendez-vous à la sortie avec des organismes de formation;
 - 14 organisations de permission de sortie pour une sélection de formation.

Concernant le revenu minimum d'insertion

Depuis le 1^{er} juin 2001, 260 détenus sur 3 055 ont déclaré percevoir le RMI durant leur incarcération. 127 personnes ont été rencontrées pour des informations ou pour monter un dossier de demande RMI. Sur les 82 demandes de RMI, 22 ont été complètement constituées. Les autres ont abandonné avant même d'avoir recueilli toutes les pièces administratives nécessaires. Sur ces 22 dossiers, 19 personnes se sont rendues au rendez-vous avec le service instructeur.

Perspectives

Ce dispositif expérimenté en 2002 a été poursuivi jusqu'en juin 2003. À ce jour, l'action se poursuit mais fait l'objet d'une réflexion en vue de l'améliorer. L'idée est de mettre en place une semi-liberté systématique, afin de permettre des rendez-vous en extérieur la journée. Ce système permettrait à la fois de développer l'autonomie des détenus et de favoriser la rencontre avec les partenaires qui ne souhaitent pas toujours se déplacer en milieu fermé.

Lyon (Rhône)

Un relais pour la réinsertion des sortants de prison

OPÉRATEUR

Association des praticiens de l'urgence sociale (APUS)

PARTENARIAT

Financiers

FSL État, conseil général, ville de Lyon, politique de la ville pour l'instruction du RMI en milieu carcéral

Autres partenaires

Les prisons de Lyon (SPIP, antenne toxicomanie, service social), le comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ), les structures d'hébergement temporaire, les équipes de prévention du conseil général.

Nature de l'action

Accompagnement social et sanitaire personnalisé des sortants de prison, orienté vers le logement.

Objectifs principaux

- Prévenir la récidive en accompagnant les sortants de prison vers des solutions à leurs besoins spécifiques (logement, droits, liens sociaux...).
- Assurer une meilleure insertion au moyen de réponses personnalisées en termes de logement, d'accompagnement social et d'accès aux soins.

Publics visés

Sortants de prison toxicomanes.

Lieu de déroulement

Lyon.

Denis HAMELIN - Directeur de l'APUS
Céline ROUCOULE (éducatrice spécialisée)
Responsable de l'action
7, place du Griffon
BP 1 111
69202 Lyon cedex 01
Tél.: 04 72 10 13 13

C O N T A C T S

À l'origine...

L'association a été créée en 1976 à partir du service des urgences de l'hôpital Édouard-Herriot de Lyon, par des praticiens hospitaliers et des magistrats. Au départ, l'association s'est spécialisée dans l'accès du public toxicomane, et a été conçue d'emblée comme un relais vers la réinsertion, après une période d'hospitalisation ou d'incarcération.

50 % des personnes accueillies à l'APUS sont sous main de justice (sur un total de cinq cents par an environ).

Après une longue période de partenariat informel avec les prisons, la connaissance institutionnelle est effective depuis 1995 via une convention d'objectifs santé-justice financée par la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT). Par ailleurs une convention spécifique « FSL » (aide sociale liée au logement) passée avec le département du Rhône et la ville de Lyon porte sur trente bénéficiaires sortant de prison. Enfin, le partenariat de l'APUS avec les prisons s'est enrichi en 1999 par une action d'instruction du RMI auprès des détenus éligibles au dispositif dans les établissements pénitentiaires de Lyon, Villefranche-sur-Saône, Saint-Quentin-Fallavier.

Cette action est cofinancée par l'État (politique de la ville), le département du Rhône et la ville de Lyon. 306 détenus ont été vus dans ce cadre en 2002 sur les 3 établissements pénitentiaires et 220 dossiers RMI ont été constitués (80 instructions, 143 maintiens des droits, 72 réactivations des droits), ouvrant droit dès la libération à l'obtention de l'allocation, à la rencontre avec un instructeur RMI informé de la situation du bénéficiaire, ainsi qu'aux différents droits sociaux attachés à la mesure (couverture maladie universelle [CMU], logement).

Intervenants

Un éducateur spécialisé pour le suivi, et en fonction des cas et des besoins, un psychologue, un médecin, un travailleur social de l'association et différents partenaires.

Fonctionnement

La démarche se déroule en 4 phases d'accompagnement.

1) Prise de contact avec le bénéficiaire, selon le cas :

- aux permanences de l'APUS ;
- par courrier, pour les personnes incarcérées ;
- rencontre en prison sur signalement des travailleurs sociaux de maisons d'arrêt ou des intervenants de l'antenne toxicomanie ;
- à l'unité de préparation à la sortie (UPS), pilotée par l'antenne toxicomanie des prisons de Lyon.

2) Entretien, contrat entre l'association et la personne, élaboration du projet et démarches, selon le cas avant ou après la sortie.

3) Recherche d'un hébergement adapté (paiement par l'allocation logement temporaire, le RMI ou une aide spécifique) : hôtel, centre d'hébergement, appartement thérapeutique, appartement transitoire banalisé.

4) Parallèlement, mise en place d'un accompagnement global (soin sur une injonction thérapeutique, recherche de logement, d'emploi, suivi socio-éducatif et/ou médical, soutien psychologique...). Le dispositif mis en place ici est issu des constats effectués par l'équipe sur les facteurs de récurrence pour les sortants de prison :

- la nécessité pour beaucoup de résoudre dans l'urgence de nombreux problèmes, sans appui ;
- l'irréalisme de certains projets élaborés durant la détention face aux contraintes des réalités à affronter à la sortie ;

- la fragilité propre du sortant ;
 - les difficultés plus grandes encore dans le cas de toxicomanes.

D'où l'élaboration d'un modèle d'intervention, d'abord intra-muros dans l'unité de préparation à la sortie, et extra-muros par un dispositif et un mode d'accompagnement adapté, personnalisé.

Il s'agit essentiellement, dans un premier temps, de réduire l'écart intérieur (prison)- extérieur et l'effet de rupture, en préparant au changement de repères, en suscitant une responsabilisation du détenu dans l'élaboration de son projet post-détention, en amenant une prise en compte réaliste de ce qui attend le sortant... Les notions de projet, et de contrat sont essentielles à ce niveau.

Dans un deuxième temps, le logement représente pour l'association un point d'appui dans le cadre d'un travail global. En effet, dans la problématique du sortant de prison, le logement a une place capitale, mais les solutions standards (type CHRS...) ne sont pas toujours adaptées.

Répondre au plus près de la situation des personnes demeure l'objectif de travail, quitte à tester plusieurs solutions provisoires en fonction du choix du sortant et des possibilités d'hébergement existantes.

L'usage de drogues ajoute aux difficultés du sortant, ce qui donne tout son sens au suivi médical et psychologique et au respect de l'injonction thérapeutique le cas échéant. C'est le succès dans la triple démarche logement – soin physique/ suivi psychologique – emploi, qui permet de s'assurer en grande partie de la réussite de la réinsertion.

Enfin, le temps d'accompagnement vers l'autonomie progressive est précieux. Il n'y a pas de parcours standard, et l'échec possible est pris en compte par les intervenants.

Bilan/Perspectives

Malgré les difficultés inhérentes au système carcéral, le partenariat institué avec le secteur associatif et les prisons constitue une avancée notoire dans le domaine de la préparation à la sortie et de la prévention de la récidive. En raison de la complexité de la question de l'hébergement pour les sortants de prison, l'APUS envisage d'élargir le partenariat existant à d'autres acteurs (associatifs, publics, privés) intervenant dans le secteur du logement.

OBSERVATIONS

La réussite de cette expérience se fonde depuis le début sur deux éléments essentiels :

- la solidité du partenariat avec l'institution pénitentiaire et judiciaire.

Ici un comité de pilotage (social, santé, justice) suit régulièrement l'expérience, qui bénéficie d'une garantie de financement renouvelée annuellement et d'un réseau de partenaires techniques bien impliqués dans l'opération.

- le professionnalisme de l'accompagnement proposé pour la réinsertion des sortants de prison toxicomanes, à la fois personnalisé et global, appuyé sur un triptyque logement, santé, emploi.

Ce projet est exemplaire d'une approche globale des problèmes qui se posent aux sortants de prison pour leur réinsertion : logement, santé, emploi et, le cas échéant, maintien des liens familiaux.

PRÉPARATION À LA SORTIE DE PRISON ET RETOUR À LA SOCIÉTÉ CIVILE

Nantes (Loire-Atlantique)

Un réseau d'accueil en famille pour les sortants de prison

OPÉRATEUR

Centre d'hébergement
et de réadaptation sociale
(CHRS) géré par
l'association L'ÉTAPE

Activités habituelles

Accueil d'urgence et
hébergement temporaire
de personnes en grandes
difficultés.

PARTENARIAT

Financeurs

DDASS, FIV, État,
ville de Nantes

Autres partenaires

Magistrats, juge de
l'application des peines,
service pénitentiaire
d'insertion et de
probation (SPIP)

Nature de l'action

Dispositif constitué d'un réseau de familles
pour l'accueil et l'accompagnement de sortants de prison.

Objectifs principaux

- Offrir aux sortants de prison isolés une période de « sas » avant la réintégration de la société civile.
- Favoriser la reprise des liens sociaux dans un cadre familial.
- Optimiser les conditions d'un accompagnement global aux démarches de réinsertion des personnes.

Publics visés

Sortants de prison ne bénéficiant pas de soutien social ou familial.

Lieu de déroulement

Nantes.

Date de démarrage

Dispositif expérimental depuis 1995.

C O N T A C T

Philippe RONGÈRE - Directeur du CHRS
107, rue Bertioz
44 300 Nantes
Tél. : 02 51 83 64 00

À l'origine...

L'expérience « réseau d'accueil familial » est née de la mobilisation d'une association et de la ville sur le problème de la réinsertion des sortants de prison et de la prévention de la récidive. Une convention a été signée en 1995 entre la DDASS, la préfecture, la ville de Nantes et le CHRS de l'ÉTAPE pour le portage de l'expérience.

Intervenants

Une douzaine de familles agréées accueillent les personnes.
Deux travailleurs sociaux animent le dispositif.

Fonctionnement

L'ÉTAPE a été créée en 1958 par l'œuvre de visite des prisonniers. Actuellement, elle mène plusieurs activités : un hébergement d'urgence pour 6 couples ou familles, un hébergement plus long dans le cadre de soixante logements HLM dispersés dans l'agglomération nantaise (du studio au F5), et un réseau d'accueil en famille pour des personnes sous main de justice. Hors ce dernier réseau, l'établissement est agréé pour 132 places en hébergement. Il accueille une bonne vingtaine de sortants de détention chaque année. Dans le cadre de ce « réseau d'accueil familial », le sortant de prison est reçu dans une des familles, après examen de la situation par les travailleurs sociaux. Durant cette période d'accueil, le sortant de prison effectue ses démarches de réinsertion : recherche d'un logement permanent, d'un travail... avec l'aide des deux travailleurs sociaux. Le réseau peut être mobilisé pour des permissions de quelques jours ou,

en fin de peine, pour une période « sas ». Les bénéficiaires sont pour la plupart libérés du centre de détention de Nantes et ont effectué de lourdes peines.

Bilan/Perspectives

Depuis 2002, le dispositif est financé en partie au titre de l'aide sociale en matière d'hébergement. En 2003, huit lits sur douze sont financés ; mais ce financement toujours insuffisant nécessite encore la recherche de financements croisés tels que fonds d'intervention pour la ville (FIV), l'administration pénitentiaire...

OBSERVATIONS

La question du logement apparaît comme une question clé pour la réinsertion. Ce projet, qui s'appuie sur une implication de familles volontaires et de travailleurs sociaux, permet à la fois d'accueillir ces personnes libérées de prison, mais également de maintenir les liens sociaux et de les accompagner dans leurs démarches. Malgré un fonctionnement régulier depuis 1995 et une évaluation positive de ce dispositif, il n'est toujours pas assuré de sa pérennité. Le problème qui se pose malheureusement ici est celui de la difficulté d'intégrer une démarche expérimentale dans les procédures de droit commun.

Roubaix (Nord)

Une approche globale et partenariale d'accompagnement de la sortie de prison

OPÉRATEUR

Mairie de Roubaix :
service prévention, Étape
(structure d'écoute et
d'accompagnement social),
Génération projets, club
de prévention : dispositif
spécifique et financé pour
le suivi des sortants
de prison

PARTENARIAT

Financiers

Mairie de Roubaix, État,
région, conseil général,
fonds social européen
(FSE), entreprises privées

Autres partenaires

Maison d'arrêt et centre
de détention de Loos-les-
Lille; le parquet;
la maison de la justice
et du droit (MJD); service
pénitentiaire d'insertion et
de probation (SPIP); clubs
de prévention: Association
d'éducation permanente
(AEP), Promopop;
associations R'LIBRE,
sécurité des enfants
scolarisés; PLIE;
bénévoles visiteurs de
prison; maison de santé
de Roubaix; structures
associatives locales.

Nature de l'action

Démarche d'ensemble visant à développer
et à coordonner les interventions de divers
professionnels et bénévoles pour préparer
et accompagner la sortie de prison des
ressortissants roubaisiens.

Objectifs principaux

- Abaisser le taux de récidive.
- Soutenir les familles et faire preuve de pédagogie.
- Faire baisser le taux de délinquance.
- Tenter d'apporter des soutiens en santé mentale.
- Faire passer des messages sur l'exemplarité.

Publics visés

Mineurs et majeurs.

Lieux de déroulement

D'abord au sein de la maison d'arrêt de
Loos-les-Lille, voire du centre de détention, à la
mission locale, puis à l'Étape (structure d'écoute
et d'accompagnement social et psychologique en
liaison avec la maison de santé et les médecins
généralistes), dans la navette vers la prison,
sur les terrains de basket de rue puis divers lieux
dans les quartiers.

Date de démarrage

1996 pour les premières actions, voire avant
concernant les visites.

CONTACTS

Richard OLSZEWSKI - Adjoint au maire
(prévention et sécurité)
Tél.: 03 20 66 46 14. roubaix@nordnet.fr

À l'origine...

Un constat partagé : une importante population carcérale issue de Roubaix, avec un fort taux de récidive concernant en particulier les jeunes de moins de 26 ans condamnés à de courtes peines. Compte tenu des enjeux, la ville de Roubaix a souhaité s'impliquer fortement sur cette question de la prévention de la récidive en jouant un rôle pilote dans une démarche globale et multipartenariale de préparation, d'accompagnement de la sortie de prison et du retour dans la cité des personnes libérées de prison.

À partir de démarches préexistantes et fonctionnant isolément, une démarche d'ensemble a été mise en place visant à développer et à coordonner les interventions de préparation et d'accompagnement à la sortie de prison et d'encadrement du public à l'extérieur.

Intervenants

Mairie : association Étape, un visiteur de prison et initiateur de Basket en liberté, service prévention de la ville, un éducateur à temps plein de « Génération projet », pour l'accompagnement et le suivi, la mission locale et le Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) pour la bourse d'échange nationale.

Fonctionnement

Cette démarche se situe actuellement dans le cadre du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) de Roubaix.

La ville de Roubaix fédère et coordonne plusieurs acteurs locaux

concernés à des titres divers dans cette démarche qui implique un partenariat particulier avec les établissements pénitentiaires de Loos-les-Lille et le service pénitentiaire d'insertion et de probation.

S'agissant de la préparation à la sortie de prison, ces démarches viennent compléter les mesures administratives, socioculturelles et axées sur une réinsertion sociale et professionnelle développées par l'administration pénitentiaire. Elles participent de l'établissement ou du maintien de liens avec un réseau d'acteurs locaux de Roubaix, en particulier dans les domaines éducatif, social et de l'insertion.

Chaque intervention s'inscrit dans une démarche particulière faisant appel à des intervenants professionnels ou bénévoles spécifiques, mais toutes concourent aux mêmes objectifs généraux. Ces dispositifs sont complémentaires et s'articulent entre eux pour une action cohérente.

La mairie assure le pilotage de ces initiatives en lien avec le comité de pilotage du CLSPD, tout en cherchant à apporter une évaluation rationnelle.

Les différentes actions menées dans ce cadre sont les suivantes :

- prise de contact auprès des ressortissants de Roubaix et préparation à la sortie des prisons de Lille par l'intervention de la mission locale de Roubaix et des clubs de prévention, dont « Génération Projets » qui assure un rôle de guichet unique pour tout ce qui concerne l'accompagnement social ;
- Participation de « Génération Projets » aux journées de préparation

à la sortie de prison organisées auprès de l'ensemble des détenus 2 mois avant leur sortie ;

- animation sportive au sein de la prison autour des règles à respecter sur un terrain de basket (association Basket en liberté).
- interventions de visiteurs de prison assurant le maintien du lien social en vue d'un accueil à la sortie de prison ;
- soutien aux familles, avec mise en place par la ville d'un bus assurant des navettes vers la prison, avec un accompagnement psychologique et social des familles ;
- accompagnement et suivi social, sanitaire et psychologique des personnes libérées de prison (réseau partenarial local) ;
- participation à une action de prévention routière (sorties des écoles avec l'association SES) dans le cadre de mesures d'aménagement de peine ;
- organisation de conférences auprès des jeunes afin de les sensibiliser sur la pénibilité de la prison ;
- participation de jeunes libérés de prison à la démarche de bourse d'échanges nationale des jeunes en relation avec le réseau du Forum français pour la sécurité urbaine (parcours d'insertion de jeunes par la mobilité géographique).

Bilan/Évaluation

L'ensemble de ces interventions bénéficie à un nombre grandissant de ressortissants de Roubaix. Ainsi, l'association « Génération Projets » assure un suivi social accompagné d'une recherche de logement pour quarante personnes par an. Depuis 4 ans, les partenaires se réunissent régulièrement pour dresser un bilan, évaluer ces dispositifs, en particulier celui piloté par « Génération Projets » financé dans le cadre du contrat de

ville, et les faire évoluer le cas échéant.

Il résulte de ces premières évaluations, forcément partielles, que l'accompagnement mis en œuvre a un effet significatif en terme de réduction de la récidive. La cohorte des personnes prises en compte dans ce cadre aurait récidivé dans moins de 10 % des cas deux ans après avoir fait l'objet de ce suivi personnalisé. En l'absence de suivi, les taux de récidive apparaissent largement supérieurs à 50 %.

Il est possible de mesurer également l'impact sur les familles qui ont bénéficié de cet accompagnement. Celles-ci comprennent mieux les enjeux de la sortie de prison et contribuent à cette baisse de la récidive, et de ce fait à la réhabilitation sociale.

Les institutions concernées, y compris certaines entreprises locales qui acceptent d'employer des sortants de prison, adhèrent à cette démarche dont les objectifs (participation au reclassement social des personnes incarcérées et réduction *in fine* de la récidive et des nouvelles victimes) restent à partager plus largement, y compris dans l'opinion.

Perspectives

Pérenniser les dispositifs qui sont efficaces et étendre certains dispositifs aux communes voisines.

En ce sens, poser des règles plus claires dans les cofinancements européens (FSE), politique de la ville, conseil général, etc.

OBSERVATIONS

La démarche roubaisienne, intégrée aujourd'hui dans la réflexion et l'action du CLSPD part du constat que la réinsertion des publics incarcérés nécessite une approche pluridisciplinaire et pluripartenariale. Elle se construit intra-muros par le développement de l'intervention d'acteurs locaux des champs socio-culturels et éducatifs, de l'insertion et de la société civile, en lien avec les dispositifs mis en place par l'administration pénitentiaire. Elle se poursuit par un travail d'accompagnement à l'extérieur visant à favoriser la (ré)insertion des publics libérés et leur réintégration dans la cité, prenant en compte le maintien des liens familiaux, les aspects liés au logement, à la formation et à l'emploi, la santé et l'accompagnement social le cas échéant. L'originalité de cette démarche repose sur la large mobilisation de la société civile et des acteurs locaux coordonnés par la ville. Elle illustre l'intérêt de travailler dans une logique de décloisonnement en resituant la prison dans la ville et en travaillant à renforcer l'articulation entre les

démarches menées intra-muros et extra-muros.

Elle pose in fine la question du territoire pertinent pour une telle intervention (ville, agglomération, voire département) et de l'articulation avec les démarches menées sur les autres villes dans une approche qui favoriserait la mutualisation.

Dieppe (Seine-Maritime)

Un stage de sécurité routière

OPÉRATEURS

Substitut des mineurs,
tribunal de grande
instance (TGI) de Dieppe

PARTENARIAT

Financeurs

État, conseil général,
le mineur ou sa famille

Autres partenaires

Ministère de la Justice,
sous-préfecture de Dieppe,
éducation nationale,
conseil général de Seine-
Maritime et l'auto-école
Euroformation.

Nature de l'action

Mise en place d'un stage de sensibilisation à la
sécurité routière au titre des mesures alternatives
aux poursuites pénales.

Objectifs principaux

Utiliser la réponse pénale pour sensibiliser
le mineur à ces questions.

Publics visés

Jeunes cyclomotoristes âgés de 14 à 18 ans et
jeunes en conduite accompagnée de 16 à 18 ans
ayant commis des infractions routières.

Lieux de déroulement

Les locaux et le circuit de conduite mis à
disposition par le centre de formation partenaire.

Date de démarrage

Février 2001.

C O N T A C T

M^{me} HOUSSAYE – Substitut des mineurs
Tribunal de grande instance de Dieppe
Tél.: 02 32 14 64 00

À l'origine...

Le stage de sécurité routière a été élaboré en étroite collaboration avec la sous-préfecture de Dieppe, le conseil général, le ministère de l'Éducation nationale et une auto-école dont la responsable est inspecteur départemental de la sécurité routière. La prévention routière sollicitée dans un premier temps pour assurer la partie théorique du stage, a été contrainte de se désengager à la suite de problèmes internes. L'auto-école assure désormais, seule, les deux parties, théorique et pratique du stage.

Fonctionnement

Au sein du parquet de Dieppe, un substitut référent choisit les mineurs pouvant bénéficier de la mesure. À cet effet, l'officier du ministère public lui transmet l'ensemble des procès-verbaux établis à l'encontre des mineurs pour infraction routière. Les infractions prioritairement visées sont les contraventions de 4^e classe (stop, priorité, feu rouge...). Ensuite, les stages sont mis en place par le parquet dans le cadre des alternatives aux poursuites pénales. Le délégué du procureur, après un rappel de la loi et des peines maximales encourues pour ces faits, recueille l'assentiment du mineur et de ses représentants légaux à cette mesure. Tous les stages se décomposent en deux périodes obligatoires et indissociables, les dates de passage sont impératives. Une première partie appelée « stage théorique » se déroule sur une demi-journée, durant laquelle sont notamment abordés les problèmes de sécurité routière et de formation des jeunes au respect du Code de la route. Une partie pratique sur une seconde demi-journée, se déroule sur cyclomoteur fourni par l'auto-école, en circuit fermé. Au cours

de cette seconde étape, sont vérifiées les aptitudes du jeune à la maîtrise du cyclomoteur et son attitude sur la route. Le prix global d'une session est fixé à 137,20 euros dont 114,34 sont pris en charge par les partenaires et 22,87 restent à la charge du mineur.

À l'issue de la session une fiche de liaison est retournée au délégué du Procureur qui reçoit le mineur pour un second entretien. Cette fiche comporte l'avis des responsables du stage sur le déroulement de la mesure selon les critères de ponctualité, implication, sérieux, comportement. Le dossier est ensuite retourné au substitut des mineurs afin d'apprécier les suites à donner. Dans le cas où le stage a été réalisé de manière satisfaisante, la procédure est classée sans suite par procès-verbal distinct.

Bilan/Évaluation

Un stage est organisé toutes les six semaines environ. Dans les premiers mois de fonctionnement, certains stages ont dû être annulés, faute de procédures en nombre suffisant. Au premier semestre de l'année 2002, 18 mineurs ont bénéficié de cette mesure, 19 autres ont été convoqués pour les sessions du second semestre. Pour la période de septembre 2002 à septembre 2003, 43 mineurs ont bénéficié d'un stage sécurité routière, et 9 mineurs ont été convoqués pour effectuer le stage fin 2003.

Tous les mineurs auxquels a été proposée la mesure, ont accepté et suivi le stage.

Perspectives

- Transmission au parquet de l'ensemble des procédures relatives aux infractions au Code de la route commises par les mineurs.
- Éviter le recours de la procédure du Timbre-amende lorsque de telles infractions sont commises par des mineurs.

Lorient (Morbihan)

TIG sécurité routière : le tiguiste, acteur de prévention auprès des scolaires

OPÉRATEUR

Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Morbihan
2, rue Cambry
56100 Lorient

PARTENARIAT

Financeurs

Les contrats de ville de Lorient et Vannes, plan départemental action sécurité routière, contrat départemental d'objectifs (CDO), administration pénitentiaire.

Autres partenaires

Préfecture du Morbihan, ministère de la Justice, Éducation nationale, collectivités locales (service d'éducation et de médecine préventive de la mairie de Lorient),
Les associations :
comité départemental de prévention de l'alcoolisme, comité de consultation ambulatoire en alcoologie, Alcool Assistance, comité départemental d'éducation à la santé, soins prévention informations drogues, missions locales.

Nature de l'action

Mise en place d'un parcours « conduites addictives et route » auprès de personnes condamnées à un travail d'intérêt général (TIG), au terme duquel cette personne est chargée de sensibiliser des classes de lycéens aux dangers de tels comportements à risque.

Objectifs principaux

- Insertion et prévention de la récidive.
- Valorisation de la personne condamnée : elle n'est plus destinataire passive de l'information mais doit l'assimiler pour être à son tour capable de la transmettre.
- Sensibilisation des élèves aux problématiques « conduites addictives et sécurité routière ».

Publics visés

Personnes placées sous main de justice condamnées à un TIG.

Lieu de déroulement

Département du Morbihan.

Date de démarrage

2001

CONTACT

Alain LELANDAIS – Directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Morbihan
Tél. : 02 97 35 04 50

À l'origine...

Les statistiques de l'accidentologie dans le Morbihan, issues de l'Observatoire interministériel de sécurité routière, montrent une mortalité sur les routes en hausse pour les années 2001 et 2002, et, en revanche, une nette diminution depuis le début de l'année 2003 par rapport aux sept premiers mois de 2002. Les accidents liés à l'alcool font 1,3 plus de victimes graves par rapport à la moyenne nationale. Dès 2001, le service pénitentiaire d'insertion et de prévention (SPIP) du Morbihan, confronté aux problématiques addictives des personnes placées sous main de justice, a souhaité mettre en place un projet éducatif visant à sensibiliser et former ces personnes aux problématiques de l'alcool, de l'accidentologie, des drogues, médicaments et route pour leur permettre ensuite de devenir de véritables relais de prévention en sensibilisant à leur tour d'autres personnes. Il a créé un parcours « conduites addictives et route », pour des personnes condamnées à un travail d'intérêt général (TIG) pour conduite en état alcoolique ou infraction à la législation sur les stupéfiants. Ce projet, validé par les juges de l'application des peines, a été présenté à une réunion du groupe de travail « alcool et autres substances psychoactives », mis en place dans le cadre du plan départemental à la sécurité routière, qui a souligné l'intérêt du projet et retenu les classes de seconde comme public destinataire de l'action. L'inspection d'académie a autorisé l'action dans les lycées publics du département. Ce projet s'inscrit dans le cadre du

contrat local de sécurité (CLS), volet prévention du contrat de ville.

Fonctionnement

Un conseiller d'insertion et de probation oriente vers un parcours personnalisé sécurité routière une personne condamnée à une peine de TIG et qui entre, à priori, dans les dispositifs du TIG conduite en état alcoolique ou du TIG infraction à la législation sur les stupéfiants.

Un entretien individuel mené par l'assistante éducative sécurité routière, agent de justice du SPIP, vise à expliquer les finalités de l'action et apprécier les motivations, connaissances et aptitudes des personnes proposées. Si la candidature est retenue, l'affectation est proposée au juge de l'application des peines qui, au final, décide de l'intégration ou non au parcours.

Ensuite la personne condamnée au TIG assiste :

- à une sensibilisation théorique des notions de sécurité routière animée par l'assistante éducative ;
- à une sensibilisation pratique permettant une prise de conscience réelle des dangers des conduites addictives sur la sécurité routière (centre de rééducation fonctionnelle du KERPAPE, pompiers...)

Puis, une intervention à destination d'un public scolaire est élaborée.

Elle doit être adaptée à l'infraction commise, à la personnalité du participant et au public destinataire. Parallèlement à cela, un module de 12 heures est consacré à la prise de parole en public.

Enfin, cette intervention est présentée devant une classe de seconde, avec une possible alternance dans la prise de parole de 2 tigestes, aux côtés de l'assistante éducative.

Une dernière étape consiste en un entretien individuel de bilan du parcours avec l'assistante éducative et éventuellement le conseiller d'insertion et de probation chargé du dossier.

Bilan/Évaluation

Au cours des deux années 2001 et 2002, 16 personnes ont suivi ce parcours. Elles étaient toutes condamnées à une peine de TIG pour conduite en état alcoolique. La moyenne d'âge était de 36 ans et une seule femme a participé au dispositif. Aucun problème particulier n'est à signaler. Les contacts avec les professeurs, les chefs d'établissements et autres bénévoles se sont faits sans problème. La prise de parole devant les élèves a parfois été difficile, mais seule une personne a refusé d'atteindre cette dernière étape de présentation. Suite à ce travail, plusieurs personnes ont souhaité continuer bénévolement cette sensibilisation.

Par la suite, une étude de la récidive de ces personnes sera envisagée comme outil concret d'évaluation.

Au niveau des classes de seconde :

63 classes, soit plus de 1500 jeunes ont été sensibilisés entre janvier et mai 2003.

Les établissements scolaires ayant multiplié les demandes d'intervention, c'est actuellement l'ensemble des établissements publics et privés du département qui bénéficie de cette action.

Concernant l'évaluation des effets sur le public scolaire, l'assistante éducative est chargée d'un suivi à moyen terme par l'envoi de questionnaires ou en organisant de nouvelles rencontres.

Perspectives

Devant la multiplication des établissements intéressés par cette action, il faudra envisager des modifications éventuelles dans l'organisation afin de pouvoir intervenir sur les tous les sites.

Toulon (Var)

Un stage de soutien à la parentalité

OPÉRATEURS

Substitut des mineurs,
tribunal de grande
instance (TGI) de Toulon

PARTENARIAT

Financeurs

Protection judiciaire
de la jeunesse (PJJ),
éducation nationale,
police nationale,
Gendarmerie nationale

Nature de l'action

Alternative aux poursuites engagées sur le fondement de l'article 227-17 du Code pénal qui prévoit de punir par deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende, « le fait, par le père et la mère légitime, naturel ou adoptif, de se soustraire, sans motif légitime, à ses obligations légales au point de compromettre la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de son enfant mineur ».

Objectifs principaux

- Responsabiliser les parents sur leur mission d'éducation et leur apporter un soutien éducatif sur un temps limité et dans un cadre légal bien défini qui n'empiète pas sur les missions du juge des enfants en assistance éducative.
- Lutter contre la délinquance des mineurs, dès lors qu'elle apparaît comme une conséquence de carences familiales graves.

Publics visés

Parents pouvant être poursuivis pour l'infraction visée dans l'article 227-17 du Code pénal.

Lieu de déroulement

Tribunal pour enfants de Toulon.

Date de démarrage

Signature du protocole en juin 2002 et démarrage du premier stage en octobre 2002.

Périodicité

Deux stages dans l'année.

CONTACT

Jean-Pierre BUFFONI - Vice-procureur chargé des mineurs
Tél. : 04 94 18 90 00

À l'origine...

Il est apparu nécessaire d'intervenir auprès des familles pour lesquelles les acteurs de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et de l'éducation nationale ont échoué.

Le protocole de mise en place de ce stage a été signé par le procureur de la République près le tribunal de grande instance de Toulon, le recteur de l'académie de Nice, le commandant du groupement de gendarmerie du Var, le directeur départemental de la sécurité publique, le directeur départemental de la PJJ.

Il s'articule avec les dispositifs déjà mis en place tels que le protocole d'accord avec le conseil général pour la prévention et la protection de l'enfance en danger, les contrats locaux de sécurité et la convention de coopération pour la prévention de la violence en milieu scolaire.

Intervenants

Éducateurs de la PJJ ; représentant du ministère de l'Éducation nationale ; représentant de la police nationale ou de la gendarmerie nationale ; substitut des mineurs.

Fonctionnement

Le stage parental est ordonné par le parquet dans le cadre d'une décision de classement sans suite conditionnelle.

Il repose sur une procédure complète et détaillée (audition des parents, des responsables de l'établissement scolaire et du mineur, etc.) qui sera transmise au parquet des mineurs ; et se compose de plusieurs phases :

- une séance collective d'« information » sur les droits et les devoirs de parents et qui s'adresse aux seuls parents, lors de laquelle interviennent à la fois le

substitut des mineurs ou le délégué du procureur de la République, le représentant du ministère de l'Éducation nationale, le représentant de la police nationale ou de la gendarmerie nationale, un éducateur de la PJJ ;

- une période de « suivi individualisé » des parents par l'éducateur de la PJJ qui n'excède pas 3 mois et se fait en étroite collaboration avec tous les partenaires du protocole ;
- un rapport final rédigé à l'issue des trois mois et adressé au substitut chargé des mineurs. Ce dernier pourra, selon la situation, soit poursuivre les parents du chef du délit de l'article 227-17 du Code pénal en cas d'échec, soit classer sans suite la procédure, soit saisir le juge des enfants par requête en assistance éducative, si les conditions de l'article 375 du Code civil sont réunies, c'est-à-dire que « si la santé, la sécurité ou la moralité d'un mineur non émancipé sont en danger ou si les conditions de son éducation sont gravement compromises, des mesures d'assistance éducative peuvent être ordonnées par la justice à la requête des pères et mères conjointement, ou l'un d'eux, de la personne ou du service à qui l'enfant a été confié ou du tuteur, du mineur lui-même ou du ministère public. Le juge peut se saisir d'office à titre exceptionnel ».

Bilan/Évaluation

Après une première année de fonctionnement, le bilan semble assez positif. Dans l'ensemble les onze familles concernées ont bien accepté ce stage, seule une famille n'a pas répondu aux convocations et s'est vue condamnée à une peine de TIG.

Perspectives

Parvenir à la pérennisation de ce stage, vivement sollicité par les partenaires et les juges des enfants.

OBSERVATIONS

Par une circulaire datée du 13 décembre 2002, le ministère de la Justice a décidé d'étendre la formule des stages mis en place à Toulon pour les parents d'enfants primo délinquants à l'ensemble des parquets de France en leur demandant d'opter en premier lieu pour les mesures alternatives aux poursuites pouvant être formalisées dans le cadre d'un protocole partenarial fixant les critères et les moyens de sa mise en œuvre. En annexe de ce document, le ministère a joint le protocole toulonnais.

Rappelons que la parentalité désigne de façon très large la façon d'être parent en y incluant à la fois des responsabilités juridiques telles que la loi les définit mais aussi des responsabilités morales et des responsabilités éducatives. Il est indispensable de rappeler qu'il y a une contrepartie à des droits subjectifs, que la notion de responsabilité doit être

restaurée. Mais de nombreuses familles sont tributaires de changements structurels qui les fragilisent, et les parents sont inégalement armés pour faire face à leurs responsabilités. Dans certains quartiers, on peut compter jusqu'à 20 % de familles monoparentales qui se concentrent sur un même espace et qui vivent dans des conditions précaires. Dans un contexte aussi fragile, les devoirs de la parentalité sont plus lourds. Une politique globale de soutien aux familles doit être mise en place afin de leur apporter une aide pour leur permettre de se réinvestir dans leurs responsabilités éducatives. Dans ce sens, l'articulation du stage de soutien à la parentalité tel qu'il a été mis en place à Toulon, avec d'autres dispositifs concourant au même objectif, semble indispensable.

Département des Yvelines

Dialogue citoyen : le TIG pour restaurer le lien civique

OPÉRATEUR

Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) des Yvelines
4bis, rue Jean-Houdon
78000 Versailles

PARTENARIAT

Financeurs

Mission ville, administration pénitentiaire

Autres partenaires

Magistrats de l'application des peines et du parquet, sociologues, maison de justice du département, direction départementale de la sécurité publique des Yvelines, château de Versailles, associations d'insertion, missions locales et associations de quartiers.

Nature de l'action

Journées de rencontres et d'échanges entre dix jeunes condamnés (TIG/sursis avec mise à l'épreuve [SME]) et des acteurs des institutions (magistrats, police nationale, transports publics, services publics de proximité, associations de quartier...). Les intervenants sont volontaires pour conduire cette action et nouer ce dialogue souvent compliqué.

Objectifs principaux

- Créer les conditions d'un dialogue.
- Permettre une réflexion sur le délit et la peine en introduisant la notion de victime.
- Permettre l'émergence des potentialités des jeunes à partir d'exemples d'actions collectives ou individuelles.

Publics visés

Condamnés à des peines de travail d'intérêt général (TIG) pour des délits de type outrage, rébellion, dégradations...

Lieu de déroulement

Département des Yvelines.

Date de démarrage

Décembre 1999

Périodicité

En moyenne, 3 modules de 3 jours en milieu ouvert pour une année.

C O N T A C T

Marie-Pierre LEFEBURE – Chef de service SPIP
des Yvelines
Tél. : 01 30 83 05 60

À l'origine...

Plus de 20 % des personnes condamnées à des peines de travail d'intérêt général (TIG) dans le département des Yvelines le sont pour des faits dits de violences urbaines (dégradations de biens publics, outrages à des personnes dépositaires de l'autorité publique, rébellions). La commission de ces infractions révèle très souvent un manque de compréhension par ceux qui les commettent du rôle, des objectifs et des missions qui sont dévolus à ceux qu'ils « agressent ». Elles révèlent des carences de communication et de dialogue.

Pour les personnes condamnées à effectuer des heures de travaux d'intérêt général, il est apparu que l'offre existante de postes ne répondait qu'imparfaitement à cette dimension d'incivisme. S'agissant d'une peine à la fonction réparatrice marquée, cette lacune aboutissait à une insuffisance de sens qui n'avait qu'un faible effet en terme de prévention de la récidive.

L'une des hypothèses est que la peine de TIG se prête bien à ce type d'infractions, mais qu'elle est sous utilisée et surtout sous prononcée, faute d'un travail d'adaptation aux délits de « violences urbaines » des postes et des tâches d'intérêt général. C'est en partant de ces constats que le module « TIG-dialogue citoyen » a été élaboré et lancé en décembre 1999.

Fonctionnement

L'objectif premier est de montrer aux jeunes condamnés pour des infractions manifestant un trouble à la vie publique qu'il existe d'autres manières de faire avec les institutions publiques. Il s'agit de créer un

moment privilégiant la constitution de comportements responsables, plus « citoyens ». Cet apprentissage de relations fondées sur le respect et la dignité, sur le dialogue à privilégier sur la violence, exige des préalables, des négociations, des médiations. La peine de TIG décrit une gravité sur l'échelle du trouble à l'ordre public, comme toute peine. Elle doit aussi permettre de traduire concrètement un chemin de reconstitution des règles du « vivre ensemble » qui ont été violées et sanctionnées.

Durant 18 heures, dans l'exécution de la peine de travail d'intérêt général, il s'agit donc de réaliser les conditions d'un dialogue entre les auteurs des délits et des agents des services publics victimes de ces infractions. Les condamnés doivent être d'accord pour participer. Leur non-participation constitue toutefois un incident dans le déroulement du TIG.

Le module s'organise sur trois jours soit 18 heures sur un quantum de peine variant entre 40 et 200 heures. Cela signifie qu'une partie de la peine reste à effectuer, mais ce travail de réflexion en amont permet de mieux comprendre les actes posés et, de ce fait, de mieux accepter la sanction. Le coût d'un module s'élève à environ 3 300 euros (rémunération de certains intervenants, transports et repas des stagiaires...).

Le contenu des modules a été construit autour d'une dizaine de réunions de travail entre le juge de l'application des peines, les conseillers d'insertion et de probation et les intervenants pressentis.

Le schéma initial a évolué vers 3 axes prioritaires :

- une réflexion sur le délit et la peine avec la participation de policiers, de magistrats, de sociologues... ;
- une réflexion sur la « notion de victime » avec la participation de travailleurs sociaux assurant l'accueil en commissariat de police, des psychologues, des associations d'aide aux victimes, des sociétés de transports publics... ;
- « être citoyen dans son quartier... » : une sensibilisation aux actions individuelles qu'il est possible de mener dans son quartier, à travers des témoignages individuels, la présence d'associations de quartiers, d'associations d'insertion.

Les modules se déroulent sur des demi-journées et sur des lieux différents mais avec une unité de lieu sur la même journée, afin d'éviter trop de déplacements pour les stagiaires. Quelques principes de fonctionnement se sont dégagés :

- mixité des groupes venant des diverses communes du département ;
- mixité des infractions (violences ou non) et des parcours (primaires et récidivistes) ;
- mobilité : toutes les séquences se font dans des lieux différents afin d'ouvrir pour le jeune d'autres horizons que ceux de son lieu d'origine.

Bilan/Évaluation

Treize modules ont été réalisés depuis la création en 1999, soit environ 150 personnes reçues. Le module a été construit avec un dispositif d'évaluation propre. Ce travail n'a pas permis de dégager des éléments quantitatifs explicites, mais a néanmoins permis de relever des changements de comportements et de discours chez les tigiistes et également d'élargir l'accès au module :

- si le public visé reste celui des jeunes de 18 à 30 ans, condamné principalement au TIG, le module a été ouvert en moindre proportion à des jeunes suivis dans le cadre du sursis avec mise à l'épreuve sur la base du volontariat ;
- de même, dans les critères de repérage, si le délit reste essentiel (majoritairement outrage, rébellion, dégradation, violences), il s'agit aussi de cibler plus largement la situation de rupture sociale du jeune.

Perspectives

Pérennisation de l'action inscrite dans le projet de service du SPIP. Durant les premières années, ce module a également été organisé en milieu fermé au sein de la maison d'arrêt de Bois-d'Arcy dans le cadre de la préparation à la sortie de prison. L'ensemble des détenus était volontaire. Mais ce module n'a pu avoir lieu durant l'année 2003 pour des raisons organisationnelles, et des réflexions sont en cours pour essayer d'inscrire durablement ce type d'action dans les dispositifs de préparation à la sortie.

Villepinte (Seine-Saint-Denis)

Un stage d'accompagnement d'instruction civique (SAVIC)

OPÉRATEURS

SEAT de Bobigny (PJJ)
Tribunal de grande
instance de Bobigny
173, avenue Paul-Vaillant
Couturier
93008 Bobigny
Service politique
de la ville – Mairie
de Villepinte
16, avenue
Paul-Vaillant Couturier
93420 Villepinte

PARTENARIAT

Financiers

Mairie de Villepinte à
hauteur de 4 573 euros
pour quatre sessions
par an.

Autres partenaires

Juge des enfants,
procureur de la
République, protection
judiciaire de la jeunesse
(PJJ), police nationale,
bailleurs sociaux,
transporteurs, pompiers,
administration
pénitentiaire, conseil
général: aide sociale
à l'enfance (ASE),
barreau de Bobigny.

Nature de l'action

Stage d'éducation à la citoyenneté en direction
de mineurs ayant commis des infractions contre
les institutions.

Objectifs principaux

Vis-à-vis des mis en cause:

- faire prendre conscience du rôle et de l'utilité
des institutions qui bénéficient à l'ensemble
de la collectivité;
- éducation civique, apprentissage de la vie
et du travail en groupe.

Vis-à-vis des institutions victimes:

- associer des institutions à la construction et à la
mise en œuvre du projet afin que chacun voit la
réalité et la réponse apportée aux actes commis.

Publics visés

Mineurs autour de 16 ans résidants ou scolarisés
à Villepinte.

Lieu de déroulement

Villepinte.

Date de démarrage

1999

Périodicité

Les vacances scolaires.

CONTACT

Gilles BARTHELEMY - Éducateur, service éducatif auprès
du tribunal de grande instance Bobigny
Tél.: 01 41 50 55 21

À l'origine...

Les acteurs de terrain (juge des enfants, substitut des mineurs, éducateurs, policiers) ont remarqué une modification de la structure de la délinquance des mineurs : certains auteurs sont très jeunes et les institutions (police, pompiers, transporteurs publics) sont plus souvent visées. En outre, ils ont constaté que les classements sous condition, avertissements, admonestations et peines avec sursis, souvent prononcés en la matière, étaient parfois incompris des auteurs comme des victimes.

Les éducateurs ont donc souhaité élaborer une réponse nouvelle adaptée à ces constats, en vue de réassurer ces institutions victimes de faits peu graves mais répétitifs, et de faire intégrer aux mineurs l'utilité des institutions et la nécessité de les respecter. L'accent a donc été mis sur le travail d'éducation civique et sur l'impact du travail collectif entre les mineurs.

La conception du projet a été élaborée par le juge des enfants, le procureur de la République et le service de police dans le cadre du contrat local de sécurité.

Intervenants

L'encadrement des jeunes est assuré par un chargé de développement social de la mairie de Villepinte et un éducateur de la protection judiciaire jeunesse (PJJ).

Les interventions prévues dans le cadre du stage sont, quant à elles, assurées par deux représentants pour chaque institution partenaire, telle que la police nationale, les pompiers, l'administration pénitentiaire, les bailleurs sociaux, les transporteurs...

Fonctionnement

Ce stage est ordonné dans le cadre des mesures de réparations (article 12-1 de l'ordonnance du 2 février 1945), soit par le parquet dans le cadre d'alternatives aux poursuites, soit par les juges des enfants avant jugement, ou dans le cadre de déclaration de culpabilité et avant le prononcé de la peine. L'accord des mineurs pour participer à cette mesure de réparation collective a systématiquement été sollicité, cette action étant prescrite avant toute décision sur la culpabilité. L'accord des parents est également requis.

Six à huit jeunes sont donc reçus pour une durée de cinq jours, du lundi matin au vendredi soir, durant les vacances scolaires (février, printemps, première semaine des congés d'été, Toussaint). Chaque demi-journée est consacrée à une institution :

- lundi : accueil et présentation du stage ; atelier santé en présence d'un médecin ;
- mardi : atelier avec la brigade des mineurs au commissariat pour une présentation du travail de la police ; atelier justice avec une présentation des droits et devoirs des mineurs ; puis rencontre avec un transporteur (présentation des métiers de chauffeurs, contrôleurs, agents d'ambiance) ;
- mercredi : rencontre des bailleurs sociaux et jeu de rôle autour des différents métiers ; puis atelier découverte : visites, expositions, cinéma... ; et le soir : accueil des parents en présence d'un responsable de l'aide sociale à l'enfance (l'ASE) et d'une avocate ;
- jeudi : atelier pompiers à la caserne (présentation du travail des risques, simulation d'interventions) ; puis assistance à une audience de comparution immédiate pour majeurs ;

et mise en scène d'un scénario de procès, travaillé auparavant ;

- vendredi : visite de la maison d'arrêt de Villepinte (visite du bâtiment administratif et rencontre des personnes chargées du quartier des mineurs) ; et enfin bilan sur chaque atelier et bilan général ; puis organisation d'un goûter en présence du maire ou de son représentant et présentation du travail de maire.

Bilan/Évaluation

La construction du projet a été difficile au départ dans la mesure où ce dernier implique un nombre de partenaires et d'intervenants important. Mais, à l'heure actuelle, il ne présente plus de difficultés d'organisation. À ce jour, quinze stages ont été effectués qui ont concerné plus d'une centaine de jeunes.

Le faible nombre de mineurs concernés jusqu'à présent (moins de quarante par an) n'a pas encore permis de réaliser une évaluation chiffrée significative, mais il est néanmoins possible de relever quelques éléments d'appréciation :

- chaque intervenant a modifié son approche pédagogique du groupe de jeunes. Leur intervention est moins didactique, davantage appuyée sur des supports ad hoc, et sollicite les ressources du groupe ;
- les institutions se sentent davantage aidées par l'institution judiciaire ;
- les mineurs sont revus par les éducateurs. Ces derniers constatent que leur perception des institutions a évolué vers plus de respect, et relèvent un taux moyen de récidive de 12,5 % ;
- au niveau du partenariat : les collèges de la ville sont maintenant

présents dans le dispositif ;

- après les cinq jours, les jeunes ont une réaction généralement positive, regrettant que ce genre de stage soit dispensé seulement après commission d'une faute ;
- la brigade des sapeurs pompiers constate sur la commune de Villepinte une diminution du taux d'agressions, tandis que ce même taux reste constant sur la commune voisine où elle intervient également.

Perspectives

Les stages sont régulièrement réorganisés avec la présence de nouveaux partenaires.

OBSERVATIONS

La présence active de partenaires diversifiés rend ce stage particulièrement intéressant.

Les jeunes ont la possibilité de rencontrer et discuter avec des professionnels d'horizons différents, souvent mal connus.

Ce stage a été le premier de ce type créé en France.

Actuellement, plusieurs autres stages ont été mis en place, approximativement sur le même modèle, notamment à Drancy, La Courneuve, ou encore à Rouen, Mulhouse ou Évry...

Suède

Une démarche de réinsertion des délinquants dans la société

OPÉRATEUR

Organisation (KRIS)
Criminal's Return into
Society/Réinsertion
des délinquants dans
la société qui fédère
23 associations locales
dans le domaine de l'aide
à la réinsertion des
sortants de prison sur
l'ensemble du territoire
suédois.

PARTENARIAT

Financeurs

Les associations sont
financées principalement
par les cotisations
versées annuellement
par les membres.
À travers la participation
au programme Equal le KRIS
touche également des
financements européens.

Autres partenaires

Collectivités locales
et établissements
pénitentiaires

Nature de l'action

Mise en place d'un réseau de soutien moral
et pratique pour les sortants de prison destiné
à favoriser leur réinsertion.

Objectifs principaux

L'objectif principal de l'organisation est,
à travers la mise en place d'un réseau de soutien,
d'offrir aux ex-détenus une possibilité concrète
de réinsertion dans la société notamment en
les impliquant à terme dans les initiatives
de l'association.

Il s'agit aussi pour le KRIS de faire reconnaître
l'importance de la prévention de la récidive
et de s'imposer comme un acteur clef auprès
des autorités nationales.

Publics visés

Les sortants de prison.

Lieux de déroulement

Cinq régions suédoises.

Date de démarrage

1997

CONTACT

: Asa FRODLUND
: National Council for Crime Prévention (BRA)
: Stockholm (Suède)
: <http://www.kris.a.se>

À l'origine...

L'organisation KRIS a été créée à Stockholm en 1997 à l'initiative de quatre personnes impliquées pendant de nombreuses années dans la lutte contre la délinquance et la toxicomanie afin de mettre en place un réseau favorisant la réinsertion des sortants de prison. Ses activités sont suivies depuis l'origine par le Conseil national de prévention de la délinquance de Suède. Au printemps 2002, la fédération nationale créée en 2000 englobait 23 KRIS – associations locales de cinq régions différentes – et comptait près de 1500 membres actifs (toutes des personnes qui ont vécu des expériences liées aux drogues ou à la délinquance).

Intervenants

L'organisation KRIS est représentée par le président de l'association mère. Chaque association locale a un comité directeur mais reste dépendante de l'association mère qui fixe les règles de fonctionnement communes (inscrites dans une charte).

Les membres de l'association se distinguent en trois catégories :

- les membres honoraires (choisis par chacune des associations locales) ;
- les bénévoles qui ont des compétences spécifiques en matière de lutte contre la délinquance et les toxicomanies afin de compléter le travail des ex-détenus ou ex-toxicomanes impliqués dans les projets de l'association ;
- et enfin, les ex-détenus ou ex-toxicomanes eux-mêmes.

Ils représentent la majorité des membres et ont seuls le droit d'obtenir un travail rémunéré dans le cadre de l'association.

Fonctionnement

L'organisation développe des activités pour des détenus ou pour des personnes suivies par les services d'assistance sociale et les services de probation. Ces initiatives favorisent les contacts avec les autorités permettant de diminuer les problèmes liés aux démarches administratives. Pour les représentants du KRIS, le fait d'être une organisation impliquant directement des ex-détenus dans la conduite de ses activités est essentiel car cela facilite l'instauration d'un climat de confiance avec son public cible.

Si l'organisation KRIS est constituée de plusieurs associations, quatre se détachent par l'ampleur des moyens dont elles disposent et des moyens humains qui y sont attachés. Ces quatre associations proposent à leurs membres différentes formes d'assistance et d'aide :

- les visites en prison et en centre de détention préventive. Elles se déroulent principalement de deux façons : une visite individuelle et une visite de groupes de détenus. Afin de disposer du droit de visite, les quatre associations ont conclu des contrats avec les prisons et les services de probation ;
- l'organisation de conférences d'information et de sensibilisation dans les écoles ;
- enfin, trois associations disposent de résidences pour héberger les sans-abri et fournissent ainsi une assistance au logement.

Il est important de signaler que ces associations offrent aux ex-détenus et ex-toxicomanes l'opportunité de s'impliquer directement dans ces différentes activités notamment au travers de la participation aux visites dans les prisons, dans le cadre de l'intervention dans les écoles ou encore

comme promoteurs du projet en proposant eux-mêmes de l'aide individuelle à d'autres membres de l'association. Enfin, l'association KRIS s'appuie sur les programmes de financements de l'Union européenne pour renforcer ses activités. Elle est ainsi également partenaire d'un programme EQUAL qui vise à la création de nouvelles opportunités de travail pour ex-détenus ou ex-toxicomanes et essaie de développer une forme de coopération entre le secteur social et le secteur public.

Bilan/Évaluation

Depuis 2000, le Conseil national pour la prévention de la délinquance suit plus particulièrement les quatre principales associations de KRIS afin d'en évaluer l'impact sur la récidive.

De même, toujours pour évaluer ce travail, cinquante représentants de l'administration pénitentiaire ainsi que dix-neuf représentants des écoles où le KRIS avait tenu une conférence ont été auditionnés.

Les résultats de ces enquêtes ont démontré que la majorité des personnes qui ont collaboré avec le KRIS a été satisfaite par le travail réalisé.

Ces trois dernières années, le nombre des bénévoles et des inscrits à l'association est en augmentation, tout comme les travaux qui se multiplient (conférences dans les prisons et travail avec les institutions). Malgré ces quelques éléments de réussite, il n'existe pas de données chiffrées concernant l'ensemble des ex-toxicomanes ou ex-détenus en contact avec le KRIS, pour lesquels l'association a trouvé un logement ou un travail (en dehors de ceux qui sont rémunérés par l'association).

Perspectives

Le KRIS se propose de continuer à travailler en élargissant son réseau et en constituant de nouvelles associations locales.



TEXTES OFFICIELS

Loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.

Circulaire DIF/DGAS/DESCO/DIV/DPM du 12 juin 2003 relative au développement des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.

Circulaire DIV du 29 avril 2003 pour l'encouragement à la mobilité des jeunes des quartiers de la politique de la ville.

Loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure.

Circulaire (DGEFP) du 4 mars 2003 sur le pilotage du programme « Nouveaux services – Emplois-jeunes ».

Circulaire (Premier ministre) du 24 décembre 2002 relative aux subventions de l'État aux associations.

Loi n° 2002-1138 du 9 septembre 2002 d'orientation et de programmation pour la justice.

Loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure.

Décret n° 2002-999 et circulaire interministérielle du 17 juillet 2002 relatifs aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance.

Décret n° 2002-890 du 15 mai 2002 relatif au conseil de sécurité intérieure.

Circulaire interministérielle du 3 mai 2002 relative aux adultes-relais.

Circulaire (DGEFP) du 10 mars 2002 relative à la sortie du programme « Nouveaux services – Emplois-jeunes ».

Loi n° 2002-305 du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale.

Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Circulaire du 18 février 2002 relative aux opérations Ville Vie Vacances 2002.

Circulaire du 25 janvier 2002 relative à la mise en œuvre de la veille éducative.

Décret n° 2001-1009 du 29 octobre 2001 modifiant le code de l'organisation judiciaire et relatif aux MJJ.

Circulaire DIV/DPT-CPS/2001/167 du 29 mars 2001 relative à la mise en œuvre des décisions du conseil de sécurité intérieure du 30 janvier 2001 concernant les contrats locaux de sécurité.

Circulaire (ville) du 13 novembre 2000 relative à l'évaluation des contrats de ville.

Circulaire (justice) du 4 septembre 2000 relative à la constitution et au fonctionnement des conseils départementaux de l'accès au droit.

Circulaire (ville) du 3 août 2000 relative aux règles d'utilisation des crédits concourant à la mise en œuvre de la politique de la ville.

Circulaire DGS-DIV du 13 juin 2000 relative au suivi des actions en faveur des personnes en situation précaire.

Comité interministériel des villes du 14 décembre 1999 relatif à la mise en place de 300 délégués du médiateur de la République dans les sites prioritaires de la politique de la ville.

Circulaire (ville) du 13 octobre 1999 relative à la négociation des contrats de ville 2000-2006.

Circulaire (interministérielle) du 7 juin 1999 relative aux contrats locaux de sécurité.

Décret 99-276 du 13 avril 1999 portant création des services pénitentiaires d'insertion et de probation.

Circulaire (Premier ministre) du 31 décembre 1998 relative aux contrats de ville 2000-2006.

Loi n° 98657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions.

Circulaire (interministérielle) du 15 décembre 1997 sur les agents locaux de médiation sociale.

Circulaire (interministérielle) du 28 octobre 1997 relative à la mise en œuvre des contrats locaux de sécurité.

BIBLIOGRAPHIE

Généralités

Christian Bachmann, Nicole Leguennec, *Violences urbaines. Ascension et chute des classes moyennes à travers 50 ans de politique de la ville*, Albin Michel, Paris, 1996.

Alain Bauer, Xavier Raufer, *Violences et insécurité urbaines*, Presses universitaires de France, Paris, 2001.

Gilbert Bonnemaïson, *Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité : rapport au premier ministre de la commission des maires sur la sécurité*, La Documentation française, Paris, 1982.

Collectif, *Aspects de la criminalité et de délinquance constatées en France en 2001 et 2002*, tomes I et II, La Documentation française, Paris, 2002.

Actes des rencontres nationales des acteurs de la prévention de la délinquance de Montpellier, Éditions de la DIV, Paris, 1999.

Jacques Donzelot, Anne Wyvekens, Catherine Mével, *Faire société. La politique de la ville aux États-Unis et en France*, Seuil, Paris, 2003.

Jacques Faget, *Sociologie de la délinquance et de la justice pénale*, Érès, Paris, 2002.

Ministère de l'Intérieur, « Des villes sûres pour des citoyens libres », *actes du colloque de Villepinte des 24 et 25 octobre 1997*, Éditions SIRP, Paris, 1997.

Guide méthodologique de la politique judiciaire de la Ville, ministère de la Justice, 2001.

Hugues Lagrange, *De l'affrontement à l'esquive : violences, délinquances et usages de drogues*, Syros, Paris, 2001.

Laurent Mucchielli, *Violence et insécurité : fantasmes et réalités dans le débat français*, La Découverte, Paris, 2001.

Laurent Mucchielli et Philippe Robert (sous la dir.), *Crime et sécurité, l'état des savoirs*, La Découverte, Paris, 2002.

Didier Peyrat, *Éloge de la sécurité*, Gallimard, Paris, 2003.

Alain Peyrefitte, *Rapport réponse à la violence* (2 tomes), Press Pocket, Paris, 1977.

Philippe Robert, *L'insécurité en France*, La Découverte, Paris, 2002.

Sebastian Roche, *En quête de sécurité : causes de la délinquance et nouvelles réponses*, Armand Colin, Paris, 2003.

Sebastian Roche, *Sociologie politique de l'insécurité*, Presses universitaires de France, Paris, 2004.

Michel Wievorka, *La violence en France*, Seuil, Paris, 1999.

International

Jean-Paul Buffat, *Prévention en Europe : étude comparée de prévention de la criminalité dans sept villes européennes*, Forum européen pour la sécurité urbaine, Paris, 2002.

Collectif, *Les politiques de prévention de la délinquance à l'aune de la recherche : un bilan international*, L'Harmattan, Paris, 2000.

Collectif, « Les politiques de sécurité et de prévention en Europe », *Déviance et Société*, vol 25, n° 4, Georg Éd., Genève, janvier 2002.

Collectif, « La justice pénale des mineurs en Europe », *Déviance et Société*, vol 26, n° 3, Georg Éd., Genève, septembre 2002.

DIV, *Recueil de fiches de bonnes pratiques présentées pour le prix européen de prévention de la criminalité*, DIV site I-Ville (mise en ligne en cours).

Hugues Lagrange, *Demandes de sécurité : France, Europe, États-Unis*, Seuil, Paris, 2003.

Frédéric Ocqueteau, Dominique Monjardet, *Community Policing et Zero Tolérance à New-York et Chicago : en finir avec les mythes*, La Documentation française, Paris, 2003.

Réseau européen de prévention de la criminalité, Conférence, Exchange of Good Practice in Crime Prevention between Practitioners in the Member States, Good Practice Description. 7-8 octobre 2002, Aalborg (Danemark). <http://europa.eu.int/comm/justice-home/eucpn>

Daniel Sansfaçon, Olivier Barchechat, *Évaluer la prévention : éléments pour une approche alternative*, Centre international de prévention de la criminalité de Montréal, 2001.

Daniel Sansfaçon, Olivier Barchechat, *Les pratiques d'évaluation des Comprehensive Community initiatives : quel intérêt pour la prévention ?*, Centre international de prévention de la criminalité de Montréal, 2001.

Dispositifs, outils, méthodes

Berlioz et Dubouchet, *Les coordonnateurs des politiques locales de prévention de la délinquance et de sécurité : positionnement, trajectoires professionnelles et responsabilités*, 2001. <http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/rappdubouchet.pdf>

Christophe Caresche, Robert Pandraud, *Rapport de la mission parlementaire relative à la création d'un observatoire de la délinquance*, La Documentation française, Paris, 2002.

Collectif, « Mettre en œuvre et piloter des dispositifs de prévention et de sécurité urbaine : démarches, outils, acteurs », *Cahiers du DSU*, n° 38 ; CR-DSU Rhône-Alpes, novembre 2003.

Collectif, *Comment installer un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance*, IHESI, Paris, 2002.

Collectif, *Pilote de l'évaluation des contrats de ville 2000-2006*, Éditions de la DIV, Paris, 2002.

Secrets, partage et informations, Forum français pour la sécurité urbaine, Paris, 2002.

Jean-Charles Froment, Christine Nemaq, Francis Zamponi, *La commune et l'insécurité : comment agir ? Avec quels partenaires ? Avec quels moyens ?*, Foucher / AMF, Paris, 2003.

Frédéric Ocqueteau, Jacques Frenais, Pierre Varly, *Ordonner le désordre : une contribution au débat sur les indicateurs du crime*, La Documentation française, Paris, 2002.

Le contrat local de sécurité : un outil en débat, Actes de la rencontre organisée le 29 novembre 2001 à la bourse du travail de Saint-Denis, Profession Banlieue, Saint-Denis, 2003.

Pascal le Rest, *La prévention spécialisée : outils, méthodes, pratiques de terrain*, L'Harmattan, Paris, 2001.

Prévention situationnelle

Actes du colloque « Prévention et sécurité dans les espaces ouverts au public », Association de prévention du site de la Villette, Paris, 2003.

Michel Bonetti, « Améliorer la gestion de l'espace public pour réduire l'insécurité », *Les Cahiers du Conseil*, n°5, Conseil général des Ponts et Chaussées, ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Paris-La Défense, 2002.

J. Calan, « La prévention situationnelle en Angleterre : fondements, pratiques, enjeux », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 21, IHESI, Paris, 3^e trimestre 1995.

Éric Chalumeau, « *Mythes et réalités autour de la vidéosurveillance urbaine* », Les 5 à 7, n° 7, Profession Banlieue, Saint-Denis, mars 2003.

Ronald V. Clarke, « Les technologies de la prévention situationnelle », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 21, IHESI, Paris, 3^e trimestre 1995.

A. Crawford, *Crime Prevention and Community Safety : Politics, Policies and Practices*, Longman, Londres, 1998.

Jean-Patrick Fortin, *Urbanisme : le retour du débat sécuritaire*, Le Moniteur, Paris, 2001.

Eric Heilmann et Marie-Noëlle Mornet, « L'impact de la vidéosurveillance sur les désordres urbains, le cas de la Grande-Bretagne », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 46, IHESI, 4^e trimestre 2001,

« Urbanisme et sécurité, vers un projet urbain », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 43, IHESI, Paris, 1^{er} trimestre 2001.

Paul Landauer, « Paysages surveillance : les contraintes de sécurité dans les grands ensembles », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 23, IHESI, Paris, 1^{er} trimestre 1996.

T. Paquot, P. Chemetov, L.D Delahaye, « Architecture et urbanisme criminogènes ? » *Urbanisme*, IHESI / CDU, Paris, novembre-décembre, 1997.

Dominique Pécaud, *L'impact de la vidéosurveillance sur la sécurité dans les espaces publics et les établissements privés recevant du public*, IHESI, Paris, 2002.

Von Hirsch, Garland, Wakefield, *Ethical and social perspectives on situational crime prevention*, England Country Oxford, 2000.

Médiation

Jean-Pierre Bonafe-Schmitt, Jacques Salzer, Jocelyne Dahan, *La médiation, les médiations*, Érès, Paris, 1999.

Claude Brévan, Paul Picard, « Ville, une nouvelle ambition pour les métiers », *Rapport au ministre délégué à la Ville*, La Documentation française, Paris, 2000.

Rapport du CREPAH sur les référentiels de la médiation sociale, Éditions de la DIV, Paris, 2002.

Médiation sociale et nouveaux modes de résolution des conflits de la vie quotidienne, Actes du séminaire européen de Créteil, Éditions de la DIV, Paris, 2001.

Jacques Faget, « La double vie de la médiation », *Droit et société*, LGDJ, Paris, 1995.

Françoise Gautier Etié, Bertrand Schwartz, *Entre prévention et répression : la médiation ; réinventer la relation de proximité*, CNFPT / AMGVF, Paris, 2003.

Michèle Guillaume Hofnung, *La médiation*, Presses universitaires de France, Paris, 1995.

Michèle Lindeperg, *Médiation et conciliation de proximité*, rapport présenté au Conseil économique et social, Éd. des Journaux officiels, Paris, juillet 2001.

« Professionnaliser la médiation sociale : pour un statut des femmes relais », *Les Rencontres de Profession Banlieue*, Profession Banlieue, Saint-Denis, décembre 1997.

Conclusions d'Yvon Robert, président du groupe de travail interministériel et interpartenarial sur les emplois dits de médiation sociale, remises au ministre délégué à la Ville, juin 2001
<http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/yrobert.pdf>

Michel Wieviorka (sous la dir.), *La médiation, une comparaison européenne*, Éditions de la DIV, Paris, 2002.

Carole Younes et Étienne Leroy (sous la dir.), *Médiation et diversité culturelle : pour quelle société?*, Karthala, Paris, 2002.

ACCES AU DROIT, AIDE AUX VICTIMES

Alain Bernard, Robert Cario (sous la dir.), *Les politiques publiques interministérielles d'aide aux victimes*, L'Harmattan, Paris, 2001.

Paul Bouchet, Dominique Chauvet, Bertrand Fragonard, *Commission de réforme de l'accès au droit et à la justice*, La Documentation française, Paris, 2001.

Entre accès au droit et accès aux droits : vers plus de justice dans la ville, Profession Banlieue, Saint-Denis, 2001.

Marie-Noëlle Lienemann, *Pour une nouvelle politique d'aide aux victimes, rapport au premier ministre*, La Documentation française, Paris, 1999.

Marie-Lys Pottier, Philippe Robert, Renée Zauberman, *Victimation et insécurité en Île-de-France*, IAURIF, 2002.

Accompagnement des jeunes et soutien à la parentalité

Joëlle Bordet, *Jeunes de la cité*, Presses universitaires de France, Paris, 1998.

Jean-Claude Carle, Jean-Pierre Schosteck, « Délinquance des mineurs : la République en quête de respect.

Rapport d'information de la commission d'enquête du Sénat, *les Rapports du Sénat*, n° 340, La Documentation française, Paris, 2002.

Philippe Chaillou, *La violence des jeunes : l'autorité parentale en question*, Gallimard, Paris, 1995.

Prévention spécialisée, pratiques éducatives et politiques de sécurité, Conseil technique des clubs et équipes de prévention spécialisée, direction de l'action sociale, SICOM, Paris, 2001.

Collectif, *Rapport souffrances et violences à l'adolescence*, ESF, Paris, 2000.

Éric Debarbieux, *L'oppression quotidienne : recherches sur une délinquance des mineurs*, La Documentation française, Paris, 2002.

Philippe Jeammet, *Adolescences. Repères pour les parents et les professionnels*, La Découverte, Paris, 2002.

Thomas Kirsbaum, *Le dispositif Ville Vie Vacances : évaluation nationale*, Étude de la DIV, février 1999.
<http://i.ville.gouv.fr/divbib/doc/evaluationvvv.pdf>

Didier Lapeyronnie (sous la dir.), *Quartiers en vacances : des opérations Prévention Été à Ville Vie Vacances 1982-2002*, Éditions de la DIV, (coll. Études et recherches), Paris, 2003.

Luc Machard, *Rapport sur les manquements à l'obligation scolaire*. Site du ministère délégué à la Famille : <http://www.famille.gouv.fr>

Jean-Marie Petitclerc, *Les nouvelles Délinquances des jeunes*, Dunod, Paris, 2001.

Sébastien Roche, *La délinquance des jeunes : les 13-19 ans racontent leurs délits*, Seuil, Paris, 2001.

Denis Salas, « La délinquance des mineurs », *Problèmes politiques et sociaux*, n° 812, La Documentation française, Paris, 1998.

Maryse Vaillant (sous la dir.), *De la dette au don, la réparation pénale à l'égard des mineurs*, ESF, Paris, 1994.

Santé et conduites addictives

Marie-Danièle Barré, *Toxicomanie, police, justice : trajectoires pénales*, Observatoire français des drogues et toxicomanies, CESDIP, Paris, 2001.

P.-Y. Bello, *Phénomènes émergents liés aux drogues en 2002*, 4^e rapport national du dispositif Trend, Observatoire français des drogues et toxicomanies, Paris, 2003.

Michel Joubert (sous la dir.), *Santé mentale, ville et violences. Questions vives sur la banlieue*, Érès, Paris, 2003.

Drogues et dépendances : indicateurs et tendances 2002, Observatoire français des drogues et toxicomanies, Paris, 2002.

Drogues et adolescence, Usages de drogue et contextes d'usage entre 17 et 19 ans, évolution récente ESCAPAD, Observatoire français des drogues et toxicomanies, Paris, 2002.

Nelly Olin, Bernard Plaisait, « Rapport de la commission d'enquête sur la politique nationale de lutte contre les drogues illicites », *les Rapports du Sénat*, n° 321, La Documentation française, Paris, 2003.

Santé, précarité, dépendance, Profession Banlieue, Saint-Denis, 1999.

Michel Reynaud, *Usages nocifs de substances psychoactives*, La Documentation française, Paris, 2002.

Sylvie Wiewiorka, *Les toxicomanes dans la cité*, Conseil économique et social, Paris, 1999.

Prévention de la récidive

Philippe Combessie, *Sociologie de la prison*, La Découverte, Paris, 2001.

Enquête sur l'histoire familiale des détenus, INSEE, Paris, février 2002.

Philippe Milburn, *La réparation pénale à l'égard des mineurs. Eléments d'analyse de l'application d'une mesure de justice restaurative*, GRASS CNRS (IRESCO), 2001.

Observatoire international des prisons, *Les conditions de détention en France*, La Découverte, Paris, 2003.

Jean-Jacques Hyst, Guy Pierre Cabanel, « Prisons : une humiliation pour la République. Rapport de la commission d'enquête du Sénat sur les conditions de détention dans les établissements pénitentiaires en France », *les Rapports du Sénat*, n° 449, La Documentation française, Paris, 2000.

Loïc Wacquant, *Les prisons de la misère*, Raisons d'agir, Paris, 1999.

Jean-Luc Warsmann, *Les peines alternatives à la détention, les modalités d'exécution des courtes peines, la préparation des détenus à la sortie de prison*.

Rapport parlementaire auprès de M. Dominique Perben, garde des Sceaux, ministre de la Justice, avril 2003.

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/brp/notices/034000189.shtm>

ABRÉVIATIONS ET SIGLES UTILISÉS

ADSEA

Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence

AEMO

Action éducative en milieu ouvert

AFPA

Association pour la formation professionnelle des adultes

ALMS

Agents locaux de médiation sociale

AMIS

Agents de médiation information service

ASE

Aide sociale à l'enfance

CCAS

Centre communal d'action sociale

CCPD

Conseil communal de prévention de la délinquance

CDPD

Conseil départemental de prévention de la délinquance

CDAD

Conseil départemental de l'accès au droit

CEC

Contrat emploi consolidé

CES

Contrat emploi solidarité

CESC

Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

CLJ

Centre de loisirs de la jeunesse

CLS

Contrat local de sécurité

CLSPD/CISPD

Conseil local/intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance

DIV

Délégation interministérielle à la ville

EPCI

Établissement public de coopération intercommunale

FASILD

Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations

FEDER

Fonds européen pour le développement régional

FESU

Forum européen pour la sécurité urbaine

FFSU

Forum français pour la sécurité urbaine

FIV

Fonds d'intervention pour la ville

FSE

Fonds social européen

FSL

Fonds social au logement

GIP

Groupement d'intérêt public

GPV

Grand projet de ville

GUP

Gestion urbaine de proximité

IHESI

Institut des hautes études pour la sécurité intérieure (devenu INHES)

INHES

Institut national des hautes études de sécurité

INAVEM

Institut national d'aide aux victimes et de médiation

JAP

Juge de l'application des peines

MILDT

Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie

MJD

Maison de justice et du droit

MOUS

Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale

OFDT

Observatoire français des drogues et des toxicomanies

ORU

Opération de renouvellement urbain

PAD

Point d'accès au droit

PAIO

Permanence d'accueil, d'information et d'orientation

PAJECOT

Plan d'accueil des jeunes dans les communes touristiques

PJJ

Protection judiciaire de la jeunesse

PMI

Protection maternelle et infantile

SEAT

Service éducatif auprès du tribunal

SME

Sursis avec mise à l'épreuve

SPIP

Service pénitentiaire d'insertion et de probation

TGI

Tribunal de grande instance

TIG

Travail d'intérêt général

VVV

Programme Ville Vie Vacances

ZUS

Zone urbaine sensible



repères

**Repères est une publication
de la délégation interministérielle
à la ville**

Directrice de la publication
Claude BRÉVAN

Responsable des éditions
Robert DEVILLE

Conception graphique
Grafy'

Imprimé en France par IME
dépôt légal : janvier 2004



Prix : 18 € (118,07 F)

Délégation interministérielle à la ville
194, avenue du Président Wilson
93217 Saint-Denis La Plaine CEDEX
Tél. : 01 49 17 46 46
www.ville.gouv.fr

ISBN : 2 11 04 93 627 4
ISSN : 1629 0321

corbisStone

